

THÈSE

Pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS
UFR de sciences humaines et arts
Centre de recherches interdisciplinaires en histoire, art et musicologie (Poitiers)
(Diplôme National - Arrêté du 7 août 2006)

École doctorale : Lettres, pensée, arts et histoire - LPAH (Poitiers)
Secteur de recherche : Histoire

Présentée par :
Fabrice Bertin

Auguste Bébien et les Sourds :

Le chemin de l'émancipation

Directeur(s) de Thèse :
Jerôme Grévy

Soutenue le 15 juin 2015 devant le jury

Jury :

Président	Jean-Claude Caron	Professeur d'histoire contemporaine - Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)
Rapporteur	Jean-Claude Caron	Professeur d'histoire contemporaine - Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)
Rapporteur	Anne Therese Quartararo	Professeur d'histoire émérite - United States Naval Academy (USA, Annapolis)
Membre	Jerôme Grévy	Professeur d'histoire contemporaine - Université de Poitiers
Membre	Marie-Anne Sallandre	Maître de conférences, HDR - Université Paris 8
Membre	Francois Buton	Chargé de recherches (CNRS), Maître de conférences - Université de Montpellier I
Membre	Geneviève Pomet	Présidente de l'association « Bébien, un autre monde »

Pour citer cette thèse :

Fabrice Bertin. *Auguste Bébien et les Sourds : Le chemin de l'émancipation* [En ligne]. Thèse Histoire. Poitiers : Université de Poitiers, 2015. Disponible sur Internet <<http://theses.univ-poitiers.fr>>

THESE
pour l'obtention du Grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE POITIERS

Ecole Doctorale : Sciences humaines et Art
Secteur de Recherche : Histoire

Présentée par :
Fabrice BERTIN

Auguste Bébian et les Sourds

Le chemin de l'émancipation

Tome I

Directeur de Thèse :
M. Jérôme Grévy, Professeur des Universités

Soutenue le 15 juin 2015

JURY

François Buton, Chargé de recherches au CNRS, Maître de conférences à l'Université de Montpellier I, **Rapporteur**

Jean-Claude Caron, Professeur d'histoire contemporaine, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, **Président du jury**

Jérôme Grévy, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Poitiers

Geneviève Pomet, Présidente de l'association « Bébian, un autre monde »

Anne T. Quartararo, Professeur d'histoire émérite, United States Naval Academy, Annapolis, **Rapporteure**

Marie-Anne Sallandre, Maître de conférences, HDR, Université de Paris VIII

« L'histoire, c'est cela : un moyen de comprendre et, par là même d'agir sur le cours des événements ».

Lucien Febvre

A handwritten signature in black ink, reading "Febvre" in a cursive style with a long horizontal flourish underneath.



Figure n° 1

Portrait d'Auguste Bébien, par Charles Chassevent
(Yves Bernard, *L'esprit des Sourds*, Les-Essarts-le-roi, Fox, 2014).

REMERCIEMENTS

La recherche et l'écriture ne sont jamais des entreprises tout à fait solitaires, c'est pourquoi le résultat de ces travaux s'ouvre la plupart du temps sur des remerciements. Il ne s'agit pas d'un exercice de style, mais bien de manifestations sincères de la reconnaissance d'un accompagnement constant : les difficultés, les phases de découragement et de doutes guettent en permanence le chercheur et sur cette trajectoire semée d'embûches, les façons d'aplanir les obstacles sont nombreuses, plurielles et discrètes. Cela va de la chaleur d'un café à celui de l'accueil en bibliothèque, d'un repas convivial qui ne réconforte pas que l'estomac à la recherche d'une référence presque introuvable. Derrière chacun de ces actes, se cache une intention désintéressée, un soutien insoupçonné parfois des personnes pour qui un sourire ou une recherche n'est « rien » : c'est pourtant beaucoup et ça fait tout !

Ce travail est avant tout une aventure collective. Une véritable aventure au sens où la recherche autour d'Auguste Bébian est une gageure, un pari insensé tant les documents permettant de rétablir sa mémoire sont enfouis. D'aucuns ont douté de la faisabilité d'une telle recherche et il a fallu faire preuve d'obstination, de ténacité et de détermination pour la mener à bien. En ce sens, ma dette est immense envers l'association « Bébian, un autre monde » et notamment sa présidente, Geneviève Pomet. Par delà l'océan, des échanges fournis, quotidiens et passionnés ont permis de nourrir ma réflexion. L'opiniâtreté et l'œil aiguisé de Ninja, prénom verlan de Janine Leclerc, détective hors pair du haut de ses 28 ans (en verlan aussi), ont été essentiels pour débroussailler les sentiers parfois hasardeux de la généalogie de la famille Bébian/Michaux.

Un merci chaleureux aussi à tous ceux et toutes celles dont j'ai croisé la route, en France, en Guadeloupe ou ailleurs, brièvement ou plus longuement, qui ont su être disponibles et qui ont bien voulu aiguiller mon parcours : Yves Bernard, dont les connaissances hors-pair des Sourds et de l'Institut National des Jeunes Sourds de Paris, où il a été professeur de longues années sont sans égales, Michelle Balle-Stinkwitch, gardienne de la bibliothèque de l'INJS de Paris ainsi qu'à sa ravissante et énergique stagiaire Soline, Lennart Anderson, érudit suédois passionné et passionnant, Caroline Brizard qui s'est démenée pour répondre à mes sollicitations concernant les documents archivés au Musée de l'Histoire et de la Culture des Sourds de Louhans, Martine et Marc Renard, à

la tête des éditions 2-AS, qui participent discrètement mais efficacement, sans jamais se mettre en avant, à la sauvegarde d'un patrimoine en danger de disparition en rééditant des œuvres devenues introuvables, Leila Boutora, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille ainsi que les Archives Nationales d'Outre-Mer, Frédéric Régent, maître de conférences à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, Dimitri Garnier, parfait connaisseur des trésors détenus aux Archives Départementales de Guadeloupe, Gérard Lafleur et Danielle Bégot, historiens guadeloupéens confirmés et toujours à l'écoute, Michel Rogers, infatigable et talentueux généalogiste, Bruno Kissoun du service patrimoine de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi que la ville de Basse-Terre et le Conseil général de Guadeloupe, l'improbable Julie Bernard Le Bec pour ses talents informatiques, sa gentillesse et sa disponibilité. Bien sûr, je ne saurais oublier Jérôme Grevy, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Poitiers et directeur de thèse, qui m'a fait confiance d'emblée et m'a guidé de façon discrète autant que bienveillante sur les voies quelquefois obscures de la recherche en les éclairant de ses conseils judicieux ainsi que tous les membres du jury qui m'ont fait l'honneur de leur participation.

Un immense merci aussi à mes relectrices et relecteurs rigoureux(es) et avisé(e)s, pour le temps consacré à cette tâche fastidieuse et pour leurs conseils toujours pertinents, doublés d'un regard amical : Laure Boussard, Véronique Roussel, Anne Vanbrugghe, Marc Renard et Yves Bernard ainsi qu'aux interprètes LSF/français pour avoir accepté de s'investir dans la tâche si ardue qu'est la traduction d'une soutenance, avec autant de sérieux et de professionnalisme : Marion Le Tohic, Alexandra Bilisko et Vincent Bexiga.

Je souhaite dédier ce travail à tou-t-e-s mes ami-e-s, Sour-d-e-s ou entendant-e-s, Noir-e-s ou Blanc-he-s, de tous bords et de tous horizons ;

A la mémoire de Chantal et de Tony, pour leur présence de près ou de loin, d'ici ou d'ailleurs, pour nos débats acharnés et nos discussions passionnées, à lutter contre la discrimination et pour l'émancipation ;

A Fred, à sa foi indéfectible, que ce soit au creux des vallées ou au sommet des pentes, pour tout ce qu'il sait ainsi qu'à mes parents et mon frère, grâce à qui je suis ce que je suis et peux évoluer librement ;

A Daman aussi, qui a suivi d'un œil attentif mes recherches, en tous lieux, et a veillé minutieusement à l'aération de mes neurones ;

A l'argile qui m'a permis de tisser un lien hors du temps avec un homme d'exception et à Dany qui rend si vivante cette matière ;

Enfin, au delà du temps et de l'espace, à Auguste Bébien qui a montré la voie de l'émancipation aux Sourds.

TABLE DES MATIERES

Tome I

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIERES	6
TABLE DES ABREVIATIONS	10
AVANT-PROPOS : Auguste Bébien dans l’Histoire des Sourds, l’amorce d’une rupture	11
1 - Entre mythe et oubli : quelle biographie ?	13
1. 1– Un exercice à double tranchant	13
1. 2 - Une étude longtemps dédaignée	15
2 - Des sourds aux Sourds : petite histoire d’une grande question	20
2. 1 – Une histoire en pointillés jusqu’au XVIII ^{ème} siècle	22
2. 2 – L’initiative pédagogique de l’abbé de l’Epée, simple parenthèse ou césure durable ?	40
3 - Sources et méthodes	54
3. 1 – Sur les traces d’un homme de l’ombre, en Guadeloupe...	54
3. 2 - ... et en France	66
INTRODUCTION GENERALE	75
PARTIE I - Auguste Bébien, itinéraire et postérité	80

INTRODUCTION	81
Chapitre 1 – Une vie entre deux continents, l’Amérique et l’Europe, et entre deux mondes parallèles, Noirs et Sourds	83
1.1– une enfance guadeloupéenne : influence et héritages	84
1.1.1- ascendances/milieu socio-culturel	86
1.1.2 - un contexte historique violemment troublé	91
1. 2 – une adolescence parisienne précipitée dans le monde des Sourds : prises de conscience	94
1. 2. 1 -l’abbé Sicard : un catholicisme militant et une instrumentalisation de l’Institut National des Sourds-Muets de Paris	94
1. 2. 2 - le constat d’un audiocentrisme de fait ; Bébien, premier entendant bilingue et biculturel	97
Chapitre 2 – Le monde des Sourds au temps de Bébien : prémises d’une culture ?	105
2.1 – Un monde parallèle ?	106
2. 1. 1 – Le dynamisme...	106
2. 1. 2 -... d’une population nombreuse mais invisible	110
2. 2 – Une période de transition	112
2. 2. 1 – Un « être fictif » ¹ à la tête de l’Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris	113

¹ « Qu'est-ce donc que le Conseil d'Administration? Le Conseil d'Administration, c'est une sorte d'être fictif, abstrait, saisissable seulement par ses actes, que souvent personne n'oserait avouer ». Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834, p. 10.

2. 2. 2 - Eux, les entendants-parlants et nous, les sourds-muets : une première prise de conscience	115
2. 3 - Vers une géographie Sourde ?	132
Chapitre 3 – Mémoires, souvenirs et héritages	135
3. 1 - La Notice sur la vie et les ouvrages d’Auguste Bébien de Ferdinand Berthier : biographie ou hagiographie ?	136
3. 2 - Un homme de « belle taille à la tête sympathique »...	143
3. 3... et plutôt pleine !	147
CONCLUSION	149
PARTIE II- Auguste Bébien, émergence d’un nouveau paradigme	153
INTRODUCTION	154
Chapitre 1 - Une production intense	157
1. 1 – Une réflexion novatrice, une rupture dans l’Histoire des idées	158
1. 2. 1 – Une œuvre considérable...	164
1. 2. 1–... diverse...	164
1. 2. 2– ... et un usage métaphorique de la langue écrite	171
1. 3 – D’une école à l’autre, en France...	174
1. 3. 1 - rapports avec le conseil d'administration de l’INSMP	174
1. 3. 2 – expérimentations et enseignements à Paris et à Rouen	177
1. 4 – ... et en Guadeloupe	183
Chapitre 2 – Bébien émancipateur et avant-gardiste : un regard anthropologique sur la surdité	186

2.1 - Pourquoi et comment éduquer les Sourds ?	187
2. 1 .1 – Le « petit Ernest » ou la nécessité de la langue des signes	188
2. 1. 2 – Le <i>Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets</i> : socle d'une éducation bilingue équilibrée	192
2.2 - De la lumière du soleil...	205
2. 3 - ... à l'extinction du phare	212
Chapitre 3 - Bébian, pédagogue : une réflexion didactique et pédagogique d'avant-garde	217
3. 1 - L'écriture de la langue des signes	218
3. 1. 1 - une réflexion princeps, témoin d'une certaine considération linguistique et...	218
3.1. 2 - ...une analyse fine de la langue des signes	227
3.2 - La lecture, vecteur d'autonomie	242
3. 2. 1. – Qu'est-ce que lire ?	242
3. 2. 2 – Une méthode originale	245
CONCLUSION	256
CONCLUSION GENERALE	257

Tome II

ANNEXES	266
BIBLIOGRAPHIE	334
TABLE DES ANNEXES	344
TABLE DES FIGURES	345
RÉSUMÉS	346

TABLE DES ABREVIATIONS

INSMP :	Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris
INJS :	Institution Nationale de Jeunes Sourds
AMHCS :	Archives du Musée d'Histoire et de Culture des Sourds
AN :	Archives Nationales
ADP :	Archives départementales de Paris
ADG :	Archives départementales de Guadeloupe

-AVANT-PROPOS-

Auguste Bébien dans l'Histoire des Sourds, l'amorce d'une rupture

- 1 - Entre mythe et oubli : quelle biographie ?
 - 1.1 – Un exercice à double tranchant
 - 1.2 - Une étude longtemps dédaignée

- 2 – Des sourds aux Sourds : petite histoire d'une grande question
 - 2.1 – Une histoire en pointillés jusqu'au XVIII^{ème} siècle
 2. 2 – L'initiative pédagogique de l'abbé de l'Epée, simple parenthèse ou césure durable ?

- 3 - Sources et méthodes
 - 3.1 – Sur les traces d'un homme de l'ombre, en Guadeloupe...
 - 3.2 - ... et en France

L'Histoire des Sourds² est un champ de recherche relativement récent : sa mise en place tardive témoigne d'un certain déni anthropologique. En effet, au cours des siècles passés, les Sourds ont surtout été perçus comme des individus à qui il manque un sens : la surdité, surtout associée à la mutité, n'a eu de cesse d'intriguer et d'interpeller. Au fil du temps, le questionnement s'est concentré sur la capacité de penser : la voix n'est-elle pas le support du langage, qui, lui, est indispensable au développement de la raison ? Moyen d'expression naturelle des personnes sourdes, le caractère linguistique de la langue des signes n'a été admis qu'à la fin du XX^{ème} siècle : non que cette modalité de communication ait été ignorée³ mais perçue uniquement en terme d'idiome inabouti et grossier, sa considération a été limitée. Depuis une trentaine d'années seulement, à la faveur de cette reconnaissance, les Sourds sont identifiés et retrouvent, progressivement, leur juste place dans l'Histoire universelle. Dans cette perspective historiographique, il nous paraît aussi légitime qu'indispensable de considérer le rôle clé d'Auguste Bébien (1789-1839).

Au delà du personnage, c'est la problématique qu'il met à jour, pour les Sourds, pour leur enseignement ou la transmission du savoir en général qu'il nous semble important de considérer. C'est l'objet de la réflexion menée dans une première partie : l'exercice biographique n'est pas simplement le récit de vie d'une personne, il va bien au-delà et invite à une réflexion qui dépasse la dimension personnelle. D'ailleurs, ce que l'on sait d'Auguste Bébien est inversement proportionnel à son rôle dans l'émancipation des

² La majuscule est à dessein : elle fait référence aux personnes sourdes au sens anthropologique, c'est-à-dire vecteurs d'une culture propre et locuteurs de la langue des signes française (LSF), non à des individus déficients auditifs. Cet usage orthographique n'est pas récent et a été initié par James Woodward en 1972 à des fins de clarification : il s'agit de distinguer ce point de vue déterministe et lié à la déficience physiologique, un point de vue majoritaire, d'une autre perspective qui est identitaire, linguistique et anthropologique. Cette identification est essentielle : les Sourds sont donc les locuteurs d'une langue minoritaire, à modalité visuo-gestuelle et l'une de leurs caractéristiques est de ne pas entendre (ou mal, mais la courbe audiométrique n'est en rien primordiale).

³ Par exemple, Socrate, qui admet l'aspect langagier des signes des sourds, mais sans aller au-delà. Platon (427 av. J.-C. – 348 av. J.-C.) rapporte ainsi un dialogue entre Socrate et Hermogène, qui fait dire au premier : « si nous n'avions point de voix, ni de langue et que nous voulussions nous montrer les choses les uns aux autres, n'essaierions-nous pas comme le font les muets de les indiquer avec les mains, la tête et le reste du corps ? ». Cela conduit son interlocuteur à conclure : « Il ne peut, je crois, en être autrement ». (Platon, *Le Cratyle*, XXXIV, 423-444b), Montaigne : « nos muets disputent, argumentent, et content des histoires par signes. J'en ai vu de si souples et formés à cela qu'à la vérité, il ne leur manque rien à la perception de se savoir entendre [...]. Ils ont besoin des alphabets des doigts et grammaire en gestes » (Montaigne, *Essais*, livre II, chap. XII.) ou encore Rabelais, Panurge est d'ailleurs conseillé par Nazedecabre sur le choix de son épouse. Nazedecabre, sourd-muet, s'exprime en signes au sujet des problèmes matrimoniaux que pourrait rencontrer Panurge. Cette œuvre contient une réflexion sur la condition de l'Homme et sur son aptitude au savoir. Elle démontre que Rabelais considérait le signifiant gestuel comme tout à fait pertinent et qu'il le plaçait d'ailleurs sur un plan d'égalité avec la parole. Pour lui, le sourd-muet est un être naturel, « non perverti par les idées fausses » (Rabelais, *Le Tiers-livre*, chap. XIX et XX).

Sourds : une synthèse de l'Histoire des Sourds (deuxième partie) permet de contextualiser ce rôle et de situer son importance parmi les étapes cette Histoire. Enfin, un rapide exposé des sources disponibles afin d'approcher et de connaître notre sujet et de la méthodologie appliquée à celles-ci s'impose : c'est pourquoi le troisième point de cet avant-propos est consacré à un « état des lieux ».

1 - Entre mythe et oubli : quelle biographie ?

1.1– Un exercice à double tranchant

Ecrire la vie de quelqu'un, quel qu'il ou qu'elle soit, est un exercice difficile, un horizon plus ou moins inaccessible, dans le sens où saisir dans sa totalité les multiples dimensions d'une personne est un leurre : par exemple, reconnaître l'influence d'un événement privé sur une action publique n'est pas toujours possible. Appréhender l'existence ou la pensée d'une personne à travers ce que la postérité a retenu, à travers ce que cette même personne a donné à voir à un moment donné, et dans un contexte donné, par choix, par stratégie ou non, relève de la gageure, et ceci que les titres soient abondants, comme dans le cas de Garibaldi⁴, ou au contraire unique, comme c'est le cas d'Auguste Bébian⁵. En effet, que pouvons-nous réellement savoir des espoirs, des rêves, de l'enthousiasme ou du découragement de quelqu'un ? La dimension mythique du personnage n'est pas tant à déconstruire qu'à effeuiller : l'écriture du mythe est révélatrice. Mais comme l'écrit justement l'historien François Dosse qui parle de « pari biographique »⁶ :

⁴ Jérôme Grévy, *Garibaldi*, Paris, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

⁵ La *Notice sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébian, ancien censeur de l'institut royal des sourds-muets* (Paris, J. Ledoyen, 1839) de Ferdinand Berthier est la seule biographie écrite sur ce personnage. Le feuilleton publié en 1911 dans le journal guadeloupéen *Le Colonial*, qui relate la vie d'Auguste Bébian, 19 mai au 14 juin 1911 s'y réfère implicitement (p. 16).

⁶ François Dosse, *Le pari biographique*, Paris, La Découverte, 2005, p. 7.

La biographie, comme l'histoire, s'écrit d'abord au présent, dans un rapport d'implication encore plus fort, dans la mesure où se trouve toujours requise l'empathie de celui qui écrit.

La biographie, en tant que genre historique, pose un certain nombre de problèmes à l'historien, autant qu'elle permet de mettre en perspective, de saisir les ressorts d'une certaine mouvance collective. La genèse d'un « mouvement » passe par des itinéraires personnels, lesquels sont masqués *a posteriori* par cet aspect collectif... Comme le résume l'historien Guillaume Piketty, à travers le cas de la résistance lors de la seconde guerre mondiale⁷, qu'on a trop tendance à considérer en tant qu'idéologie monolithique :

L'histoire de la Résistance est affaire de choix individuels, de réactions personnelles, avant d'être une histoire de (re)groupements. Elle oblige à retrouver les concepts de libre arbitre et de choix, auxquels elle donne d'ailleurs une intensité particulière. Au moins pour la phase des débuts, la décision de résister fut en effet toujours prise dans l'isolement, contre le plus grand nombre, sans connaissance de ce qui allait advenir.

L'exercice biographique s'apparente parfois à un exercice d'équilibriste : il ne doit pas tant restituer l'histoire d'un individu qu'être envisagé dans une perspective globale. La personne « Auguste Bébian » par exemple, au-delà d'un parcours singulier, révèle une certaine dynamique, une phase particulière dans la construction de l'histoire des Sourds. Ce mouvement, ce cheminement de pensée se traduit par la suite par des actions concrètes. En effet, l'enseignement d'un tel parcours individuel met à jour des questionnements à un moment donné, dans les périodes de facilités ou au contraire de difficultés, et de doutes. Jean-François Sirinelli l'exprime justement en introduction de son *Dictionnaire de la vie politique française au XX^{ème} siècle*⁸ :

⁷ Guillaume Piketty, « La biographie comme genre historique ? Etude de cas », *Vingtième siècle : Revue d'histoire*, n°63, Juillet-septembre 1999, p. 124.

⁸ Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire de la vie politique française au XX^{ème} siècle*, Paris, PUF, 1995, p. VI, cité par Guillaume Piketty, *ibid.*
Voir aussi René Pilorget, « La biographie comme genre historique », *revue d'histoire diplomatique*, janvier-juin 1982, p. 5 – 42 ; Philippe Levillain, « Les protagonistes : de la biographie », in René Rémond (dir.) *Pour*

Si un interdit implicite a longtemps touché l'approche biographique, ces temps sont heureusement révolus tant il est vrai qu'une telle approche, loin d'être réductrice, permet au contraire de balayer large ; s'y lisent en filigrane les enjeux politiques d'une époque, les routes possibles qui s'ouvrent au choix individuel, les paramètres qui pèsent sur ce choix.

Progressivement, l'étude biographique a trouvé sa place épistémologique dans le champ historique ainsi que nous allons le voir dans le paragraphe suivant. Indépendamment de ces considérations d'ordre méthodologique, l'écriture d'une vie n'a eu de cesse d'exister, motivée par des objectifs différents, de l'hagiographie au simple récit : raconter, de comprendre ou de convaincre.

1.2- Une étude longtemps dédaignée

En 1896, Gabriel Monod écrivait dans la *Revue historique* qu'il avait lui-même fondée vingt ans plus tôt⁹ :

On s'est trop habitué en histoire à s'attacher surtout aux manifestations brillantes, retentissantes et éphémères de l'activité humaine, grands événements ou grands hommes, au lieu d'insister sur les grands et lents mouvements des institutions, des conditions économiques et sociales.

Cette opinion résume la considération portée aux biographies savantes. En effet, le XIX^{ème} siècle, qui a vu l'Histoire se constituer en tant que champ de recherche, n'a pas été propice au genre, perçu avec mépris et synonyme d'amateurisme. Au moment où l'Histoire s'impose, on considère la biographie comme indigne d'en faire partie : une longue éclipse

une histoire politique, Paris, le Seuil, 1988, p.121-159 et Pierre Centlivres, Daniel Fabre et Françoise Zonabend (dir.), *La fabrique du héros*, Paris, MSH, 1999.

⁹ Gabriel Monod, *Revue historique*, n°7 -8, 1896, p 325 cité par Levallois Anne, « Le retour de la biographie », *L'homme et la société*, n°146, octobre-décembre 2002.

débute, puisqu'elle perdure jusqu'à la fin des années 1980 !¹⁰ C'est l'historien Marc Ferro qui le premier signe le « retour en grâce » de la biographie savante en publiant en 1987 une volumineuse biographie de Pétain¹¹ : co-directeur de la revue des *Annales*, qui prône une « nouvelle Histoire », affranchie des évènements, des grands hommes et centrée sur un temps long, sur l'histoire des mentalités, cette publication est symbolique. Toutefois, il faut souligner également l'initiative de Michel Foucault une décennie avant, qui porte dans les années 1970 le projet d'écrire « la vie des hommes infâmes »¹² ; projet qui se concrétise en 1978 par la mise en place de la collection *Les vies parallèles*¹³ : plutôt que d'écrire la vie d'hommes illustres, il veut montrer des vies restées dans l'ombre, des vies parsemées d'embûches en tous genres.

La biographie d'Auguste Bébien a été écrite en 1839, l'année même de la mort de celui-ci, par Ferdinand Berthier¹⁴, non historien à proprement parler (rappelons que les historiens professionnels n'existent pas encore) mais il est un intellectuel reconnu : à cette date il est membre de l'Institut historique de France, correspondant de l'Institut géographique et historique du Brésil¹⁵ et doyen des professeurs de l'Institut Royal des sourds-muets de Paris¹⁶. Il a lui-même été élève, puis ami de son sujet : c'est donc une forme d'hommage, et, en cette période postrévolutionnaire, il est d'usage d'écrire l'Histoire de façon à

¹⁰ L'historien et co-directeur des *Annales*, Marc Ferro, publie en 1989 un article au titre évocateur dans le *magazine littéraire* : « la biographie, cette handicapée de l'histoire » (avril 1989). Il y relate deux colloques qui viennent de se dérouler : l'un sur la Révolution Russe de 1905 sans que soit évoqué le tsar Nicolas II et l'autre portant sur le gouvernement de Vichy au cours duquel il n'a pas été question de Pétain ! François Dosse, *op. cit.*, 2005, p. 111.

¹¹ Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987.

¹² Michel Foucault, « La vie des hommes infâmes » dans *les cahiers du chemin* n°29, 15 janvier 1977, cité dans *Dits et écrits*, Gallimard, t. III, 1994.

¹³ C'est le titre d'une collection éditée dès 1978 par Gallimard. Ephémère, cette collection ne comporte que huit titres dont le premier sur Herculine Barbin, hermaphrodite qui s'est suicidé en 1868.

¹⁴ Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, Paris, Ledoyen, 1839.

¹⁵ Il décline ces titres en couverture du livre de *Les sourds-muets avant et après l'abbé de l'Épée*, publié en 1840.

¹⁶ En 1829, Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir, Sourd également, sont devenus professeurs titulaires de l'INSMPP sur un effectif total de six professeurs et un corps enseignant de vingt six personnes (seize hommes et dix femmes : professeurs, mais aussi aspirants-professeurs, maîtres d'étude, répétiteurs, moniteurs sourds-muets (au nombre de quatre : deux hommes et deux femmes), chefs d'ateliers (tailleur, cordonnier...), maître de dessin et maîtresse d'écriture). Yves Bernard, *Approche de la gestualité à l'institution des sourds-muets de Paris, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles*, thèse de doctorat, Université Paris V, 1999, p. 483.

légitimer les événements ou les actions passées¹⁷. De fait, l'Histoire est considérée comme une discipline intellectuelle à part entière depuis le début du siècle¹⁸ mais les historiens ne prennent progressivement conscience de l'importance fondamentale des sources originales et d'une certaine qualité de la réflexion pour écrire l'Histoire¹⁹ : Augustin Thierry (1795-1856) et Jules Michelet (1798-1874) sont peut-être les plus emblématiques des historiens « romantiques » qui caractérisent cette période. Augustin Thierry explicite ainsi les motivations qui l'ont conduit à devenir historien²⁰ :

En 1817, préoccupé d'un vif désir de contribuer pour ma part au triomphe des opinions constitutionnelles, je me mis à chercher dans les livres d'histoire des preuves et des arguments à l'appui de mes croyances politiques. [...] Sans cesser de subordonner les faits à l'usage que j'en voulais faire, je les observais avec curiosité, même lorsqu'ils ne prouvaient rien pour la cause que j'espérais servir [...].

On le voit, l'historiographie, l'écriture de l'Histoire, a une fonction utilitariste et Berthier n'échappe pas à la règle : la lecture qu'il donne des événements donne le sentiment d'une rupture²¹. Les écrits postérieurs de Louis-Emile Vauchelet²² ou Jules Ballet²³ à la *Notice*

¹⁷ Christian Amalvi, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France*, Paris, Albin Michel, 1988 ; Jacques Guilhaumou, Patrick Garcia, Jacques Lévy et Marie-Flore Mattei, avec la collaboration de Marie-Hélène Lechien et Jean-Claude Pompougnac, *Révolutions, fin et suite. Les mutations du changement social et de ses représentations saisies à travers l'image de la Révolution française et les pratiques du bicentenaire*, Annales historiques de la Révolution française, 1992, vol. 287, n° 1, pp. 140-142 ; Y. Delaporte, *Les Sourds, c'est comme ça*, MSH, 2002.

Le mythe de la rencontre de l'abbé de l'Épée avec les jumelles sourdes, à l'origine des cours qu'il met en place par la suite « n'est rien d'autre qu'une suite de symboles : les ténèbres et les éléments naturels déchainés symbolisent l'état de confusion dans lequel étaient plongés les Sourds tandis que la lumière entraperçue du logis où vivent les jumelles apporte la promesse du passage d'un état de sauvagerie à l'état de culture ». Y. Delaporte, « l'abbé de l'Épée : de la légende au mythe », *Art pi !*, hors-série, 2012.

¹⁸ Les Archives Nationales sont créées en France en 1808, ce qui témoigne d'une prise de conscience, et l'école nationale des chartes, établissement créé pour l'enseignement de l'Histoire en 1821. Jean et Lucie Favier, *Archives Nationales. Quinze siècles d'histoire*, Paris, Nathan, 1988 ; Lucie Favier, *La mémoire de l'État. Histoire des Archives nationales*, Paris, Fayard, 2004.

¹⁹ Philippe Poirrier, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Belin, 2009.

²⁰ Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, Paris, Just Tessier, cinquième éd. , 1836.

²¹ Par exemple, la date de naissance d'Auguste Bébian, qu'il fixe au 4 août dans son livre (*Notice sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébian, ancien censeur de l'institut royal des sourds-muets*, J. Ledoyen, 1839. p. 1) coïncide avec la date de l'abolition des privilèges. Etablit-il un parallèle ? Les phrases emphatiques (« il est

sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébian²⁴ s'appuient en grande partie sur cette première biographie²⁵. Peut-on parler de biographie ou plutôt d'hagiographie d'ailleurs ?

La volonté de la part des « historiens », de ces années post Révolution, de légitimer le cours des évènements autant que possible, de montrer qu'une certaine régénération intellectuelle et morale lui est inhérente est perceptible dans l'ouvrage écrit par Ferdinand Berthier. Chacun tend à mettre en valeur les qualités, le génie de son peuple²⁶ dans ses écrits : la période est celle de la fondation des grandes « histoires nationales ». Bébian, dit-il, est « du petit nombre de ces bienfaiteurs de l'humanité »²⁷, panthéon dans lequel l'abbé de l'Épée, « ange déçu du ciel »²⁸, « messie d'un peuple trop longtemps déchu »²⁹, occupe la place centrale. De fait, la personne d'Auguste Bébian est présentée sous un angle exceptionnel, au point que près de cinquante ans plus tard, Benjamin Dubois, lui-même

des hommes dont la vie modeste et laborieuse, longtemps ensevelie dans le silence du cabinet et de l'étude, n'attend qu'une occasion pour se produire au grand jour, frapper d'étonnement ce qui les entoure, et s'attachant à propos à une utile spécialité, conquérir par la persévérance une réputation victorieuse de l'oubli et de l'ingratitude. Celui dont je vais esquisser la vie et les travaux, monuments d'un esprit supérieur et d'un dévouement à l'épreuve des injustices et des persécutions, est du petit nombre de ces bienfaiteurs de l'humanité qui ont droit à la reconnaissance de leurs contemporains et de l'avenir. », *ibid.*) et celles qui montrent qu'il y a un avant et un après (« Avant Bébian, notre faible imagination, s'effrayant de la moindre difficulté... », *Notice...*, p.11) n'ont-elles pas pour fonction de mettre en évidence l'exceptionnalité du personnage ?

²² *Le Colonial*, 19 mai –14 juin 1911.

²³ Jules Ballet est conservateur des hypothèques de Pointe à Pitre et censeur de la banque de Guadeloupe : il a été élève de l'école mutuelle dirigée par Bébian. Christian Schankenbourg, in Danielle Bégot, *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue, Guyane, XVIIe-XXe siècles*, Paris, CTHS, 2011.

²⁴ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839.

²⁵ Louis Vauchelet par exemple cite abondamment l'ouvrage écrit par Ferdinand Berthier (*ibid.*) et reprend à l'identique certaines formulations (pour expliquer le départ de Laurent Clerc, il utilise les mêmes mots que Berthier « forcé par la honteuse modicité de son traitement » ou encore il rapporte l'épisode de la visite de la duchesse de Berry dans les mêmes termes).

²⁶ Ferdinand Berthier évoque plusieurs fois la nation sourde-muette, avant la mise en place du IInd Empire (1852) surtout. Lors de l'ouverture du banquet de 1856, il déclare : « Une légère explication, en passant, sur la qualification de *Nation* que nous avons cru pouvoir nous donner, et qui a paru à quelques uns renfermer l'intention bien arrêtée de repousser la société de nos frères parlants. Loin de là ! [...] » Société centrale des sourds-muets de Paris, *Banquets des sourds-muets réunis pour fêter la naissance de l'abbé de l'Épée* Paris, Hachette, t. II. Florence Encrevé, *Les sourds dans la société française au XIXe siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Grâne, Créaphis, 2012, p. 121.

²⁷ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 1.

²⁸ Ferdinand Berthier, *Les sourds-muets, avant et depuis l'abbé de l'Épée*, J. Ledoyen, 1840, p. 8.

²⁹ Société centrale des sourds-muets de Paris, *Banquets des sourds-muets réunis pour fêter la naissance de l'abbé de l'Épée* Paris, Hachette, t. III., 1864.

Sourd, qui n'a pas pu le connaître justifie la reproduction d'articles ou de paragraphes dans son *Journal des sourds et des sourds-muets*, écrits publiés précédemment dans le *Journal des sourds-muets et des aveugles* dirigés par Bébien lui-même, par le fait que celui-ci avait atteint une justesse encore inédite à ce jour³⁰ :

Les pages que nous reproduisons ici montreront quel observateur était Bébien. Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas d'entendant-parlant qui l'ait surpassé ou du moins égalé ... ce que Bébien consignait en 1826 corroborede (sic) point en point leurs propres remarques sur les sourds-muets d'aujourd'hui.

Indubitablement, il y a une dimension mythique, légendaire, dans la *Notice* de Ferdinand Berthier, ce que d'autres sources permettent de vérifier³¹. Sans l'ignorer, précisons que le but de notre travail n'est pas « de détruire les mythes pour accéder au vrai », mais au contraire de prendre ceux-ci pour objet d'étude pour tenter de saisir ce qu'ils révèlent³².

L'historien Alain Corbin, qui a choisi délibérément de sortir de l'anonymat un sabotier de l'Orne qui a vécu au XIX^{ème} siècle, Louis-François Pinagot et de retracer autant que possible sa vie, pose un problème fondamental pour l'histoire biographique : l'individuation des marqueurs d'identité. Même si la vie de Pinagot lui semble essentiellement frappée du sceau des « exigences de subsistance », il examine une gamme extrêmement riche de phénomènes sociaux et culturels censés avoir imprégné son parcours de vie. Il ne se contente pas de reconstruire les relations affectives, les formes de sociabilité, le langage, l'éducation, la religion, l'argent. Convaincu que les sens, de même que leur perception par la société, sont historiquement datés, il considère aussi d'autres dimensions telles le paysage physique, les espaces sonores ou olfactif, le sens du passé ou encore la construction de la citoyenneté. Les repérages de tous ces marqueurs d'identité

³⁰ Benjamin Dubois, « Physiologie du sourd-muet, par Bébien », *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds-muets*, n°2, 1888, p. 28.

³¹ Les documents conservés dans les archives permettent de connaître avec précision les circonstances qui conduisent au renvoi d'Auguste Bébien de son poste de censeur des études, le 3 janvier 1821 par exemple. Celles-ci, ou même le récit de ces circonstances, sont absentes de la *Notice*. AMHCS, Liasse Bébien, fonds Pinard.

³² Jérôme Grévy, *op. cit.*, 2001, p 16.

impliquent aussi un important travail de dépaysement de l'historien : il convient de repenser les temporalités de la société villageoise de la fin du XVIII^{ème} siècle et du début du XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire le rythme de l'existence, le cadre spatio-temporel dans lequel elle évolue³³ :

[...] je doute, à titre d'exemple, que les étapes de la Révolution qui nous sont familières [...] aient constituées dans la tête de Pinagot, les cadres de la représentation de la fin du XVIII^{ème} siècle ».

L'épistémologie de la biographie a donc fortement évolué et n'est plus uniquement centrée sur un individu : c'est l'enjeu de ce travail.

2 - Des sourds aux Sourds : petite histoire d'une grande question

La création officielle, en 1791³⁴ de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris (INSMP³⁵), le premier établissement mondial dédié à l'instruction des personnes sourdes,

³³ Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, p. 181.

³⁴ Le décret du 29 juillet ne fait qu'officialiser l'attribution des anciens locaux du couvent des Célestins à l'école de l'abbé de l'Épée (décision de la Commune de Paris prise l'année précédente). La nouvelle Institution Nationale des Sourds-Muets doit partager ces locaux avec l'Institution des Aveugles-nés de Valentin Haüy (créée par décret le 28 septembre). La cohabitation, assez conflictuelle (Haüy est révolutionnaire ; Sicard est réfractaire) ne dure que trois ans : le 25 pluviôse an II (13 février 1794) : « l'institution des sourds-muets déménage pour le séminaire Saint Magloire de la rue du faubourg Saint Jacques ». François Buton, *L'administration des faveurs. L'État, les sourds et les aveugles (1789-1885)*, Rennes, PUR, 2009, p. 63, AN, série F 17 1036, pièce n° 516, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, cité par Florence Encrevé, *op. cit.*, 2012, p. 78.

³⁵ L'INSMP est nommée différemment selon les époques.

De sa mise en place, en 1791, par la Constituante, à 1804, année où Napoléon I^{er} devient empereur des français, l'appellation officielle est « Institution Nationale des Sourds-Muets ». L'épithète est ensuite remplacé par « impériale » sous l'empire (1804-1816) puis à nouveau par « royale » (1815-1848) sous la Restauration et la Monarchie de Juillet avant de redevenir « nationale » brièvement, pendant quatre années, sous la Deuxième République (1848-1852). En 1852, à l'avènement de Louis-Napoléon Bonaparte, dit Napoléon III, l'Institution est requalifiée « impériale » pendant la durée du second empire (1852-1870) et ne retrouve enfin définitivement son attribut initial qu'en 1870. A la fin des années 1960, l'établissement est baptisé officiellement « Institut National des Jeunes Sourds ».

est évidemment une date centrale de l'Histoire des Sourds. Cette prise en charge officielle fait suite à l'initiative philanthropique de Charles-Michel de l'Épée, dit abbé de l'Épée, de regrouper à des fins d'instruction enfants et adolescents indigents, à son domicile, dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. Pour ce faire, il utilise la modalité gestuelle, et c'est une rupture dans l'Histoire de l'éducation car jusque-là, seule l'acquisition d'un langage vocal était censée permettre cette éducation.

Mais l'Histoire des Sourds, en tant que sujets, doit être distinguée de l'Histoire de leur éducation et des méthodes employées à cette fin ; or, souvent, les deux sont confondues. Dans cette perspective, le rôle précurseur d'Auguste Bébien, entendant, répétiteur puis censeur à l'INSMP, de 1816 à 1821, ainsi que celui de Ferdinand Berthier, premier professeur Sourd de l'Institution, de 1829 à 1875, est à souligner, comme nous le verrons plus loin. Sans aucun doute, cette institutionnalisation permet une prise de conscience identitaire ainsi qu'une émancipation anthropologique des Sourds. Ceux-ci en effet, rassemblés pour la première fois en un même lieu, peuvent pratiquer de façon continue leur idiome naturel, la langue des signes, utilisé jusque-là de façon marginale et isolée : c'est une condition essentielle puisqu'une langue a nécessairement besoin de locuteurs. Cette visibilité, cette mise en lumière des Sourds ne doit pas occulter qu'ils existaient bien avant et indépendamment de cette étape, aussi importante soit-elle. C'est le problème principal du chercheur : l'absence quasi-totale de sources directes, c'est-à-dire émanant de Sourds eux-mêmes. La seconde difficulté de la recherche relative à l'histoire des Sourds concerne assez prosaïquement l'identification de la surdité ou de la surdi-mutité : sa reconnaissance en tant qu'infirmité n'est pas systématique. Avant la fin du haut Moyen Âge, les traces laissées par les Sourds sont peu nombreuses et relativement dispersées : rassembler ces sources éparses et diffuses est un travail fastidieux, qui relève parfois du hasard. On trouve en effet souvent mention des Sourds là où on ne s'attendait pas à les rencontrer³⁶. Ce constat est intéressant puisqu'il révèle en lui-même une diversité d'appréciations. L'interrogation majeure est liée à la mutité, l'absence de production vocale plus qu'à

Installée dans un premier temps, donc un peu plus de dix ans avant l'arrivée d'Auguste à Paris, à l'emplacement du couvent des Célestins, près de l'Arsenal, conjointement à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, dirigée par Valentin Haüy, la cohabitation s'avère difficile et ne dure que trois ans. Le 4 avril 1794, les anciens locaux du séminaire des oratoriens de Saint Magloire sont attribués à l'INSMP.

³⁶ Aude de Saint Loup, « Les sourds-muets au Moyen-Age. Mille ans de signes oubliés », in Alexis Karacostas (dir.), *Le pouvoir des signes : Sourds et citoyens*, INJS, 1989, p. 11.

l'absence d'ouïe ou une audition imparfaite : elle est centrée sur la capacité à penser, à développer sa pensée, sa raison, son intelligence en l'absence de langage articulé. Les sourds-muets sont-ils vraiment humains ? La question divise.

2.1 – Une Histoire en pointillés jusqu'au XVIII^{ème} siècle

Ainsi, de la période préhistorique, il ne nous est rien parvenu concernant les personnes sourdes, tout au moins rien que nous sachions interpréter. De façon générale, beaucoup de points d'interrogation subsistent sur le quotidien des populations à cette époque où la langue écrite n'a pas encore cours. Les personnes sourdes, dans la mesure où leur culture orale (non écrite) ne laisse pas de traces directes, sont d'autant plus concernées par cette absence de sources qu'elles le sont sur une durée infiniment plus longue : aucune trace directe émanant d'une personne sourde n'a été découverte avant le XVIII^{ème} siècle, 1779 précisément, par le biais du livre de Pierre Desloges³⁷. De façon générale, il est admis que la communication des Hommes de la préhistoire était multicanale, vocale et gestuelle à la fois ; cette dernière modalité étant apparue sans doute la première. En effet, si l'on considère que le langage articulé est apparu entre 250 000 ans et 100 000 ans avant notre ère, c'est bien peu au regard de la « réciprocité des gestes³⁸ estimée, elle, à 25 ou 30 millions d'années. Seul l'écrit permet donc une indication avec certitude quant à l'existence des personnes sourdes. Apparue en Orient, en Mésopotamie ancienne, dès 3300 avant J.-C., la première écriture recensée à ce jour porte le nom de cunéiforme³⁹, en raison de ses caractères « en forme de coins ». Le spécialiste de cette civilisation, l'assyriologue Jean Bottéro, a distingué dans les premiers écrits dont nous disposons deux caractères cunéiformes désignant les personnes sourdes, « *sukkuku* » et « *ashikku* », témoignant ainsi du fait que les civilisations de l'Orient ancien avaient déjà identifié et nommé le phénomène de la surdité en faisant une distinction entre surdité et mutité, bien que les deux

³⁷ En 1779, Pierre Desloges publie ses *Observations d'un sourd et muet, sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets, publié en 1779 par M. l'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans* (Paris, B. Morin, imprimeur-libraire, 1779).

³⁸ Michael C. Corballis, « L'origine gestuelle du langage », in « Aux origines du langage » (dossier), *La Recherche*, n° 341, p. 35.

³⁹ Du latin *cunéus* : coin.

termes soient souvent associés. En effet, le premier de ces termes signifie « sourd » et le second « muet ». Cette distinction est d'autant plus à signaler qu'en Occident, dans d'autres civilisations chronologiquement bien postérieures – celles de la Grèce et de la Rome antique par exemple –, le rapport entre surdité et mutité échappe à ce discernement... L'un plus grands médecins de l'Antiquité, Hippocrate (IV^{ème} siècle avant J.-C.) puis plus tard Galien (II^{ème} siècle de notre ère) étaient tous deux convaincus d'une anastomose entre les nerfs de la langue et ceux des oreilles⁴⁰. Aussi, les termes grec (*cophon* ou *alogos*) et romain (*mutus*) pour désigner les sourds indiquent une confusion entre surdité et mutité, nécessairement liées ; un défaut de langue entraînant des troubles auditifs et vice versa. Le rapport surdité / mutité n'est donc pas systématique mais il convient de remarquer que le champ sémantique de tous ces termes évoque, de près ou de loin, la déficience de l'intelligence : ils sont aussi des synonymes d'« idiots »⁴¹. Ainsi, *sukkuku* signifie sourd mais également celui dont l'esprit est « bouché, hébété, inculte et stupide ». Les termes grecs, *cophon* (repris dans la version grecque des Évangiles) ou *alogos* ont aussi pour signification « privé de raison ».

Si ces indications étymologiques nous donnent des renseignements sur la façon dont les personnes sourdes étaient considérées, leur vie quotidienne nous est en revanche presque inconnue : on sait que les Perses et les Égyptiens offraient aux sourds une « sollicitude » religieuse due au mystère⁴², mais dans quelle mesure ? La vallée du Nil a d'ailleurs laissé des témoignages iconographiques quant aux rôles sociaux susceptibles d'être joués par certains « infirmes »⁴³. Quant au Talmud, le recueil de traditions rabbiniques qui, pour la religion juive, est le complément de la Bible, il déclare qu'il ne faut pas placer les sourds et les muets dans la catégorie des idiots et des irresponsables car ils peuvent être instruits ; ce qui pourrait expliquer le respect suscité par les personnes sourdes chez les Hébreux. Nous ne savons pas toutefois si cette prescription décrit une réalité ou vise à changer les comportements...

⁴⁰ En médecine, une anastomose est une communication, une connexion entre deux organes ou nerfs.

⁴¹ Il semble même qu'avant de s'appliquer aux personnes sourdes, le sens premier de ces termes exprimait la stupidité.

⁴² Henri-Jacques Sticker, *Corps infirmes et sociétés*, Paris, Dunod, 1997, p. 47.

⁴³ Henri-Jacques Sticker *ibid.*, 1997, p. 48.

En Grèce classique, dans les cités de Sparte ou d'Athènes, mais aussi dans la Rome antique, les nouveau-nés atteints de malformations étaient soumis aux rites de l'exposition⁴⁴. Ceux-ci consistaient à emmener l'enfant en dehors de l'enceinte de la cité et à le laisser mourir dans l'eau, dans un trou ou encore, comme à Sparte, sur un rocher. Cet acte que nos esprits de contemporains interprètent comme une abomination extrême, n'est pas, au sens des Anciens, assimilable à une exécution. Il s'agit de rendre aux dieux ce qui est interprété comme un signe de leur colère : « si on les exposait, c'est parce qu'ils faisaient peur ; ils étaient le signe de la colère des dieux et ils en étaient aussi la raison.⁴⁵ » Mais en raison du caractère invisible de la surdité, la grande majorité des enfants sourds n'a sans doute pas subi ce sort : « les aveugles, les sourds et les débiles ne sont pas mis dans la même catégorie que les difformes »⁴⁶. C'est en effet la malformation qui fait peur : pieds bots, doigts en surnombre ou becs de lièvre, par exemple. Comme le remarque pertinemment Fernand Fourgon, « certains auteurs affirment que les Spartiates les précipitaient dans les gouffres du Taygète, que les Athéniens les mettaient à mort et qu'à Rome même on les jetait dans le Tibre. Or, à notre connaissance, aucun texte de l'époque ne mentionne de tels faits ». Ceci étant, même s'ils échappaient vraisemblablement à ce rite d'exposition, la vie quotidienne des sourds de l'Antiquité et leurs conditions d'existence n'étaient sans doute pas toujours enviables. Erving Goffman⁴⁷ rappelle d'ailleurs que ce sont les Grecs qui ont nommé les premiers les signes de disgrâce (définis selon leur civilisation) en inventant le terme de « stigmaté » (en grec : *stigma*), qui désigne « la ou les marques physiques d'infamie ». Ce stigmaté, dans le cas présent, n'est pas immédiatement perceptible, il est susceptible de se révéler après coup, quand une communication est engagée par exemple. Ce sont donc les manifestations visibles de la surdité – l'absence de voix, une voix étrange ou, de façon plus aboutie, l'expression gestuelle – qui, potentiellement, peuvent constituer le « stigmaté », et non la surdité elle-même.

⁴⁴ Marie Delcourt, *Stérilité mystérieuse et naissance maléfique dans l'Antiquité classique*, Paris, Droz, 1937.

⁴⁵ Henri-Jacques Sticker, *ibid.*, 1997, p. 39.

⁴⁶ Henri-Jacques Sticker, *ibid.*, 1997, p. 45.

⁴⁷ Erving Goffman, *Stigmaté. Les Usages sociaux du handicap*, Paris, Éditions de Minuit, coll° « Le sens commun », 1975, p. 11.

Expression divine bienveillante ou malédiction, la surdité fait débat ainsi que leur mode de communication naturel, la modalité gestuelle. Les travaux de sémiogénèse montrent que l'iconisation de l'expérience d'une personne sourde est potentiellement une langue des signes émergente, pour peu que ces signes soient accueillis⁴⁸. Dès l'Antiquité, certains philosophes admettent l'aspect langagier des signes des sourds, sans toutefois aller au-delà. Platon (427 av. J.-C. – 348 av. J.-C.) rapporte ainsi un dialogue entre Socrate et Hermogène, qui fait dire au premier :

Si nous n'avions point de voix, ni de langue et que nous voulussions nous montrer les choses les uns aux autres, n'essaierions-nous pas comme le font les muets de les indiquer avec les mains, la tête et le reste du corps ?

Cela conduit son interlocuteur à conclure⁴⁹ :

Il ne peut, je crois, en être autrement.

Néanmoins, ces observations, ces affirmations de bon sens n'aboutissent pas à une valorisation de l'expression gestuelle. Si celle-ci n'est pas ignorée, elle n'est perçue que comme le stade préliminaire de l'acquisition d'une langue, qui ne saurait être qu'articulée. Dans son approche de la sensorialité, Aristote, disciple de Platon, adopte une tout autre hypothèse : il reconnaît le rôle fondamental de l'expérience sensorielle dans l'enrichissement des connaissances⁵⁰ :

Il n'est rien de l'intellect qui ne vienne d'abord des sens.

⁴⁸ Ivani Fusellier-Souza, *Sémiogénèse des langues des signes. Etudes des langues des signes primaire (LSP) pratiquées par des sourds brésiliens*, thèse de doctorat soutenue à l'université de Paris VIII, 2004.

⁴⁹ Platon, *Le Cratyle*, Paris, Flammarion, 1999, XXXIV, 423-444b.

⁵⁰ Aristote, « De la sensation et des choses sensibles », *Psychologie d'Aristote. Opuscules*, traduit par J. Barthelemy-St Hilaire, Paris, Dumont, 1847. p. 23.

Cependant, il postule de façon catégorique la primauté de la parole pour le développement intellectuel et la transmission du savoir. Car sans la parole vocale, le développement de la pensée n'est pas possible puisque c'est le langage qui crée le raisonnement. Or, ajoute-t-il par ailleurs,⁵¹

Les sourds de naissance sont tous muets. Ils émettent des sons mais n'ont pas de langage.

La surdité acquise après la naissance ne permet pas non plus ce développement, selon lui⁵² :

Il est évident que si l'un quelconque des sens a disparu, il est nécessaire qu'un certain type de science ait disparu avec lui, science dès lors impossible à acquérir.

L'influence d'Aristote sur la pensée occidentale est considérable et toujours prégnante : cette opinion tranchée perdure, bien que très largement infirmée par la recherche et la réalité. Toutefois, une certaine prudence s'impose : l'interprétation des écrits d'Aristote, de la langue grecque vers la langue française, semble prêter à confusion⁵³.

Alors que la déficience sensorielle n'expose pas, *a priori*, les personnes sourdes à une élimination physique dès la naissance, puisqu'elle n'est pas visible, la modalité de communication gestuelle, elle, infirme leur humanité. C'est à travers lui que la surdité prend une dimension stigmatisante. Auguste Bébien, dans sa première publication, part de

⁵¹ Aristote, *Histoire des animaux*, traduit par J. Barthelemy-St Hilaire, Paris, Hachette, 1883, livre IV, p.9.

⁵² Aristote, *Seconds Analytiques*, traduit par J. Barthelemy-St Hilaire, Paris, Librairie philosophique Ladrangé, 1883, chapitre II.

⁵³ Selon Fernand Fourgon, il y aurait une erreur, ou une approximation, de traduction de la langue grecque vers la langue française. Il est question du *logos*, littéralement « discours oral » : une expression orale qui peut être verbale mais aussi gestuelle !
Fernand Fourgon, « Historique de la pédagogie des sourds-muets », *Communiquer*, n° 37, 1978, p. 3.

cette corrélation entre développement de l'intelligence et langue orale pour démontrer que cette causalité est fautive⁵⁴ :

On croyait même, et cette opinion n'est pas encore entièrement détruite, que la parole est indispensable à l'exercice de la pensée [...].

Il ne s'oppose pas frontalement à l'argumentaire d'Aristote, il le pousse au bout⁵⁵ :

Mais c'est justement parce que la parole n'est pas seulement l'expression, mais encore l'instrument ordinaire de la pensée, que ses imperfections ont des conséquences si fâcheuses, et ont mérité de fixer l'attention des philosophes.

Ces indécisions quant au statut humain ou non des personnes sourdes sont d'autant plus complexes qu'elles intègrent une variante individuelle : la capacité d'adaptation de la personne sourde à son entourage immédiat et au monde extérieur – l'inverse étant tout aussi essentiel à prendre en compte. L'expression gestuelle interroge, bien que répandue et relativement commune, en tant que langage potentiel, en tant qu'équivalent de la parole vocale, plus encore peut-être que l'absence de voix ou qu'une voix « étrange ». L'une étant en relation directe avec l'autre, on peut dire que le problème réside dans la communication, dans le rapport à l'autre et à la société, plus que dans la surdité elle-même⁵⁶.

« Civilisation du geste »⁵⁷, le Moyen Âge n'est pas non plus particulièrement hostile à la modalité gestuelle, dans la mesure où, comme pour le théâtre antique, sa fonction reste

⁵⁴ Auguste Bébien, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Librairie L. Colas, 1817, p. 5.

⁵⁵ Auguste Bébien, *ibid.*, p. 55.

⁵⁶ C'est également la conclusion du sociologue Bernard Mottez pour qui « la surdité est un rapport » : elle ne se définit que de façon bilatérale. Il n'y a des sourds que parce qu'il y a des entendants ou inversement. Bernard Mottez, *Les sourds existent-ils ?*, textes présentés et réunis par Andrea Benvenuto, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 144.

⁵⁷ Jean-Claude Schmitt, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 1990.

esthétique, voire pratique, pour le commerce par exemple. Long millénaire, cette période est tout en contrastes, héritière des savoirs anciens auxquels s'ajoutent quelques idées innovantes. La réputation d'une période obscurantiste, intolérante et répressive à l'égard des personnes sourdes, comme dans d'autres domaines⁵⁸ ne semble pas être avérée, même si on les trouve « en marge de la marginalité »⁵⁹ : les recherches sur cette période sont très embryonnaires, et sans vouloir en dresser un tableau idyllique, plusieurs indices tendent à montrer que la participation sociale des sourds à la société médiévale était sans doute plus effective qu'on ne le pense. De façon générale, le Moyen Âge est silencieux au sujet des infirmes, mais n'est-ce pas un silence révélateur ? Comme le dit Henri-Jacques Stiker⁶⁰ :

Si le discours est si bref, c'est peut-être parce que les infirmes, les diminués, les invalides faisaient spontanément partie du monde et de la société que l'on acceptait bigarrée, diversifiée, disparate. [...] La normalité, c'était le bariolage, et nul ne se préoccupait de ségrégation, car le plus "naturel" était qu'il y eut des malformations. C'était davantage que de la tolérance : c'était le réel.

Ainsi que nous l'avons fait observer au début de ce paragraphe, il est fait mention des sourds dans des écrits regroupant les marginaux de la société médiévale⁶¹, parmi les juifs, les homosexuels et les prostituées. Ils ne sont donc pas systématiquement considérés comme infirmes. Il est vrai que, physiquement et socialement, les sourds sont autonomes. Ils peuvent travailler dans les champs ou dans l'artisanat par exemple. La France étant alors un pays rural, et le travail majoritairement manuel, les sourds s'insèrent assez naturellement dans l'organisation sociale ainsi que le souligne Michel Mollat⁶² :

⁵⁸ Régine Pernoud, *Pour en finir avec le Moyen Âge*, Paris, Gallimard, Folio, 1979.

⁵⁹ Aude de Saint-Loup, « Les sourds-muets au Moyen-Age. Mille ans de signes oubliés », *Sourds et citoyens*, Catalogue de l'exposition, INJS, 1989, p.14.

⁶⁰ Henri-Jacques Stiker, *op. cit.*, 1997, p. 63.

⁶¹ Aude de Saint-Loup, *op. cit.*, 1989, p.11.

⁶² Michel Mollat, *Les pauvres au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1978, p. 30.

Où finissait la pauvreté valide ? Où l'invalidité commençait-elle ? La législation byzantine et la morale faisaient du travail la ligne de clivage. Le vagabondage ou le chômage posaient un problème politique ; l'invalidité physique ou mentale un problème moral.

La ligne de démarcation est donc claire. Dans une moindre mesure, les congrégations religieuses sont un second facteur d'intégration sociale à cette période. Certaines furent dotées dès le IX^{ème} siècle pour l'accueil des enfants sourds confiés à leurs soins. Phénomène insolite, ces communautés, régies par la règle monastique de saint Benoît de Nursie⁶³, se devaient d'observer le silence : toute parole émise vocalement est proscrite pour ne pas parasiter la méditation divine et afin de satisfaire aux besoins de communication, des dictionnaires de signes furent mis en place⁶⁴. Ce milieu offrait donc des conditions privilégiées de communication gestuelle : Gérard van Rijnberk recense en 1953⁶⁵ 1 300 signes, ordonnés selon une syntaxe proche de la langue des signes française (LSF). Dans quelle mesure les sourds ont-ils pu en tirer profit ? On ne saurait le dire avec exactitude. La comparaison de la langue des signes utilisée par les sourds et de celle utilisée par les moines révèle bien des similitudes⁶⁶, même si en l'absence de preuves historiques, on ne peut que supposer une influence réciproque. Toujours est-il qu'au XVII^e siècle, on trouve trace d'un sourd, Étienne de Fay, devenu enseignant pour les enfants sourds abandonnés au monastère des Prémontrés d'Amiens. Plus tard, au XVIII^e siècle, c'est également un religieux, Charles-Michel de l'Épée, qui est le premier à créer en France une

⁶³ « Les premiers dictionnaires de signes écrits datent du X^{ème} siècle, mais cet usage est attesté à des époques antérieures. En outre, dans le 33^e précepte de la règle de saint Pacôme (IV^{ème} siècle), traduit par saint Jérôme (V^{ème} siècle) et que l'on retrouve au chapitre 38 de la règle de saint Benoît (VI^{ème} siècle), il est demandé de remplacer la parole par un *signum sonitu* : un sifflement ou un coup frappé sur une table ». Aude de Saint-Loup, *op. cit.*, 1989, p.19.

⁶⁴ Les dictionnaires des signes gestuels sont élaborés dans les abbayes bénédictines, ou plus tard, trappistes, régies par la règle de saint Benoît. Voir René Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint Philibert*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1905.

⁶⁵ Gerard van Rijnberk, *Le langage par signes chez les moines*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1953.

⁶⁶ Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, *Gestes des moines, regards des sourds*, Siloë, 1997. Les signes monastiques sont ici ceux du monastère bourguignon de La Pierre-qui-Vire.

école basée sur la méthode gestuelle, en rupture avec les idées oralistes de son temps. Sont-ce vraiment là de simples coïncidences ? La question mérite d'être posée.

Illustration de ce regard ambivalent, parfois contradictoire, dès l'an 529, les sourds sont autorisés par le concile d'Orange à demander le baptême par signes. Dans le même temps, le code Justinien restreint l'accès des sourds aux droits civiques. Il s'agit là du premier statut juridique des sourds et il est intéressant de constater que seuls les sourds-muets congénitaux sont totalement privés de droits civiques : le critère de la parole est donc pertinent dans cette exclusion. Les quatre autres « catégories » (définies par le code Justinien : la surdité-mutité acquise, la surdité naturelle, la surdité acquise et la mutité acquise) ne subissent pas de privation, mais des restrictions de droit. Ainsi donc, « faire parler » les sourds (1^{ère} catégorie définie par le code) s'impose plus que jamais comme une nécessité pour échapper à une catégorisation trop coercitive.

Socialement, les sourds ne sont donc pas condamnés à la mendicité, ni mis au ban de la société comme les autres infirmes de leurs temps. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de sourds mendiants mais le phénomène est, semble-t-il, marginal. Sur cent vingt sourds recensés au Moyen Âge, en Occident, seuls quatre sont mendiants⁶⁷. À l'égard de ceux-ci, le jugement social est sévère. Guillaume de Mende, évêque au XII^{ème} siècle, rapporte ses échanges avec des sourds pour les besoins de la prédication du christianisme et laisse transparaître sous sa plume une irritation évidente : « il y a beaucoup de sourds qui refusent d'entendre la parole de Dieu, et un grand nombre de muets qui ne veulent pas parler, bien qu'ils le puissent »⁶⁸. Que l'usage de la métaphore soit employée ici ou non, il assimile étrangers, muets et sourds : des « imparfaits » à ses yeux. Dans les deux cas, surdité et mutité, il estime qu'il s'agit d'un refus conscient d'entendre la parole de Dieu.

Le clergé semble toutefois plus tolérant à l'égard des sourds que l'autorité temporelle qui les écarte du droit civique. La fonction langagière des signes est affirmée dès le V^e siècle par saint Jérôme⁶⁹ :

⁶⁷ Aude de Saint-Loup, *op. cit.*, 1989, p. 15.

⁶⁸ Aude de Saint-Loup, *ibid.*

⁶⁹ Aude de Saint-Loup, *ibid.* 1989, p. 16.

Par les signes et la conversation quotidienne, [...] par le geste éloquent de tout le corps, les sourds peuvent comprendre l'Évangile.

La réflexion d'un autre « père de l'Église », saint Augustin, va dans le même sens. Sa pensée a fortement influencé la théologie du Moyen Âge, et bien au-delà de cette période, puisqu'on en retrouve des éléments dans des raisonnements philosophique et théologique tels que le jansénisme. Dans son ouvrage *De Magistro*, saint Augustin relativise la théorie aristotélicienne d'une interdépendance exclusive entre langage articulé et activité intellectuelle, en considérant l'expression gestuelle des sourds comme une modalité de communication propre à accéder au « maître intérieur », c'est-à-dire à Dieu. Cependant, au fur et à mesure de l'extension du christianisme, la supériorité de la parole sur la communication gestuelle est constamment rappelée et on fait appel à Dieu pour le justifier : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était avec Dieu – et le Verbe était Dieu », mentionne l'Évangile selon saint Jean⁷⁰. Le Verbe est de nature orale, vocale bien sûr ; même s'il ne semble écrit nulle part que ce Verbe ne saurait être gestuel ! De façon générale, la Bible est ponctuée de « Dieu dit... et cela fût », insistant bien par là sur le pouvoir originel et créateur de la parole. Le courant aristotélicien fait foi et reste donc bien ancré dans les représentations collectives du temps. L'éloquence, la maîtrise de la parole montrent l'intelligence des personnes que l'on a en face de soi. Ces idées ne s'appliquent pas spécifiquement aux sourds mais elles ont bien évidemment des répercussions sur leur communication naturelle et privilégiée. Le Moyen Âge est une « civilisation du geste », mais dans la mesure où celui-ci est co-verbal ! Ainsi, dit Jean-Claude Schmitt⁷¹,

[...] Sans cesse est rappelé le primat de la parole, dont les gestes ne seraient que les serviteurs plus ou moins dociles et plus ou moins nécessaires [...]. Certes, le geste est toujours présent, mais comme lové à l'ombre du Verbe. Sans méconnaître le geste, mais sans parvenir non plus tout à fait à préciser son rôle, la culture officielle ne peut se résoudre à lui donner la même place qu'à la parole. En fait, il n'y a là qu'une conséquence logique d'une longue tradition de spiritualisation de la parole et de la langue dont la

⁷⁰ Évangile selon saint Jean I, 1.

⁷¹ Jean-Claude Schmitt, *op. cit.*, 1990, p. 358.

conséquence est de désigner par contraste les pesanteurs du corps comme propres au péché.

A la fin du Moyen Âge donc, le fait que seule la voix permette d'accéder à la pensée, de développer une humanité et que la surdi-mutité soit irréversible semble entériné : l'avis d'Aristote et des philosophes, celui des médecins grecs de l'Antiquité Hippocrate puis Galien pour qui la surdi-mutité résulte de la paralysie de la cinquième paire de nerfs faciaux (leurs écrits sur l'anatomie faisaient foi à l'époque médiévale) donnent l'idée d'un état statique. Mais la dissociation à venir⁷² entre surdité et mutité due aux progrès de la médecine permet d'envisager une éducation à la parole, ainsi qu'un apprentissage de la voix. Afin de poursuivre l'objectif d'humaniser, le rétablissement de la fonction vocale s'affirme donc plus que jamais comme un moyen incontournable : « rendre la voix » aux personnes sourdes, leur permettre d'accéder au rang d'humains permet une normalisation sociale rassurante. Des perspectives nouvelles s'ouvrent donc et des préjugés tombent pour faire place à d'autres...

La parole articulée comme critère d'humanité

Au fur et à mesure que cette idée de démutisation s'impose, l'Histoire des Sourds se confond de plus en plus avec celle de leur éducation, centrée sur l'apprentissage de la parole vocale et la « guérison » de la surdité. Le cas du « jeune homme sourd de Chartres, rapportée en 1703⁷³ à l'Académie des sciences illustre cette préoccupation tout entière tournée vers l'audition⁷⁴, hors de laquelle point de salut, et révèle la représentation de la surdité au début du siècle des lumières. À la fin du XVII^{ème} siècle en effet, aux alentours de 1690, un certain Félibien, sociétaire de l'Académie des inscriptions, expose aux savants présents « un événement singulier, peut-être inouï ». Le commentaire que fera par la suite le philosophe Bernard Le Bouyer de Fontenelle alimentera le débat sur la formation de l'esprit humain et la naissance des Idées : selon ce même philosophe et l'ensemble des

⁷² En Occident, car en Orient, on l'a vu p. 22, l'amalgame n'a pas été fait.

⁷³ Académie des sciences, *Histoire de l'Académie Royale des Sciences... avec les mémoires de mathématique & de physique... tirez des registres de cette Académie*, Paris, J. Boudot, 1703, p. 18-19, V.

⁷⁴ Fabrice Bertin, « A Chartres, la guérison miraculeuse d'un jeune homme sourd-muet : Félix Merle », in Charles Gardou, *Le handicap dans notre imaginaire culturel. Variations anthropologiques 3*, Toulouse, Eres, 2015, à paraître.

cartésiens, toutes les idées sont innées alors que les empiristes, eux, soutenaient que celles-ci viennent des sens. Le cas du « jeune homme sourd de Chartres » est l'occasion d'un examen empirique, d'une confrontation de la théorie à la pratique. Publié pour la première fois en 1703 puis réédité 36 ans plus tard dans l'*Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, ce texte de Fontenelle rapporte qu'« À Chartres, un jeune homme, dans sa vingt-troisième année, fils d'un artisan, sourd-muet de naissance, commença tout à coup à parler, au grand étonnement de la ville entière. Interrogé sur les circonstances d'un résultat en apparence aussi merveilleux, il répond que trois mois avant d'articuler sa voix, il avait entendu le bruit des cloches, et avait été extrêmement surpris de cette sensation nouvelle et inconnue. Ensuite, il lui était sorti une espèce d'eau de l'oreille gauche, et il avait parfaitement entendu des deux oreilles. Il fut trois ou quatre mois à écouter sans rien dire s'accoutumant à répéter tout bas les paroles qu'il entendait et s'affermissant dans la prononciation et dans les idées attachées aux mots. Enfin, il se crut en état de rompre le silence, et il déclara qu'il parlait quoi que ce ne fût qu'imparfaitement. Aussitôt, des théologiens habiles l'interrogèrent sur son état passé et leurs questions principales roulèrent sur Dieu, sur l'âme, sur la bonté, ou sur la malice morale des actions. Il ne parut pas avoir porté ses pensées jusque là, quoiqu'il fut né de parents catholiques, qu'il assista à la messe, qu'il fut instruit à faire le signe de la croix et à se mettre à genoux dans la contenance de l'homme qui prie ; il n'avait jamais joint cela à aucune intention, ni compris celle que les autres y joignent. Il ne savait pas bien distinctement ce que c'était que la mort, et qu'il n'y pensait jamais. Il menait une vie purement animale, tout occupée des objets sensibles et présents, et du peu d'idées qu'il recevait par les yeux. Il ne tirait même pas de la comparaison des idées tout ce qu'il semble qu'il aurait pu en tirer. Ce n'est pas qu'il n'eût naturellement de l'esprit mais l'esprit d'un homme privé du commerce des autres est si peu exercé et cultivé qu'il ne pense qu'autant qu'il y est indispensablement forcé par les objets extérieurs. Le plus grand fonds (sic) des idées est dans leur commerce réciproque ». Ce dernier constat laisse penser : sa pertinence et sa justesse ne conduisent pas paradoxalement à favoriser une expression gestuelle qui permettrait de suppléer à une communication orale défailante, mais au contraire orientent vers l'apprentissage de la parole articulée.

Un siècle plus tôt, au début du XVI^e siècle, les premières mentions officielles d'instruction des sourds (en tout cas, celles qui nous sont parvenues) à la cour d'Espagne, avec Pedro

Ponce de León (1520-1584) nous apprennent que la « démutisation » était privilégiée. À cette époque, en effet, une première « pédagogie » à destination des enfants sourds apparaît dans ce pays. La renommée des peintres silencieux, Juan Fernandez Navarette (élève de Titien) et Pinturicchio (disciple italien du maître siennois Le Pérugin), a sans nul doute contribué à dissiper les préjugés envers les sourds au niveau des cercles du pouvoir. Pinturicchio était devenu le peintre des Papes, et Navarette, peintre du Roi d'Espagne Philippe II en 1568⁷⁵. C'est dans ce contexte d'« exaltation » intellectuelle et artistique qu'intervient Pedro Ponce de León. Moine bénédictin du monastère de San Salvador à Oña, il est appelé (vers 1542) à intervenir auprès d'une famille influente de la noblesse espagnole, la famille Velasco, titulaire de la haute charge de connétable de Castille⁷⁶. Pedro de Velasco, le troisième de la lignée de connétales est alors sans descendance. Son frère, Juan, marquis de Berlanga, a eu sept enfants : trois entendants (Iñigo, Inès et Isabel) et quatre sourds (Francisco, Pedro, Catalina et Bernardina). La « mission » de Ponce est d'apprendre à parler aux quatre enfants sourds, de façon à sauvegarder leurs droits patrimoniaux et à conserver le titre de connétable dans la famille en cas de décès de l'unique héritier entendant de sexe masculin – les filles étant exclues de cette transmission. Le titre de connétable revient logiquement à Iñigo, en 1557.

Pour assurer cette instruction, Ponce met au point (en s'inspirant probablement de méthodes phonologiques de l'Antiquité⁷⁷) une technique d'articulation et formalise également un premier alphabet manuel avec la complicité de son contemporain Melchior de Yebra⁷⁸. Sa méthode consiste à donner à la langue et aux lèvres une position

⁷⁵ Navarette a participé aux décorations du site royal de l'Escorial. Ceci n'est pas étranger à la sensibilisation des grandes familles ayant un ou des enfants sourds.

Yves Bernard, *Approche de la gestualité à l'Institution des Sourds-Muets de Paris aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*. Thèse de doctorat de Linguistique soutenue à l'Université de Paris V, 1999, p. 20.

⁷⁶ La dignité de connétable de Castille est créée en 1382 par le roi Jean I^{er} de Castille en remplacement de celle d'Alférez Mayor del Reino. Le connétable a la haute main sur l'armée, qu'il commande en l'absence du souverain. Il s'agit d'une haute dignité, qui devient honorifique et héréditaire en 1473, sur décision du roi Henri : la famille de Velasco en détient la charge jusqu'à disparition de celle-ci, en 1713.

⁷⁷ Plus précisément de la méthode phonétique d'Antonio de Nebrija, qui fut l'auteur de la Grammaire castillane en 1492).

⁷⁸ Melchior de Yebra (1524-1586) était un moine franciscain qui confessait des « personnes privées de parole » et des mourants n'ayant plus la force de s'exprimer. Il affirmait qu'un grand nombre de personnes savaient ainsi se faire comprendre, d'où son intérêt pour les sourds. Yebra s'est inspiré des écrits de Bonaventure de Bagnuera, un théologien du XIII^e siècle, pour penser l'alphabet manuel. Yves Bernard, *Approche de la gestualité à l'Institution des Sourds-Muets de Paris aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*, op. cit., p. 23.

précise avant la production vocale ; le larynx étant assimilé à un instrument de musique comme la flûte par exemple. Ses écrits – s’il en a produit⁷⁹ – ne nous sont pas parvenus et son expérience ne nous est connue qu’indirectement, à travers les témoignages de ses élèves. Ce premier essai attesté d’éducation des sourds à la parole s’opère dans un contexte politique de reconquête et de lutte contre les Maures, basé sur la diffusion à tous de la langue castillane, y compris aux sourds.

Ainsi, en 1585, Iñigo de Velasco transmet à son tour son titre à son propre fils, Juan Fernandez. Ce dernier a, lui, trois enfants : Mariana, Bernardino (entendant et futur connétable) et Don Luis⁸⁰, né sourd ou devenu sourd à deux ans, selon les témoignages. C’est au précepteur Ramirez de Carrion⁸¹ que revient alors la tâche d’instruire Don Luis. Pour ce faire, il s’inspire de son prédécesseur, à la différence près qu’il passe directement à l’apprentissage de la parole, sans aucun support manuel. À cette époque, un certain Juan de Pablo-Bonet (1579-1633) est secrétaire du connétable en titre, Don Bernardino de Velasco. Bonet publie sous son nom, en 1620, ce qui est connu comme le premier ouvrage traitant de l’éducation à la parole des sourds : *Réduction des lettres à leurs éléments primitifs et art d’enseigner à parler aux muets*⁸². Il y expose la méthode – peut-être celle du moine initiateur, Pedro Ponce – qui est considérée comme la base des méthodes orales actuelles. Le grand oncle de Don Luis étant lui-même élève de Ponce (Pedro de Velasco), comme le souligne Harlan Lane⁸³, il n’est donc pas exclu que le manuscrit du précepteur ait été conservé dans cette famille. Quoi qu’il en soit, « la méthode d’éducation des sourds présentée dans le livre de Bonet est conforme à ce que l’on connaît de Ponce »⁸⁴. Il

Harlan Lane, *Quand l’esprit entend*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 103.

⁷⁹ Certains témoignages laissent penser qu’il aurait consigné ses expériences dans un manuscrit. À ce sujet, voir Harlan Lane, *Quand l’esprit entend*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 103.

⁸⁰ Don Luis (1610 env. -1664) assumait la charge de marquis de Fresno, qui implique une certaine considération. Yves Bernard, *op. cit.*, 1999, p. 20.

⁸¹ Ramirez de Carrion (1584-1660) était en quelque sorte un précepteur « professionnel », qui enseignait aussi à des entendants. Yves Bernard, *ibid.*, 1999, p. 21.

⁸² Juan de Pablo-Bonet, *Reduccion de las letras y arte para enseñar a hablar a los mudos*, traduit en français par Eugène Bassouls et Auguste Boyer ; publié en 1889 dans la *Revue internationale d’enseignement des sourds-muets*.

⁸³ Harlan Lane, *op. cit.*, 1991, p. 100.

⁸⁴ Harlan Lane, *ibid.*, 1991, p. 105.

conseillait l'usage des signes propres aux sourds et le recours à l'alphabet manuel codifié par Pedro Ponce, dans un objectif d'apprentissage de l'articulation.

Ce premier ouvrage relatif à la question de l'éducation des sourds eut un certain retentissement en Europe, notamment grâce à Kenelm Digby, neveu de l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne. En visite à la cour d'Espagne en 1623, dans le sillage du futur roi d'Angleterre Charles I^{er}, il est présenté au jeune Don Luis, motif de fierté et preuve que faire parler les sourds relève du possible. Intellectuel reconnu et proche du roi, voulant prouver l'immortalité de l'âme, Kenelm Digby publia ses réflexions en 1644. Dans ses deux ouvrages, *De la nature des corps* et *De la nature et des opérations de l'âme*, il relate sa rencontre avec « le frère muet parlant du connétable de Castille » et ne tarit pas d'éloges à son sujet, louant les capacités de Don Luis à parler, lire sur les lèvres et discourir. De retour en Grande-Bretagne, après la restauration de la monarchie en 1660, le chevalier Kenelm Digby fait partie des membres fondateurs de la Royal Society (l'Académie des Sciences d'Angleterre), aux côtés de son ami le grammairien et mathématicien John Wallis »⁸⁵. Dès lors, la Grande-Bretagne et ses hommes de sciences s'intéressèrent de près à l'instruction des sourds : John Wallis (*De loquela*, 1653), l'Écossais John Delgarno (*Ars signorum*, 1661 et *Didascalocophus* que l'on traduit par *Le Précepteur du sourd et muet*, 1680) ou encore le médecin John Bwler (*Chironomia, Chirologia*, 1644). Ce dernier, pourtant porteur du projet d'école n'est « impliqué dans aucune réalisation ni dans aucun débat »⁸⁶. « Chacun publia sa méthode, mais sans concertation ni confrontation des résultats »⁸⁷ : « c'est justement ce qui étonne, au regard du portrait que l'on peut dresser de la Grande-Bretagne en ce qui concerne les sourds-muets, c'est l'absence de débats. Seul J. Wallis semble faire parler de lui »⁸⁸. Ce foisonnement d'idées et d'expérimentations témoigne d'une réelle prise de conscience. Elle ne reste pas cantonnée aux frontières de l'Angleterre et essaime à son tour en Hollande, aux Pays-Bas, et en Suisse où se fit

⁸⁵ Sophie Dalle-Nazébi, *Chercheurs, Sourds et langues des signes. Le travail d'un objet et de repères linguistiques en France du XVII^{ème} au XXI^{ème} siècle*, Thèse de doctorat, université Toulouse II-le Mirail, 2006, p.72.

⁸⁶ Sophie Dalle-Nazébi, *ibid.*, p. 76.

⁸⁷ Aude de Saint-Loup, *Diogène*, n° 175, p. 50.

⁸⁸ Sophie Dalle-Nazébi, *op. cit.*, 2006, p. 75.

connaître Jean-Conrad Amman⁸⁹. Considéré comme le père d'un oralisme « pur », ce dernier exclut toute gestualité, quelle qu'elle soit, signes et langage d'action, ainsi que les dactylogies symboliques ou arbitraires. Ainsi, tout au long du XVII^e siècle, les savants européens s'emparent de la question de l'éducation des personnes sourdes⁹⁰. Quelles que soient leurs nuances, toutes ces méthodes pour éduquer les sourds sont centrées sur l'apprentissage de la parole et aucune différence radicale ne les distingue dans leur finalité. Les moyens utilisés, eux, sont en revanche un peu différents : on peut distinguer par exemple la réflexion pragmatique de John Wallis, érudit anglais, de celle plus rigoureusement phonétique de Jacob-Rodrigue Pereire.

La priorité de John Wallis est d'assurer l'épanouissement des enfants sourds, par tous les moyens, quels qu'ils soient. Trois lettres mentionnent l'intérêt qu'il leur portait et font état de son préceptorat⁹¹. L'apprentissage de la parole y est central mais ne porte pas exclusivement sur l'articulation ; les vibrations et le souffle sont également pris en compte. Il signale dans ses correspondances que la finalité de son enseignement est pour lui la compréhension de la langue et que lecture et écriture sont absolument essentielles. Dans la deuxième lettre, datée de 1698, John Wallis déclare qu'il ne tient pas pour indispensable la lecture à haute voix⁹² :

J'ai instruit encore quelques autres sourds-muets, sans même chercher à leur enseigner à parler ; je leur ai seulement appris à comprendre ce qu'on leur écrivait, et à exprimer passablement leurs pensées par écrit. En peu de temps, ils avaient fait beaucoup de progrès et avaient acquis beaucoup plus de connaissances qu'on ne pouvait le penser d'un homme dans leur position ; et ils étaient en état (si on les eut cultivés davantage) d'acquérir toutes les autres connaissances qui peuvent se transmettre par la lecture.

⁸⁹ Jean-Conrad Amman publia *Surdus loquens* en 1692, et *Dissertatio de loquela* en 1700, dans lesquels il liait écriture et lecture labiale. Ses publications devinrent la base de l'éducation institutionnelle des enfants sourds en Allemagne, sous l'impulsion de Samuel Heinicke.

⁹⁰ Cette préoccupation apparaît plus tardivement en France, avec Jacob-Rodriguez Pereire, au XVIII^e siècle.

⁹¹ La première est adressée en 1661 à Robert Boyle, physicien irlandais ; la seconde, datée de 1698, à Thomas Beverly (instructeur de cinq enfants sourds-muets) ; et la troisième a été rédigée en 1700 à l'attention de Jean-Conrad Amman, médecin et précepteur exerçant en Hollande.

⁹² John Wallis, cité par Auguste Bébian, *Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*, 1817, p. 138-139 de l'édition de 1886.

Toutefois, cette étape n'intervenait que dans un second temps, la première étant consacrée à l'exercice de la parole.

L'autre tendance est personnifiée en France par Jacob Pereire, lui-même disciple du Suisse Jean-Conrad Amman⁹³. Avec lui, c'est une certaine conception de l'éducation des sourds qui s'exprime, selon une sorte de « tradition séculaire » remontant au début du XVII^e siècle avec les écrits de Juan Pablo Bonet. La justification de ses principes d'enseignement, basés exclusivement sur la parole vocale et excluant tout geste (en tout cas à finalité signifiante), est d'ordre religieux.

Jacob Pereire (1715-1780) est un juif marrane d'origine espagnole dont la famille était installée au Portugal. En 1741, il émigre en France avec sa mère et ses frères et sœurs, à Bordeaux, où s'étaient réfugiés les juifs sommés de se convertir au christianisme dans la péninsule ibérique. Jacob Pereire s'occupe d'une de ses sœurs, sourde-muette et, dès son installation à Bordeaux, ouvre une petite école. Il « s'attelle à la tâche qui consistait à faire parler sa première élève sourde, sa sœur »⁹⁴. À partir de 1745, sa réputation s'étend : il prend en charge Azy d'Étavigny, fils sourd d'un notable de la Rochelle, auparavant instruit par Étienne de Fay, moine sourd du couvent des Prémontrés. Celui-ci, passé aux oubliettes de l'histoire⁹⁵ et désigné anonymement en tant que « vieux sourd-muet d'Amiens »⁹⁶ jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, révèle le silence de l'Histoire à l'égard des Sourds. Il devait en tout cas être suffisamment connu en son temps pour qu'un notable de la Rochelle lui confie l'éducation de son fils unique.

Azy d'Étavigny est âgé de 18 ans quand Pereire le rencontre et c'est un jeune homme « intelligent, capable de lire, d'écrire et de signer »⁹⁷ à qui il a affaire. Il y a une certaine

⁹⁴ Harlan Lane, *op. cit.*, 1991, p. 84.

⁹⁵ Un incendie a détruit les éventuelles sources qui auraient pu le faire connaître de la postérité.

⁹⁶ Il revient à un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur du XIX^{ème} siècle, Théophile Denis, d'avoir retrouvé sa trace en 1887. Il le désigne comme « premier instituteur des sourds-muets en France », Paris, *Revue française de l'éducation des sourds-muets*, n° 10, p. 217, 1896 ; n° 11, p. 242 et n° 6 et 7, 1894.

⁹⁷ Jean-Jacques Rousseau, *Lettres, mélanges et théâtre*, Paris, Baudoïn frères, (s. d.), édition publiée par M. Toquet, tome VI, p. 118. Pereire a « dirigé au total l'éducation de douze sourds-muets ou sourdes-muettes ; mais les deux élèves qu'il présenta à l'Académie des Sciences en 1751 avaient déjà obtenu, avant de passer dans ses mains, un premier degré d'instruction. Le jeune d'Étavigny avait reçu à Amiens des leçons d'un

duplicité dans le discours de Jacob Pereire, comme des autres précepteurs⁹⁸, qui prétendent à l'éducation de la parole, à l'exclusion de tout geste. Rousseau note ainsi que⁹⁹ :

le sieur Pereyre, et ceux qui comme lui apprennent aux muets non seulement à parler mais à savoir ce qu'ils disent, sont bien forcés de leur apprendre auparavant une autre langue non moins compliquée, à l'aide de laquelle ils puissent leur faire entendre celle-là.

D'après les témoignages d'élèves recueillis, qui permettent de connaître quelques bribes des procédés employés, Pereire travaillait au préalable à la démutisation, en s'aidant de sensations tactiles (du cou notamment) et en utilisant des signes à équivalence phonétique ou graphique toujours associés à l'articulation. Cependant, des doutes subsistent sur l'efficacité de cet « apprentissage » : en 1748, le père d'Azy d'Étavigny alerta d'ailleurs Pereire sur l'articulation de son fils devenue, moins d'un an après la fin de son préceptorat, « extrêmement vicieuse et très peu intelligible »¹⁰⁰. Quoi qu'il en soit, l'éducation des personnes sourdes à la parole articulée reste la finalité, même si les moyens employés sont différents. C'est l'initiative de Charles-Michel de l'Épée (1712-1789) qui va cristalliser les tensions. Avant lui, il existait toutefois quelques centres d'instruction pour les sourds, ainsi que certaines sources l'attestent¹⁰¹, mais non institutionnalisés. Les communautés religieuses accueillaient en effet des sourds depuis le Moyen Âge, ainsi qu'on l'a vu page 28, et leur discrétion – en tout cas la discrétion des sources qui nous sont parvenues – n'est

vieux sourd-muet dont l'esprit était, disait-on, orné de très belles connaissances; il avait appris de celui-ci, dès l'âge de sept à huit ans, à demander, par signes, les choses les plus nécessaires à la vie ». Joseph-Marie de Gérando, *Des sourds-muets de naissance*, Méquignon l'aîné, 1827, t. I, p. 400.

⁹⁸ Les précepteurs de cette époque ont essayé de tenir leurs procédés secrets, pour préserver un « fond de commerce » juteux, dans la mesure où il s'agissait de faire accéder à la parole des sourds issus de la classe sociale aisée. Leurs méthodes précises ne sont pas connues.

⁹⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, publication posthume, 1781 ; Paris, Gallimard, Folio, 1990, p. 65.

¹⁰⁰ Jean-René Presneau, *Signes et institution des sourds, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, p. 86.

¹⁰¹ Aude de Saint-Loup, *Diogène*, n° 175, 1996.

peut-être que la preuve d'une certaine continuité de cette pratique et non celle de son interruption.

2. 2 – L'initiative pédagogique de l'abbé de l'Épée, simple parenthèse ou césure durable ?

Ainsi que nous l'avons déjà écrit plus haut, c'est véritablement avec Charles-Michel de l'Épée, dit abbé de l'Épée que la question de l'éducation des sourds est controversée : sa méthode remet en question ce qui ne l'était pas vraiment jusque là. Son initiative rompt avec les seules pratiques existantes alors pour l'éducation des enfants sourds, à commencer par ses destinataires. L'instruction reposait en effet sur un système de préceptorat destiné à une catégorie aisée de la population en mesure de s'offrir ces services. *A contrario*, l'Épée se désigne lui-même comme « l'instituteur gratuit des sourds-muets »¹⁰². Le courant éducatif qu'il met en place, en dehors de son innovation pédagogique, s'adresse au milieu populaire, voire indigent : son initiative est philanthrope.

Charles-Michel de l'Épée est un contemporain de Jacob Pereire, né trois ans avant lui, en 1712. Issu d'une famille aisée – son père étant architecte du roi, au service de Louis XIV – il entra au collège Mazarine en 1720, où il suivit les cours d'Adrien Geffroy, philosophe et janséniste. L'importance de cette rencontre fut considérable et influa fortement sur la vie du jeune homme. La période était traversée par un conflit d'ordre théologique entre les jésuites casuistes (adhérant aux thèses développées par Luis de Molina plus d'un siècle auparavant) et les jansénistes (partisans de Jansénius et de son *Augustinus*)¹⁰³, en désaccord profond au sujet de la grâce divine et la liberté humaine, donc de la prédestination. Ce conflit, à l'origine purement religieux, devint politique. Le pouvoir royal prit fait et cause pour les jésuites. Ces circonstances particulières perturbèrent quelque peu la carrière ecclésiastique à laquelle se destinait l'Épée, qui avait adhéré aux thèses jansénistes. Dans

¹⁰² Maryse Bezagu-Deluy, *L'Abbé de L'Épée. Instituteur gratuit des Sourds-Muets, 1712-1789*, Paris, Seghers, 1990.

¹⁰³ Pour une approche plus complète, voir : Augustin Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 2 tomes, 1924 ; Jean-Pierre Chantin, *Le jansénisme*, Paris, CERF, 1996.

un premier temps en effet, ce choix lui interdit l'accès à la prêtrise¹⁰⁴, mais il révèle chez lui une vocation sociale et pédagogique qui le conduit sans doute à s'intéresser à une minorité. En cela, l'influence de son professeur, Adrien Geffroy, fût incontestable, comme l'écrit l'Épée¹⁰⁵ :

[...] il m'avait prouvé ce principe incontestable, qu'il n'y a pas plus de liaison naturelle entre des idées métaphysiques et des sons articulés, qui frappent nos oreilles, qu'entre les mêmes idées et des caractères tracés par écrit qui frappent nos yeux. [...] Il en tirait cette conclusion immédiate, qu'il serait possible d'instruire des sourds et muets par des caractères tracés par écrit, et toujours accompagnés de signes sensibles, comme on instruit les autres hommes par des paroles et des gestes, qui en indiquent la signification.

Charles-Michel de l'Épée est tout de même nommé curé (et non prêtre, c'est-à-dire en charge d'« âmes », mais ne pouvant donner les sacrements) du village de Feuges, près de Troyes en 1736, bénéficiant de l'appui de Monseigneur Bossuet, alors à la tête du diocèse, et favorable aux thèses jansénistes : c'est une fonction. Il gère ainsi la paroisse pendant deux ans et n'est ordonné prêtre qu'en 1738, qui est un état, non plus une simple fonction. Cela ne l'empêche pas de revenir à Paris l'année suivante pour protester contre le ralliement de l'Université à la bulle pontificale *Unigenitus*, et de manifester ainsi à nouveau ses convictions jansénistes. Ce parcours quelque peu chaotique et mouvementé, à contre-courant de la doctrine majoritaire, place le jeune abbé dans une relative marginalité, qui l'orienta peut-être dans ses choix futurs.

Jusqu'en 1760, la vie de Charles-Michel de l'Épée, désormais sacré « abbé »¹⁰⁶, se déroule sans événements particuliers. La rencontre avec deux jumelles sourdes fait basculer ce destin. Les circonstances de cette rencontre restent floues et sont souvent relatées à la

¹⁰⁴ En 1713, en plein conflit, la bulle pontificale *Ugentinus* est signée par le pape Clément IX ; bulle érigée par la suite en loi d'État par Louis XV (en 1730). Le ralliement à cette bulle est exigé par les autorités spirituelles et temporelles pour accéder aux grades universitaires conduisant à la prêtrise. De l'Épée, en accord avec ses convictions jansénistes, refuse de la signer.

¹⁰⁵ Charles-Michel de L'Épée, *La véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience*, Paris, Nyon, 1784. Maryse Bézagu-Deluy, *op. cit.*, 1990, p. 54.

¹⁰⁶ Le terme « abbé » fut, à l'époque moderne, utilisé pour les personnes ayant reçu le sacrement de la prêtrise. Usuellement, ce terme désigne le supérieur d'une abbaye.

manière d'un conte dont les versions sont multiples. La réalité historique fût attestée par l'abbé de l'Épée lui-même¹⁰⁷ :

Pour moi, voici de quelle manière je suis devenu instituteur des Sourds et Muets, ne sachant point alors qu'il y en avait eu d'autres avant moi. Le père Vanin, très respectable prêtre de la Doctrine chrétienne, avait commencé par le moyen des estampes l'instruction de deux sœurs jumelles sourdes et muettes de naissance. Le charitable ministre étant mort, ces deux jeunes filles se trouvèrent ainsi sans aucun secours, personne n'ayant voulu pendant un temps assez long entreprendre de continuer ou de recommencer cet ouvrage. Voyant donc que ces deux enfants vivaient et mourraient dans l'ignorance de leur religion, si je n'essayais pas de quelque moyen de la leur apprendre, je fus touché de compassion pour elles et je dis qu'on pouvait me les amener que j'y ferai tout mon possible.

C'est à la suite de cette rencontre, hasardeuse ou non, qu'il créa un cours à son domicile de Paris, rue des Moulins¹⁰⁸, à un âge tardif puisqu'il a 58 ans. Vivant dans une relative aisance due à l'héritage paternel¹⁰⁹, il accueillait chez lui des enfants sourds, sans demander de rémunération. Le fait que l'abbé de l'Épée ait rencontré deux sœurs n'est en rien anodin, bien au contraire : il fut alors témoin de la communication possible entre sourds, selon une modalité gestuelle¹¹⁰. Ainsi, son premier contact avec la surdité ne fût pas une confrontation avec l'infirmité mais avec la communication, si différente soit-elle. C'est un élément éminemment déterminant pour la suite de la réflexion d'un homme au parcours personnel atypique, pour qui l'éducation était une préoccupation constante¹¹¹,

¹⁰⁷ Charles-Michel de l'Épée, *Institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques*, Paris, Nyon, 1776, p. 8.

¹⁰⁸ La création, au XVII^e siècle, des « petites écoles » de Port-Royal par les jansénistes, considérées comme une « aventure pédagogique exceptionnelle à bien des points de vue », a peut-être inspiré l'abbé de l'Épée. Voir : Frédéric Delforge, *Les petites écoles de Port Royal : 1637-1660*, Paris, Le Cerf, 1985, p. 355, cité par Maryse Bézagu-Deluy, *op. cit.*, 1990, p. 49.

¹⁰⁹ Maryse Bézagu-Deluy, *op. cit.*, 1990, p. 50.

¹¹⁰ Il faut néanmoins rappeler qu'il n'est pas le premier à avoir pu observer cette communication, comme en témoigne Platon, et bien plus tard Montaigne, ce qui atteste d'une certaine pérennité.

¹¹¹ L'abbé de l'Épée s'est consacré à de nombreuses tâches d'instruction dans diverses paroisses bien avant de s'attacher à celle des sourds. Maryse Bézagu-Deluy, *op. cit.*, 1990 p. 50.

inhérente à la tradition janséniste : « l'enseignement, sous toutes ses formes, c'est une manière ordinaire de prêtre janséniste »¹¹². Après deux décennies de pratique, en 1784, il publie *La véritable manière d'instruire les sourds et muets*, un essai dans lequel il expose les bases de sa méthode. L'abbé de l'Épée opère une rupture majeure et s'oppose d'emblée à ses prédécesseurs et aux concurrents de son temps en prônant un apprentissage par gestes : les « signes méthodiques ». Ceux-ci sont bien une création artificielle, mais pas *ex-nihilo*, puisque cette méthode est élaborée à partir de la langue des signes naturelle des sourds. L'Épée n'est donc pas « l'inventeur » de la langue des signes. Il s'en est fortement inspiré pour essayer de la rapprocher de la structure grammaticale du français, en injectant des signes artificiels dont quelques-uns ont perduré¹¹³. Mais la méthode des signes méthodiques est aussi, au-delà de son ambition pédagogique, un moyen pour lui de garder une certaine intelligibilité, voire un certain « contrôle »¹¹⁴, sur les signes utilisés par les Sourds. Entre 1760, date à laquelle l'abbé rassemble quelques élèves sourds pour enseigner, et 1780, date de la première publication de sa méthode, un lexique conséquent s'est constitué, au fur et à mesure de la pratique de ses locuteurs. En effet, au début de l'expérience, les signes devaient être en nombre restreint, ce qui permettait à l'abbé de tous les reconnaître. Mais au fil du temps, leur évolution et leur multiplication étaient telles que la communication devait échapper à la compréhension de l'instructeur, mettant à mal son objectif d'apprendre à lire et à écrire à ses élèves.

La méthode mise en place par l'abbé est donc une sorte de français signé dont l'utilisation est ardue puisqu'il fallait visualiser tout ce qui relève de la grammaire française (genre, nombre...) ¹¹⁵ :

Il s'agit de faire en sorte que la syntaxe de la langue utilisée par l'enseignant soit calquée sur celle du français : d'où l'apparition d'une liste de signes comme certaines prépositions, les articles définis et indéfinis, le genre, un système aspecto-temporel et

¹¹² Maryse Bezagu-Deluy, *op. cit.*, 1990, p. 95.

¹¹³ Par exemple, le signe [pour].

¹¹⁴ Christian Cuxac, *Le langage des sourds*, Paris, Payot, 1983, p. 26.

¹¹⁵ Christian Cuxac, *ibid.*

modal, calqués sur ceux du français. En plus de ces signes, l'instituteur fournissait la nature – adjectif, substantif, verbe, etc. – des éléments au moyen de gestes indicateurs de classes supplémentaires.

En effet, la structure de la langue des signes ne fait pas apparaître de vocabulaire spécifique pour les articles définis ou indéfinis par exemple ; non qu'ils n'existent pas mais ils s'expriment différemment. Ainsi, là où la langue française a besoin d'adjoindre la préposition [à] au verbe [aller] pour signifier un déplacement (« aller à... »), la langue des signes, du fait de son expression spatiale et spontanée, n'a besoin que d'un seul signifiant - le [à] est présent dans le signe mais n'a pas de signifiant propre.

La logique linguistique instaurée par l'abbé, inspirée de la communication gestuelle « naturelle » des sourds mais en la dénaturant, était donc très complexe. Les élèves devaient avoir quelques difficultés à l'apprendre. La langue des signes résultant de cette méthode était clairement considérée comme un outil au service de l'apprentissage de la langue française et n'était pas réellement reconnue pour elle-même¹¹⁶. Bébian le dénonce dans son essai¹¹⁷ :

(Les signes méthodiques) sont au vrai langage des signes, ce que sont au français les termes de collègue et le jargon du peuple.

Afin de se faire connaître et reconnaître, l'Épée organisa des « leçons publiques », pendant quatre ans, de 1771 à 1774. Dès lors, son initiative eut un énorme retentissement, national dans un premier temps, puis sa notoriété dépassa les frontières. Beaucoup de personnes s'intéressèrent à l'œuvre de « l'instituteur gratuit des sourds-muets » et la « méthode française » s'étendit. Joseph II, empereur d'Autriche, venu à Paris en 1777 pour rendre visite à sa sœur Marie-Antoinette, alla visiter l'établissement de la rue des Moulins. Signe que les grands de ce monde s'intéressent de près à l'œuvre de l'abbé, Joseph II envisage de

¹¹⁶ Pour une analyse linguistique plus complète : Christian Cuxac, *La langue des signes : les voies de l'iconicité*, Paris, Ophrys, 2000.

¹¹⁷ Auguste Bébian, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Librairie L. Colas, 1817, § 59.

créer une école similaire à Vienne. Il envoya plus tard le jeune abbé Stork se former auprès de l'abbé français. En 1778, le 21 novembre, la reconnaissance officielle est accordée à l'école de l'abbé de l'Épée, placée sous protection royale ¹¹⁸.

Cette reconnaissance est une consécration de la suprématie de l'entreprise de l'abbé de l'Épée et, par son caractère officiel, elle avive les tensions entre les partisans des deux démarches : l'une orale, l'autre gestuelle. La polémique s'engage et devient publique avec la publication en 1779 du *Cours élémentaire d'éducation des sourds et muets* de l'abbé Deschamps, véritable plaidoyer en faveur de la méthode orale qui s'accompagne d'une critique acerbe de la voie des signes. C'est un devenu-sourd dont nous avons déjà parlé, Pierre Desloges, qui répondit à cette attaque, bien que lui-même n'ait pas été élève de l'abbé de l'Épée. Il publia la même année, en forme de réponse, ses *Observations d'un sourd et muet sur un cours élémentaire des sourds-muets, publié par M. l'abbé Deschamps*. Un ouvrage sur lequel, à son tour, un ancien élève de Pereire, Saboureux de Fontenay, adepte de l'oralisme (et sourd également), renchérit¹¹⁹ :

Il s'attaque indirectement à moi qui ai déclaré la guerre à l'habitude de converser par le moyen de signes gestifs.

Le ton prend une tournure résolument offensive et agressive ; il y est question « d'attaques » et de « guerre ».

Si jusque-là, c'est par partisans interposés que cet échange s'envenime, c'est en personne que De l'Épée engage une polémique avec Samuel Heinicke, directeur de l'institution allemande de Leipzig. La méthode d'Heinicke, révélée après sa mort, a ceci d'original qu'elle associe aux méthodes connues et inspirées de Juan Pablo Bonet et Jean-Conrad Amman, des précepteurs centrés exclusivement sur la parole vocale donc, un « troisième

¹¹⁸ Cité par Maryse Bezagu-Deluy, *op. cit.*, 1990, p. 209.

¹¹⁹ Lettre de Saboureux de Fontenay, 10 octobre 1779, citée par Michel Poizat, *La voix sourde, op. cit.*, p. 134.

sens ». À la vue et au toucher, Heinicke associe le goût pour les voyelles, selon une « échelle du sens gustatif »¹²⁰ :

L'eau pure placée sur la langue amène, d'après lui, la formation de la voyelle A ; quelques gouttes d'absinthe, la voyelle E ; le vinaigre très-fort, la voyelle I ; l'eau sucrée, la voyelle O ; quelques gouttes d'huile d'olive, la voyelle OU (l'u allemand).

En 1781, Heinicke attaque indirectement l'abbé de l'Épée, par le biais de son disciple l'abbé Stork, envoyé à Paris sur les ordres de Joseph II d'Autriche. De l'Épée répond lui-même à Heinicke et il s'ensuit un échange de correspondances qui institutionnalise un « conflit de méthodes » : oralisation et parole vocale contre signifiants gestuels¹²¹. Soumis à l'arbitrage d'une assemblée de savants de Zurich, l'abbé de l'Épée et sa méthode sortent vainqueurs des discussions : l'assemblée donne raison à de l'Épée le 15 janvier 1783¹²². Ainsi donc, c'est une instance scientifique qui le consacre, après la reconnaissance royale. Au delà des polémiques et des options pédagogiques privilégiées, c'est une certaine conception éducative qui fait débat : s'attacher coûte que coûte à (r)établir la parole vocale et n'appréhender de l'individu que sa déficience sensorielle, ou bien considérer la parole gestuelle sans l'inférioriser et prendre en compte la surdité de façon collective. C'est une question de fond, toujours actuelle, et dont la réponse ne détermine pas seulement la nature de l'enseignement dispensé aux sourds mais traduit une certaine conception humaniste de la personne. L'abbé de l'Épée a matérialisé cette question, à sa mort¹²³,

¹²⁰ Abbé Lorenzo Hervas y Panduro, *Historique de l'art d'apprendre aux sourds-muets la langue écrite et la langue parlée*, traduit de l'espagnol et annoté par André Valade-Gabel, Delagrave, Paris, 1875, p. 51, note M.

¹²¹ En 1784, De l'Épée publie *La véritable manière d'instruire les sourds et muets confirmée par une longue expérience*, avec en troisième partie la controverse qui l'opposa jusqu'en 1783 à Samuel Heinicke. Rappelons que ces querelles de méthodes pédagogiques sont à distinguer de l'histoire des Sourds proprement dite. L'école et la méthode à visée « oraliste » de Samuel Heinicke n'excluait pas de façon systématique les signes : le lieu permettait par ailleurs un rassemblement.

¹²² Cité par Michel Poizat, *La voix sourde*, Paris, Métailié, 1996, p. 135.

¹²³ Maryse Bezagu-Deluy, *op. cit.*, 1990, p. 237.

l'œuvre de l'abbé de l'Épée est internationalement reconnue, souvent soutenue. Discutée ou non, prônée ou repoussée, elle est diffusée largement. L'abbé a publié des articles, écrit des lettres à des correspondants qui ne se comptent plus, souvent placés dans la société du temps. Il a publié des livres. Il a multiplié les interventions.

Les partisans de la Révolution française, défendant le peuple opprimé, se reconnaissent dans l'engagement de l'abbé de l'Épée, de façon paradoxale dans la mesure où il s'agit d'un ecclésiastique dont l'œuvre a été consacrée par la reconnaissance royale ! C'est ainsi qu'en 1791, dans le contexte du projet de Condorcet sur l'organisation générale de l'instruction publique¹²⁴, il est décidé que son école soit prise en charge par la nation. Des locaux sont ainsi attribués à l'INSMP, à laquelle est associée l'Institution des aveugles, au couvent des Célestins, à Paris. La cohabitation s'avère difficile et, en 1794, l'Institut est transféré rue Saint-Jacques, occupant les locaux de l'ancien séminaire Saint-Magloire.

À la fin du XVIII^{ème} siècle donc, les fondations d'une éducation gestuelle semblent solidement posées : l'œuvre de l'abbé de l'Épée est institutionnellement et scientifiquement cautionnée et sa validité pédagogique reconnue. Pourtant, rapidement après sa mort, cet édifice naissant vacille, sous l'effet d'une onde de choc progressive qui naît au lendemain de la Révolution. Au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, les préoccupations liées à la surdi-mutité évoluent fortement vers la médicalisation, la « guérison ».

Le XIX^{ème} siècle, en opposition au siècle précédent, plus humaniste, se caractérise par un souci constant de santé et d'hygiène. L'abbé Sicard, qui a succédé en 1790 à l'abbé de l'Épée, a d'abord fait appel à Jean-Marc-Gaspard Itard, qui exerce la médecine au Val-de-Grâce, à Paris, dans le cadre de la « découverte » de l'« enfant sauvage », par la suite appelé Victor¹²⁵, capturé dans la forêt aveyronnaise des Monts de Lacaune, et ayant grandi seul, au contact de la nature et des animaux sauvages. Probablement abandonné dès son plus jeune âge, celui-ci est confié par les autorités locales à l'Institut des sourds-muets de

¹²⁴ Rapport de Nicolas de Condorcet (1743-1794) puis de Charles-Maurice de Talleyrand Périgord (1754-1838) à l'Assemblée nationale les 10, 11 et 19 septembre 1791, qui pose les bases d'une instruction publique prise en charge par la nation.

¹²⁵ Le docteur J.-M. G. Itard est d'ailleurs passé à la postérité pour le grand public grâce à son *Mémoire* (1801) et son *Rapport sur Victor de l'Aveyron* (1806). L'histoire de cet enfant inspirera François Truffaut qui réalisera en 1970 un film intitulé *L'Enfant sauvage*.

Paris pour qu'il apprenne à parler. Alors qu'Itard n'est pas encore diplômé – il le sera deux ans plus tard –, il entre en contact avec l'Institution, où il sera le premier médecin en poste. C'est aussi un sujet d'observation et d'analyse privilégié pour la Société des Observateurs de l'Homme, récemment créée¹²⁶. Dès son arrivée, celui-ci trouve alors une justification immédiate à l'apprentissage de la parole articulée (la démutisation), en avançant deux principes. Le premier est fortement teinté de l'idéologie médicale et hygiéniste du temps : il stipule que la surdité étant traitable, il vaut mieux la faire disparaître plutôt que de mettre en place une instruction propre. Dès le début du XIX^e siècle, et cela va croissant au fil des années¹²⁷, la santé et l'hygiène sont les préoccupations principales. Le spectre de la dégénérescence¹²⁸ de l'espèce obsède plus que jamais et la déficience de l'audition – la surdité – est assimilée à la maladie ; une maladie qu'il convient d'éradiquer : la communication gestuelle est perçue comme un symptôme. Le second principe d'Itard s'attaque plus directement à la langue des signes, que certains accusent à l'époque de favoriser les tuberculoses, du fait de l'inactivité de l'appareil respiratoire. Plutôt que de mettre en cause les conditions d'hygiène de l'établissement (insalubre), ainsi qu'une alimentation de mauvaise qualité (nourriture avariée, insuffisante ou rare), la ventilation insuffisante des poumons, provoquée par l'expression gestuelle, est rendue responsable de ces maladies, l'air étant censé moins circuler¹²⁹ ! C'est dans ce contexte que Jean-Marc Gaspard Itard devient le premier officier de santé en poste dans l'Institution. En effet, dès 1800, dans le contexte historique de « puritanisme » qui touche les sociétés européennes, le corps de la personne sourde, l'essence même de sa communication donc, est soumis à un contrôle de plus en plus strict. Bien que ces corps aient toujours fait l'objet de beaucoup d'attention et de soins¹³⁰, la recherche de la salubrité au XIX^e siècle s'accompagne d'une

¹²⁶ Sur celle-ci, voir p. 97.

¹²⁷ Georges Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen-Age*, Seuil, 1987.

¹²⁸ Une théorie de la dégénérescence se modélise d'ailleurs après 1850, sous l'influence de Benedict Augustin Morel, qui en a posé les jalons (*Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, Paris, Jean-Baptiste Baillière, 1857).

¹²⁹ Aude de Saint-Loup, « Histoires de malentendus, histoire des sourds », in *Diogène*, 1996, p. 80.

¹³⁰ Dès la création de l'Institution de Paris, des promenades de santé sont organisées lorsque le temps le permet et les élèves sont régulièrement conduits aux bains dans une perspective de salubrité : des baignoires sont installées avant qu'une véritable piscine ne soit construite dans les locaux même de l'Institution. C'est l'une des premières piscines dans un établissement d'enseignement.

médicalisation accrue de la surdité. Ainsi, justifie-t-on qu'un officier de santé soit en poste à l'Institution de Paris. À cette logique de soin se mêle des motifs de nature « éducative » : Jean-Baptiste Puybonnieux, professeur à l'INSMP, s'insurge en 1836 que des élèves sourds avec des restes auditifs soient accueillis dans à l'INSMP ¹³¹,

alors que leur oreille, que l'usage de la parole tenait éveillée et attentive, se referme peu à peu, et des enfants qui, élevés avec intelligence par la parole, finirent le plus souvent par entendre distinctement, deviennent au milieu de nous tout à fait sourds.

Cette argumentation est reprise et amplifiée plus tard, dans les années 1850 donc par l'un des médecins qui succède à Itard, Alexandre Blanchet, à des fins pédagogiques¹³² : c'est lui qui met en place les premières tentatives d'intégration scolaire en milieu ordinaire. Aux arguments d'ordre physiologique s'ajoutent un raisonnement didactique : la langue des signes est déclarée, sur le plan cognitif, incompatible avec l'apprentissage de la parole car elle fait appel à un système de symbolisation différent.

Cette forte dépréciation de la langue des signes, qui n'existait pas sous cette forme à l'époque de l'abbé de l'Épée, se manifeste d'abord par la confusion avec la pantomime. En 1800 pourtant, la langue des signes avait plusieurs décennies d'existence et les plus âgés des élèves la pratiquaient couramment. L'abbé Sicard avait donc tout le loisir de constater la différence évidente qui existait entre la communication linguistique élaborée des grands élèves et la pantomime des plus jeunes, nouveaux venus à l'Institution¹³³. Bébien rapporte dans son *Journal* cette méconnaissance de Sicard, qui ne l'empêche pas de s'autocongratuler¹³⁴ :

¹³¹ Jean-Baptiste Puybonnieux, *L'Impartial*, 1843, pp. 71-72.

¹³² Dans la logique de l'approche de la surdité en tant que pathologie, il met en place un projet pédagogique qui vise à scolariser tout élève ayant des restes auditifs à l'extérieur. Alexandre Blanchet était le chirurgien de l'INSMP, tandis que le médecin en chef était Menière, qui lui défendait les élèves de toute expérimentation médicale ou pédagogique.

¹³³ Christian Cuxac, *Le langage des sourds*, op. cit., p. 66.

¹³⁴ *Journal des sourds-muets et des aveugles*, t. II, 1827, § 24-26. Souligné par nous.

L'abbé Sicard (j'en appelle ici au témoignage de tous les instituteurs qui l'ont vu de près, et particulièrement à celui des sourds-muets sortis de l'école qu'il dirigeait), l'abbé Sicard n'a jamais connu le langage de ses élèves.... L'abbé de l'Épée lui reprochait souvent, m'a-t-on dit, de ne pas assez s'occuper de cette partie essentielle de l'art, il paraît qu'il ne tint pas compte de ce sage conseil; et dans ses exercices publics, il lui fallait toute l'adresse de son esprit pour voiler l'embarras et la gaucherie de sa pantomime. Il ne pouvait se faire entendre de ses élèves qu'avec la plume ou l'alphabet manuel, et jusqu'à ce qu'ils fussent assez instruits pour faire usage de ce moyen de communication, leur intelligence était pour lui lettre close. Voilà comment s'explique l'erreur où il est resté plongé, au milieu des lumières d'une expérience journalière.(....) L'intelligence du sourd-muet fut donc regardée, en quelque sorte, comme l'œuvre de son maître, et comme une création de l'art. Cette illusion était trop flatteuse pour ne pas séduire l'imagination de l'abbé Sicard, qui crut y trouver, tout ensemble, la confirmation de son principe favori et la sanction de sa méthode [...] **Mais parmi tous les admirateurs de ses succès, l'abbé Sicard n'eut peut-être jamais un plus sincère admirateur que lui-même.**

Ainsi donc, dès la mort de l'abbé de l'Épée, l'entreprise qu'il avait mise en place est menacée de l'intérieur. Une solide idéologie oraliste y trouve écho et envahit progressivement les lieux, personnalisée par Jean-Marc Itard dont la nomination ne fait que traduire une volonté ambiante. Signe des temps qui s'annoncent, cette nomination symbolise la mainmise de la science médicale sur l'éducation des sourds : le médecin Nicolas Deleau, par exemple, publie sous forme de livres ses réflexions aux titres éloquentes : *Mémoire sur la perforation du tympan pratiquée pour rétablir l'ouïe dans plusieurs cas de surdité*¹³⁵... *Description d'un instrument pour rétablir l'ouïe dans plusieurs cas de surdité*¹³⁶, ou encore *Observations faites sur deux sourdes-muettes qui entendent et qui parlent, pour servir de preuves que beaucoup de Sourds peuvent jouir du même bienfait*¹³⁷.

¹³⁵ Nicolas Deleau, *Mémoire sur la perforation du tympan pratiquée pour rétablir l'ouïe dans plusieurs cas de surdité*, Paris, Crevot, 1822.

¹³⁶ Nicolas Deleau, *Description d'un instrument pour rétablir l'ouïe dans plusieurs cas de surdité*, Paris, Impr. De Fain, 1823.

¹³⁷ Nicolas Deleau, *Observations faites sur deux sourdes-muettes qui entendent et qui parlent, pour servir de preuves que beaucoup de Sourds peuvent jouir du même bienfait*, Paris, Denis, 1823.

D'autant plus qu'à la mort de l'abbé Sicard, qui laisse l'Institution dans un état déplorable, financièrement et matériellement, c'est le conseil d'administration qui assure la marche de l'établissement¹³⁸. À sa mort, en 1822, sa fonction est attribuée à un abbé plus ou moins fantoche, l'abbé Gondelin¹³⁹, conformément à la « désignation » de Sicard ; désignation entérinée par les administrateurs de l'Institution car elle présente l'avantage¹⁴⁰

d'écarter Jean Massieu [...] qui présentait l'inconvénient d'être lui-même sourd-muet mais surtout de jouir d'une grande notoriété sur les élèves et les répétiteurs sourds-muets, pour avoir été avec Bébien [...] le véritable responsable de l'enseignement dans l'Institution au cours des années 1810.

La direction « fut offerte à l'habit plutôt qu'au talent »¹⁴¹ constate laconiquement Bébien. C'est le président du conseil d'administration, le baron Joseph-Marie de Gérando¹⁴²,

¹³⁸ «À partir de 1812, Sicard cessa de pontifier sur son estrade [...] ; il était la proie d'intrigants, ses facultés intellectuelles étaient en sommeil. La direction de fait était exercée par Paulmier, un partisan de la parole pour les sourds, et par l'abbé Salvan : "un règne glorieux s'achevait dans la confusion" ». René Bernard, « les cours normaux pour la formation des maîtres de sourds-muets », in *Bulletin d'audiophonologie*, vol.11, n°2, 1980, p. 25 cité par Jean-René Presneau, *op. cit.*, 1998, p. 157.

¹³⁹ Ancien instituteur à l'Institution de Bordeaux (où Sicard fût directeur), il n'occupe ce poste que trois mois à l'été 1822 et démissionne car ses prétentions salariales et d'autorité sont refusées (. Lui succède l'abbé Périer, ancien chef de l'établissement de Rodez, de 1823 à 1827, lequel n'est pas plus compétent et « s'avère un choix catastrophique » : il est incapable aussi bien comme instituteur que comme directeur (François Buton., *op. cit.*, 2009, p.124) et enfin un troisième abbé, Borel, qui occupe cette fonction encore quatre années, de 1827 à 1831, avant qu'un laïc, Désiré Ordinaire, soit choisi (p. 44).

¹⁴⁰ Séance du 16 mars 1822, INJS ; citée par François Buton, *ibid*, p. 124.

¹⁴¹ *Journal des sourds-muets et des aveugles*, t. II, 1827, § 8.

¹⁴² « Le nom patronymique est Degerando et non Gérando. Jusqu'à la monarchie de Juillet, Gérando a signé tous ses écrits Degerando. La particule, utilisée plus tardivement, a été reprise par les biographies générales du XIX^{ème} siècle et par le catalogue de la Bibliothèque nationale de France et nous suivrons cet usage ». Jean-Luc Chappey, Carole Christen et Igor Moullier (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, PUR, 2014, p. 11.

Joseph-Marie de Gérando (1772-1841) (secrétaire général du ministère de l'Intérieur, conseiller d'Etat et pair de France) est président du conseil d'administration de l'INSMP de 1829 (il y a été nommé en 1814) à 1841, date où une importante réforme de l'administration centrale, met en place une commission consultative à la place de ce conseil d'administration, signe de la reprise en main de l'Etat. Le conseil d'administration, créé en 1800 (arrêté du 18 fructidor an VIII), était omniprésent dans les affaires de l'Institut, y compris dans le domaine pédagogique, dans un contexte d'indifférence de l'administration centrale (François Buton, « Ce qu'administrer veut dire. Gérando et l'éducation des sourds-muets (1814-1841) », in Jean-Luc Chappey, Carole

secondé par le médecin de l'Institut, Itard, et par le doyen des professeurs de l'INSMP, Paulmier¹⁴³, qui dirige véritablement. Jean Itard, en 1828, s'en remet à l'Académie de Médecine afin qu'elle émette son avis sur les cours d'articulation qu'il souhaitait mettre en place dès le début du XIX^e siècle, dans un contexte social de pudibonderie et de volonté de contrôle du corps. Pour procéder à la « démutisation », la gymnastique est introduite dans les enseignements, selon la « méthode » du colonel Amorós¹⁴⁴. De type militaire, celle-ci

Christen et Igor Moullier (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, PUR, 2014, p. 143.

Selon Auguste Bébian, « Le conseil d'administration, c'est une sorte d'être fictif, abstrait, saisissable seulement par ses actes, que souvent personne n'oserait avouer... C'est le dieu aveugle qui préside aux destinées de l'Institution ; c'est une sorte de *fatum* domestique obéissant à une force occulte, à une espèce de fatalité qui le pousse à la ruine de cet établissement ».

Auguste Bébian, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834, p. 14.

¹⁴³ Celui-là même avec qui Bébian eut une altercation violente en 1821, cause de son renvoi.

Voir p. 138.

Louis Paulmier a influencé Sicard dans les dernières années de sa vie (voir note n°138). En couverture de son livre écrit en 1820 (Louis-Pierre Paulmier, *Le Sourd-Muet civilisé*, Paris, imprimerie d'ange-clo, 1820 (réédition, Fox, 2010)), celui-ci se présente comme « élève depuis 20 ans et collaborateur de M. l'abbé Sicard » et en introduction de la réédition de cet ouvrage, l'éditeur note qu'il « appliquait aveuglément la méthode de Sicard, des signes méthodiques, artificiels et compliqués à l'excès... ». Il est unanimement décrit comme ignorant et fat. « Dans une lettre assassine adressée au directeur de division du ministère, Noailles écrit que Paulmier est saisi (comme Sicard) « de la funeste habitude de regarder l'enseignement des sourds-muets comme une occasion de se produire en public », qu'il est « à peine instruit pour écrire le français correctement », que ses élèves sont les moins instruits de l'établissement, et qu'il « brille » seulement dès qu'il s'agit d'obtenir des « témoignages de haute bienveillance ». Liasse Paulmier, fonds Pinart, cité par François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 200- 201. Ancien artilleur, il était entré à l'INSMP le 26 octobre 1801 (5 Brumaire de l'An XIII) et part à la retraite en 1829. Professeur, il assurait régulièrement la fonction d'interprète auprès des tribunaux en région parisienne. Yves Bernard rapporte que ses compétences étaient contestées : « ...un autre sourd-muet protesta au cours de son procès contre l'interprète qui était Paulmier, ancien professeur de la même institution -disciple de Sicard, il ne connaissait que les signes "méthodiques"-, et réclama sans succès l'aide de Berthier », lequel « ne voyait en Paulmier qu'un vieillard honorable mais peu éclairé, peu instruit ». Cette appréciation est à nuancer : « Paulmier s'était passionné pour de nombreux cours de niveau universitaire. On se reportera à l'excellent travail de Bernard Variot, « Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX^e siècle, vus au travers de L'Impartial, journal de l'enseignement des sourds-muets, 1856-1859 », thèse pour l'obtention du CAPINJS, E.N.S.P., 1980, cité par Yves Bernard, *Approche de la gestualité à l'institution des sourds-muets de Paris, XVIII^e-XIX^e siècles*, thèse de doctorat, Université Paris V, 1999, p. 390-91. Ce défaut de compétence se retrouve chez l'abbé Sicard, nommé curateur du sourd-muet François Duval mais qui lors de son procès en 1800 se révèle totalement inapte à communiquer avec lui (non en langue des signes que l'accusé ne maîtrisait pas mais à l'aide de la communication gestuelle au sens large ; c'est Jean Massieu, alors répétiteur, qui assure cette interprétation (Ce qui donne une idée de la connaissance de la pensée visuelle de Sicard). J. B. J. Breton, *Procès de François Duval. Sourd et Muet de naissance, sous la curatelle de Sicard*, Paris, 1800 ; réédition, Fox, 2010).

¹⁴⁴ Le colonel espagnol Amorós (1770-1848) est en effet considéré comme celui qui a introduit la gymnastique en France dans les années 1830. Établi dans ce pays, il obtint du ministère de la Guerre, l'autorisation d'ouvrir dans la plaine de Grenelle un institut de gymnastique. Grand admirateur des Grecs, Amorós estimait que « la gymnastique est la science raisonnée de nos mouvements et de leurs rapports avec nos sens, notre intelligence, nos sentiments, nos moeurs et le développement de toutes nos facultés ». Voir le *Manuel d'éducation physique, gymnastique et morale*, Paris, Roret, 1830 (réédition en 1838 et 1848).

repose sur le chant – donc nécessite le recours à la voix – et vise à « assainir » l’esprit, pour imposer une certaine « pureté » et une certaine moralité... On prête alors aux élèves sourds des pulsions douteuses, des penchants onanistes et des pensées « sales » pour l’époque, certains assimilant leurs comportements à ceux des animaux. À l’hygiène des lieux (la propreté) se combine une volonté d’hygiène mentale¹⁴⁵. En 1829, l’INSMP émet une circulaire, une seconde, qui prévoit l’élimination progressive du recours à la langue des signes au fur et à mesure de l’avancée en âge de l’élève, pour ne pas nuire à l’articulation. Bébian fait quelques années plus tard, suite à la circulaire suivante, un *examen critique de la nouvelle organisation de l’enseignement dans l’institution royale des sourds-muets de Paris* (son argumentaire est publié sous ce titre en 1834¹⁴⁶) de façon détaillé et dénonce l’incompétence du conseil d’administration et du directeur de l’Institution.

Dès la moitié du XIX^{ème} siècle, « le phare est éteint »¹⁴⁷ constate Alphonse Esquiros et à la fin de ce même siècle, la langue des signes est interdite de fait lors d’un congrès organisé à Milan du 6 au 11 septembre 1880. Au fond, ce bannissement s’inscrit très logiquement dans ce processus qui commence au lendemain de la disparition de l’abbé de l’Epée. Preuve que cette décision ne fait pas l’unanimité : le médecin-adjoint de l’INSMP, Edouard Fournié, défend la langue des signes pour l’instruction des jeunes sourds¹⁴⁸ devant une assemblée de médecins-otologistes réunis également à Milan à la même date.

¹⁴⁵ Georges Vigarello, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1993.

¹⁴⁶ Ce livre est composé de 67 paragraphes : il s’agit d’un examen minutieux et d’une critique de la troisième *Circulaire*, éditée par l’Institution de Paris en 1832. Au nombre de quatre, l’origine des *Circulaires*, vocabulaire emprunté au domaine administratif, est liée au volumineux ouvrage (1200 pages) du baron de Gérando, *De l’éducation des sourds-muets de naissance*. La première *Circulaire* date de 1827, la seconde est publiée en 1829, la troisième en 1832 (celle à laquelle Bébian réagit), et la quatrième (et dernière) en 1836. Ces textes formels, « officiels », imposent dans les esprits l’idée de la supériorité de l’Institution de Paris sur les autres établissements français, en invoquant la mémoire de l’abbé de l’Epée : or, il ne s’agit la plupart du temps que des convictions et essais pédagogiques de l’INSMPP, jugées par des administrateurs de cette même école ! Ouvrages et exposés du monde entier (Inde, Mexique) sont reproduits et commentés. La quatrième circulaire est la plus volumineuse : 480 pages ! (« seulement » 250 pour la troisième et encore moins pour les précédentes.

¹⁴⁷ Alphonse Esquiros, *Paris, ou Les sciences, les institutions, et les mœurs au XIX^e siècle*, Paris, Comptoir des Imprimeurs Unis, 1847, t. 2, p. 443. Les membres du conseil d’administration étaient « des hommes honorables mais étrangers à l’éducation des sourds-muets (*Ibid.*, p. 445).

¹⁴⁸ « De l’instruction physiologique du sourd-muet », extrait du compte-rendu des séances, des mémoires lus ou déposés du Congrès international d’otologie, 6-9 septembre 1880, cité par F. Légent, « Approche de la

Ne serait-il pas plus juste de considérer l'œuvre de l'abbé de l'Épée comme une réflexion pédagogique non aboutie à ce jour, une parenthèse non refermée, plutôt que comme le début d'un « siècle d'or », le XIX^{ème} siècle, qui se termine par ce congrès de Milan ? Bien plus que le successeur officiel de l'abbé de l'Épée, l'abbé Sicard, Auguste Bébien se situe dans le droit fil de cette réflexion par ses idées et ses réalisations.

3- Sources et méthodes

3.1 – Sur les traces d'un homme de l'ombre, en Guadeloupe...

L'étape essentielle pour approcher au plus près d'Auguste Bébien, pour comprendre au mieux comment le personnage s'est construit, comment il a évolué au cours de sa vie est de tenter de reconstituer son environnement, de tenter de reconstituer son parcours le plus précisément possible. Ainsi on peut faire des recoupements féconds et ensuite tâcher de les éclairer par l'ensemble des preuves découvertes.

Or, les archives retraçant la vie sont difficiles à trouver en raison de leur dispersion (entre l'île de la Guadeloupe où il est né et où il est décédé, Paris où il est arrivé à la fin de l'enfance puis Rouen où il a travaillé brièvement), des aléas de sa vie personnelle et professionnelle et de la non conservation de ces documents, en raison, entre autres de l'importance toute relative que l'on accorde à ce patrimoine. Ensuite, les incohérences et les approximations rendent la tâche encore plus complexe : les lieux et les dates sont parfois changeants.

Christian Schnakenbourg¹⁴⁹ dresse un état des lieux des archives concernant la Guadeloupe :

pédagogie institutionnelle des sourds-muets jusqu'en 1900 », Médic@, 2005 et Fabrice Bertin, *Les Sourds. Une minorité invisible*, Paris, Autrement, 2010, p. 166-169.

¹⁴⁹ Christian Schnakenbourg, « Histoire économique » in Danielle Bégot (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Domingue, XVII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, CTHS, 2011, p.93.

A l'exception de quelques rares fonds, d'ailleurs très incomplets (l'état civil et le conseil supérieur en Martinique et Guadeloupe ; les notaires en Guadeloupe ; plus quelques divers dépareillés), les archives départementales ne contiennent que fort peu de sources originales antérieures à 1815. Les guerres, les cyclones, les tremblements de terre, les incendies, les poux de bois, les conditions déplorables d'entreposage des archives (entassées plus que conservées), sans oublier, hélas !, l'indifférence et parfois même la bêtise (Guy Lasserre¹⁵⁰ nous apprend par exemple qu'en 1941, "un gouverneur" a laissé brûler les archives de l'ancien service d'immigration, "jugées inutiles", qui étaient conservées dans le bâtiment de la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre) ont abouti à la disparition des documents les plus anciens.

La seule biographie d'Auguste Bébien a été écrite par Ferdinand Berthier¹⁵¹, ainsi que nous l'avons précisé, et dans une moindre mesure par Louis-Emile Vauchelet¹⁵². Celui-ci a fait un voyage de quatre ans en France, vraisemblablement entre 1880 et 1891¹⁵³, voyage pendant lequel il a visité l'INSMP, où il a pu admirer « son portrait en pied, conservé religieusement à l'établissement des Sourds-muets de Paris »¹⁵⁴. Il témoigne aussi du fait que plus de cinquante ans après le licenciement d'Auguste Bébien au début de l'année 1821¹⁵⁵ de cet établissement, son souvenir est resté vivace : « vous ne sauriez croire

¹⁵⁰ Guy Lasserre, *La Guadeloupe, étude géographique*, Bordeaux, Thèse de lettres, 1961, p. 308.

¹⁵¹ Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, Paris, Ledoyen, 1839.

A cette date, et depuis dix ans, Ferdinand Berthier est nommé professeur titulaire à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris. Il est, avec Alphonse Lenoir, le seul professeur sourd-muet (soit deux professeurs sourds-muets sur un total de neuf professeurs en 1836).

¹⁵² Collaborateur au journal guadeloupéen *Le Colonial* ; qui rédige en 1910 une courte biographie, publiée dans ce journal du 19 mai au 14 juin 1911.

¹⁵³ C'est-à-dire entre la réalisation du portrait de Bébien et l'ouverture du Musée de Théophile Denis.

¹⁵⁴ Figure 1, p. 2.

¹⁵⁵ Un dossier, conservé à l'institution nationale des sourds (INJS) de Paris, rassemble toutes les pièces concernant le passage de Bébien dans ces lieux, de 1817 à 1821. Ce dossier concerne directement ou indirectement Bébien et comprend des écrits du baron de Gérando, président du conseil d'administration de l'INSMPP, et de Ferdinand Berthier, premier professeur Sourd de cette Institution et ami de Bébien. Il contient :

- un cahier de 20 p. (copies conformes de mars 1840 des originaux) concernant l'affaire Bébien, et constituant un acte d'accusation contre lui. Ce cahier se compose ainsi :

comme sa mémoire est vénérée à l'Établissement de Paris » écrit-il dans un courrier au responsable du journal¹⁵⁶. Dans sa grande majorité, cette biographie de Louis Vauchelet s'appuie sur les écrits de Ferdinand Berthier, et dans une moindre mesure de ceux d'Alphonse Esquiros¹⁵⁷ ou de Jules Ballet¹⁵⁸. Ce journaliste, Louis Vauchelet, se souvient¹⁵⁹ :

– dix pages organisées en deux colonnes, qui sont un commentaire argumenté de la biographie écrite par Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages de Bébien*, parue l'année précédente.

Sur la colonne de gauche figurent des citations extraites de cet ouvrage et sur la colonne de droite, toutes les citations élogieuses de Berthier sont réfutées point par point. L'auteur est anonyme.

– une lettre de Louis-Pierre Paulmier au Conseil d'administration, datée du 4 janvier 1821 : récit de l'altercation avec Bébien.

– une lettre de l'abbé Sicard au Baron Keppeler (3 janvier 1821) à propos de l'agression de Paulmier par Bébien. Demande que le conseil d'administration lui suggère la conduite à tenir pour éviter un scandale.

– une lettre de l'abbé Sicard (4 janvier 1821) remerciant les membres de l'administration de l'institution d'avoir renvoyé Bébien.

– une lettre de l'abbé Sicard à de Gérando (20 octobre 1820) : Sicard demande que Bébien soit nommé premier adjoint.

– enfin, une seconde lettre de l'abbé Sicard à de Gérando, récusant la précédente.

• un mémoire de 9 pages adressé par Ferdinand Berthier à Duchâtel, ministre de l'Intérieur (22 janvier 1840). Accompagné d'une lettre pour le chef de bureau du ministère de l'Intérieur. Berthier prend par avance la défense de son livre sur Bébien, livre qu'il sait attaqué par de Gérando.

• une lettre de Gérando au ministre de l'intérieur (11 août 1832) demandant aide et encouragement pour l'abbé Chazotte qui « obtient les succès les plus remarquables et les doit aux méthodes qui lui sont propres ».

• une lettre de Gérando à un Conseiller d'Etat, l'informant de son souhait de publier les résultats d'une enquête sur les méthodes utilisées dans les divers établissements pour sourds-muets en Europe et en Amérique, enquête réalisée par le ministère des affaires étrangères. Demande de l'aide pour dresser un tableau équivalent des établissements de France.

Il s'agit surtout de courriers, à finalité administrative donc.

Quant au licenciement d'Auguste Bébien, les faits nous sont bien connus par un courrier que Louis-Pierre Paulmier, a adressé le 4 janvier 1821 au conseil d'administration relatant les faits de la veille : « à 11 heures du matin, il se rendit chez M. Sicard, son respectable maître, pour le prier de vouloir bien faire la répartition égale des élèves en 4 classes comme il en avait pris la résolution... ». Auguste Bébien s'y rendit également et c'est cette répartition d'élèves qui est le facteur déclencheur d'une dispute qui aboutit à ce que Bébien frappe Paulmier et le blesse à la tête. Le médecin de l'Institution, Jean-Marc Itard, dresse le certificat médical suivant : « Monsieur Paulmier s'est présenté chez moi pour se faire panser d'une blessure qui venait de lui être faite à la tête, qu'ayant visité soigneusement cette partie, j'ai trouvé au sommet du crâne vers la suture sagittale deux petites plaies contuses exactement rondes représentant une incision circulaire telle qu'aurait pu le faire un emporte-pièce et qui m'ont paru être le résultat de deux coups portés sur cette partie par une main armée d'une clé forée... ».

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Alphonse Esquiros (1812-1878) est un homme politique et un écrivain, auteur de *Paris, ou Les sciences, les institutions, et les mœurs au XIXe siècle* en deux volumes (1847), ouvrage qui dresse un état des lieux de la capitale à cette époque.

¹⁵⁸ Jules Ballet (1825-1904) est guadeloupéen, exerce les fonctions de conservateur des hypothèques de Pointe à Pitre et censeur de la banque de Guadeloupe et témoigne par notes manuscrites de l'évolution sociale et culturelle en Guadeloupe au XIX^{ème} siècle (19 volumes et 10 liasses conservés aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)).

¹⁵⁹ Les minutes de M^e Antoine Vauchelet sont conservées aux ANOM (DPCC, GUA 2800 et suivants). L'examen de celles-ci n'a pas révélé d'entretien consigné entre Bébien et M^e Vauchelet.

[...] J'étais enfant quand j'ai connu Bébien à la Basse-Terre. On l'avait adressé à mon père, alors notaire, pour qu'il s'intéressât à lui

Sans doute Antoine Vauchelet, le père de Louis, notaire à Basse-Terre, connaissait-il le père d'Auguste, Joseph. L'ascendance d'Auguste montre plusieurs notaires ou hommes de loi dans la famille ; sa mère, Félicité, a été la marraine de son neveu Jean-Jacques, lui-même notaire¹⁶⁰.

L'essentiel de nos recherches a été effectué à l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris, ville où Auguste Bébien a été accueilli en 1802 et où il a été baptisé par l'abbé Sicard, alors directeur depuis douze ans de cet établissement (un baptême tardif, à l'âge de onze ou treize ans, selon sa date de naissance¹⁶¹). Ferdinand Berthier rapporte cette arrivée à Paris¹⁶² :

envoyé deux ans après (1800) à l'abbé Sicard, il fut présenté par le célèbre instituteur sur les fonts baptismaux.

Né en 1789 ou 1791, il convient de se demander pourquoi Auguste fut-il baptisé aussi tardivement, à la fin de l'enfance ? Et pourquoi l'abbé Sicard fut-il choisi comme parrain ? Afin de tenter de répondre à ces questions et de reconstituer l'environnement où le jeune Auguste a grandi, nous avons dressé la généalogie de ses parents, Joseph Bébien (1749-1836) et Marie-Félicité Michaux (1754-1813 ?).

¹⁶⁰ Jean-Jacques Cicéron (1772-1838) est le fils de sa sœur aînée, Marguerite, son 3^e enfant (elle en aura 10 avec son premier mari, 3 avec le second) (généalogie réalisée par Paul Michaux, son descendant : <http://gw.geneanet.org/pmchx> (branche 24).

¹⁶¹ Annexe 3.

¹⁶² Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, Paris, Ledoyen, 1839, p.5.

L'entraide généalogique du midi toulousain (E.G.M.T) ainsi qu'un dossier personnel conservé aux Archives Nationales¹⁶³ confirme les origines toulousaines de son père. Quand, comment et pour quelles raisons précises, celui-ci s'est embarqué pour la Guadeloupe ? La liste de passagers commingeois¹⁶⁴ en partance vers les Antilles donne trois noms différents :¹⁶⁵

- Jean Joseph Bébian de Pachen
- Joseph de Bébian
- Pierre André Joseph (de) Bébian

S'agit-il de la même personne ? Si l'on tient compte de l'âge à son décès (87 ans en 1836), Joseph Bébian serait né en 1749. Il aurait eu, semble-t-il, une ascendance noble, voire

¹⁶³ Dossier de Joseph Bébian (cote ANOM EE/137/13).

¹⁶⁴ Le Comminges est une ancienne région de la province de Gascogne, située sur les départements actuels de la Haute Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Gers et de l'Ariège.

¹⁶⁵ Cette liste des passagers conservée aux archives départementales de la Haute Garonne (Cote BR à 8 2605) répertorie : en 1768, l'embarquement d'un « Jean Joseph de Bébian », un autre « Bébian de Pachen, âgé de 19 ans, né à Toulouse va à la Guadeloupe; en 1777 un « Joseph de Bébian, 25, ans écuyer va à Saint Domingue (sic) » ; et cinq ans plus tard, en 1780 un autre « Joseph de Bébian, 27 ans écuyer va à la Martinique ». Ce que confirme, à quelques détails, une autre source : « Pierre André (?) Joseph (de) Bébian s'embarque le 20 septembre 1768 pour la Guadeloupe : Jean Joseph Bébian de Pachen, 19 ans, de Toulouse ; le 16 juillet 1778 repart pour Bordeaux et le 24 avril 1780 nouvel embarquement à Bordeaux, pour la Martinique : Joseph de Bébian, 27 ans (*Généalogie et Histoire de la caraïbe*, numéro 240, octobre 2010, p. 6496). A l'exception de Pierre-André, la notice, rédigée par Gustave Chaix d'Est-Ange, dans le *dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^{ème} siècle*, (Evreux, imprimerie Herissey, tome 13, p. 116) donne également quelques informations : « Pierre-André de Bébian, né en 176-, décédé à la Pointe-à-Pitre en 1836, eut une fille unique, Mme de Sonis, mère du général de Sonis » (or, il n'eut pas une fille unique mais deux fils et deux filles, avec deux épouses différentes, annexe 2). Jean Joseph Bébian de Pachen et Pierre André Joseph de Bébian sont-ils les mêmes personnes ? Le père d'Auguste est couramment désigné par le prénom Joseph (acte de notoriété ou acte de décès) ; le « de Pachin » apposé au nom « de Bébian » n'apparaît qu'une seule fois par la suite, lors du décès, « en 1853, lors du décès de la baronne de Vernou, née Marie-Françoise de Bébian de Pachin » (sœur d'Auguste), âgée de 60 ans, à Angers nous apprend *l'annuaire de la Noblesse de France* (que le GHC situe, lui, le 8 avril 1852, à 61 ans). Quant à la particule « de Bébian », on le retrouve en de rares occasions : sur plusieurs actes d'état civil bien postérieurs, en 1828, (ouverture d'un compte par Joseph Bébian à son fils Auguste le 7 février 1828 ou encore acte de vente d'un immeuble de Joseph Bébian à son autre fils Louis, le 14 octobre). Selon la base de données intitulée « Pierfit » mise en ligne sur le site *Généanet* afin de reconstituer la généalogie de Gaston de Sonis, Pierre-André Joseph (de) Bébian, qui serait le père d'Auguste, serait parti aux Antilles avec son frère, Jean-Joseph (ou Joseph). Chaix d'Est-Ange (*op. cit.*) mentionne en effet deux frères.

bourgeoise¹⁶⁶ puisque son propre père, Raimond, était capitoul¹⁶⁷ de la ville de Toulouse. Joseph Bébian épouse, en 1775, Marie-Félicité Michaux, originaire de l'île (elle est née à dans la commune de Petit-Canal, au lieu-dit « Mancenilliers » en 1754, à l'ouest de Grande-Terre)¹⁶⁸. Marie-Félicité est issue d'une famille nombreuse, originaire de Basse-Terre, de Gourbeyre, au sud de l'île de la Guadeloupe proprement dite (ou Basse Terre)¹⁶⁹, famille qui essaime par la suite vers les îles des Saintes et vers la Grande Terre par le biais des mariages. Son père est orfèvre dans le village à Moule, commune voisine de Petit-Canal, ce qui semble indiquer une relative aisance sociale.

Ce n'est que quatorze ou seize ans après leur union que naissent les premiers enfants de Joseph Bébian et de son épouse, Marie-Félicité Michaux, dont il n'existe pas d'actes de naissance. Seul un « acte de notoriété »¹⁷⁰, document officiel établi en 1828 à la demande de Joseph Bébian, afin de remédier à un « oubli » indique avec précision le lieu de

¹⁶⁶ L'attribution des bancs de l'église Notre-Dame de la Dalbabe à Toulouse (quartier des Carmes) du 12 avril 1708 révèle au quinzième rang (sur vingt-quatre et sont ensuite attribués le marche pied devant le balustre et les marches de pierre allant à la sacristie) un « Monsieur Bébian, marchand facturier en soye », placé aux côtés de plusieurs procureurs au parlement (Minutes de M^e Blaise Boyer, notaire à Toulouse, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E1817).

¹⁶⁷ La fonction de capitoul remonte à Alphonse Jourdain (1103-1148), fils de Raimond IV de Toulouse (1042-1105). Les capitouls forment un « conseil municipal » aux pouvoirs administratifs, et dans une moindre mesure depuis l'instauration du parlement de Toulouse au XIV^e siècle, judiciaires. Etre capitoul est un indice de la classe sociale puisque la condition est d'exercer une profession dite honorable : avocat, juge, notaire, etc. Les mémoires du général de Sonis, petit-fils de Joseph Bébian parues en 1890, mentionnent cette information : « [...] Quant au grand- père, un Toulousain, il ne tarissait pas (d'éloges ? mot manquant dans le texte original) sur sa ville d'origine, où un Bébian, racontait-il, avait été capitoul. ». Msgr L. Baunard, *Le général de Sonis, d'après ses papiers et sa correspondance*, Paris, Poussielgue frères, 1890 (10^e éd.). Gaston de Sonis est le troisième enfant de Sylphide, issu de son remariage avec Louis-Gaston de Sonis (Sylphide s'est mariée une première fois avec Charles de Lestortière, avec qui elle a eu une fille, Charlotte ; Charles-Joseph Lanvre de Lestortière a sans doute été empoisonné par une des esclaves de l'habitation « La Grippièrre », dont il est propriétaire (Ary Brousillon, *L'exécution de l'esclave Gertrude : l'empoisonneuse de Petit-Bourg*, Les Abymes, Créapub', 1999, p. 3.

¹⁶⁸ Carte de la Guadeloupe en annexe 1.

¹⁶⁹ Généalogie simplifiée en annexe 2.

Communication personnelle de l'historien Gérard Lafleur, auteur, entres autres d'une étude sur Gourbeyre. Il semble que la famille Michaux ait été composée de mulâtres, ce qui indique une ascendance européenne et africaine, libre de couleurs. Gérard Lafleur, *Gourbeyre : une commune de Guadeloupe*, Paris, Karthala, 1997.

¹⁷⁰ Document reproduit en annexe 5.

Un acte de notoriété est un « document par lequel un officier public recueille des témoignages en vue de d'établir une circonstance ou un fait matériel qu'un grand nombre de personnes ont pu constater, dont ils ont pu avoir connaissance ou qui leur ont semblé avérés. C'est la preuve "par la commune renommée". L'acte de notoriété est ainsi utilisé en matière de filiation. ».

Serge Braudo, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Versailles et Alexis Baumann, Avocat au Barreau de Paris, *Dictionnaire du droit privé français de Serge Braudo* (www.dictionnaire-juridique.com).

naissance d'Auguste et de sa sœur, Marie-Honorine, les deux seuls enfants du couple qui divorce en décembre 1795, après vingt ans de mariage : l'habitation¹⁷¹ Bergopzoom, située à Morne-à-l'Eau, à l'ouest de l'île de Grande Terre (peut-être dans la région des grands fonds¹⁷², zone répartie entre trois communes : Morne-à-l'Eau, Le Moule et Saint-Anne). Cette habitation n'est mentionnée sur aucune carte et n'est pas répertoriée par les ingénieurs royaux dans le second tiers du XVIIIe siècle, quelques décennies avant la naissance d'Auguste¹⁷³, seul l'acte de notoriété mentionne ce nom¹⁷⁴. Berg-op-zoom est le toponyme d'une ville des Pays-Bas, où a eu lieu un siège victorieux de l'armée française le 18 septembre 1747, lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748)¹⁷⁵, peut-être est-ce la raison de cette attribution ? Les archives départementales, de même que les historiens locaux¹⁷⁶, ignorent tout de cette habitation : de petite taille peut-être¹⁷⁷, son

¹⁷¹ L'habitation, en tant que structure d'exploitation, est un système très structuré. Frédéric Régent, *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe*, Paris, Grasset, 2004, p. 93) en donne un exemple-type, qui n'est pas toujours généralisable. Deux caractéristiques laissent à penser que *Bergopzoom* était de petite taille : sa localisation difficile et le fait que la culture du café nécessite bien moins de main d'œuvre que la canne à sucre. Voir note n° 159.

¹⁷² L'encyclopédie Desormeaux précise que Bébian serait né dans un quartier de cette ville de Morne-à-l'Eau, commune alors difficile d'accès et au littoral insalubre, nommé Grippon. *Dictionnaire encyclopédique Desormeaux : dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane* de Jack Corzani (dir.), Fort de France, Desormeaux, 1992-93, vol. 2, p. 330.

¹⁷³ *Carte générale des îles de Grande Terre et Guadeloupe, réduite [...], levée par les ingénieurs géographes pendant les années 1764 à 1768, et mémoire contenant la légende de la carte, 1768* (cote ANOM : DPCC Port X A 260), reproduite en annexe 1).

Ont été consultées également : le *Plan de diverses habitations des burgs du quartier du Norroy dans la paroisse du Moule en l'isle Grande-Terre, avec chacune leur nom*, Mercier fils arpenteur, Bourgeois notaire royal, 4 juillet 1746. (cote ANOM : F³288 n°48), l'atlas Moreau de Saint-Mery (cote ANOM F³) ainsi que les manuscrits de Ballet (1825-1904) (19 vol. et 10 liasses, dont 8 consacrées à l'évolution économique ; cote ANOM 2J).

¹⁷⁴ Le nom est donné par le père d'Auguste Bébian lui-même, Joseph, dans l'acte de notoriété établi à sa demande en 1828 par M^e Ruttre, notaire à Pointe-à-Pitre.

¹⁷⁵ Ce siège de Berg-op-zoom, qui se termine le 11 septembre 1747, est, avec celui de Maastricht (14 mai 1747), un épisode clé de cette guerre et concrétise le rapport de forces en faveur des Français.

¹⁷⁶ Gérard Lafleur (*Gourbeyre : une commune de Guadeloupe, op. cit.*), Raymond Boutin (*La population en Guadeloupe de l'émancipation à l'assimilation, 1848 à 1946*, Cayenne, Ibis rouge, 2006) ou encore Danielle Bégot ((dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Domingue, XVII^{ème}-XX^{ème} siècles, op. cit.*).

¹⁷⁷ Une caféière demande une main d'œuvre réduite, par rapport à la culture de la canne à sucre par exemple, et nécessite une petite superficie environ cinq ou six carrés (un carré équivaut à 0,94 hectares) (toutefois, il faut se garder de toute généralisation hâtive : une caféière de Gosier comportait, en 1833, 138 carrés). Et, de plus, parfois la nature de l'habitation n'est pas indiquée.

existence a été brève semble-t-il, ou bien a-t-elle changé de nom¹⁷⁸ ?

De même que le lieu de naissance est incertain, la date précise est mystérieuse¹⁷⁹. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, Joseph Bébian a omis de déclarer officiellement la naissance de son premier enfant, Auguste : l'acte de notoriété établi par la suite, à sa demande, le 6 octobre 1828, par un notaire de Pointe-à-Pitre, M^e Ruttre, fait foi¹⁸⁰. Il n'indique que le mois, août, et l'année, 1789, sans mention du jour, qui est fixé, selon les sources, au 4 ou au 14. Seize mentions ont été relevées concernant cette naissance :

- la *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets* de Ferdinand Berthier (Paris, Ledoyen, 1839, p. 5) ;
- Oruno Lara, *La Guadeloupe dans l'Histoire : La Guadeloupe physique, économique, agricole, commerciale, financière, politique et sociale de 1492 à 1900*, Paris, rééd. L'Harmattan, 1999, p. 214 (première édition, 1922) ;
- Le registre du concours général de 1809 ;
- Jacques Adelaïde-Merlande, *Les hommes célèbres de la caraïbe* (Paris, éd. Caraïbe, 1998, vol. 1), p. 44 ;
- Jack Corzani (dir.), *Dictionnaire encyclopédique Désormeaux, dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane* (Fort de France, Désormeaux, 1992-93, vol. 2), p. 330 ;

¹⁷⁸ En 1813, le frère cadet de Félicité Michaux, Jean-Jacques (né en 1769, il a donc quinze ans de moins que sa sœur, mère d'Auguste, déjà décédée à cette date nous apprend l'acte de mariage de sa fille) décède, à l'habitation Saintrac, quatre ans avant son épouse, Flore Elisabeth Classe (généalogie en annexe 2). La mort de cette tante d'Auguste a eu lieu à l'habitation « Beagopsoom » (peut-être est-ce la créolisation d'un nom difficile à mémoriser ?). Saintrac et Bergopzoom étaient-ils rassemblés en un même lieu ? Seul le dépouillement d'inventaires permettrait de l'affirmer : les hypothèques ne commencent en Guadeloupe qu'en 1830. Danielle Bégot (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Domingue, XVII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, CTHS, 2011.

¹⁷⁹ Une majorité de sources (onze sur seize consultées : tableau de synthèse en annexe 2) indique ce jour. Toutefois, on peut se demander dans quelle mesure chacune de ses mentions est indépendante : le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de Fernand Buisson par exemple s'inspire largement des écrits de Ferdinand Berthier. L'arrivée d'Auguste Bébian à Paris y est décrite exactement dans les mêmes termes. D'où Ferdinand Berthier tient-il lui-même ses informations ? Il ne cite pas ses sources, indique un lieu de naissance erroné (Pointe-à-Pitre et non Morne-A-L'eau) et on a vu par ailleurs que son objectivité est parfois sujette à caution.

¹⁸⁰ Cet acte de notoriété, reproduit à l'annexe 5, a été retranscrit le 2 novembre 1828 sur les registres de l'état-civil de la ville de Morne-à-l'Eau (n° 23). Voir également note n° 170.

- La revue *du monde colonial, asiatique et américain* (Juillet 1865, t. 58, référence répertoriée par l'IRJS de Poitiers) ;
- T. Oriol, *Les hommes célèbres de la Guadeloupe* (Basse-Terre, Imprimerie catholique, 1935), p. 61 ;
- Fernand Buisson (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (Paris, Hachette, 1887), p. 185 ;
- M. W. Duckett (dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous par une société de savants et de gens de lettres* (1852, Notice rédigée par Ferdinand Berthier ; référence répertoriée par l'IRJS de Poitiers) ;
- Robert Cornevin, (dir.), *Hommes et destins : le dictionnaire biographique d'outremer* (Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 1977), p. 401 ;
- Jules Ballet, *La Guadeloupe, l'instruction à la Guadeloupe de 1635 à 1897* (Basse-Terre, vol. 6 (tomes X et XI des manuscrits) ; textes annotés par Antoine Abou, 1979), p. 214 ;
- Chanoine Ballivet, « D'un vicaire et d'un instituteur », *L'Echo de la reine*¹⁸¹ (Basse-Terre, n° 45, septembre 1916, p. 282- 287).

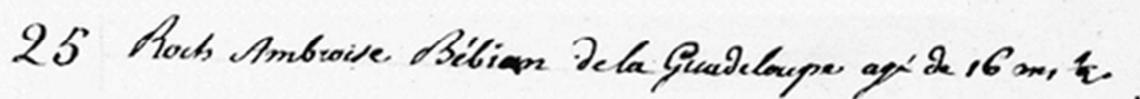
Le plus fréquemment, cette date de naissance est située au 4 août 1789 à Pointe-à-Pitre, ou plus généralement en Guadeloupe. Seule une pièce juridique établie en 1828, un jugement après « enquête de notoriété » permet d'établir la date et le lieu avec certitude. Les différentes sources ne concordent pas toutefois : la concomitance avec un événement majeur de la Révolution, l'abolition du système féodal mais aussi avec l'année même de la

¹⁸¹ Journal ecclésiastique dédié à la Vierge Marie, *l'écho de la Reine* (la reine étant la Vierge) est éditée par l'évêché de Guadeloupe de juin 1918 à mars 1941. Il est créé sept ans après la séparation de l'Église et de l'État (appliquée en Guadeloupe en 1911 et non en 1905) lorsque l'évêché de l'île a décidé de produire sa propre presse afin de donner son avis sur la situation politique de la colonie et de diffuser les informations concernant le diocèse, informations qui étaient précédemment publiées par la presse officielle. Ballivet a publié sous forme de feuillets à suivre des informations sur les paroisses de la Guadeloupe et ce sur plusieurs années. Le chanoine J. Ballivet (1849-1916) était le rédacteur en chef de cette revue.

disparition de l'abbé de l'Épée¹⁸², considéré comme le père spirituel des sourds-muets est-elle une coïncidence ou est-elle symbolique ? T. Oriol¹⁸³ ne manque pas de relever la simultanéité :

beau sujet de dissertation pour les amateurs d'astrologie ou pour les esprits qui se plaisent à attribuer aux dates de naissance une signification symbolique.

Non seulement le jour exact est fluctuant mais l'année même oscille entre 1789 et 1791 : Auguste Bébien lui-même est à l'origine de cette confusion. En effet, six ans après son arrivée à Paris, en 1808, il s'inscrit aux cours dispensés par le naturaliste Lamarck¹⁸⁴ et mentionne son âge sur le registre, à la 25^e place :



25 *Arch. Ambroise Bébien de la Guadeloupe âgé de 16 m. 1/2.*

Au concours général de l'année suivante où il est reçu troisième dans la catégorie « accessit des nouveaux » en version grecque, son nom est également suivi de la mention « né le 4 août 1791 à la Guadeloupe ».

Cette inscription confirme d'ailleurs l'affirmation écrite du maire de Rouen, quelques

¹⁸² Son décès a lieu le 23 décembre 1789.
Maryse Bezagu-Deluy, *op. cit.*, 1990, p. 28.

¹⁸³ T. Oriol, *Les hommes célèbres de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Imprimerie catholique, 1935, p. 61.

¹⁸⁴ C'est au printemps 1795, et jusqu'en 1823, que Jean-Baptiste Lamarck, commence à donner des leçons au Muséum d'histoire naturelle (constitué par décret le 10 juin 1793), il y est « professeur des insectes et des vers » et en charge de la bibliothèque.
Auguste Bébien s'inscrit à ces cours en 1808 (parmi trente-cinq auditeurs cette année-là ; les informations et inscriptions autographes sont conservées à la bibliothèque centrale du Muséum (cote AM 569) ; reproduction disponible en ligne sur le site du CNRS :
<http://www.lamarck.cnrs.fr/auditeurs/index.php?lang=&rech=gene&send=gene>).

décennies plus tard ; qui note¹⁸⁵ :

M. Bébian est né à la Guadeloupe au canton de Morne-à-l'Eau, le 14 août 1791.

Cependant, d'après l'acte de notoriété cité, cette année correspond plutôt à de la naissance de sa sœur, Marie-Honorine. Est-ce une erreur de sa part ? Volontaire ou non ? Le mystère reste entier¹⁸⁶.

Quoi qu'il en soit, Auguste est né au cœur d'une habitation. La gestion de celle-ci ne semble pas avoir été l'activité principale de Joseph Bébian, toujours affairiste¹⁸⁷ : en octobre 1790, il fait partie de la députation envoyée à Saint Pierre de la Martinique¹⁸⁸. Les documents conservés aux archives nationales¹⁸⁹ semblent indiquer que Joseph Bébian aurait joué un rôle actif dans le gouvernement de Guadeloupe, dès les débuts de son administration par le capitaine général Jean Baptiste Lacrosse¹⁹⁰. En effet, à plusieurs

¹⁸⁵ Courrier du maire de Rouen au préfet de la Seine Inférieure le 26 décembre 1832. (ADSM, série 2T1).

¹⁸⁶ Acte de notoriété du 6 octobre 1828, annexe 5.

Le 14 mai 1991, lors d'une conférence-débat à l'école mixte de Bébian à Basse-Terre, l'avocat et historien Félix Rodes établit à Morne-à-l'Eau le lieu de naissance d'Auguste Bébian (*Le Progrès social*, 15 juin 1991, n° 1788). À cette fin, il utilise l'acte de notoriété de Joseph Bébian, établi le 6 octobre 1828, qu'il publie également dans son journal (*le progrès social*) avec l'objectif de trancher cette question controversée de la naissance d'Auguste Bébian : preuve que les historiens ont du mal à s'y retrouver.

¹⁸⁷ Un dénommé « Bébian » est indiqué « propriétaire d'esclaves », non à Morne-à-l'Eau mais dans une commune voisine, Le Moule (ces localités sont limitrophes ; Oruno D. Lara, *Les propriétaires d'esclaves en 1848*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 152). S'agit-il de Joseph Bébian ? Différents documents officiels attestent de ce statut de propriétaire mais plutôt à Pointe-à-Pitre : le recensement de 1796, l'acte de notoriété, l'acte de mariage de sa fille Sylphide en 1818, un acte de vente d'immeuble, daté du 14 janvier 1828, ainsi que son acte de décès mentionnent Joseph Bébian en tant que propriétaire domicilié dans cette ville (Une particule est apposée à son nom sur l'acte de vente cité). Se peut-il que les frontières administratives soient confondues ? La région des grands fonds, comme on l'a vu, s'étend sur trois communes.

¹⁸⁸ Pierre-François-Régis Dessalles en fait mention (*Historique des troubles survenus à la Martinique pendant la Révolution*, (texte présenté par Henri de Frémont), Société d'histoire de la Martinique, 1982, p. 421). Le rôle précis de Joseph Bébian reste à éclaircir.

¹⁸⁹ ANOM C7A55F°54.

¹⁹⁰ Jean-Baptiste Raymond de Lacrosse (1761-1829), officier maritime, a été nommé en 1801 capitaine

reprises le « citoyen Bébien »¹⁹¹ est missionné, dès l'été 1801 (précisément le 6 messidor an IX) pour collecter les fonds dont est détenteur le « commissaire aux prises de la Havane » puis missionné trois jours plus tard pour la Jamaïque, île espagnole mais où sont prisonniers des français. Ses fonctions au sein du gouvernement semblent prendre de l'ampleur car entre l'été 1801 et l'hiver 1802, il est nommé « commissaire du gouvernement de Guadeloupe en mission aux îles espagnoles »¹⁹². En 1822, il occupe les fonctions de « commissaire des relations commerciales et fondé de pouvoir à la capitainerie générale pour le gouvernement de Guadeloupe à la Havane »¹⁹³. À son décès en 1836, à Pointe à Pitre, à 87 ans, il a acquis une certaine notoriété et une relative aisance pécuniaire¹⁹⁴.

Le départ d'Auguste en 1802 est-il dû aux troubles politiques survenus cette même année en Guadeloupe¹⁹⁵, est-il dû au remariage de son père, deux ans plus tôt¹⁹⁶, ou bien motivé par la création récente des « lycées »¹⁹⁷, établissements d'enseignement secondaire ? Comment un jeune adolescent effectue-t-il une traversée de l'Atlantique d'une durée de cinq semaines environ à cette époque ? Seul ou accompagné ? À quels ports embarque-t-il en Guadeloupe, puis débarque-t-il sur le continent ? Les listes de passagers ne permettent malheureusement pas de répondre¹⁹⁸.

général de la Guadeloupe par le premier consul, Bonaparte et son aide de camp est Louis Délgrès (1766-1802) qui s'émancipe de cette tutelle et joue un rôle important dans la révolte de 1802. Oruno Lara, *La Guadeloupe dans l'Histoire : la Guadeloupe physique, économique, agricole, commerciale, financière, politique et sociale, 1492-1900*, Paris, L'Harmattan, 1921 ; Jacques Adélaïde-Merlande, *Histoire générale des Antilles et des Guyanes, Des Précolombiens à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994.

¹⁹¹ Sans mention du prénom mais le patronyme n'est pas répandu en Guadeloupe.

¹⁹² Le 9 nivôse an X, il écrit au ministre à ce titre (ANOM C7A55 F°242).

¹⁹³ ANOM EE137/13.

¹⁹⁴ Inventaire après décès des biens de Joseph Bébien du 6 septembre 1836 par M^c Anothe (cote ANOM : NOT GUA 12).

¹⁹⁵ Dans une correspondance du maire de Rouen au préfet de la Seine Inférieure le 26 décembre 1832, une révolte est évoquée : « Les actes de l'état civil de cette paroisse ayant été détruits dans l'incendie de ce bourg lors de la révolte des Nègres, il n'a pu me procurer son acte de naissance ... » (ADSM, série 2T1).

¹⁹⁶ Le 21 décembre 1798 à Goyave, non en 1800 comme l'affirme Ferdinand Berthier.

¹⁹⁷ La loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) organise l'enseignement secondaire public : les lycées succèdent aux écoles centrales, dont ils se distinguent par l'existence d'un internat.

¹⁹⁸ ANOM, séries E et EE, table du F5b 62, matricules de personnel civil dispersés dans la série D2c.

3.2 - ... et en France

Les traces laissées par le jeune Auguste à Paris sont infimes :

- une inscription sur les registres des cours du naturaliste Jean-Baptiste de Lamarck en 1808¹⁹⁹ ainsi que la mention de lauréat au concours général en 1809²⁰⁰, confirment les propos de Ferdinand Berthier qui le décrit comme un érudit²⁰¹ :

Dès son début dans la carrière des lettres et des sciences, le jeune Bébien se distingua par deux qualités qu'on trouve rarement réunies, une imagination brillante et une patience à toute épreuve. En 1806 ou 1807, élève du lycée Charlemagne, il obtenait de brillants succès au concours général.

- sa nomination en tant que répétiteur le 20 août 1817, qui fait suite à un rapport du « chef de la deuxième division » à « Son Excellence le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur »²⁰² :

Une place de répétiteur se trouve en ce moment vacante par la démission de M. Pissin, nommé par décision de votre Excellence en date du 28 juillet 1816 [...] M. l'abbé Sicard, directeur de l'Institution des sourds-muets, présente, pour remplacer M. Pissin,

¹⁹⁹ Voir p. 63.

²⁰⁰ Le concours général est un prix décerné par l'université impériale (créée par la loi du 10 mai 1806) aux élèves des quatre lycées de Paris (Lycées Charlemagne, Napoléon, Bonaparte et Impérial) ; AN, fiche de recherche n°38.). Ferdinand Berthier (*op. cit.*, 1839, p. 6) ainsi que le *Dictionnaire encyclopédique Désormeaux (dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane, op. cit.*, p. 330) mentionnent qu'Auguste Bébien est lauréat de ce concours à deux reprises, en 1806 et 1807. Il figure bien dans les registres, en effet, mais en 1809 (précisément dans la catégorie « version grecque », sous catégorie « accessit des nouveaux » ; ADP 11/5846) mais un succès antérieur ou postérieur n'a pas été retrouvé (AN, série F17 ou ADP, série T).

²⁰¹ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 6.

²⁰² AMHCS, liasse Bébien, fonds Pinart.

M. Bébien (Roch, Ambroise, Auguste). M. Sicard donne sur le compte de ce jeune homme les renseignements les plus avantageux, et annonce qu'il est parfaitement propre à remplir la place qu'il s'agit de lui donner.

- Un courrier émanant du directeur de l'Institut Royal des Sourds-Muets de Paris, l'abbé Sicard, au baron de Gérando le 20 octobre 1820 pour proposer la nomination de son filleul comme premier adjoint²⁰³ :

(Bébien est) peut-être le seul de mes disciples qui ait parfaitement l'esprit de ma méthode. J'examinai samedi dernier sa classe et je fus vraiment émerveillé de voir de jeunes élèves (dont un entre autres n'a que 9 ans et n'est dans l'Institution que depuis un an) se corriger lui-même et résoudre des difficultés grammaticales qui, sous tout autre maître embarrasseraient les élèves les plus avancés.

Le mystère s'épaissit par la suite : entre 1821, date où Auguste Bébien est renvoyé de l'INSMP et 1832, année où il est choisi pour diriger l'institut des sourds-muets de Rouen (cf. infra), que fait-il précisément ?²⁰⁴ Selon Ferdinand Berthier, c'est une période d'intense réflexion, toute entière dévouée aux Sourds français :

L'envie qu'offusquait l'éclat de son mérite le poursuivit jusqu'au fond de sa modeste retraite. Bébien n'était pas homme à se laisser rebuter par les obstacles ; il voulait le bien pour le bien même, il avait la conscience de sa force, il avait une foi complète en sa persévérance... Il consacra tous ses instants à méditer sur les moyens de perfectionner cette éducation qui l'occupait sans cesse. Indépendamment de ses ouvrages honorés des hommages les plus flatteurs de notre administration et du conseil de perfectionnement établi depuis 1826, il travailla à la rédaction d'autres livres qui devaient plus tard composer la bibliothèque des sourds-muets ...

Des jeunes institutrices avaient été recommandées à ses soins par les mêmes

²⁰³ *Ibid.*

Une seconde lettre de Sicard à de Gérando infirme toutefois la précédente : « la lettre que vous avez reçue a été copiée d'après le projet que ce jeune ambitieux a écrit lui-même et qu'il m'a fallu transcrire pour le bien de la paix. », dit-il. Celle-ci n'est pas datée.

²⁰⁴ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 24, 27 et 37.

administrateurs qui auraient trouvé mauvais qu'il eut la direction de l'école royale de Paris. Parmi ces dames, on cite Mlle Morel, nièce de M. de Gérando, qui est allée chez Bébian pendant plusieurs mois, cinq et six heures par jour.

Des offres avantageuses avaient été faites à Bébian ; on lui proposait de diriger l'institution impériale de Saint Petersburg ou celle de New York, mais l'amour de la France embrasait son âme de créole.... En 1826, sur les instances d'un grand nombre de pères de familles, il fonda une école spéciale de sourds-muets au boulevard (sic) du Mont-Parnasse.

En 1826, il remit encore à M. le comte Alexis de Noailles²⁰⁵ un petit mémoire sur un système d'éducation industrielle.

Auguste Bébian lui-même atteste de la mise en place de cette « école spéciale » et signe ses ouvrages en tant que « directeur de l'institution spéciale des sourds-muets »²⁰⁶. Il indique qu'elle est située au n° 24 bis du boulevard Montparnasse, ce qui correspond à la numérotation actuelle du 58- 60²⁰⁷. À ce jour, aucune trace de cette école n'a pu être identifiée que ce soit aux Archives nationales, aux Archives Départementales de Paris ou à la bibliothèque historique de la ville de Paris²⁰⁸. À cette période, il s'est marié avec Honorine Lemaistre²⁰⁹, avec lequel il a eu un enfant, Honoré²¹⁰.

²⁰⁵ A cette date, Louis Joseph Alexis, comte de Noailles (1783-1835) est député de la Corrèze (depuis 1824 et jusqu'en 1831), après l'avoir été de la Seine (1815/16) ; *Dictionnaire des parlementaires français*, www.assemblee-nationale.fr.

Son discours lors de la séance à l'Assemblée Nationale le 8 mars 1826, dans le cadre du débat relatif au projet de loi sur l'indemnité à accorder aux colons de Saint-Domingue, laisse à penser que ce député était au fait des réalités antillaises ; (discours reproduit dans le *Moniteur* de 10 mars 1826).

²⁰⁶ Dès le premier numéro de son *Journal des sourds-muets et des aveugles* en août 1826.

²⁰⁷ Le n° 24 bis du boulevard Montparnasse est devenu le n° 58 et 60 en 1851 (Almanach-Bottin du commerce de Paris, 1851, p. 37 reproduit dans Jeanne Pronteau, *Les numérotages des maisons de Paris du XVe siècle à nos jours*, Paris, Imprimerie municipale, 1966).

²⁰⁸ Ces traces ont-elles été détruites avec l'incendie de l'hôtel de ville de Paris en 1871 ?

²⁰⁹ L'acte de décès nous apprend qu'Honorine, Adrienne, Marie-Christine Lemaistre, née à Grenoble en 1801, et décédée à Paris en 1884, a épousé Auguste Bébian à Paris, le 9 décembre 1822, à la paroisse Sainte-Elizabeth du Temple, à Paris. Elle est une descendante du député révolutionnaire de l'Isère, Barnave. (Le décès d'Auguste « [...] laissait dans une situation précaire sa veuve, petite fille du constituant Barnave » écrit le chanoine Ballivet en 1916 (chanoine Ballivet, *op. cit.*, 1916, p. 287). En fait, il ne semble pas qu'elle ait été la petite-fille mais la petite-nièce (sa grand-mère, Françoise-Adelaïde Barnave était la sœur du député).

Ce mariage entraîne-t-il un changement de domicile ? En 1828, en première page de son ouvrage *Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*, il est domicilié au n° 15 de la rue des Beaux-Arts à Paris alors

En 1832, suite au décès de l'abbé Huby²¹¹, disciple de l'abbé de l'Épée, et au vote du conseil municipal le 22 mai 1832 « pour l'établissement d'un cours d'instruction gratuite »²¹², Bébien postule et est préféré à Paulmier, le même avec qui il eut une altercation neuf ans auparavant et admis à la retraite de l'INSMP en 1829²¹³. Le 5 septembre 1832, il entre en fonction pour quatorze mois (jusqu'au mois de mars 1834 donc, sans que l'on sache la date précise de sa cessation de fonction ni pourquoi elle a eu lieu). Est-ce précipitamment que Bébien quitte la France pour la Guadeloupe le 10 novembre 1834²¹⁴ ? Il fait état de sa maladie et évoque le climat humide de Rouen²¹⁵.

Comme pour le bateau qui l'a conduit en métropole en 1802, trente-deux ans auparavant, son nom n'apparaît pas dans les listes de passagers. Où a-t-il embarqué puis débarqué ? Compte-tenu de la durée du voyage, la famille Bébien, Auguste, son épouse Adrienne²¹⁶ ainsi que leur jeune fils Honoré, âgé de trois ans, ont dû mettre pied à terre à la fin de l'année 1834 ou au début de l'année 1835²¹⁷. Le principal organe de presse, la *Gazette*

que deux ans auparavant, en 1826, il indique, au bas du prospectus d'édition de son *Education des sourds-muets mis à la portée des institutions primaires et de tous les parents*, habiter au n° 13 rue des Cannelles.

²¹⁰ Son acte de décès, le 20 août 1836, à l'âge de six ans, révèle une naissance à Paris en 1830. Un ancien élève sourd d'Auguste Bébien, devenu peintre de renom, Frédéric Peyson, est choisi comme témoin de naissance pour l'inscrire sur le registre d'état-civil de la mairie du 11^e arrondissement de Paris (6^{ème} actuel) nous rapporte Ferdinand Berthier dans le journal *L'ami des sourds-muets* du 29 juin 1940.

²¹¹ M. Dubois, *L'abbé Huby, instituteur des sourds-muets de Rouen*, Rouen, imprimerie Albert Lainé, 1935.

²¹² ADSM : série X (Assistance et prévoyance Sociale (1800-1940)), plus particulièrement 3XP (Assistance Sociale, 3XP12 : Affaires diverses de 1801 à 1896 et 3XP702 : Affaires générales, correspondance et instruction, de 1813 à 1878 ; série 2T (Imprimerie, Librairie, Presse), 2T1 (Brevets d'imprimeurs – Lithographes : Autorisation, Rejet, Mutation, Transfert. Dossier individuel dont un de Bébien.).

²¹³ François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 200.

²¹⁴ Le courrier du Ministre au Préfet de la Seine Inférieure le 19 mars 1834 (« M. Bébien a abandonné ses élèves ») et du maire de la ville au préfet le 31 mai 1834 (il évoque la « disparition du sieur Bébien... » qui n'avait alors que trois élèves) le laisse penser.

²¹⁵ Ferdinand Berthier fait état de « l'humidité et inconstant climat de Rouen (qui) devenait funeste à la santé de Bébien ».
Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 38.

²¹⁶ Auguste Bébien s'est marié le 9 décembre 1822 avec Adrienne, Marie-Christine Lemaistre, originaire de Grenoble, à la paroisse Sainte-Elisabeth de Hongrie (actuel 3^{ème} arrondissement de Paris). Sur son propre acte de décès, seuls ces deux prénoms sont mentionnés.

²¹⁷ Il a encore de la famille en Guadeloupe : son père, deux sœurs et frères, ainsi que les enfants de ceux-ci (Auguste a dix-sept neveux/nièces au total) ; sa mère, Félicité Michaux, en revanche, est décédée (on ne sait pas quand exactement mais avant 1813 donc plus de vingt et un an auparavant). Joseph Bébien habite à Pointe à Pitre avec sa fille Sylphide, son mari et les deux plus jeunes enfants de celle-ci (donc neveux/nièces d'Auguste) dans une maison composée de trois niveaux, située à l'angle du quai Lardenoy et de la rue de la

officielle de la Guadeloupe, reste silencieux sur ce retour. Selon Antoine Abou, auteur d'une thèse de doctorat sur la scolarisation en Guadeloupe au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles²¹⁸, Auguste Bébian aurait été nommé à la direction de l'école mutuelle en 1837 :

Sur les débuts de l'école mutuelle à Basse-Terre en 1831 à l'initiative gouvernementale, nous manquons de renseignements. Nous savons seulement que A. Bébian en prit la direction en février 1837 après Jeanson et Asseline et qu'elle aurait dû fermer ses portes au moment de l'arrivée des frères de Ploërmel²¹⁹. Ceux-ci débarquèrent en 1838 et s'installèrent à Basse-Terre. En attendant l'envoi d'autres frères pour ouvrir de nouvelles écoles, l'école mutuelle fut déplacée à Pointe-à-Pitre. L'école de Bébian à cette époque recevait trois cents élèves ; les hommes de couleur et même des blancs y envoyaient leurs enfants.

Le chanoine Ballivet²²⁰ confirme cette direction ainsi qu'Oruno Lara²²¹. Auguste Bébian a-t-il habité cette ville à son retour de Paris ? Cette dernière a-t-elle attribué son nom, en

Martinique (aujourd'hui rue Delgrès). Le premier étage de cette maison est attribué à la famille de Sylphide tandis qu'au second vivent Joseph et sa deuxième épouse, Marie-Louise Latran Lagrange : cette dernière est la grand-mère et la marraine de Gaston de Sonis. Son frère Louis-Valentin habite, à cette date, au nord de l'île de Grande-Terre, à Anse Bertrand, où il a acheté une habitation sucrière, après avoir eu sept enfants à Pointe à Pitre jusqu'en 1829 (où il habitait sans doute). Sa dernière fille est née en 1833 sur l'habitation Durieux à Anse Bertrand. Enfin, sa sœur Marie-Honorine est alors en Guadeloupe. Depuis 1813, elle est l'épouse de Jean-Marie Maximilien de Vernou de Bonneuil (qui a 15 ans de plus qu'elle et a été marié une fois (par la suite, ils semblent avoir passé quelques années temps à Boston, comme en atteste la correspondance avec le cardinal de Cheverus et le couple est mort en France : ils ont dû quitter la Guadeloupe après l'abolition de l'esclavage. Cependant, dès 1835, quelques mois après son arrivée, sa sœur et sa belle-sœur décèdent : l'année suivante, il perd son fils et son père.

²¹⁸ Antoine Abou, *Un siècle de scolarisation à la Guadeloupe 1848-1948*, université René Descartes Paris V, 1983.

²¹⁹ L'ordre des Frères de l'Instruction Chrétienne de Plöermel a été créé par les abbés J.-M. de la Mennais et G. Deshayes en 1819 dans l'objectif d'ouvrir des écoles justement. Gabriel Deshayes en particulier est à l'origine des écoles d'enfants sourds à Auray et dans l'Ouest de la France.

²²⁰ « C'est alors qu'il revint à la Guadeloupe, où il dirigea quelque temps l'école mutuelle de la Basse-Terre qui, de ses mains, passa dans celles des Frères de Ploërmel. Il fut ensuite chargé de diriger l'école de la Pointe-à-Pitre ». Chanoine Ballivet, « D'un vicaire et d'un instituteur », *L'Echo de la Reine*, n° 45, septembre 1916, p. 285.

²²¹ « Le 9 février 1837, Bébian était nommé directeur de l'École mutuelle de la Basse-Terre en remplacement de M. Anselme décédé. Il fit transporter le 16 février l'école de la Basse-Terre à la Pointe à Pitre, dans l'immeuble sis aux numéros 58 et 60 de la rue de la Loi, qui porte actuellement son nom ». Oruno Lara, *La Guadeloupe dans l'Histoire*, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 214.
Or, l'arrêté du gouverneur qui transfère cette école à Pointe-à-Pitre date du 16 février 1838 (voir note n°227).

1912, à la rue de la Nouvelle-Cité et à la place du clocher²²², qui deviennent respectivement rue Bébian et place Bébian, en souvenir de son passage ? Etrangement, les sources sur ce point sont contradictoires et restent partiellement silencieuses²²³.

Plusieurs incohérences rendent difficile l'établissement d'une chronologie précise, à commencer par les propos d'Antoine Abou²²⁴, qui date les débuts de l'école mutuelle à Basse-Terre, en 1831 : cette école ne semble avoir été créée que l'année suivante²²⁵. L'*Annuaire de la Guadeloupe*²²⁶ reste également imprécis sur cette création mais infirme une prise de fonction de Bébian en février 1837 : a-t-il d'abord créé une école à Pointe-à-Pitre²²⁷, que celle de Basse-Terre a rejointe ensuite, en 1838²²⁸ ? Le dépouillement des archives en notre possession²²⁹ ne permet pas d'éclaircir ce point. Quelles que soient les circonstances de sa prise de fonction, Auguste Bébian a bien dirigé

²²² Délibération du conseil municipal de Basse-Terre le 28 novembre 1912. Rodolphe Enoff, *Guide historique des noms de rues à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre*, E. Enoff, 1993.

²²³ Ainsi le n° 240 (octobre 2010) du GHC (*Généalogie et Histoire de la Caraïbe*) rapporte qu' (Bébian) « il créa un pensionnat pour les jeunes gens de famille à Pointe-à-Pitre puis dirigea l'École mutuelle pour les enfants de couleur à Pointe-à-Pitre » (p. 6496) ou encore Ferdinand Berthier « Enfin, notre excellent ami quitta Paris, avec sa femme et son fils, le 10 novembre 1834, pour aller s'établir à la Pointe-à-Pitre. [...]. Il nous annonça [...] l'ouverture que, cédant aux instances de plusieurs familles, il venant de faire d'une nouvelle école (...).» Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 44. Aucune mention n'est faite d'une installation à la Basse-Terre.

²²⁴ Antoine Abou, *Un siècle de scolarisation à la Guadeloupe 1848-1948*, *op. cit.*

²²⁵ Le journal *Le Semeur, journal religieux, politique, philosophique et littéraire*, tome VIII, n° 36, 4 septembre 1839, page 288.

²²⁶ L'*Annuaire de la Guadeloupe* de 1833 donne le nom Mme Ballin comme directrice des écoles mutuelles pour l'instruction des jeunes filles mais le lieu n'est pas précisé. L'année suivante, 1834, M. Janson est indiqué comme directeur de l'école mutuelle à Basse-Terre, auquel M. Asseline succède en tant que directeur de l'école mutuelle à la Basse-Terre en 1835 et 1836. Les registres de 1837 font mention d'un successeur (le nom n'est pas précisé), toujours comme directeur de l'école mutuelle à la Basse-Terre et c'est à lui que succède en 1838 « M. Bébian, directeur de l'enseignement mutuel à la Pointe-à-Pitre ».

²²⁷ La délibération du conseil municipal de la Pointe-à-Pitre du 11 février 1884 donne le nom de rue Bébian à la rue de la Loi.

Louis Belmont écrit dans la journal *La République* du 3 avril 1903 que « jusqu'au jour où son nom fut donné à la rue de la Loi, rien à la Guadeloupe ne rappelait le souvenir de cet homme de bien, qui dort son dernier sommeil dans un coin ignoré du cimetière de notre ville ».

²²⁸ En effet, l'arrêté du gouverneur de la Guadeloupe du 16 février 1838 ordonne le transfert de l'école mutuelle de Basse-Terre à Pointe-à-Pitre. *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 1838 (cote ADG 3 K 1/11).

²²⁹ Aux ANOM, les décisions relatives à l'instruction publique et à l'ouverture d'écoles de 1816 à 1868 (: SG/GUA/539) et les archives relatives à l'instruction publique : rapports d'inspection sur le service (1818-1901), (SG/GUA/316) et aux ADG, les documents relatifs à l'école mutuelle (3 K 1/11) et le décisions relatives à l'instruction publique et à l'ouverture d'écoles de 1816 à 1868 (1 Mi 687/1).

une école mutuelle de Pointe-à-Pitre, ainsi que le rapporte Oruno Lara²³⁰ :

Ce fut un vrai succès à la Pointe à Pitre que cette école ouverte à la population libre, et les curieux affluaient à l'*Ecole Bébien*, pour voir, épelant l'alphabet, ces petits noirs et mulâtres, aux yeux brillants, et à l'esprit facile. De vieux Noirs affranchis, de bonnes grand'mères à la tête branlante, conduisaient des enfants, regardaient ce spectacle, le cœur et les yeux gros, des regrets du temps perdu, des espoirs du temps futur.

Selon le chanoine Ballivet²³¹, Auguste Bébien n'est pas à l'origine de cette école, mais en créa une autre par la suite :

Vers la fin de ses jours, il ouvrit une école privée dans la rue de la Loi, aujourd'hui rue Bébien, à la Pointe à Pitre, dans la maison qui porte aujourd'hui les n° 58 et 60.

Est-ce cette école que l'abbé Darras, aumônier à l'institution des sourds-muets de Saint-Médard-les-Soissons, dans l'Aisne, et directeur de la revue *Le Bienfaiteur des sourds-muets et des aveugles* en 1853 et 1854 répertorie dans le tableau qui recense les écoles de Sourds²³²?

²³⁰ Oruno Lara, *op. cit.*, 1979, p. 214.

²³¹ Chanoine Ballivet, *op. cit.*, 1916, p. 283.

²³² *Le Bienfaiteur des sourds-muets et des aveugles*, 1853, n° 4, p. 100.

L'existence d'une telle école, si elle a bien existé, ne semble avoir laissé aucune trace, ce qui est donc surprenant et pose question.

Ferdinand Berthier laisse toutefois entendre que Bébien était en relation avec les Sourds (... « nous n'avons plus reçu de ses nouvelles ; nous avons seulement appris que, pendant une longue maladie* qu'il essuya, il eut le malheur de perdre son fils... » : il précise par une note de bas de page à l'endroit de l'astérisque que « la première nouvelle nous a été donnée par un parent d'un sourd-muet, voisin de notre malheureux ami ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 44-45. Le « parent d'un sourd-muet » était-il voisin de Bébien ou de Berthier ?). L'*Almanach des sourds-muets de 1900* de Benjamin Dubois et E. Endrès (Paris, Imprimerie d'ouvriers sourds-muets, 1900 (rééd. Fox) montre que les Sourds parisiens sont plutôt au courant de ce qui se passe en Guadeloupe : le 8 janvier 1811 et le 27 mars 1843, ils souscrivent pour les victimes de la Guadeloupe (suite au tremblement de terre de cette année-là ; voir note n°234). (Cependant, dans cet almanach, la création du « premier journal des sourds-muets et des aveugles » par Bébien est datée de 1820 (alors que c'est en 1826) et il est également noté en date du 1^{er} juin 1839 que « les sourds-muets apprennent la mort de Bébien à la Guadeloupe », soit un peu plus de trois mois après ce décès).

Auguste Bébian meurt à l'âge de cinquante ans, à Pointe-à-Pitre et son décès est constaté le 24 février 1839²³³. L'emplacement exact de sa tombe est indéterminé : où Auguste Bébian a-t-il été inhumé ? L'a-t-il été dans la ville même où il est décédé²³⁴ ? Ce n'est qu'une hypothèse... Peut-être cette tombe a-t-elle disparu dans le tremblement de terre que connu la Guadeloupe en 1843²³⁵ ?

Au XX^{ème} siècle, l'écrivain Gilbert de Chambertrand écrit dans son livre²³⁶ :

Parmi les plus nobles figures guadeloupéennes, celle qui exprime le mieux, à mon sens, le caractère propre de la race, fait de modestie et d'indépendance, de fierté et de dévouement, de dédain des richesses, d'ardeur à servir, c'est Auguste Bébian. Sa mort fut conforme à sa vie. Seuls demeurent sa pensée dans ses livres et son exemple dans le cœur de quelques hommes.

Sa veuve quitta la Guadeloupe peu après²³⁷. Bien que sur son acte de décès le 6 mars 1884, l'adresse mentionnée est le 106 avenue Kleber, les courriers adressés au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique en 1846 et 1852 mentionnent une première

²³³ Acte de décès du 24 février 1839. Ce décès est sans doute l'aboutissement d'une longue maladie : en 1832, alors à Rouen, « [...] il était sans cesse souffrant et avait éprouvé plus d'une attaque assez sérieuse pour alarmer sa famille et ses enfants d'adoption. [...] Un jour, étant dans son lit, perclus de tous ses membres, dans l'impossibilité de se tenir sur son séant, n'ayant que la main droite un peu libre, il voulut en profiter pour calmer les inquiétudes de ses amis, et il nous écrivit le billet suivant [...] Je n'ai pas encore accompli ma mission. Dieu ne me rappellera pas avant que ma tâche soit remplie ».

²³⁴ Au début du XX^{ème} siècle, l'écrivain guadeloupéen Gilbert de Chambertrand (1890-1984) constate, de même que Louis Belmont (note n° 226) cette absence de sépulture : « J'ai vainement cherché au cimetière de Pointe-à-Pitre, sous la mélodie plaintive des filaos, l'emplacement de sa tombe. Nul n'en peut plus situer le lieu. Il ne reste de Bébian aucune trace matérielle », écrit-il dans son livre *Images guadeloupéennes*, (Paris, Ceux d'outre-mer, 1939) cité par le livret documentaire de la MGEN, 1991.

²³⁵ Ce séisme du 8 octobre 1843 aux Petites Antilles est le plus violent qu'ait connu le continent américain jusqu'à celui du 22 mai 1960, dont l'épicentre se situait au Chili. Jacqueline Picard (dir.), *La Pointe-à-Pitre n'existe plus...! Relations du tremblement de terre de 1843 en Guadeloupe*, Gosier, Caret, 2003.

²³⁶ Gilbert de Chambertrand, *op. cit.*

²³⁷ La date exacte n'est pas connue.

domiciliation rue Breda, dans le 16^e arrondissement de l'époque (découpage antérieur à celui d'Haussmann : 9^e arrondissement actuel).

INTRODUCTION GENERALE

Partir sur les traces d'Auguste Bébien est une entreprise ardue autant que passionnante : le contraste entre le caractère essentiel du personnage dans l'Histoire des Sourds et sa méconnaissance est saisissant. Généralement, de cette Histoire, où plus précisément de l'éducation des Sourds, la postérité n'a retenu que le nom et la personne de Charles-Michel de l'Epée, dit l'abbé de l'Epée. Figure centrale de cette éducation comme on l'a vu précédemment²³⁸, son œuvre « bienfaitrice » est entourée d'exagérations et d'approximations. Une idée tenace et répandue lui attribue même la paternité de la langue des signes ! En fait, il n'a fait « qu' » apporter une légitimité au moyen de communication utilisé par les personnes sourdes, celui qui est leur est le plus naturel. Cette conjonction est indubitablement d'importance mais ne donne-t-elle pas une mesure disproportionnée à cette initiative ? Sans minimiser le rôle considérable qu'a joué l'abbé de l'Epée et de la rupture qu'il a instauré, il pose néanmoins question : l'Histoire des Sourds est exagérément identifiée à sa personne. Mais dans quelle mesure l'Histoire d'un peuple ou d'une minorité culturelle doit-elle se confondre avec celle de ses colonisateurs et de ses missionnaires ? Si cet abbé a bien été un précurseur, il n'a pu le devenir que grâce à ses premier(e)s élèves Sourds. Protagonistes essentiels, ils sont pourtant totalement inconnus.

Auguste Bébien (1789-1839), est au contraire l'étincelle décisive d'un feu qui éclairera par la suite les Sourds sur leur chemin, sans y prendre part lui-même. Cette discrétion est sans doute sa caractéristique la plus typique. Ces pages s'inscrivent d'ailleurs dans la continuité : guide avant d'être objet de cette étude, sa présence est prétexte à considérer la situation des Sourds au début du XIX^{ème} siècle. Il a en effet donné à voir, argumenté et pointé des incohérences sans se mettre en avant. En effet, ce que l'on sait de lui est inversement proportionnel à l'impulsion, la réflexion et les actions qui ont conduit par la suite à l'émancipation des Sourds, à la prise de conscience d'eux-mêmes en tant que

²³⁸ Sur celle-ci, voir p. 39.

Nombreuses sont les villes qui ont attribué à l'abbé de l'Epée un nom de rue afin de rendre hommage à son action : Paris, Marseille, Rouen, Poitiers, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Reims et même, au-delà des frontières françaises, Bruxelles. La *Priester de L'Épéestraat* (rue Abbé de l'Epée en néerlandais) est la rue où se situe l'Institut pour Sourds-Muets et est nommée ainsi en référence à l'« inventeur de la langue des signes française » (ce qui est faux mais est révélateur du pouvoir qu'on lui prête).

locuteurs d'une langue à part entière. Contribuer à la reconstruction d'une facette de ce passé « oublié » n'intéresse pas seulement l'Histoire des Sourds, mais l'Histoire tout court, puisque celle-ci est partie intégrante de celle-là. Au delà de sa personne, son interaction avec le monde Sourd révèle un questionnement, des interrogations, souligne des objections et des incohérences fondamentales qui restent largement d'actualité. La relation d'amitié qui se crée très tôt dans sa vie entre lui et Laurent Clerc, emblématique enseignant Sourd de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, est déterminante non seulement pour la communauté Sourde²³⁹, mais aussi pour l'étude de la langue des signes, ainsi que le souligne Anne T. Quartararo²⁴⁰. Faire en sorte que les « sourds-muets » participent pleinement à la société qui est la leur et dont ils sont exclus faute d'instruction, d'éducation accessible résume à lui tout seul le sens d'un combat qu'Auguste Bébien a décliné en plusieurs actions. Il ne cesse de rappeler qu'il ne s'agit pas d'étrangers mais bien de citoyens semblables à leurs pairs²⁴¹ :

[...] il suffit d'avoir vécu quelques jours au milieu d'eux pour être convaincu que, s'ils sont affectés comme nous de sensations de plaisir et de douleurs, comme nous aussi ils réagissent par l'attention sur leur sensations. Leur esprit porte le germe des mêmes facultés ; les mêmes sentiments remuent leurs âmes... ils ne diffèrent des autres hommes que par la privation d'un seul sens. Et si l'éducation nous les montre dans le plein exercice de l'intelligence, c'est que l'instituteur les a reçus des mains de la nature, doués de toutes les facultés intellectuelles.

²³⁹ “ Pourtant, un des grands moteurs de la société des signeurs, tant à Paris qu'ailleurs, tout au long de ce siècle, fut un entendant, véritable martyr de la cause des sourds, et je le dis avec fierté, mon élève et ami. Au cours des années de déclin de l'abbé Sicard, Roch-Ambroise Bébien s'éleva tel le soleil dissipant les nuages. Pour les sourds, sa place se trouve à côté de l'abbé de l'Epée”, se remémore Laurent Clerc sous la plume d'Harlan Lane. (Harlan Lane, *Quand l'esprit entend*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 130) ;

Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébien, ancien censeur de l'institut royal des sourds-muets*, J. Ledoyen, 1839, p. 6.

²⁴⁰ Anne T. Quartararo, *Deaf Identity and Social Images in Nineteenth-Century France*, Washington, Gallaudet University Press, 2002, p. 50.

²⁴¹ Auguste Bébien, « De l'enseignement des sourds-muets », *Journal de l'instruction publique*, 1828, p. 75.

La seule biographie de lui dont nous disposons a été écrite par Ferdinand Berthier²⁴², qui n'a de cesse de décrire Bébien comme un homme profondément bienveillant, victime de cette même bienveillance, un « trait qui honore trop le caractère de ce digne instituteur pour que nous puissions le passer sous silence », qu'il illustre par cette anecdote²⁴³ :

Un jour, il reprocha à l'un d'eux (ses enfants) de l'avoir appelé simplement son *maître*, et cela d'un ton si cordial, qu'il dut, on le pense bien, accroître l'énergie et la vivacité des sentiments pour lui. Jusque-là, les malheureux sourds-muets, victimes d'un préjugé qui s'appuyait sur l'opinion d'un célèbre instituteur²⁴⁴, étaient traités comme des demi-brutes, exposés sans protection aux mauvais traitements et aux grossièretés des surveillants et même des domestiques. Bébien fit sentir à tous les employés qu'ils étaient là pour les élèves et non les élèves pour eux [...].

Dans le même esprit, Ferdinand Berthier mentionne l'intervention de celui qui fut le premier censeur de l'INSMP, en faveur d'un jeune sourd-muet renvoyé de l'Institution sous un faux rapport. Il veut montrer que ce trait de caractère lui est inhérent, constitutionnel de la personne et bien antérieur à sa prise de fonction à l'Institution. Ainsi cet épisode, qui date de plus de dix ans à son arrivée dans l'établissement, soit 1808 ou 1809²⁴⁵ :

²⁴² Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébien, ancien censeur de l'institut royal des sourds-muets*, J. Ledoyen, 1839.

Celle, plus courte et plus tardive, écrite par Louis Vauchelet dans *Le Colonial* en 1911, s'en inspire largement.

²⁴³ Ferdinand Berthier, *ibid.*, 1839, p. 21.

²⁴⁴ Comment ne pas penser à l'opinion exprimée par l'abbé Sicard ?

²⁴⁵ Ferdinand Berthier, *ibid.*, 1839, p. 6.

[...] tous les beaux livres qu'il gardait soigneusement sous clé deviennent la proie des flammes ; on cherche en vain le nouvel Omar²⁴⁶ » [...] longtemps après que Bébien a quitté le collège, un de ses anciens camarades se ressent et confesse une faute qu'il pleure encore. C'était un de ses rivaux, le plus malheureux de tous dans la lutte scholastique, parce que c'était celui dont le talent approchait le plus du sien. Non seulement Bébien lui conserva son amitié mais, dans la suite, il lui accorda même toute sa confiance.

La *Notice sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébien*, seule biographie disponible est bien plus un ouvrage qui encense Bébien qu'un livre d'histoire ; il qualifie tout simplement ce dernier de « champion infatigable d'une sainte cause ». Incontestablement, Ferdinand Berthier peut être défini comme l'artisan et le gardien du souvenir de celui qui fut le premier censeur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets, quitte à enjoliver les faits ou à travestir la réalité. On le mesure à la lecture commentée et détaillée que fait le conseil d'administration de cette même Institution des écrits de Berthier²⁴⁷ : bien que ces objections soient à charge²⁴⁸ et ne peuvent permettre non plus d'établir les faits, elles donnent une certaine nuance à l'interprétation donnée par Berthier. De façon générale, le conseil lui reproche de toujours :

Rejeter sur l'administration la misère de Bébien et la lui (sic) imputer ce crime. Les notes qui précèdent en ont montré la cause véritable, le désordre, les dettes, l'infidélité aux engagements, l'abus des abonnements, &c.

Maintenant, peut-on s'étonner après de la témérité de celui qui ose présenter Bébien comme un second Abbé de l'Épée pour faire ensuite retomber les malheurs sur l'administration et le gouvernement. On ne concevrait pas en effet cet aveuglement si l'on ne savait pas que l'orgueil et l'ambition obscurcissent la raison et sont capables de tout confondre comme de tout oser.

²⁴⁶ Référence au calife qui aurait ordonné l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie au VII^{ème} siècle. La thèse est aujourd'hui controversée.

²⁴⁷ Procès-verbal de la séance du 28 mars 1840. AMHCS, liasse Bébien, fonds Pinart, (annexe 8).

²⁴⁸ Le procès-verbal se compose de dix pages, partagées en deux colonnes. Sur la colonne de gauche figurent des citations extraites de la *Notice sur la vie et les ouvrages de Bébien* de Ferdinand Berthier et sur la colonne de droite, ces mêmes citations sont réfutées point par point.

Le dessein personnel de Berthier est clairement évoqué et explique même ses propos, selon le conseil d'administration. Des propos qui vont dans le sens d'une certaine instrumentalisation de Bébien. Mais dans quelle mesure la dimension mythique du personnage porte-t-elle un message ? Quelle est la teneur de celui-ci ?

Cette étude n'a pas pour objectif de déconstruire le mythe mais de l'approcher au plus près, de tenter de saisir ce qu'il nous apprend non seulement sur un personnage-clé de l'émancipation des Sourds mais au-delà ce qu'il nous révèle de ce monde particulier et des problématiques contemporaines. Au préalable donc, il nous faudra examiner les contours et les enjeux de l'exercice biographique et identifier quelle place occupe Auguste Bébien dans l'historiographie Sourde.

Le parcours de celui-ci fut totalement atypique à divers points de vue. Ses origines géographiques et socio-culturelles ainsi que son itinéraire le distinguent sur de nombreux plans comme un personnage unique. C'est pourquoi il nous paraît essentiel de mettre à jour autant que possible ce terreau fécond. Nous formulons l'hypothèse en effet que l'environnement et le cadre qui entourent l'enfance de cet homme en Guadeloupe, puis ceux de son adolescence en France sont étroitement liés à son approche inédite de la question sourde qu'il fit par la suite. Son passage fit date : le souvenir qu'il laissa le montre. Ce sera l'objet de notre première partie. Cette rencontre-immersion avec un monde qui lui est étranger mais dont il a saisi intimement la substance se traduit de façon multiple, autour d'une idée phare : l'accès à l'éducation et au-delà, à la citoyenneté. Dans cette perspective, deux problématiques émergent : l'entrée dans la lecture, de l'acquisition de la langue française dans un souci d'autonomie²⁴⁹ et celle de la trace, essentielle pour un apprenant-locuteur d'une langue gestuelle qui n'a pas d'écrit. Nous examinerons ces questions au cours d'une seconde partie.

À travers Auguste Bébien et son parcours, ce sont des questions anthropologiques et pédagogiques essentielles qui sont abordées mais ce sont aussi des clés pour la compréhension d'une période déterminante de l'Histoire des Sourds qui se font jour.

²⁴⁹ « [...] l'objet spécial de l'éducation du sourd-muet est l'enseignement de la langue de son pays », rappelle-t-il (*Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, n° 4, p. 60).

PARTIE I - Auguste Bébian, itinéraire et postérité

INTRODUCTION

Né sur la rive ouest de l'océan Atlantique, c'est sur l'autre rive qu'Auguste Bébian a accompli la majorité de son destin, dans un monde qui n'a, *a priori*, rien à voir avec son milieu d'origine : celui des Sourds²⁵⁰. Jeune adolescent à son arrivée à Paris en 1802, son enfance s'est déroulée dans une île des petites Antilles, en Guadeloupe précisément, au cœur d'une exploitation agricole, appelée « habitation »²⁵¹, et avec des parents qui ont divorcé alors qu'il n'avait qu'entre quatre et six ans. Sa date de naissance ne nous est pas connue de façon exacte et cette approximation reflète, dans une certaine mesure, le brouillard qui entoure la vie entière de cette figure singulière, objet de notre étude. Seules quelques éclaircies permettent de saisir quelques bribes d'une existence brève mais intense ; une existence qui aiguilla les Sourds sur la voie de l'affranchissement... Une énigme presque totale entoure néanmoins les jeunes années d'un homme appelé à jouer un si grand rôle par la suite : un élément vécu au cours de ces années explique-t-il son engagement postérieur ? Comment a-t-il eu accès à une instruction de qualité qui lui permit d'intégrer un lycée côté de la capitale ? Faut-il voir dans cette difficulté à saisir de près notre sujet un trait de sa personnalité, discrète et modeste ?

Indubitablement, ce mystère participe à la légende et accrédite l'idée d'« un injuste oubli », dénoncée par Ferdinand Berthier²⁵². En effet, à lui seul, le personnage d'Auguste Bébian symbolise l'ambivalence du monde sourd, réduit à une question d'oreille et d'audition pour les uns quand les autres revendiquent une culture singulière et même une nation. D'ailleurs, au tout début du XIX^{ème} siècle, alors que le jeune Auguste découvre ce monde à part, pouvait-on parler de « monde » ? La trace qu'il y a laissé a été suffisamment conséquente pour que, cinquante ans après sa mort un Sourd qui ne l'a pas connu directement dise de lui

²⁵⁰ Bien que cette convention orthographique soit anachronique puisqu'il n'y a pas encore de question sourde au XIX^{ème} siècle ; nous prenons la liberté de le faire pour souligner cette réalité culturelle qu'Auguste Bébian met en évidence. □François Buton, « L'éducation des sourds-muets au XIX^{ème} siècle. Description d'une activité sociale », *Le Mouvement Social*, 2008/2 n° 223, p. 69.

²⁵¹ Sur cette notion d'habitation, voir p. 85, note n° 260.

²⁵² Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 44. □A plusieurs reprises, Ferdinand Berthier déplore cet oubli. Dès les premières lignes de son ouvrage, le seul consacré à Auguste Bébian, il déclare vouloir réhabiliter « une réputation victorieuse de l'oubli et de l'ingratitude ». (*Ibid.*, p. 5).

qu'« en peu de temps (il est devenu) un véritable sourd-muet possédant à fond le langage des signes mimiques »²⁵³. D'autres Sourds, tels Joachim Ligot²⁵⁴ ou Claudius Forestier²⁵⁵ y font référence bien après sa mort : le souvenir d'Auguste Bébien est resté vivace. Il est d'ailleurs significatif que son seul biographe soit un Sourd, qui fut son élève puis devint son ami, un Sourd illustre décoré dix ans plus tard de la Légion d'honneur par le président de la République : Ferdinand Berthier (1803-1886). Celui-ci s'inscrit dans la continuité de celui-là, formant un tandem interculturel, Sourd-entendant, par delà l'Océan qui se résume par un beau mot créole : *lyannaj*²⁵⁶.

²⁵³ Benjamin Dubois, « Physiologie du sourd-muet, par Bébien », *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds- muets*, n° 2, 1888, p. 28.

Benjamin Dubois (1820- ?) est lui-même Sourd : il est devenu sourd à l'âge de quatre ans. Sourd-parlant lui-même, il crée en 1837 une école de sourds-parlants et ceci, avec l'autorisation ministérielle. Secondé par ses sœurs et ses parents entendants, Benjamin Dubois, ancien élève de Valade à l'INSMP, dirige cette école.

En 1855, le transfert des boursiers de cette école s'opère vers l'Institution Nationale en deux « classes spéciales d'enseignement par la parole » dont il est lui-même responsable.

Secrétaire perpétuel de l'ancienne Société universelle des sourds-muets fondée à Paris en 1838, il est directeur de publication du journal *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds- muets*, publié en 1888-1889.

²⁵⁴ Joachim-Marie Ligot (1841-1899) n'a pu connaître directement Auguste Bébien : il est né après le décès de ce dernier. Il est « considéré à son arrivée à l'Institution de Paris comme un arriéré. C'est grâce à son professeur Ferdinand Berthier qu'il pourra révéler ses talents. Il est élève-moniteur dans la classe de Berthier en 1856-59 et entre dans les Ordres, devient frère de Saint Gabriel mais les quittera plus tard. Professeur à Rouen de 1872 à 1877 environ, il quitte l'enseignement pour raisons de santé » et collabore régulièrement à des journaux silencieux tels *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds-muets* ou *la Gazette des sourds-muets*. Régulièrement cité dans la liste des élites sourdes éduquées en langue des signes, dressée en 1879 par le ministre de l'intérieur, ce que confirme Ernest Dusuzeau en 1912, lors du troisième congrès international des sourds-muets à Paris : “[...] M. Berthier parvint à jeter la lumière dans le cerveau du jeune Ligot qui devint plus tard l'un des meilleurs écrivains. Comment M. Berthier est-il arrivé à un si brillant succès ?... En employant le langage mimique. “ « La Méthode Orale et la Méthode des signes », p. 66-69 du compte-rendu des travaux du troisième congrès international des sourds-muets. Nathalie Lachance, *Territoire, transmission et culture sourde*, Laval, Presses de l'université de Laval, 2007, p. 271.

²⁵⁵ Claudius Forestier (1810-1891), Sourd, a été élève puis enseignant à l'INSMP. En 1840, il devint directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Lyon (une institution créée d'abord à Saint-Étienne en 1815 par un autre Sourd, David Comberly et transférée à Lyon en 1824).

²⁵⁶ *Lyannaj* signifie lien, union mais aussi lutte contre l'adversité.

- Chapitre 1 -

Une vie entre deux continents, l'Amérique et l'Europe, et entre deux mondes parallèles, Noirs et Sourds

1.1– une enfance guadeloupéenne : influence et héritages

1.1.1- ascendances/milieu socio-culturel

1.1.2 - un contexte historique violemment troublé

1.2 – une adolescence parisienne précipitée dans le monde des Sourds : prises de conscience

1.2.1 -l'abbé Sicard : un catholicisme militant et une instrumentalisation de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

1.2.2 - le constat d'un *audiocentrisme* de fait ; Bébien, premier entendant bilingue et biculturel

1.1– une enfance guadeloupéenne : influence et héritages

Morne-à-l'Eau, où a vu le jour Auguste, en 1789 ou 1791²⁵⁷, est une commune de la Guadeloupe²⁵⁸ ; petite colonie située dans les petites Antilles²⁵⁹, distante de 600 km environ des côtes d'Amérique du Sud et à 10 000 km de l'Europe. La localité est située à l'ouest de l'île de Grande-Terre, un des deux ensembles géographiques principaux de la Guadeloupe, séparés par un bras de mer, appelé « Rivière Salée ». Ces deux îles principales, (Grande-Terre à l'est et la Guadeloupe proprement dite à l'ouest) ne sont qu'une des parties de cette colonie composée des îles des Saintes (au sud-ouest), de Marie-Galante (au sud-est) et de la Désirade (à l'extrémité est de Grande Terre). Avant le début du XIX^{ème} siècle, Morne-à-l'Eau s'appelait alors, en partie, Gripon, du nom de la personne qui a financé un canal pour assainir le lieu, marécageux, et pour le relier à la mer. L'actuel quartier de Morne-à-l'Eau, nommé par opposition « Vieux-Bourg », indique

²⁵⁷ Sur les mystères de cette date de naissance, voir annexe 3.

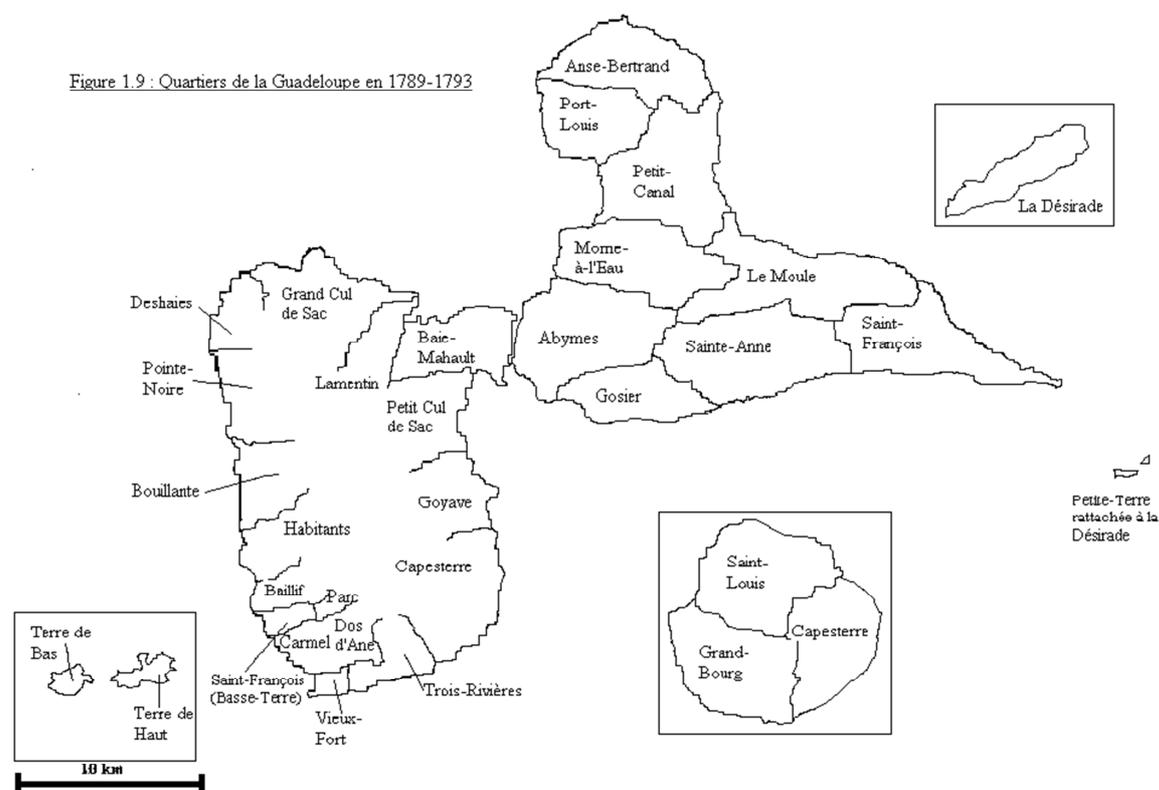
La paroisse de Morne-à-l'Eau existait dès la fin du XVII^e siècle. 1827 est la date de l'ordonnance de l'organisation des communes. Le canal Gripon mène à la mer, dans le Grand Cul de Sac. De là, les gabarres chargées de sucre et de rhum rejoignaient Pointe-à-Pitre en empruntant la rivière Salée. Officiellement, la commune de Morne-à-l'Eau est créée en 1827, par décision du roi de France Charles X, afin de faciliter les exportations : un canal, destiné à transporter jusqu'au port de Pointe-à-Pitre, par la Rivière Salée, les nombreux et riches produits de cette fertile région, est creusé. Dans les faits, il existait un «vieux-bourg» depuis la fin du XVII^{ème} siècle. Le Vieux-Bourg, le port d'origine a été alors détrôné par le centre actuel qui se trouve au milieu des anciennes sucreries et proche du canal. □

²⁵⁸ Depuis 1635, la Guadeloupe est une colonie française : découverte par Christophe Colomb, l'île est ensuite délaissée puis colonisée par la Compagnie des îles d'Amérique (qui remplace la Compagnie de l'Isle de Saint-Christophe). Sur le point de faire banqueroute, celle-ci vend ses îles à ses gouverneurs. La Guadeloupe est ainsi vendue au Sieur de Boisseret, qui en cède à son tour une partie à son beau-frère Charles Houël en 1648. En 1664, la Compagnie des Indes Occidentales, fondée par Colbert, indemnise les gouverneurs et rétablit l'autorité royale dans les colonies antillaises. A partir de 1654, des Hollandais venus du Brésil, introduisent la culture de la canne à sucre et la production du sucre avec l'aide des esclaves importés d'Afrique : l'île s'inscrit à partir de ce moment dans le système esclavagiste qui s'articule autour de la traite, du commerce triangulaire, et de l'économie de plantation (principalement autour de la canne à sucre). L'historien Frédéric Régent (Frédéric Régent, *Esclavage, métissage, liberté. La révolution française en Guadeloupe 1789-1802*, Paris, Grasset, 2004, p. 21) estime que le « commerce d'ébène » pratiqué par les États européens (Portugal, Pays-Bas, Danemark, France, Grande-Bretagne...) a concerné entre 11 et 12 millions de personnes entre le XVI^e et le XIX^e siècle : il s'agit sans doute de « la plus importante déportation d'êtres humains de tous les temps » selon Olivier Petré-Grenouilleau (*Les traites négrières, essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004, p. 10). Au niveau juridique, le Code Noir, établi par le roi Louis XIV en 1685 assimile « les esclaves à des meubles » (art. 44), qui régent la vie de ces esclaves.

²⁵⁹ Sans doute mot venant du portugais (« ante-ilhas », les îles d'avant), les Antilles désignent un archipel subdivisé en « grandes Antilles » qui se composent des quatre îles les plus grandes en taille : Cuba, Hispaniola (actuels Haïti et République dominicaine), Porto-Rico et Jamaïque tandis que « petites Antilles » désignent l'archipel formant un arc qui va de Porto-Rico à l'Amérique du Sud.

l'emplacement du premier centre, un petit port près duquel se trouve une petite colline, un « morne ». La carte des quartiers de la Guadeloupe à la fin du XVIII^{ème} siècle²⁶⁰ montre son emplacement :

Figure n° 2
Quartiers de la Guadeloupe en 1789-1793



²⁶⁰Frédéric Régent, *op. cit.*, 2004, p. 73.

1.1.1 - ascendances/milieu socio-culturel

L'habitation Bergopzoom²⁶¹, lieu précis de la naissance de Bébian, est située dans une région faiblement peuplée : l'espace habité correspond aux zones de cultures ainsi qu'aux lieux d'échanges de services et de marchandises. Tout dans l'île est organisé en fonction de la production et des exports, en théorie vers le pays colonisateur. Cependant, une partie non négligeable de la production est exportée par le commerce interlope, notamment en direction de l'Amérique du Nord. Même les villes principales, comme Basse-Terre ou Pointe-à-Pitre, alors en plein développement, « ne sont établies que pour le service des habitants dont elles sont les magasins et l'entrepôt. Là, se trouvent les marchands, les artisans, les juges, greffiers, notaires, procureurs et gouvernement qui contiennent et dirigent. Il n'y a ni nobles, ni bourgeois, ni rentiers, ni beaux esprits. Chaque ville est un atelier relatif au sucre, au café, au coton, indigo, et aux gens qui les cultivent »²⁶². Le père Labat²⁶³ ne mentionne dans son témoignage qu'une seule route praticable en Guadeloupe à la fin du XVII^{ème} siècle et au début du XVIII^{ème}²⁶⁴, qui relie le quartier de Houelbourg à celui des Bananiers : si la Guadeloupe proprement dite était déjà développée (ce développement s'est amorcé vers 1654²⁶⁵ avec la culture de la canne à sucre et la

²⁶¹ Le nom nous est connu grâce à l'enquête de notoriété de Joseph Bébian en 1828 (annexe 5).

L'habitation est une unité d'exploitation, qui fonctionne de façon autonome et est basée sur une main d'œuvre servile. Frédéric Régent (*op. cit.*, 2004, p. 74 et 93) en donne un exemple-type, qui n'est pas forcément généralisable puisque celui-ci est proportionnelle à la taille de cette propriété, qui justifie alors une organisation très codifiée : l'organigramme relatif à l'organisation sociale d'une habitation sucrière à la fin du XVIII^{ème} siècle donne la mesure du système répressif et hiérarchique sur lesquels elle repose. Les difficultés de localisation de Bergopzoom semblent indiquer une habitation de petite taille ainsi qu'une importance relative d'autre part : la culture du café nécessite bien moins de main d'œuvre que la canne à sucre. Frédéric Régent, *op. cit.* 2004, p. 87 et 89.

²⁶² Selon l'intendant de Saint Domingue Malouet, cité par Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, 1650-1820*, Paris, Karthala, 1999, p. 493.

²⁶³ Le quartier de Houelbourg correspond aujourd'hui à la zone industrielle de Jarry, à Baie-Mahault (à proximité de Pointe-à-Pitre) tandis que le hameau des bananiers est situé entre Capesterre et Trois-Rivières. Jean-Pierre Sainton (dir.), *Histoire et Civilisation de la Caraïbe*, tome II, Paris, Karthala, 2012, p. 49.

²⁶⁴ Le Père Labat (1663-1738) vit dans la Caraïbe de 1694 à 1705, donc pendant onze ans et consigne ce qu'il voit, décrit ce qu'il vit. Il habite la Martinique mais effectue de fréquents et courts séjours en Guadeloupe, ou des missions dans les îles du Nord (Saint Christophe ou Saint Domingue) ou du Sud (Sainte-Lucie ou la Barbade par ex.). Cependant, son témoignage s'il est antérieur à notre période, donne une idée de l'état du lieu. Jean-Pierre Sainton (dir.), *Histoire et Civilisation de la Caraïbe*, tome II, Paris, Karthala, 2012, p. 43.

²⁶⁵ Guy Lasserre, *La Guadeloupe. Etude géographique*, Thèse de doctorat, Bordeaux, 1961, p. 327-340. Communication personnelle de Gérard Lafleur.

production du sucre ; la culture du café ne viendra que plus tard, toujours autour de Basse-Terre, vers les années 1727-28²⁶⁶. Les sucreries fonctionnaient alors grâce aux moulins à eau (à godets) (le moulin à bêtes n'était employé que quand l'eau faisait défaut). L'essor de la Grande-Terre est, lui, plus tardif : ce n'est qu'au début du XVIII^{ème} siècle quand on a maîtrisé la technologie du moulin à vent et des citernes. Un cadastre de la Grande-Terre, tracé en 1732²⁶⁷ montre un très grand nombre d'habitations et seuls les Grands Fonds²⁶⁸ ne sont pas occupés à cette époque.

Les représentations du dessinateur guadeloupéen Joseph Coussin (1773-1836)²⁶⁹ donnent la mesure de ce que pouvait être le paysage et l'habitat rural à la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème}, c'est-à-dire au moment où Auguste Bébien naît et grandit :

²⁶⁶ Introduite en Guadeloupe tardivement, dans les années 1727-28, quelques années après la Martinique, la culture du café, comme celle du cacao (qui lui est cultivé depuis la fin du XVII^{ème} siècle), est dite secondaire par rapport à la canne à sucre, alors majoritaire (antérieurement, au début de la colonisation le coton et l'indigo étaient cultivés mais leur production périclita à ce moment-là : le coton est vraiment très marginalisé et l'indigo a pratiquement disparu, à l'exception de Marie-Galante). La percée du café « en tant que produit d'exportation semble être liée à l'effondrement du cacao » après le séisme de 1727 et une mauvaise conjecture du sucre. Jean-Pierre Sainton (dir.), *Histoire et Civilisation de la Caraïbe*, tome II, Paris, Karthala, 2012, p. 135.

D'abord produit de consommation intérieure, la culture du café nécessite moins de main d'œuvre et se cultive sur des surfaces pentues ou moins grandes (par exemple, une des superficies relevées pour ces caféières est de six carrés environ, c'est donc peu (un carré équivaut à 0,9448 ha, soit 9448m²). L'historien Gérard Lafleur établit la superficie moyenne à 10,93 carrés et le nombre moyen d'esclaves par habitation caféière à vingt-quatre : Gérard Lafleur, « La culture du café en Guadeloupe, de son introduction à sa quasi-disparition, *BSHG (Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe)*, n°145, 2006, p. 59-120). Toutefois, en 1833, une caféière du Gosier compte 138 carrés : les caféières n'ont pris véritablement leur essor qu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, après l'occupation anglaise.

²⁶⁷ Communication personnelle de Gérard Lafleur.

²⁶⁸ Les « grands fonds » désignent une zone géographique constituée de collines (les mornes) parfois abruptes qui créent des "fonds" parfois très encaissés, dans lesquels se constituent souvent des mares issues des ruissellements de pluie, créant un paysage particulier, typique d'une partie de la Grande-Terre. La surface est étendue : elle commence aux abords de Pointe-à-Pitre et s'étend jusqu'aux communes des Abymes, Gosier, Sainte Anne, Morne à l'Eau et Moule. Ce type de paysage qui s'oppose à des paysages plus plats et plus calmes dans la partie ouest de la Grande-Terre.

²⁶⁹ Il est aussi greffier. Danielle Bégot (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Domingue, XVIIe-XXe siècles*, Paris, CTHS, 2011, t. I, p. 307.

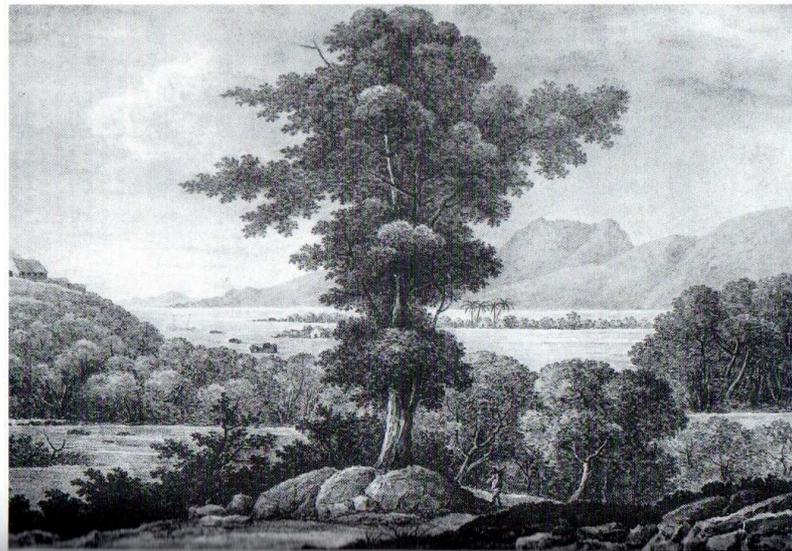


Figure n° 3

Paysages de mangrove et de mornes autour de Pointe-à-Pitre, vers 1805

Dessin au crayon de Joseph Coussin, début du XIX^e siècle, cité par Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux Iles, la ville dans l'île*, Paris Karthala, 2000, p. 415.



Figure n° 4

Habitat rural et urbain en Guadeloupe au début du XIX^{ème} siècle : maison en pierre à lucarnes et œil-de-bœuf

Maisons du quartier Gripon, à Morne-à-l'Eau, où est né et a grandi Auguste Bébien. Dessin au fusain de Joseph Coussin, vers 1805, cité par Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux Iles, la ville dans l'île*, Paris Karthala, 2000, p. 415.

Les difficultés de localisation de l'habitation Bergopzoom ne permettent pas de connaître sa nature : est-elle consacrée exclusivement à la culture du café ? De façon générale, l'essentiel de la production est le sucre, les plantations de canne représentent une bonne partie des terres cultivées, « à l'exception de Gosier et de Morne-A-L'eau, dont une partie du territoire fait partie des Grands-Fonds, région consacrée aux cultures secondaires (café et coton) »²⁷⁰. A cette fin, l'esclavagisme s'est mis en place durablement sur l'île au cours du XVIII^{ème} siècle, qui est celui de « l'esclavagisme triomphant »²⁷¹ : l'économie du sucre est véritablement le moteur de ce système de traite négrière. Les structures d'exploitation, appelées « habitations »²⁷², permettent de répondre à cette production : c'est un vaste ensemble qui comprend les terres, le bétail, les cultures, les bâtiments de logements et d'exploitation au centre. L'habitant-proprétaire règne en maître quasi-absolu sur ce domaine très structuré²⁷³.

La région de Petit-Canal et Morne-à-l'eau, où se situe l'habitation Bergopzoom, était largement cultivée dès la fin de l'Ancien Régime (comme toute la Grande-Terre d'ailleurs) : canne à sucre sur les terres basses et café sur les mornes²⁷⁴. Le recensement effectué en 1796 répertorie Joseph Bébian en tant qu'habitant-proprétaire de Bergopzoom, exploitation qui compte vingt-cinq esclaves (vingt-et-un hommes et quatre femmes ainsi que douze adolescents et quatre enfants ; il est, avec son fils, le seul Blanc) et indique que son activité principale était la production de café²⁷⁵, ce que l'on appelle une caféière²⁷⁶.

²⁷⁰ Frédéric Régent, *op. cit.*, 2004, p. 74.

²⁷¹ Jean-Pierre Sainton (dir.), *Histoire et Civilisation de la Caraïbe*, tome II, Paris, Karthala, 2012, p. 28. Les Hollandais installent le « système de plantation » avec une main-d'œuvre servile en 1654 et ce modèle perdurera jusqu'au premier quart du XIX^e siècle

²⁷² Au XIX^{ème} siècle, le mot désigne la propriété, la terre et les bâtiments (maison du maître et case des esclaves), l'exploitation agricole et le cheptel alors qu'au siècle précédent, le terme était plus général. Guy Lasserre, *La Guadeloupe. Etude géographique*, Thèse de doctorat, Bordeaux, 1962, p. 340.

²⁷³ Voir note n° 260.

²⁷⁴ Montagne ou colline assez imposante.

²⁷⁵ Les « états nominatifs des citoyens de tout âge et de tout sexe, existans (sic) dans la commune du Morne a Leau, au Premier vendémiaire de l'an V de la République française, une et indivisible » ont été effectués en 1796 et 1797 sur ordre de Victor Hugues, nommé commissaire de la République en Guadeloupe en 1793, qui voulait connaître l'état de la population et des habitations. Toutes les communes ont fait l'objet d'un dénombrement, ils ne concernent que la Guadeloupe. Celui de 1796 concerne Morne-à-l'Eau et mentionne Bergopzoom en tant que « caffetie (sic) particulière ». « états nominatifs des citoyens de tout âge et de tout sexe, existans (sic) dans la commune du Morne a Leau, au Premier vendémiaire de l'an V de la République française, une et indivisible », ANOM DPPC G1 501, n°1 (ADG 5 J 228).

Cette habitation n'était vraisemblablement pas de grande taille, elle n'a pas laissé une trace dans l'Histoire au même titre que d'autres²⁷⁷. Était-ce une petite habitation consacrée entièrement au café ou est-elle aussi tournée vers quelques cultures vivrières, le maïs et l'élevage de quelques volailles, tel que Labat le constate lors de sa visite de la « côte-sous-le-vent » (ouest de l'île de la Guadeloupe)²⁷⁸? Gabriel Debien relève à Baillif (île de Basse-Terre) une habitation où se côtoient caféière et sucrerie²⁷⁹.

Le jeune Auguste a donc grandi dans un environnement très rural, isolé et la question qui se pose est celle de son instruction. Certes, la majorité de la population était analphabète alors mais lui a sans nul doute bénéficié de solides acquis, qui lui permettront, plus tard, à l'âge où il devient un jeune adulte, de suivre les cours du naturaliste Lamarck²⁸⁰ ou de remporter le concours général, en version grecque²⁸¹, puis d'endosser la carrière prolifique que l'on connaît. N'est-ce pas un indice d'appartenance à une classe sociale aisée ? De sa

L'adjectif « particulière » indique que le propriétaire était présent par opposition à « habitation nationale », qui signale une mise sous séquestre (celles-ci appartenaient à des personnes qui ont émigré ou qui sont absentes en étant soupçonnées d'être royalistes).

²⁷⁶ Toute « secondaire » qu'elle fut (cette hiérarchisation est très relative, comme le montre Gérard Lafleur, cette culture n'est pas de second ordre et n'implique pas de richesses moindres, au contraire : « Le café est resté jusqu'à la seconde guerre mondiale, la principale culture secondaire de la Guadeloupe pratiquée par des habitants qui n'avaient, certes pas l'entregent et les moyens des sucriers, mais qui en partie, possédaient des possibilités supérieures à celles des autres cultivateurs de cultures secondaires ». Gérard Lafleur, « La culture du café en Guadeloupe, de son introduction à sa quasi-disparition, BSHG (*Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*), n°145, 2006, p.59-120.

²⁷⁷ Telle l'habitation Saintrac, lieu de naissance de l'oncle d'Auguste, Jean-Jacques (né en 1769 et mort en 1813, soit quinze ans après sa soeur, Félicité, mère d'Auguste). Située à Petit-Canal, sa superficie était de 192 carrés (Hypothèques, transcriptions des actes de mutation, acte 71, vol. 19 ; recherches effectuées par Mme Bégot).

²⁷⁸ Jean-Pierre Sainton (dir.), *Histoire et Civilisation de la Caraïbe*, tome II, Paris, Karthala, 2012, p. 48.

²⁷⁹ Gabriel Debien, « La caféière et la sucrerie Bologne au Baillif (1787) », *BSHG (Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe)*, n° 3-4, 1965, p. 11-21.

Toutefois, il convient de prendre en considération le caractère particulier de la « côte sous le vent », la côte ouest de l'île de Basse-Terre. Au XVIII^e siècle, elle constituait en effet une entité économique et sociale à part. L'habitation Bologne se situait sur les hauteurs de Baillif et cultivait à la fois la canne à sucre et le café, modèle que l'on retrouve autour de Basse-Terre (actuellement Saint-Claude et Goubeyre, Baillif). Les mêmes propriétaires cultivaient la canne et fabriquaient du sucre sur les terres du bas et avaient des caféières sur les hauteurs, ce qui leur permettait d'utiliser la main-d'œuvre servile à plein, les gros travaux ne se faisant pas au même moment pour les deux cultures). Communication personnelle de Gérard Lafleur.

²⁸⁰ Voir p. 63.

²⁸¹ Voir p. 65.

Prix décerné par l'université impériale aux élèves des quatre lycées de Paris (Lycées Charlemagne, Napoléon, Bonaparte et Impérial) dans la catégorie « accessit des nouveaux ». ADP 11/5846). Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 6.

vie alors, nous ne connaissons rien ; une seule mention lors du recensement républicain de 1796 où il est répertorié deux fois, indique qu'il vit chez sa mère à Moule ou chez son père à Morne-à-l'Eau²⁸².

1.1.2 - un contexte historique violemment troublé

Dès 1802, le jeune Auguste est envoyé à Paris faire ses études. Il est au début de l'adolescence et n'a qu'entre 11 et 13 ans. Cette date est-elle un hasard ou est-elle liée au rétablissement de l'esclavage²⁸³ ordonnée cette même année par Napoléon, qui s'accompagne de troubles sanglants²⁸⁴ ? Ce départ est-il lié aux activités de son père, « envoyé dès 1801 par le général Lacrosse vers les colonies espagnoles de Porto Rico et de Cuba avec un ordre de mission pour légaliser les corsaires guadeloupéens, inspecter la comptabilité des consuls »²⁸⁵ ? Une certaine collusion avec le pouvoir répressif a-t-elle participé à ce départ ? S'agit-il pour Joseph Bébian de mettre son fils à l'abri d'une éventuelle répression ou tout simplement assurer son avenir et lui permettre une ascension sociale ?

²⁸² L' « état nominatif » de 1796 (ANOM : DPPC, G1,501, n° 1 et ADG 5J228) recense un dénommé Bébian dans la commune de Morne-à-l'Eau, habitant avec son fils et une personne de sexe féminin (« anonyme ? auronine ? » : la graphie est incertaine) ainsi qu'une « Michaux Bébian », dans la commune voisine du Moule, « 40 ans, propriétaire avec Bébian fils, 6 ans et Mirabelle, 4 ans ». G.H.C (*Généalogie et Histoire de la Caraïbe*) n°240, octobre 2010, p. 6496. Ce dénombrement a sans doute été effectué en 1795 : les parents d'Auguste étaient divorcés à cette date (p. 63 et annexe 4).

Ces recensements de l'an IV et l'an V montrent une profonde mutation de la population : au cours de la période comprise entre l'abolition de l'esclavage, en juin 1794, et son rétablissement de fait en 1802, cette population, qui compte alors un peu plus de 100.000 habitants au total (109922 précisément) se répartit en 9% de blancs, 13% de « rouges » (métisses ou amérindiens, la catégorie est assez vague ; le terme « esclave » a disparu) et 78% de noirs (le terme « nègre » est remplacé également). Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, 1650-1820*, Paris, Karthala, 1999, p. 278.

²⁸³ L'esclavage a été aboli huit ans auparavant, le 2 février 1794 (16 pluviôse an II), par la Convention. En fait, cette abolition ne concerne que, outre la Guadeloupe, les îles de Guyane, Saint Domingue et Sainte Lucie deux ans plus tard, lorsque la France prit le contrôle de cette colonie ; la Martinique étant sous contrôle anglais n'était pas concernée et les îles des Mascareignes ont refusé de recevoir les représentants du directoire en janvier 1796 (Olivier Petré-Grenouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2004, p. 233).

²⁸⁴ La période 1794-1802 est une période très troublée : Jacques Adelaïde-Merlande, *Delgrès ou la Guadeloupe en 1802*, Paris, Editions Karthala, 1986 et <http://www.lameca.org/dossiers/1802/sommaire.htm>..

²⁸⁵ G.H.C (*Généalogie et Histoire de la Caraïbe*), n°240 (octobre 2010), p. 6496.

C'est dans ce contexte qu'en 1802 donc, Auguste (de) Bébian²⁸⁶ prend le bateau à Basse-Terre ou de Pointe-à-Pitre²⁸⁷ pour la France. A-t-il débarqué au Havre ou à Bordeaux ? Comment effectue-t-il le voyage qui lui permet de rejoindre Paris où l'attend l'abbé Sicard²⁸⁸, alors directeur depuis douze ans de l'INSMP, qui le baptise²⁸⁹, devient son parrain²⁹⁰ mais ne l'héberge pas dans l'Institution. Benjamin Dubois, en 1888, rapporte que²⁹¹ :

²⁸⁶ La particule est présente sur son acte de mariage (9 décembre 1822) ainsi que sur son acte de décès (24 février 1839), mais non sur le registre de l'université impériale qui enregistre son prix (1809) le jugement sur l'enquête de notoriété signée des autorités judiciaires de Pointe-à-Pitre (6 octobre 1828), l'acte de décès de son fils, Honoré (21 août 1836).

²⁸⁷ La fondation de la ville de Pointe-à-Pitre est décrétée en 1763 par le gouverneur Bourlamaque sur un territoire marécageux pour les besoins du commerce. Anne Pérotin-Dumon, *op. cit.*, 1999, p. 320. À la date où Auguste Bébian embarque pour la France, il y avait donc en Guadeloupe trois ports importants : Basse-Terre, où se trouve les autorités administratives et qui connaît un trafic important pour les passagers et l'exportation du café ; Pointe-à-Pitre, ville commerciale qui est très active pour l'importation et pour l'exportation des denrées commerciales de la Grande-Terre et d'une partie de la Guadeloupe proprement dite et enfin Le Moule qui a été un port d'exportation de sucre. Mais celui-ci, non protégé de la houle, est détrônée par Pointe-à-Pitre qui a pris une importance considérable lors de l'occupation anglaise (de 1759 à 1763, pendant la guerre de sept ans) à l'initiative des occupants et continue de se développer après la restitution à la France par le Traité de Paris (Communication personnelle de Gérard Lafleur). Le jeune Auguste ne peut donc s'être embarqué qu'à Basse-Terre ou Pointe-à-Pitre.

²⁸⁸ Officiellement désigné « premier instituteur » le 6 avril 1790, à l'âge de 48 ans. Alexis Karacostas, *L'institution nationale des sourds-muets de 1790 à 1800, histoire d'un corps à corps*, Thèse de médecine, Université Paris V, Paris, 1981, p. 32.

Le voyage en diligence est le plus probable : entre 55 et 80 heures sont nécessaires pour rejoindre la capitale selon le point de départ, un temps qui sera considérablement réduit à la fin du siècle avec la mise en place du chemin de fer. Jean et Françoise Fourastie, *Voyages et voyageurs d'autrefois*, Paris, Denoël, s. d.

²⁸⁹ « Il fut présenté par le célèbre instituteur sur les fonts baptismaux » écrit Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur de l'Institut Royal des sourds-muets*, Paris, Ledoyen, 1839, p. 6. A ce jour, aucun acte n'a pu être retrouvé.

Ce baptême tardif étonne quand on sait que « Hormis pour la population amérindienne, le baptême est un acte qui concerne la totalité des personnes (à leur naissance) en Martinique jusqu'au XIX^e siècle ». Vincent Cousseau, *Prendre nom aux Antilles. Individu et appartenances (XVII^{ème} --XIX^{ème} siècles)*, CTHS, 2012, p. 181.

²⁹⁰ Le père de Roch-Ambroise Sicard, Jean Cucurron, était consul à Fousseret, à environ 60 km de Toulouse, où Jean-Raymond de Bébian, père de Joseph et grand-père d'Auguste était, lui, capitoul. En termes actuels, l'un et l'autre sont conseillers municipaux, et ont approximativement le même âge (L'abbé Sicard, est né le 17 septembre 1742 ; son père avait peut-être une trentaine d'années de moins et Jean-Raymond de Bébian en 1708). Ont-ils pu se rencontrer ? Le consul Cucurron est-il intervenu auprès du capitoul Bébian lorsque son fils vint faire ses études à Toulouse (au collège des Pères de la doctrine chrétienne de Saint-Rome)? L'hypothèse mérite d'être vérifiée.

²⁹¹ Benjamin Dubois, « Physiologie du sourd-muet, par Bébian », *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds-muets*, n°2, 1888, p. 28.

Admis à l'institution Jauffret, il suivait les cours du lycée Charlemagne, sur lequel firent jaillir de l'éclat les prix qu'il remportait aux concours généraux. Aux jours de sorties ainsi qu'aux vacances, on voyait constamment Bébien à l'Institution des Sourds-Muets, au milieu des élèves, dans les classes, aux ateliers. Aux récréations, il était de tous leurs jeux. Aussi devint-il en peu de temps un véritable sourd-muet possédant à fond le langage des signes mimique²⁹².

Jean-Baptiste Clair Jauffret est nommé huit ans plus tard « directeur de l'école impériale des sourds-muets de Saint Petersburg »²⁹³ et à ce moment-là, Auguste rejoint l'Institution²⁹⁴ :

A sa sortie du collège, il vint se fixer pour une durée de trois ans près de son parrain, et bientôt se révéla en lui cette vocation décidée pour l'enseignement des sourds-muets.

²⁹² Il s'agit sans doute d'une erreur puisque l'institution Jauffret a été créée en 1837, par Anatole Jauffret. Ce dernier est le neveu de Jean-Baptiste Clair Jauffret (1766-1824), qui est professeur à l'INSMP de 1795 à 1810 (voir note suivante). Il a été par ailleurs l'auteur, en 1800, d'un mémoire « sur un moyen nouveau et facile d'apprendre à articuler aux sourds-muets de naissance ». Ces mémoires sont publiés dans le *Midi*, un des deux journaux créés par la *Société des Observateurs de l'Homme* ». Jean-Luc Chappey, *La Société des observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris, Société des études robespierristes, 2002, p. 132 ; Sophie Dalle-Nazébi, *Chercheurs, Sourds et langues des signes. Le travail d'un objet et de repères linguistiques en France du XVIIe au XXIe siècle*, Thèse de doctorat, université Toulouse II-le Mirail, 2006, p. 111.

L'institution Jauffret était renommée à la date où écrit Benjamin Dubois, à la fin du XIX^{ème} siècle (Victor Hugo y envoyait ses enfants et Jean Jaurès l'a aussi fréquentée) ; il y a peut-être une volonté d'associer Bébien à cette réputation. Cette institution envoyait par ailleurs ses pensionnaires au lycée Charlemagne, lieu de scolarité d'Auguste Bébien.

²⁹³ Jean-Baptiste Clair Jauffret quitte Paris en 1810, date à laquelle l'Impératrice de Russie Maria Federowna le nomme directeur de l'Institut de Saint-Petersbourg, nouvellement créé et dont il a assuré la direction jusqu'en 1824, (date de sa mort). Il n'a laissé aucun travail écrit ni aucune correspondances. Bogdnadow Berzowsky, *La situation des sourds-muets en Russie*, texte imprimé, 1901. (Traduction en français réalisée par M^{me} Bouchard, le 8 mai 2011). Ferdinand Berthier, *ibid.*, 1839, p.6.

²⁹⁴ Était-ce pour un temps défini ? La formulation le laisse penser. Ferdinand Berthier, *ibid.*, 1839.

1. 2 – une adolescence parisienne précipitée dans le monde des Sourds : prises de conscience

1.2.1- l'abbé Sicard : un catholicisme militant et une instrumentalisation de l'INSMP

C'est donc un jeune adulte qui rejoint son parrain en 1809 : Auguste a 20 ans (ou 18 selon une date de naissance). L'abbé Sicard a, lui, 67 ans²⁹⁵ et accumule les titres et distinctions : éminent grammairien²⁹⁶, professeur à l'École Normale depuis 1795²⁹⁷ et membre de l'Institut de France depuis sa création en 1802, ainsi que de plusieurs académies et autres sociétés savantes²⁹⁸. Écclésiastique, ancien élève du collège tenu par la très religieuse confrérie des Pères de la Doctrine Chrétienne à Saint-Rome de Toulouse, il fait de l'INSMP un poste d'observation privilégié pour la *Société des Observateurs de l'Homme* qu'il met en place en janvier 1800 : cet exposé, « Mémoire sur les avantages qui peuvent

²⁹⁵ Désigné officiellement comme successeur immédiat de l'abbé de l'Épée, Roch-Ambroise de Cucuron (Connu par la suite sous le nom de Sicard : il abandonne son patronyme paternel, Cucuron, après avoir subi des moqueries, et prend celui de sa mère, Françoise Sicard) est un acteur primordial dans la vie d'Auguste à Paris, lors de ces années de formation intellectuelle. Entre le décès de l'abbé de l'Épée (23 décembre 1789) et la nomination de Sicard (6 avril 1790) s'écoulent environ quatre mois au cours desquels, un abbé désigné par de l'Épée pour lui succéder, Masse, a assuré l'intérim et permis la continuité de l'initiative pédagogique entreprise (Fabrice Bertin, « Un personnage-clé mais méconnu : l'abbé Masse », *Le journal d'information de Saint-Jacques*, n° 40, septembre 2012, p. 14).

²⁹⁶ L'année qui suit l'arrivée de Bébien à Paris, en 1803, l'abbé Sicard publie un volumineux *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance, pour servir à l'éducation des sourds-muets, et qui peut-être utile à ceux qui entendent et qui parlent* (Paris, Le Clere ; Londres, Charles Prosper, 1803), ouvrage reconnu à l'extérieur de l'INSMP mais dont Berthier souligne l'inutilité pédagogique. Plusieurs années plus tard, en 1840, Ferdinand Berthier considère explicitement que Bébien s'inscrit dans la continuité de l'abbé de l'Épée, à la différence de Sicard. « S'agit-il de dicter arbre, il faut trois signes. [...]. Il manquait un homme qui fût digne de saisir la pensée entière de l'abbé de l'épée et de la féconder. Cet homme se présente enfin. Après avoir consacré en silence sa jeunesse tout entière à l'étude de la langue des sourds-muets, M. Bébien débarrassa l'enseignement de tout ce bagage intellectuel qui ne servait qu'à ralentir sa marche, **et le ramena à cette simplicité, à cette vérité, dont on n'avait pas vu l'abbé de l'Épée dévier un seul instant** » (souligné par nous). Ferdinand Berthier, *Les sourds-muets avant et après l'abbé de l'Épée*, J. Ledoyen, 1840, p. 40.

²⁹⁷ Il publie en 1797 un *Manuel de l'enfance, contenant des éléments de lecture et des dialogues instructifs et moraux : dédié aux mères et à toutes les personnes chargées de la petite enfance*. (Paris, Le Clere, 1797).

²⁹⁸ La même année que la publication de son *Cours d'instruction...*, il est reçu à l'Académie française en remplacement du cardinal de Bernis, mort en 1794 et « membre de l'Académie Royale de Madrid et de plusieurs autres Sociétés littéraires » écrit-il en couverture de cet ouvrage.

résulter pour l'avancement de la science de l'homme, de l'observation des sourds-muets de naissance »²⁹⁹, en témoigne. Cette société savante est créée, de façon opportune, après la découverte de l'enfant sauvage de l'Aveyron et Sicard en est le maître d'œuvre³⁰⁰, avec Louis-François Jauffret, frère de Jean-Baptiste Clair Jauffret³⁰¹ qui héberge Auguste Bébien à son arrivée à Paris.

C'est sans doute des conversations entre ces individus liés à l'INSMP qu'est né le projet de créer une société savante. Pour parer aux difficultés que connaît alors l'Institut de R. A. Sicard, il est probable qu'ils ont eu l'idée de vouloir confisquer la découverte du sauvage de l'Aveyron dont ils pensaient escompter de multiples bénéfices. Encore trop marqué par son passé politique, l'abbé Sicard sollicite L. F. Jauffret pour en faire la demande auprès des administrateurs de l'hospice de Saint-Affrique.

Le cadre et l'influence de la *Société des Observateurs de l'Homme*, créée dans les locaux de l'INSMP, sur la formation, les idées d'Auguste Bébien ont indubitablement pesé dans son parcours, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Dans quelle mesure cette société savante est au service de l'instruction naissante des sourds-muets, quel peut-être le lien ? L'historien Jean-Luc Chappey, auteur d'une recherche très complète³⁰² sur celle-ci, considère que cette création est un véritable « coup de force », dont les membres sont essentiellement des catholiques fervents, qui trouve un repli ainsi, tant la Constituante

²⁹⁹ L'élève sourd le plus fameux de Sicard, Jean Massieu (bien qu'en réalité, ce soit un autre abbé, Saint-Sernin qui l'ait formé en grande partie, Sicard s'en est attribué le mérite note Marc Renard, in Ferdinand Berthier, *L'abbé Sicard*, 1873, p. 204 (réed. du fox)), rédige l'histoire de son enfance « pour remplir les vœux du citoyen Jauffret qui lui a demandé. C'est le 30 messidor An VI que ce morceau a été écrit. Il est d'autant plus fidèle que Massieu, parlant au citoyen Jauffret, s'adressait à un de ses anciens amis », Urbain R. T. Le Bouvyer-Desmortiers, *Mémoire ou Considérations sur les sourds-muets de naissance*, 1800, Paris, 2^{ème} éd. 1829, p.252 (cité par Jean-Luc Chappey, *La Société des observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*, préface de Claude Blanckaert, Paris, Société des études robespierristes, 2002. p. 49).

³⁰⁰ Jean-Luc Chappey, *ibid.*, 2002, p. 31.

³⁰¹ Lequel est également auteur d'un article « sur un moyen nouveau et facile d'apprendre à articuler aux sourds-muets de naissance », publié dans *le Midi*, un des deux journaux de la *Société* (l'autre est *le Nord*).

³⁰² Jean-Luc Chappey, *op. cit.*, 2002.

durcit le ton face aux réfractaires dont fait partie Sicard ³⁰³ : c'est dans cette logique que Pierre Bonnefous (? – 1805) est nommé instituteur-adjoint en 1792 ainsi que Dominique Ricard (1741-1803) nommé instituteur la même année et rédacteur du *Journal de la Religion et du culte catholique* ou Pierre Laromiguière (1756 – 1837) qui bénéficie de ce réseau (il est ponctuellement adjoint à un enseignant), avant d'être nommé professeur de philosophie à la Sorbonne. L'Institution, devient donc un refuge, un repaire, et encore plus après les tracasseries politiques de Sicard : en effet, monarchiste et réfractaire ³⁰⁴, Sicard, un temps emprisonné, échappe de peu aux exécutions de septembre 1792 et est condamné à l'exil en 1797 par le Directoire. Il n'est gracié qu'en 1800 par Napoléon. Pendant cette période trouble, c'est Jean Massieu, son élève emblématique à l'Institution de Bordeaux, puis répétiteur à l'INSMP, qui le seconde fidèlement³⁰⁵. Cette société savante, ou plutôt la création de celle-ci en ce lieu, exprime une certaine conception de l'instruction des Sourds, reléguée au second plan.

L'INSMP est le pivot de ce réseau et un lieu d'observations diverses et multiples : c'est le cas du chinois Tchong-A-Sam, commerçant capturé par des corsaires. L'Institut est donc central dans l'émergence de cette société savante et Auguste Bébien ne peut pas ne pas avoir été influencé, même pour s'en démarquer, par ses travaux : hébergé chez Jean-Baptiste Jauffret et filleul de Sicard, deux membres éminents de cette société, il arrive en France à l'apogée de cette création et il n'a pu ignorer les orientations de cette société savante. Bien qu'Auguste Bébien ne soit pas hébergé directement à l'INSMP, au moins dans un premier temps, comme on l'a vu plus haut, ses visites étaient fréquentes.

³⁰³ Ferdinand Berthier, *L'abbé Sicard, célèbre instituteur des sourds-muets, successeur immédiat de l'abbé de l'épée. Précis historique sur sa vie, ses travaux et ses succès* Paris, C. Douniol, 1873.

³⁰⁴ François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 62.

³⁰⁵ C'est lui-même qui vient plaider la cause du « père des sourds » auprès des autorités qui ont emprisonné Sicard qui a été arrêté « le 31 août 1792 pour avoir refusé le serment sur la constitution civile du clergé ». Il est de nouveau arrêté en octobre 1793 (vendémiaire an II), soupçonné d'entretenir une correspondance avec des contre-révolutionnaires en exil : le procès-verbal de l'interrogatoire de Sicard est reproduit dans Alexis Karacostas, *L'institution nationale des sourds-muets de 1790 à 1800, histoire d'un corps à corps*, Thèse de médecine, Université Paris V, Paris, 1981, annexe H ; cité par François Buton, *ibid.*, 2009, p. 62.

1.2.2- Le constat d'un *audiocentrisme* de fait ; Bébian, premier entendant bilingue et biculturel

La finalité de l'éducation des sourds pour Sicard est fortement divergente de celle de l'abbé de l'Épée, comme le montre les propos de ce dernier dans une lettre adressée à Sicard en 1786³⁰⁶ :

Quel doit être, Monsieur, notre but avec les sourds-muets, c'est de leur faire comprendre et non de les faire écrire, c'est-à-dire composer d'eux-mêmes. Vos enfants devraient déjà savoir plusieurs centaines de mots, comme ceux de M. Guyot, et il paraît qu'ils sont bien éloignés de compte. Vous martelez la tête de vos élèves pendant qu'il étend et développe les idées des siens. Vous prenez vous-même et vous leur donnez une peine totalement inutile pour leur apprendre une science que nous n'enseignons jamais à nos disciples, et qu'ils n'apprennent que par un usage quotidien. Tous ceux que vous avez vus chez moi ne l'ont pas apprise autrement et nos plus jeunes suivent la même route. Mais en voulant assujettir les vôtres dès le commencement à savoir ce qu'ils doivent apprendre que par un long usage, vous risquez de les dégouter, et c'est un des inconvénients les plus à craindre dans l'instruction des sourds-muets... Souvenez-vous que vous ne pourrez les instruire qu'autant que vous les amuserez...

L'abbé Sicard affiche pourtant sa volonté de s'inscrire dans la continuité du fondateur : « J'ai trouvé le verre [...] c'est à vous de faire les lunettes », disait l'abbé de l'Épée³⁰⁷. En pratique, il enrichit considérablement la technique des signes méthodiques. Celle-ci était rapidement devenue inutilisable en raison de sa complexité et n'avait plus grand chose à voir avec la langue des signes pratiquée par les sourds de l'époque. Incontestablement,

³⁰⁶ Lettre du 20 décembre 1786, cité par Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1873, p. 211.

³⁰⁷ Roch-Ambroise Sicard, *Mémoire sur l'art d'instruire les Sourds et Muets de naissance*, Paris, Le Clère, 1790, p. 8.

pour le jeune Auguste, locuteur de la langue des signes “naturelle”, c’est une aberration à laquelle il faut remédier. Il l’explique lui-même³⁰⁸:

Que sera-ce, si, à cette complication déjà trop grande, l’instituteur ajoute l’analyse des formes grammaticales que le sourd-muet ne connaîtra pas avant longtemps... Je suppose que l’instituteur veuille dicter au sourd-muet ces mots : “regarder en haut avec un extrême plaisir” (planche 3.A.f. 13). Un seul signe pourrait rendre ces six mots. On ne peut guère attendre du sourd-muet qu’il décompose de lui-même ce signe, qui est pour lui l’expression d’une seule idée, et qu’il en démêle les éléments. C’est donc au maître de le diriger.

Voyons comment ces mêmes mots seraient dictés dans l’école de l’Abbé Sicard, et combien cette explication exigerait de signes :

1°) “regarder” demandera trois signes : 1° -signe de radical (je fais grâce du “double voir”, par lequel on prétendait expliquer ce mot) ; 2° - signe du mode indéfini ; 3° - signe du présent.

2°) “En”, signe complexe de la préposition qui exprime le rapport indéterminé du contenu au contenant ; ce signe se fait, dans l’école, en traçant en l’air un cercle horizontal, dans lequel on plonge le doigt en divers endroits.

3°) “Haut”, un signe

4°) “Avec”, un signe

5°) “Un”, deux signes : 1° signe de l’article indéfini ; 2° - signe du genre masculin

6°) “Extrême”. Ce mot, qui est un adjectif au superlatif, et pourrait se traduire par deux ou trois mots, exigerait au moins trois signes dans le système de l’école.

7°) “Plaisir”, trois signes : signe du radical, signe de l’adjectif, qui devient substantif.

Voilà, de bon compte, treize ou quatorze signes pour exprimer une idée que le sourd-muet peut rendre par un seul geste.

La procédure est très complexe : Christian Cuxac est l’un des premiers à s’interroger dans les années 1980³⁰⁹ :

³⁰⁸ Auguste Bébien, *Mimographie ou Essai d’écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*, Paris, Louis Colas, 1825, p. 27-28.

³⁰⁹ Christian Cuxac, *Le langage des sourds*, Paris, Payot, 1983, p. 71.

On peut se demander ce que les enfants comprenaient des signes que l'instituteur leur faisait, de leurs lectures en français et même de leurs propres productions écrites. Massieu et Clerc, ses deux élèves ont vraisemblablement plus appris le français malgré Sicard que grâce à lui.

Au quotidien, c'est Jean Massieu³¹⁰, qui a permis à Sicard d'être choisi pour diriger l'INSMP et qui lui permet d'éviter une exécution en 1792 (p. 95, note n° 363), ainsi que d'autres enseignants Sourds ou non, qui prend en charge l'enseignement³¹¹ alors même que Sicard nie à ceux-ci la possibilité d'accéder à l'abstraction, ainsi qu'on l'a vu précédemment. On mesure d'autant mieux ici la rupture introduite par Bébien dans la considération portée aux élèves sourds « couverts d'humiliations et de railleries... », traités de « chiens et de singes »³¹², que cet obstacle à l'abstraction justifie pour Sicard un enseignement du catéchisme³¹³ :

³¹⁰ Elève emblématique de Sicard, son autobiographie relativise fortement la « réussite » pédagogique de celui-ci et la considération que l'abbé portait aux personnes sourdes. Né vers 1772 à Semens, près de Cadillac, en Gironde, Massieu eut deux frères et trois sœurs, sourds comme lui. Il est donc fort probable qu'il utilisait une langue des signes déjà constituée avant d'arriver à l'Institution. Bien que son rôle fut considérable dans la carrière de Sicard, il ne remplit pourtant que la fonction de répétiteur et n'obtient jamais le titre d'instituteur ; son « maître » n'ayant qu'une piètre estime pour lui. Plus largement d'ailleurs, Sicard compare les sourds-muets avant leur éducation à des sortes de machines ambulantes dont l'organisation est inférieure à celle des animaux. Dans son *Cours d'Instruction d'un Sourd-Muet de naissance, et qui peut être utile à l'Éducation de ceux qui entendent et qui parlent* (1799), Sicard théorise sur la table (ou l'esprit) vierge de son élève, une table rase qu'il convient de « remplir » d'apprentissages, et d'« humaniser » (Roch-Ambroise Sicard, *Cours d'Instruction d'un sourd-muet de naissance*, Paris, Le Clère, 1799, p. 5.). De fait, il y a pour lui un esprit sourd-muet qui détermine et justifie d'emblée un état d'infériorité. Sicard n'a d'ailleurs pas de grandes ambitions pour les élèves dont il a la charge et la représentation extérieure de ses diverses fonctions prend une majeure partie de son temps : il est accaparé plus fréquemment par des questions intellectuelles que par un pragmatisme pédagogique, à l'inverse d'Auguste Bébien. En ce sens, ses idées ne sont pas très éloignées de celle des pédagogues « oralistes » (ceux qui assimilent l'éducation à la « démutisation » et à l'apprentissage de la parole vocale). D'ailleurs, pour lui, « la parole constitue bien le trait distinctif irréductible entre l'animal et l'homme, seul susceptible de progrès » (Roch-Ambroise Sicard, « Art de la parole », *Séances des Écoles Normales recueillies par les sténographes*, Paris, Imprimerie du cercle social, 1800 (an VIII), p. 115-116, cité par Jean-Luc Chappey, *op. cit.*, 2002, p. 36.).

³¹¹ Il s'agit d'anciens élèves de l'établissement : Jean Massieu, précédemment cité et devenu le premier sourd en charge d'une fonction d'enseignant en 1790 (sans toutefois en avoir le statut ; l'instituteur en titre n'était sans doute pas compétent pour communiquer), son collègue Laurent Clerc, ou un peu plus tard Ferdinand Berthier et Claudius Forestier, tous issus de l'Institut de Paris.

³¹² Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébien*, Ledoyen, 1839, p. 24.

³¹³ Roch-Ambroise Sicard, *Catéchisme ou Instruction chrétienne à l'usage des sourds-muets*, Paris, INSMP, 1792, p. VI-VII.

Il a fallu sans cesse vaincre deux difficultés à la fois : celles que présentent des mystères auxquels ne conduit aucune idée sensible et qui, par conséquent, se trouvent si au-dessus des conceptions humaines sans que rien de connu puisse nous y porter. Celle d'une langue étrangère qu'il fallait rapprocher de celle de la nature, pour des êtres qui ne peuvent avoir que difficilement le secret de nos inversions. Il a fallu dépouiller la langue de tout le luxe dont la civilisation l'avait surchargée, n'adopter que la phrase simple et tout sacrifier à la clarté. Il n'a fallu écrire que ce que le Sourd-Muet avoit compris.

Selon Bébien, au contraire, la religion et son enseignement ne sont pas des préalables³¹⁴. D'ailleurs, il ne semble pas que lui-même se destinait, au premier abord, à l'enseignement : selon Ferdinand Berthier³¹⁵, une consternation est à la base de son engagement. Auguste Bébien le confirme³¹⁶ et relate deux épisodes qui l'ont conduit à enseigner, dont une qui démontre la virulence quant à ses constats de faits :

J'assistais, il y a bien des années à une leçon de l'Institut des sourds-muets ; je ne m'occupais pas encore de ce genre d'enseignement ; je ne pensais pas même que je dusse jamais m'en occuper ; mais j'avais déjà fait une étude approfondie du langage des sourds-muets. Le professeur qui dirigeait la leçon voulut y mettre l'appareil d'une petite séance, et représenter devant moi la démonstration d'un des points fondamentaux du cours d'instruction : *la distinction des mots* SORTE et ESPECE.

Je n'eus pas de peine à m'apercevoir que le procédé n'était au fond qu'un contre-sens pompeusement habillé de formes ambitieuses. Je fis connaître au professeur ma pensée sous l'expression d'un doute timide. Lui de se récrier et de recommencer ses explications sublimes ; moi qui ne pouvais ni ne voulais le suivre dans les nues, je lui demandai la permission de faire une seule petite question aux élèves – Bien volontiers,

³¹⁴ « Si le sourd-muet a d'heureuses dispositions, et le maître de la sagacité, si l'attention de l'un répond aux soins de l'autre, on pourra, dans l'espace d'environ une année, et je parle d'après mon expérience, obtenir beaucoup plus de progrès qu'on ne pourrait s'y attendre, et jeter les bases solides d'une instruction plus étendue, par rapport à la religion, ou aux autres connaissances qui peuvent s'acquérir par la lecture ». Auguste Bébien, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Paris, J. G. Dentu, 1817, p. 147.

³¹⁵ Ferdinand Berthier, *op. cit.* 1839, p. 9-10.

³¹⁶ Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1827, t. 2, p.52 ; il précise « Quelques-uns de ses disciples ont conservé, pour sa méthode, une sorte de fanatisme de secte ».

répondit-il ; je vais leur transmettre si vous voulez- J'aimai mieux prendre le crayon, et je traçai sur la planche noire cette simple question :

Clerc est-il une espèce ?

Comme on l'a vu, Clerc est un des anciens élèves les plus distingués de l'institution. Tous me répondirent : Oui, Clerc est une espèce. J'avais prévu la réponse. Le professeur, tout stupéfait, se mit à établir distinctions sur distinctions. Comme je ne paraissais pas convaincu de la force de ses raisonnements, il s'emporta, dernier argument de ceux qui ont tort, et me demanda si je *prétendais élever autel contre autel*. Jugez si l'apostrophe dut me surprendre, moi qui ne songeais pas même à cette époque à m'occuper de l'enseignement des sourds-muets car jusque-là j'avais cru bonnement avec le public que cet enseignement laissait peu de choses à désirer.

Je n'avais que signalé en passant une erreur, mais sans prétention, et je me retirai brusquement pour mettre fin à la discussion. Mais ce souvenir, **j'en ai eu souvent la preuve**³¹⁷, ne s'est pas effacé de la mémoire de cet homme. La sainte inquisition pardonnerait plus facilement à un juif ou à un musulman.

De cette longue citation, nécessaire pour comprendre l'engagement de Bébien mais aussi les ressentiments à son égard, deux choses nous semblent particulièrement révélatrice d'un conflit en gestation :

- le refus absolu de se remettre en question pour un professeur en titre et la tournure personnelle, sacrée même que cela prend (« il s'emporta [...] et me demanda si je *prétendais élever autel contre autel* »). Une attitude teintée de religion qui rappelle celle de Clerc³¹⁸ ;
- la mise en évidence que les signes méthodiques³¹⁹ en usage alors ne sont pas performants.

³¹⁷ Souligné par nous : cela montre combien cet épisode n'a pas été anodin...

³¹⁸ « Clerc eût craint d'encourir une accusation d'hérésie, de sacrilège, en essayant seulement de porter une main innocemment hardie sur l'arche sainte ... ». Ferdinand Berthier, *op. cit.* 1839, p. 7.

³¹⁹ « Cette expression de méthodique demande une explication. Sans discuter ici la justesse de cette qualification, nous nous contenterons de faire observer que notre premier instituteur a eu le tort grave, selon

L'incompréhension a été mise en évidence, un deuxième exemple illustre la confusion sémantique :

Parmi une série de noms qu'un des répéteurs avait fait dicter pour un sourd-muet à un autre élève, se trouvaient les mots *marrons rôtis*. Je m'aperçus, aux signes qui avaient été donnés, que les mots n'étaient pas mieux compris de celui qui les avaient dictés que de celui qui les écrivait. Pour m'en assurer, je fis apporter des marrons rôtis, et je leur demandai d'écrire le nom sur le tableau. Ils me répondirent qu'ils l'ignoraient, et furent bien étonnés quand je leur fis savoir qu'ils venaient de l'écrire eux-mêmes sans le comprendre. D'où pouvait venir une surprise si singulière et si facile à prévoir ? Le voici : le répéteur avait représenté le mot *rôti* comme il eut fait pour exprimer *veau rôti* ; il avait mis les marrons à la broche, confondant le signe spécifique avec le signe générique... »

Ferdinand Berthier met en évidence le rôle émancipateur endossé par Bébien. L'engagement de ce dernier marque une césure : il distingue un avant et un après³²⁰ :

[...] Clerc eût craint d'encourir une accusation d'hérésie, de sacrilège, en essayant seulement de porter une main innocemment hardie sur l'arche sainte ; sa vénération pour la tradition des *signes méthodiques* des abbés de l'Épée et Sicard était si religieuse, si profonde, que Bébien, convaincu de l'impuissance de ses efforts, avait pris le parti de s'en occuper lui-même [...] Avant Bébien, notre faible imagination, s'effrayant de la moindre difficulté, repoussait avec horreur les petits livres d'enfants qui tombaient entre nos mains ; *nous écrivions sans savoir ce que nous disions*³²¹. A peine pouvions-nous tracer une ligne correctement ; notre mémoire était hérissée de phrases prise çà et là ;

nous, de vouloir assujettir le langage mimique plutôt aux lois conventionnelles de la langue qu'à la marche naturelle de la pensée ; ce tort est le seul, du reste, qu'on ait à reprocher à ce génie sans modèle comme sans rivaux. Aujourd'hui, tout le monde convient qu'une sorte d'épellation anatomique des mots au moyen des gestes n'offre pas plus de sens exact et complet que la traduction littérale d'un auteur dont on négligerait l'allure et le génie » écrit Ferdinand Berthier (*op. cit.* 1839, p. 7-8).

³²⁰ Ferdinand Berthier, *op. cit.* 1839, p. 7 et 11.

³²¹ En italique dans le texte.

nous en compositions, à tort et à travers, des centons³²² sans nœud, sans suite, à peu près comme font ces perroquets qui, perchés aux fenêtres, répètent sans les comprendre les paroles des passants. Aussi, lui fallut-il recommencer, pour ainsi dire, sur nouveaux frais notre éducation. Mais ce n'est ici le lieu de nous livrer aux développements curieux que comporte ce sujet ; ils trouveront mieux leur place dans les *Mémoires d'un sourd-muet*³²³.

Auguste Bébien dit ce qu'il pense, agit avec franchise et ses réactions sont redoutées. Ferdinand Berthier relate que, malgré toutes les précautions prises pour le tenir à l'écart, Auguste Bébien se présenta à la duchesse de Berry en visite à l'INSMP, accompagnée des administrateurs (le duc de Levis et Mathieu de Montmorency). Belle-fille du futur roi de France Charles X, celle-ci demanda à voir les élèves qui lui offraient, par l'intermédiaire de leur enseignant, des livres. Et Bébien n'hésite pas à objecter³²⁴:

Impossible ! Ils sont nus, hors d'état de se présenter à Votre Altesse Royale, et même dans l'impossibilité, depuis 4 mois, de se rendre à la promenade, faute de vêtements ...

Selon Ferdinand Berthier, c'est ce pavé dans la mare qui fut la cause de son renvoi³²⁵ :

Les uns et les autres ne demandaient pas mieux que de se débarrasser de lui. Un motif seulement leur manquait. Où le trouver ?

³²² Oeuvre littéraire constituée d'éléments repris à une ou plusieurs autres, et réarrangés de manière à former un texte différent.

³²³ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 11-12.
Ce projet d'ouvrage n'a malheureusement pas abouti.

³²⁴ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 23.

³²⁵ Ferdinand Berthier, *ibid.*, 1839, p. 22.
Pour le conseil d'administration, « le propos tenu par Bébien est donc une invention. Mais on voulait donner le change sur la cause de son expulsion... » (annexe 8, p. 338).

On ne saura sans doute jamais, de façon objective, ce qu'il en est, de cet épisode qui met mal à l'aise le conseil d'administration ou la rixe qui oppose Bébien à Paulmier plus tard, en 1821³²⁶ ; toujours est-il que des incohérences pédagogiques ont été pointées du doigt, qu'une jalousie interne a été exacerbée par la relation aisée que Bébien a avec ses élèves et lui valurent bien des griefs. Sicard lui accorde sa confiance au point de penser à lui pour un poste d'adjoint. Dans une lettre qu'il écrit au baron de Gérando en 1820³²⁷, le directeur explique qu'il a pensé confier ce poste à M. Pissin, mais qu'il y renonce car Bébien, dit-il, « se trouverait infailliblement sous mon nouvel adjoint. Cela serait contraire à mes intentions », dit-il³²⁸. Auguste Bébien qui a été nommé répétiteur le 20 août 1817³²⁹ est promu censeur de l'INSMP moins de deux ans après, le 30 avril 1819 : poste créé à son intention mais poste aux contours flous. L'année suivante, l'abbé Sicard note que « l'administration n'ayant pas encore déterminé les attributions de sa place, ce titre jusqu'à présent n'est rien »³³⁰.

³²⁶ Voir note n° 154.

³²⁷ Courrier du 20 octobre 1820.
AMHCS, fond Pinart, liasse Bébien.

³²⁸ Courrier du 20 septembre 1820.
AMHCS, fond Pinart, liasse Bébien.

³²⁹ Un rapport signé du chef de la Deuxième division adressé à « Son Excellence le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur » fait état d'« une place de répétiteur (qui) se trouve vacante par la démission de M. Pissin, nommé par décision de Votre Excellence en date du 28 juillet 1816 [...]. M. l'abbé Sicard, directeur de l'Institution des sourds-muets, présente pour remplacer M. Pissin, M. Bébien (Roch-Ambroise, Auguste).
AMHCS, rapport du 20 août 1817.

³³⁰ Courrier du 20 septembre 1820. *Op. cit.*
Selon Harlan Lane (*op. cit.*, 1991, p. 130), Sicard crée ce poste pour éviter le départ d'Auguste Bébien : pour le père de celui-ci, le poste occupé alors était indigne et il voulait qu'il rentre en Guadeloupe. Un courrier de l'abbé Sicard confirme cette intention : « Lorsque je vous manifestai, il y a quelques mois, le désir que M. Bébien eût un titre convenable et dont il pût s'honorer dans notre institution, celui de troisième répétiteur ne pouvant flatter l'ambition de son père qui le persécute sans cesse pour reprendre, sans plus la quitter, la carrière de la médecine » et « Il serait nécessaire que celui-ci reçût à présent le titre que vous jugeriez convenable, pour flatter l'amour-propre du père [...]. Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1873, appendice VII, p. 114.

- Chapitre 2 -

Le monde des Sourds au temps de Bébien : prémisses d'une culture ?

2.1 – Un monde parallèle ?

2.1.1 – Le dynamisme...

2.1.2 -... d'une population nombreuse mais invisible

2.2 – Une période de transition

2.2.1 – Un « être fictif »³³¹ à la tête de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

2.2.2 - Eux, les entendants-parlants et nous, les sourds-muets : une première prise de conscience

2.3 - Vers une géographie Sourde ?

³³¹ « Qu'est-ce donc que le Conseil d'Administration? Le Conseil d'Administration, c'est une sorte d'être fictif, abstrait, saisissable seulement par ses actes, que souvent personne n'oserait avouer ». Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 10.

2.1 – Un monde parallèle ?

Le monde des sourds de la fin du XVIII^{ème} siècle et du premier tiers du XIX^{ème} est, on l'a vu, le milieu dans lequel grandit Bébien. Ce n'est pas le seul mais des connexions multiples le lient à cet environnement : le terme de « monde » est appliqué pour signifier qu'il y a un système de valeurs à part, de l'ordre de la « culture » dirait-on aujourd'hui. Il revient à Ferdinand Berthier d'avoir matérialisé celle-ci par la création des banquets notamment, « acte de naissance de la nation Sourde »³³², mais Joachim Ligot, lui-même Sourd, ancien élève de Ferdinand Berthier, rappelle, cinquante ans après la mort d'Auguste Bébien, l'influence essentielle jouée par de ce dernier³³³ :

Aussi, le grand savoir qu'il (Ferdinand Berthier) a pu acquérir et ses connaissances variées firent-ils autant d'honneur à ses aptitudes prodigieuses qu'à l'habileté de son illustre professeur, Bébien, dont l'éloge n'est plus à faire. On peut dire avec raison des deux : tel professeur, tel élève.

2.1.1 – Le dynamisme...

De ce monde des Sourds à cette date, on ne sait malheureusement que peu de choses : seules quelques pistes de description et d'analyse nous donnent des indications, à travers les témoignages directs ou indirects de Marie Marois³³⁴, Saboureux de Fontenay³³⁵, Azy d'Etavigny³³⁶ ou encore Jean Massieu³³⁷, qui ont été élèves de différents instructeurs à

³³² Bernard Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 340.

³³³ Joachim Ligot, « Essai sur l'éloge de Ferdinand Berthier », □ *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds-muets*, n°4, 1888, p. 50.

³³⁴ Marie Marois de Magnitot (1748 - 1829), sourde et orpheline, fut confiée à Jacob Pereire à l'âge de sept ans, par le comte Saint Florentin, ministre de Louis XV, ainsi qu'une autre enfant sourde, Marie Leurat, du même âge. □ Jean-René Presneau, *Signes et Institution des sourds*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, p. 88.

³³⁵ Saboureux de Fontenay (1737- ?) fut confié à Pereire par le duc de Chaulnes, son parrain, en 1750. Jean-René Presneau, *ibid.*, 1998, p. 88.

³³⁶ Azy D'Etavigny (1728 - ?) est le fils du directeur des Cinq Grosses Fermes de La Rochelle (instance de perception des impôts royaux). Son père demanda en 1746 à Pereire de se charger de son instruction. Jean-René Presneau, *ibid.*, 1998, p. 83.

cette période (Jacob Pereire, l'abbé de l'Epée, l'abbé Sicard ou bien d'Etienne de Fay³³⁸) et surtout celui de Pierre Desloges³³⁹, ouvrier relieur. Celui-ci revendique la langue des signes, une langue « si fort négligée, et qu'il n'y ait pour ainsi dire, que les sourds et muets qui la parlent »³⁴⁰ et défend l'abbé de l'Epée dont lui-même n'a pas été élève. Son écrit, le premier émanant d'une personne sourde, est une réaction à la publication la même année du « *Cours élémentaire d'éducation des sourds-muets* »³⁴¹ d'un autre instructeur, l'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans. Ce « *Cours élémentaire* » est une attaque en règle contre la méthode des signes méthodiques, et Pierre Desloges contre-argumente à ce sujet, livrant au passage une description précieuse des Sourds à la fin du XVIII^{ème} siècle. Cet écrit est à prendre avec circonspection toutefois car, bien qu'il nous renseigne abondamment sur la communauté sourde de l'époque, il a peut-être été amendé par l'éditeur. En effet, un « avertissement » précède le texte³⁴² :

Le petit écrit qu'on présente au public a vraiment été composé par un jeune homme sourd et muet dont j'ai fait la connaissance chez Mr l'Abbé de l'Epée. Ce jeune homme n'est point un élève de ce célèbre Instituteur ; mais ayant fait cet écrit pour défendre la méthode de Mr l'Abbé de l'Epée, il a cru devoir lui en faire hommage ; il voulait même l'engager à revoir son ouvrage et le mettre en état de paraître. Les grandes occupations de ce vertueux ecclésiastique, et peut-être plus encore sa modestie, ne lui ont pas permis de prendre ce soin. L'auteur s'est adressé à moi et je me suis chargé avec grand plaisir de lui rendre ce petit service.

³³⁷ Roch-Ambroise Sicard, *Album d'un sourd-muet. Notice sur l'enfance de Massieu*, Lons-le-Saulnier, imprimerie de Courret, 1851.

³³⁸ Voir p. 28.

³³⁹ Pierre Desloges, *Observations d'un sourd et muet sur un cours d'éducation des sourds et muets publié en 1779 par M. l'Abbé Deschamps, chapelain de l'Eglise d'Orléans*, Paris, B. Morin, 1779.

³⁴⁰ Pierre Desloges, *ibid.*, p. 79.

³⁴¹ Etienne-François Deschamps, « *Cours élémentaire d'éducation des sourds-muets, suivi d'une dissertation sur la parole* », Paris, Debure, 1779.

³⁴² Pierre Desloges, *op. cit.*, 1779, p. 4-6.

Le livre de Desloges a été corrigé par l'abbé Copineau, grand linguiste de l'époque, ami de l'abbé de l'Epée ; or Copineau, comme Sicard, militait pour la « nouvelle orthographe », ce qui explique les écarts à l'orthographe commune de ce texte, qui ne sont pas à interpréter comme des fautes de Desloges. Communication personnelle d'Yves Bernard.

L'ouvrage de Pierre Deloges témoigne d'une dynamique d'échange chez les Sourds regroupés à Paris, indépendamment de l'école naissante mise en place par l'abbé de l'Épée à son propre domicile, rue des moulins : ils se connaissent, se rencontrent, échangent sur des sujets variés en ces temps troublés de la Révolution³⁴³,

[...] Nos idées se développent et s'étendent, par les occasions (sic) que nous avons de voir & d'observer sans cesse des objets nouveaux et intéressants [...]. Il ne se passe aucun événement à Paris, en France & dans les quatre parties du Monde, qui ne fasse la matière de nos entretiens. Nous nous exprimons sur tous les sujets (sic) avec autant d'ordre, de précision et de célérité, qui si nous jouissions de la faculté de parler & d'entendre.

Au final, relativement peu de traces permettent d'approcher le monde des Sourds du début du XIX^{ème} siècle. La presse silencieuse, abondante par la suite, ne prend véritablement son essor qu'à la fin du siècle³⁴⁴ mais quelques titres chronologiquement plus près de la période qui nous intéresse font leur apparition dès la fin des années 1830. Ces journaux s'inscrivent dans une « tradition » inaugurée par Auguste Bébien en 1826 par la mise en place du *Journal des Sourds-Muets et des Aveugles*, dont la publication s'interrompt dès l'année suivante³⁴⁵. Ce n'est que treize ans plus tard, en 1839, qu'un autre journal prit le relais : *L'Ami des Sourds-Muets. Journal de leurs parents et de leurs instituteurs, utiles à*

³⁴³ Pierre Desloges, *op. cit.*, 1779, p. 13 et 15.

³⁴⁴ Le *Bulletin de la société universelle*, dirigée par Benjamin Dubois (la "Société Centrale des Sourds-muets" fondée en 1838 par Ferdinand Berthier, est devenue "société universelle" en 1867) paraît pour la première fois en janvier 1870 et *La défense des sourds-muets* de Joseph Turcan à Aix-les-bains est créée en 1894. Entre 1870 et 1900, quinze titres de presse, à la vie plus ou moins longues (de quelques mois à plusieurs années) ; *Le Journal des Sourds-Muets* d'Henri Gaillard paraît pendant douze ans, de 1894 à 1906). Bernard Truffaut, "La presse silencieuse avant 1900", *Cahiers de l'Histoire des Sourds*, n° 4.1 et 5.1, Orléans, association Etienne de Fay, 1990 (Tableau de synthèse : annexe 7).

³⁴⁵ Le *Journal des Sourds-Muets et des Aveugles* créé par Bébien en 1826 (jusqu'en 1827) est à tonalité pédagogique et ne comporte que huit numéros : le premier est publié en août 1826 et le dernier en octobre 1827. La périodicité souhaitée est mensuelle mais seuls les cinq premiers numéros sont consécutifs ; le n° 6 n'est édité qu'en mars 1827 (et non en janvier) et les deux derniers le sont cinq et six mois plus tard (Sommaire et prospectus de ce Journal à l'annexe 10).

toutes les personnes qui s'occupent d'éducation, journal qui ambitionne de « populariser les moyens d'enseignements et les soumettre à l'examen philosophique le plus sévère »³⁴⁶. À son tour, cet organe de presse s'inclina cinq ans plus tard devant un autre journal « du même genre, que doit publier M. Morel »³⁴⁷ et qui paraît l'année suivante sous le titre d'*Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles* pendant six ans, de 1844 à 1850³⁴⁸. Deux autres titres, sans rapport direct avec le précédent viennent encore enrichir quelques années après cette masse éditoriale : le *Bienfaiteur des sourds-muets et des aveugles*³⁴⁹ et enfin l'*Impartial*³⁵⁰. Les publications de l'abbé Sicard, par exemple, ne peuvent témoigner de ce qui se passe vraiment dans la communauté sourde, dans la mesure où celui-ci y est totalement étranger, en dehors de l'Institution qu'il administre. Auguste Bébien témoigne de son arrivée à l'Institution³⁵¹ :

Lorsque j'entrai à l'Institution royale, je trouvai dans cette école, ou plus exactement dans les classes, un système de signes grossiers et obscurs, partie naturels, partie conventionnels, et arbitraires. A travers ce langage bâtard, brut, ignoble, incomplet, l'expression la plus pittoresque, la plus élégante, paraissait terne, plate ou bizarre ;

³⁴⁶ *L'Ami des Sourds-Muets. Journal de leurs parents et de leurs instituteurs, utiles à toutes les personnes qui s'occupent d'éducation*, n°1, novembre-décembre 1838, p. 2. Ce journal est fondé à Nancy en 1838 par Joseph Piroux, entendant, directeur de l'institut des sourds-muets dans cette même ville, ancien élève de l'INSMP et édité bimensuellement pendant cinq ans (de novembre-décembre 1838 à juillet-août 1843).

³⁴⁷ *L'Ami des Sourds-Muets. Journal de leurs parents et de leurs instituteurs, utiles à toutes les personnes qui s'occupent d'éducation*, juillet-août 1843, p. 129.
Édouard Morel est le neveu du baron de Gérando, président du conseil d'administration de l'INSMP.

³⁴⁸ Joseph Piroux reconnaît néanmoins une « divergences d'opinions » *Ibid.*, p.2.

³⁴⁹ Ce journal regorge d'informations précieuses sur les Sourds à travers la vie des Institutions en France. Il est fondé en 1854 par l'aumônier à l'institution de Saint-Médard-les-Soissons (Aisne), l'abbé Darras, et n'est publié que pendant deux ans. Le nombre d'« école pour sourds-muets » ne cesse de s'accroître : de moins d'une demi-douzaine en 1789, on passe à vingt en 1827, trente-neuf en 1844 et quarante-sept en 1858 » (pour atteindre soixante-dix dans les années 1880).
François Buton, « L'éducation des sourds-muets au XIX^{ème} siècle. Description d'une activité sociale », *Le Mouvement Social*, 2008/2, n° 223.

³⁵⁰ *L'Impartial. Journal de l'enseignement des Sourds-Muets* est un journal créé en 1856 par Jean-Baptiste Puybonnieux, professeur et bibliothécaire archiviste à l'Institution impériale des Sourds-Muets de Paris (sur les changements de dénomination de l'Institution voir p. 20) et Hector Volquin, professeur chargé du cours spécial d'articulation à l'Institution impériale des Sourds-Muets de Paris. Il n'est publié que pendant trois ans (1856-59).

³⁵¹ Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834, p.35.

l'image la plus vive, la plus gracieuse en sortait froide et triviale [...] Je dévoilai aux sourds-muets la richesse, l'énergie, l'élégance, la flexibilité du langage mimique, et grâce à ce puissant instrument soutenu de l'étude philosophique de la langue, il n'y eut plus de difficulté capable d'arrêter les sourds-muets, point d'auteur, poète ou prosateur, qu'on ne pût mettre à leur portée.

2.1.2 - ... d'une population nombreuse mais invisible

S'interroger sur la situation des Sourds revient notamment à poser la question de leur nombre : la prise de conscience est progressive, une question émergente pour cette époque !

Ainsi, dès la fin du XVIII^{ème} siècle, le parlementaire J. B. Massieu, qui pilote le Comité d'instruction publique, s'appuie sur l'estimation de 4000 sourds-muets en France pour défendre auprès de la Convention l'idée de la création d'une dizaine d'Institutions sur le territoire³⁵² : le chiffre se révèle bien au dessous de la réalité ! En effet, le second recensement, daté de 1828, soit un peu plus de trente ans plus tard, effectué par le gouvernement porte le chiffre à 12 000, avec l'objectif pour les dirigeants des Institutions de « développer l'activité d'éducation » en s'appuyant sur des chiffres³⁵³. Quelques années plus tard enfin, en 1831, Auguste Bébien estime, lui, à 18 000 à 20 000 la population des sourds-muets en France³⁵⁴, un chiffre qu'il porte à 22 000 en 1834³⁵⁵. Ce qui est

³⁵² François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 64.

³⁵³ *Ibid.*, p.136.

Ce recensement est effectué à l'image de la Prusse qui entre 1825 et 1828 en a fait trois !

Auguste Bébien dans le premier numéro de son *Journal* écrit en 1826 : « Il y a dans notre seule Europe plus de 80 000 sourds-muets ». Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, n°1, p. 5.

³⁵⁴ « D'après les relevés qui ont été faits dans diverses contrées, on porte le nombre des Sourds-Muets à un sur 1,800 ou 2,000 habitants ... On peut donc, sans exagération, évaluer le nombre des Sourds-Muets en France, à 18 ou 20,000 [...] ».

Auguste Bébien, *Education des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les parents ; Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction*, Prospectus d'édition, Paris, Imprimerie de Béthune, 1831.

³⁵⁵ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 3.

Il estime le cout de l'éducation d'un seul élève à « 10,000 francs » et conteste qu'elle soit possible pour les « 22,000 sourds-muets de France ».

vraisemblable si l'on se base sur les statistiques officielles établies plus tard par le baron de Wateville, inspecteur général de première classe des établissements de bienfaisance, qui, dans son rapport de 1861, d'après un recensement effectué dix ans plus tôt donne dans un premier temps le chiffre de 29 433 personnes³⁵⁶. Ce nombre est revu à la baisse et porté à 21 576, en tenant compte du cas des personnes devenues sourdes tardivement : les estimations de Bébian en 1834 sont donc réalistes. Ces données sont d'ailleurs reprises dans la profession de foi de candidature de Ferdinand Berthier à la députation en 1848³⁵⁷ ainsi que dans le journal *L'Ami des Sourds-Muets*³⁵⁸. Bébian avance ces chiffres car il veut montrer la réalité d'une population dispersée et souhaite une éducation systématique, ainsi que gratuite, de tous les sourds dans le cadre d'une instruction publique ; dont un portefeuille ministériel est créé en 1828³⁵⁹. Dans les premières années du XIX^{ème} siècle, précisément en 1813-1814, l'INSMP accueille environ quatre-vingt huit élèves (cinquante-neuf garçons et vingt-neuf filles)³⁶⁰. C'est un univers clos, presque carcéral, qui rappelle peut-être, l'organisation hiérarchisée et surveillée des habitations en Guadeloupe et dont le fonctionnement s'appuie sur une main d'œuvre servile, donc infériorisée³⁶¹. Non que le monde des Sourds, en dehors de cet établissement n'existe pas ; le témoignage de Pierre

³⁵⁶ Baron A. de Wateville, *Statistique des établissements de bienfaisance*, Paris, Imprimerie royale, 1861 cité par Bernard Variot, *Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX^e siècle, vus au travers de L'Impartial, journal de l'enseignement des sourds-muets, 1856-1859*, thèse pour l'obtention du CAPINJS, E.N.S.P., 1980, p. 158.

³⁵⁷ « [...] fondé de pouvoir de mes 22 000 frères que possède la France [...], je crois avoir acquis le droit d'intervenir dans les affaires du pays, tant comme citoyen franchement républicain que comme organe des 22 000 sourds-muets français », écrit-il dans sa profession de foi de 1848. *La gazette des sourds-muets*, cité par Yves Delaporte, « Berthier se présente à la députation », *Aux origines du mouvement Sourd*, Louhans, 1999 ; François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 213-214.

³⁵⁸ *L'Ami des Sourds-Muets* de juillet-août 1839 publie dans un « tableau statistique des Sourds-Muets dans chaque pays du monde » le chiffre de 22000 sourds-muets en France (seuls 931 d'entre eux sont scolarisés dans 34 écoles) sur une population totale de 34 millions. *L'Ami des Sourds-Muets*, juillet-août 1839, p. 147.

³⁵⁹ Créé par ordonnance du 4 janvier 1828, le Ministère de l'instruction publique dure, sous des appellations légèrement variables, jusqu'en juin 1932 ; il est alors remplacé par le Ministère de l'éducation nationale. Source : http://data.bnf.fr/11989279/france_ministere_de_l_instruction_publique/

³⁶⁰ Archives Nationales, série F15 1944. En 1813, quatre vingt neuf élèves (dont soixante quatre sont boursiers) et quatre-vingt huit l'année suivante (soixante-trois boursiers). Anne T. Quartararo, *op. cit.*, 2002, p. 51-52.

³⁶¹ Il faut se garder toutefois de généraliser : les recherches relatives à ces habitations sont encore, pour certaines d'elles, embryonnaires. Sur la notion d'habitation, voir p. 59.

Desloges³⁶² montre au contraire une certaine vitalité et une réelle participation sociale. Que celles-ci soient passées presque inaperçues, que les traces que cette communauté en devenir soient quasi-inexistantes interpellent quant à la perception de cette réalité. .. Ou de sa non-perception précisément : c'est justement cela qu'Auguste Bébien mit en évidence. À son arrivée à Paris au début du XIX^{ème} siècle, un petit regroupement dynamique de Sourds³⁶³ est déjà en place : la capitale compte 200 Sourds environ sur une population de 550 000 habitants³⁶⁴. Un terrain fertile préexistait donc à sa venue : si sa rencontre avec la communauté sourde a été un événement qui a fait date, c'est qu'une conjonction de facteurs s'est opérée entre cette situation latente des Sourds et lui-même qui a un parcours tout à fait original³⁶⁵.

2.2 – Une période de transition

L'arrivée de Bébien en France coïncide également avec le moment où l'initiative philanthropique de l'abbé de l'Épée a été relayée par le souci de « bienfaisance » qui caractérise la période postrévolutionnaire : l'attribution de locaux à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris matérialise cette reconnaissance³⁶⁶. Cette légitimation s'accompagne toutefois de deux évolutions majeures : la mise en place d'une instance de contrôle au sein de l'INSMP et l'installation d'un médecin en titre dans les murs mêmes de l'Institution. Une évolution administrative et une conception pédagogique, *a contrario*

³⁶² Pierre Desloges, *op. cit.*, 1779.

³⁶³ Bien que ce ne soit pas un groupe mobilisé et qu'il est anachronique de parler de question Sourde. François Buton, « L'éducation des sourds-muets au XIX^{ème} siècle. Description d'une activité sociale », *Le Mouvement Social*, avril-juin 2008, p. 69.

³⁶⁴ Estimations d'Alfred Fierro (*Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1996, 1580 p. 278) et de Ferdinand Berthier, qui, dans sa profession de foi pour les élections de 1848 écrit : « La capitale compte à peu près 200 sourds-muets libres [...] » (*op. cit.*), soit un pourcentage de 0,03. La population française compte 27 millions d'habitants en 1800 au total, répartie sur un territoire de 528 000 km² et est en augmentation constante : de 27 millions en 1800, elle passe à 29 en 1815 et 35,4 en 1846. Jean Claude Caron, *La France de 1815 à 1848*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 35. Les Sourds représentent environ 0,08% de celle-ci.

³⁶⁵ p. 108.

³⁶⁶ Voir p. 20.

d'une communauté Sourde naissante qui prend conscience d'elle-même, se structure et s'affirme en tant que minorité linguistique et culturelle.

2.2.1 – Un « être fictif » à la tête de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris

Indubitablement, la reconnaissance institutionnelle permet de pérenniser ce qui au départ n'était qu'une entreprise individuelle mais elle exige aussi que des comptes soient rendus, dans la mesure où il s'agit justement d'argent public. C'est pourquoi l'État, que ce soit sous le Directoire, le Consulat, l'Empire ou la Restauration, s'attache à exercer un contrôle, en tâtonnant quelque peu car non seulement la période est mouvementée mais l'exercice est aussi nouveau ; ce contrôle s'exerce par le biais d'un conseil d'administration, attaché au directeur³⁶⁷. Celui-ci, dans le droit fil des conceptions des Idéologues, tels Cabanis ou Destutt de Tracy³⁶⁸, est composé de médecins ou bien « des hommes honorables mais étrangers à l'enseignement des sourds-muets »³⁶⁹. Le centre du pouvoir décisionnel se déplace donc. Selon Bébian, c'est d'ailleurs « la plus grave cause de décadence (de l'INSMP), [...] née de la prétention constamment manifestée par l'ancien conseil d'administration d'administrer seul la maison et de diriger seul l'enseignement »³⁷⁰.

³⁶⁷ Ce conseil est créé en l'an VIII, (automne 1800) par le consulat, et est remplacé en février 1841, par une commission consultative, subordonnée au directeur ; lequel est directement nommé par le ministre de l'Intérieur. L'ordonnance royale de 1841 signe une véritable prise en main par l'administration centrale des Institutions de Sourds et d'Aveugles, jusque-là dirigées plus ou moins par ce conseil d'administration. François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 119 et 147-149.

³⁶⁸ La « société des Idéologues », fondée en 1795 par ce même Destutt de Tracy, alors sénateur, est un courant philosophique qui veut tout rationaliser, baser l'éducation sur le rationnel. « Héritière des dernières Lumières (Condorcet, Lavoisier, Sieyès), cette école révolutionnaire, d'inspiration condillacienne [...], philosophiquement, il n'en reste rien ; politiquement beaucoup, car ils ont constitué l'épine dorsale des institutions de l'Etat », écrit le philosophe Robert Damien (« Les Idéologues », *Médium* 2/2007, n°11, p. 154).

³⁶⁹ Jean-René Presneau, *op. cit.* 1998, p. 159.

³⁷⁰ Alphonse Esquiros, *Paris, ou les sciences, les institutions et les mœurs au XIXe siècle*, Paris, 2 tomes, Comptoir des imprimeurs unis, 1847, p. 445. Alphonse Esquiros (1812-1876) est auteur de nombreux essais (plus de vingt dont par exemple *Histoire des Montagnards*, Paris, V. Lecou, 1847, 2 vol. ou encore *Les Paysans*, Paris, librairie de la Bibliothèque démocratique, 1872), de quelques poèmes et de romans. C'est également un homme politique élu plusieurs fois député à partir de 1850.

De fait, le directeur de l'INSMP, Sicard, se tourne de plus en plus vers des relations externes à la pédagogie, ce qui conduit au second changement majeur de cette période. Alors que jusque-là, l'ingérence de la médecine était ponctuelle³⁷¹, que l'on faisait appel à un simple officier de santé, Poulard, dont le rôle se limitait au contrôle médical, aux soins et à la protection des épidémies. L'établissement d'un certificat attestant de la surdité était également requis pour instruire l'admission des élèves boursiers à la fin du XVIII^{ème} siècle³⁷².

L'INSMP étant située « à deux cents mètres de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce » et d'un autre hôpital, civil, créé par Cochin, curé de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, nul n'était besoin d'avoir un médecin à demeure. La motivation de Sicard est d'ordre personnelle : « Victor », l'enfant sauvage de l'Aveyron lui est confié³⁷³ et lui-même décida de faire appel à Jean Marc Gaspard Itard, assistant de Larrey au Val-de-Grâce. Sur recommandation de Sicard et du conseil d'administration ainsi que sur la propre demande d'Itard, celui-ci fut donc nommé au poste de médecin-chef de l'INSMP par le gouvernement du Consulat en décembre 1800³⁷⁴. Cette affectation est le signe d'une médicalisation accrue de l'Institution, mais aussi de la confiance qui est accordée à la science à des fins de réparation. C'est contre cette conception pathologique et médicalisante, qui se concrétise *intra-muros* par la nomination de ce médecin, et pour la mise en place d'une véritable éducation, que la voix de Bébien s'élève³⁷⁵ :

³⁷¹ De façon générale, le recours à la médecine en ville, et encore plus à la campagne, était alors exceptionnel. Robert Vial, *La chronologie de l'histoire de la médecine*, Paris, J. P. Gisserot 1995, p. 49.

³⁷² Ce dossier était complété par d'autres certificats, de civisme et d'indigence notamment. Yves Bernard, *op. cit.*, p. 412.

Poulard exerçait alors à la Salpêtrière et à Bicêtre, dont la fonction d'hospice s'apparente quelque peu à la mission dévolue à l'INSMP : accueillir les indigents.

³⁷³ Voir p. 147.

³⁷⁴ Une lettre d'Itard, datée du 11 vendémiaire An IX (3 octobre 1800), demandait aux Citoyens Administrateurs de l'Institution, qu'on lui rende justice, ayant exercé les fonctions de médecin et de chirurgien bénévolement dans l'établissement depuis trois années, sur invitation de l'Économiste. Itard demande donc qu'on lui attribue le poste qui vient d'être créé, avec les appointements correspondants. Citée par Yves Bernard, *op. cit.*, p. 412.

³⁷⁵ Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n° 1, août 1826, p.9-10, 13. Cent cinquante-cinq ans plus tard, en 1981, la psychanalyste Françoise Dolto exprime cette même motivation et s'explique : « Ce qui m'a amenée à m'occuper des enfants malentendants, c'est que j'ai été bouleversée de ces intelligences non reconnues ».

les sensations si fugitives perçues par l'oreille exercent-elles donc une si grande influence sur l'intelligence ? et que les idées des sons occupent-elles une place si considérable dans l'entendement ?

Le sens de l'ouïe est loin d'avoir par lui-même une si haute importance, [...] le toucher y supplée [...]. Comment éveiller cette intelligence de son sommeil léthargique ? Comment ranimer ces facultés qui semblent éteintes dans l'inertie ?

Ce qui ne l'empêche pas de consacrer dans son *Journal des sourds-muets et des aveugles*, une large place à la médecine auriculaire et à la correspondance entre Itard et Deleau³⁷⁶.

2.2.2 - Eux, les entendants-parlants et nous, les sourds-muets : une première prise de conscience

Ainsi qu'on la vu précédemment, Ferdinand Berthier (1803-1886), élève puis ami d'Auguste Bébien, fait état du rôle important que celui-ci a endossé, notamment à la prise de distance critique à l'égard de la méthode mise en place par l'abbé de l'Épée et reprise par son successeur. Indubitablement, cette distanciation a conduit à une prise de conscience d'ordre anthropologique. Jean Massieu³⁷⁷ et Laurent Clerc³⁷⁸ sont emblématiques d'une

³⁷⁶ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1826, p. 6, 76 à 81, 96, 131 à 134, 164 à 166.

Nicolas Deleau est médecin des Hospices de Paris qui comprend fin 1825, sept garçons et six filles sourds-muets, trois des garçons étaient alors promis aux Incurables, jugés idiots ou aliénés. René Bernard, « Les dossiers des boursiers d'antan à l'Institut des sourds-muets de Paris », *Bulletin d'information, Société centrale d'Éducation et d'Assistance pour les sourds-muets en France*, 1974, n° 35-36, p. 119-123, n° 37-38, p. 139-144, 1975, n° 39, p. 92-97.

Le rapport adressé à l'Académie de Médecine en 1827 contenant un « Tableau des diverses espèces de surdité guéries par le cathétérisme de la trompe d'Eustache » atteste de ses expériences. Yves Bernard, *op. cit.*, p. 449.

³⁷⁷ Jean Massieu (1772-1846) est l'une des figures emblématiques de la culture sourde : la *Notice sur l'enfance de Massieu, sourd-muet*, publiée en 1808, dans la *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets* de l'abbé Sicard (Paris, imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1808, t. II, p. 626) nous renseigne assez complètement sur sa personne. Originaire de Semens, près de Bordeaux, en Gironde, il était le cinquième enfant né sourd d'une famille de viticulteurs relativement pauvre, issu d'une fratrie composée de trois enfants sourds (ce qui relativise fortement les réussites pédagogiques de Sicard, on peut légitimement supposer que Massieu avait un langage à son arrivée à l'Institut de Bordeaux, en 1785, à l'âge de treize ans).

génération qui accède aux fonctions enseignantes (ce dernier est devenu répétiteur dès 1790, Laurent Clerc plus tard, en 1805), ils ont une « attitude de soumission et d'admiration éperdue » envers leurs « bienfaiteurs »³⁷⁹. Une vénération, ou tout au moins un respect qui n'est pas vraiment partagée, ce dont témoigne justement Sicard dans l'introduction à son *cours d'instruction d'un Sourd-Muet de naissance*³⁸⁰. Il commence ce livre par ce constat³⁸¹ :

En effet, qu'est-ce qu'un sourd-muet de naissance, considéré en lui-même, et avant qu'une éducation quelconque ait commencé à le lier, par quelque rapport que ce soit, à la grande famille à laquelle, par sa forme extérieure, il appartient ? C'est un être parfaitement nul dans la société, un automate vivant, une statue, telle que la présente Charles Bonnet et d'après lui Condillac ; une statue dont il faut ouvrir, l'un après l'autre, et diriger tous les sens, et suppléer à celui dont il est malheureusement privé.

Cinq ans plus tard, en 1790, il est nommé répétiteur de l'Institution royale des sourds-muets de Paris en même temps que son mentor, l'abbé Sicard, nommé la même année directeur de cet établissement (voir p. 20). Pour la première fois dans l'histoire, un sourd-muet accède à l'enseignement. Jean Massieu est nommé « en imitant le mouvement de la main qui relève les cheveux flottant sur les épaules » (Louis-Pierre Paulmier, *Le Sourd-Muet civilisé*, Paris, De l'imprimerie d'Ange Clo, 1820, p. 34). De façon contemporaine, on retient de lui sa passion des livres et des montres, il les montrait à tous : son nom signé est « Celui qui tire une montre de sa poche ».

³⁷⁸ Laurent Clerc (1785-1869), originaire de la Balme-les-Grottes en Isère entre à l'INSMPP à l'âge de douze ans, en 1797, et devint répétiteur huit ans plus tard. Devenu sourd en bas âge, à la suite d'une chute, cet accident lui laisse une cicatrice sur la joue, qui le signe distinctif, son nom signé (Louis-Pierre Paulmier, *Le Sourd-Muet civilisé*, Paris, De l'imprimerie d'Ange Clo, 1820., p. 34).

En 1815, lors d'une démonstration de l'enseignement de Sicard à Londres, organisée à partir du 2 juin, il fait la rencontre d'un jeune pasteur américain de son âge, Thomas Hopkins Gallaudet (1787-1851) (Laurent Clerc est né juste deux ans avant lui). Celui-ci, missionné par le père d'une fillette sourde dont il avait en charge l'éducation, Alice Cogswell, était venu chercher en Europe une méthode d'éducation pour les enfants sourds. L'année suivante le 9 mars 1816, il se rendit à l'INSMP, sur invitation de Sicard, et proposa à Clerc de l'accompagner à New-York en mai et celui-ci accepte, « poussé par la honteuse modicité de son traitement », écrit (Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p.13), que Bébien chiffre à 500 f. par an (*Journal de l'Instruction des Sourds-Muets*, 1826, p. 357 ; le traitement annuel d'un professeur se situe entre 1800 et 2500 f., ce qui est confortable et est au « niveau des appointements d'un sous-chef de bureau du ministère de l'Intérieur », rapporte François Buton (*op. cit.*, 2009, p.200)).

³⁷⁹ Yves Delaporte – Armand Pelletier, *Moi, Armand, né sourd et muet*, Plon, Terre humaine, 2002, p. 280.

³⁸⁰ Il s'agit en fait du résumé d'un cours particulier de l'abbé Sicard à Jean Massieu, son élève fétiche, grâce à qui il a pu obtenir le poste de premier instituteur à l'INSMP.

³⁸¹ Roch-Ambroise Sicard, *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance, et qui peut être utile à l'éducation de ceux qui entendent et qui parlent*, Paris, Le Clere, 1803, p. 6.

Borné aux seuls mouvements physiques, il n'a pas même, avant qu'on ait déchiré l'enveloppe sous laquelle sa raison demeure ensevelie, cet instinct sûr qui dirige les animaux à n'avoir que ce guide.

Une conception reprise par le doyen des professeurs de l'INSMP et proche collaborateur de Sicard, Louis-Pierre Paulmier³⁸², qui accrédite l'idée que le sourd-muet avant l'instruction est totalement inculte. Cette conception est exactement l'inverse de la réalité décrite par Pierre Desloges en 1779, soit 24 ans auparavant³⁸³ :

Ce seroit donc une erreur grossière que de nous regarder comme des espèces d'automates destinés à végéter dans le monde [...].

La définition que Sicard donne du sourd-muet de naissance ignore donc totalement ce propos, volontairement ou non. L'influence de l'abbé Sicard, en tant que « premier instituteur », sur le corps enseignant, en matière de jugement sur ses élèves notamment est indubitablement importante³⁸⁴. À cette appréhension fortement infériorisante se conjugue une organisation codifiée et répressive à l'intérieur même des murs de l'Institution

³⁸² « Le statuaire avec son ciseau travaille sur la pierre, et parvient à force de tourmenter un bloc de marbre, à faire, en quelque sorte mouvoir la matière ; l'instituteur éveille l'âme, développe l'entendement, rend la parole à un muet, fait jaillir la pensée de son cerveau presque inanimé [...] », écrit-il dans son livre *Le Sourd-Muet civilisé*. Louis-Pierre Paulmier, *Le Sourd-Muet civilisé*, Paris, De l'imprimerie d'Ange Clo, 1820. Pour une biographie de Louis-Pierre Paulmier, voir note n° 143, p. 51.

³⁸³ Pierre Desloges, *Observations d'un sourd et muet, sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets, publié en 1779 par M. l'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans*, Paris, B. Morin, imprimeur-libraire, 1779, p. 15.

Bébian attaque assez explicitement également cette conception : « Quelques instituteurs voulant, sans doute, relever l'éclat et l'importance de l'art auquel ils ont consacré leurs talents, ne se sont pas fait scrupule de représenter les sourds-muets comme des espèces d'*automates* vivants, de statues ambulantes, qu'aucun sentiment n'échauffe et que n'éclaire aucune étincelle de raison ; véritables machines à forme humaine, sensibles aux seules impressions physiques, et en qui le talent de l'instituteur doit *créer* à la fois l'âme et le cœur, les facultés morales et les facultés intellectuelles ». *Journal des sourds-muets et des aveugles*, 1826, n°1, p. 7.

³⁸⁴ Ferdinand Berthier rapporte que les élèves se sont fait traiter par un fonctionnaire de l'Institut de *chiens* et de *singes*. (Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets, op. cit.*, 1839, p. 24).

Nationale des Sourds-Muets de Paris au début du XIXe siècle. Bien qu'il soit chronologiquement postérieur au passage de Bébien dans les lieux (une vingtaine d'années), le règlement du 3 novembre 1841³⁸⁵ en donne un aperçu. Celui-ci fixe les missions du surveillant du parloir et laisse entrevoir les conditions de vie d'un élève alors... Le parloir se justifie par le fait que les contacts des élèves avec l'extérieur, y compris leurs familles, doivent être limités au minimum afin de les « civiliser »³⁸⁶. Ainsi, ceux-ci vivent en vase clos et plus encore, le surveillant fait fonction d'interprète et doit rapporter les propos tenus au directeur. Quant aux vêtements, si Bébien s'insurge lors de la visite de la duchesse de Berry à l'INSMP dans les années 1820³⁸⁷ de la nudité de ses élèves, provoquant fureur et exaspération de l'administration, l'uniforme va compléter, au cours du siècle, cette organisation drastique³⁸⁸ : le directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Paris explique au ministre, dans une lettre du 3 octobre 1859, pourquoi l'habillement est fondamental à des fins de mission civilisatrice de façon à assujettir les élèves à l'Institution. À l'époque où Bébien est répétiteur à l'INSMP, puis censeur, c'est-à-dire entre 1817 et 1821, on en est encore à parer au plus pressé, habiller les élèves afin de préserver la morale ou protéger contre le froid mais le ton est donné. D'autres rapports³⁸⁹ font état de l'extrême saleté des dortoirs, de l'odeur insoutenable des latrines, de la pénurie d'eau et du chauffage aléatoire, des poux ou de la teigne qui pullulent sur les cheveux. Le

³⁸⁵ Document reproduit dans la revue *Coup d'œil* n°41, 1984.

S'agit-il d'entériner des pratiques en usage ? Ou au contraire est-ce un durcissement des règles de vie qui prévalaient ?

³⁸⁶ Il s'agit de préserver les élèves des mauvaises influences des contacts extérieurs. On craint les séditions et les révoltes. Les élèves externes furent longtemps séparés des pensionnaires, dans une pension située près de l'Observatoire. C'étaient les élèves les plus pauvres, et ils ne recevaient pas de formation professionnelle suffisante. Communication personnelle d'Yves Bernard.

³⁸⁷ L'épisode est relaté par Ferdinand Berthier dans sa *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets* (*op. cit.*, 1839, p. 23) : « La duchesse de Berry, accompagnée des ducs de Levis et Mathieu de Montmorency, un des plus anciens administrateurs de l'école, étant venue visiter la maison en 1819 ou 1820, Bébien, qu'on avait éloigné à dessein, survint tout à coup. Il offrit à la princesse quelques ouvrages des élèves. Madame demanda à les voir. « Impossible ! répondit l'honorable censeur, ils sont nus, hors d'état de se présenter à Votre Altesse Royale, et même dans l'impossibilité, depuis quatre mois, d'aller à la promenade, faute de vêtements ! ». Deux jours après, on lui suscita une vive explication, à la suite de laquelle il se vit dans l'obligation de résigner ses fonctions et de quitter l'établissement ».

Ce n'est pas la véritable raison de son éviction (voir p. 138) ; Berthier ne la connaissait-il pas ?

³⁸⁸ Document reproduit dans la revue *Coup d'œil* n°44, 1986.

³⁸⁹ Document reproduit dans la revue *Coup d'œil* n°45, 1986.

procès-verbal de la séance du 26 mai 1826 du Conseil d'Administration Royale des Sourds-Muets de Paris³⁹⁰ est intéressant pour notre recherche en ce qu'il illustre les conditions de vie et d'hygiène des jeunes « élèves sourdes-muettes ». Surtout peut-être, ce procès-verbal montre la prédominance du premier officier de santé en poste dans l'institution, Jean-Marc Gaspard Itard, que l'on a cité plus haut, moins de dix ans après la mise en place de l'Institution : la médicalisation qui va croissante. L'introduction de la gymnastique l'année suivante, en 1827, est mise au service de l'apprentissage de la parole : il s'agit d'une première rupture avec le système mis en place par l'abbé de l'Épée³⁹¹. Dans une certaine mesure, cette organisation rappelle la structure panoptique pensée au XVIII^{ème} siècle par les frères Bentham, Jérémy et Samuel, mise en évidence plus tard par Michel Foucault³⁹² et appliquée à d'autres lieux que l'univers carcéral proprement dit (hôpitaux, usines, écoles...).

Bien que cela ne concerne pas Bébian à proprement parler puisque les filles sont totalement séparées des garçons, au point de devoir emprunter des escaliers séparés pour éviter tous contacts, au point de devoir vivre dans des pièces obscurcies par des stores ou bien murées, il dresse un tableau effarant de la situation³⁹³. Une organisation militaire qui va croissante, car en 1834³⁹⁴ :

Les élèves ont été distribués en compagnies et en pelotons, ayant à leur tête caporaux et sergens (sic), portant fièrement sur la manche galons de laine jaune, et marchant au son du tambour. Cette imitation du régime militaire des collèges de l'empire serait aujourd'hui de mauvais goût partout ; mais dans une institution de sourds-muets.

C'est donc un affranchissement considérable des Sourds, qui d'objets deviennent sujets, et

³⁹⁰ Document reproduit dans *Coup d'œil* n°45, 1986.

³⁹¹ Didier Séguillon, *Une histoire à corps et à cri*, catalogue d'exposition, INJS, 1994.

³⁹² Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1984.

³⁹³ Il s'agit de "flueurs blanches", autrement dit de sécrétions vaginales et "d'habitudes vicieuses auxquelles plusieurs de nos sourdes-muettes paraissent s'être adonnées..."

³⁹⁴ Auguste Bébian, *op. cit.*, 1834, p. 26.

en amont une prise de conscience importante d'eux-mêmes en tant que minorité linguistique et culturelle qu'Auguste Bébien initie. C'est un élève et ami de ce dernier, le professeur Sourd Ferdinand Berthier, qui symbolise le mieux cette évolution radicale. À la « hiérarchie verticale », Entendants/Sourds, basée sur le critère audiolinguistique, se substitue une relation horizontale, égalitaire, à travers la modalité linguistique, la communication. La frontière n'est plus normaux/anormaux mais ceux qui parlent/ceux qui signent. Cette prise de conscience identitaire essentielle, qui distingue « eux », les entendants-parlants de « nous », les Sourds-Muets³⁹⁵, est sans nul doute une contribution indirecte de Bébien. Cet affranchissement est amorcé sur la base de connaissances solides de la langue des signes³⁹⁶ et cette facilité à communiquer avec les élèves, sa proximité avec eux³⁹⁷ puis ses succès pédagogiques ont sans nul doute déclenché à l'égard d'un professeur capable d'emprunter la langue de ses élèves, une animosité croissante. Nous l'avons vu au sujet des critiques virulentes portées sur les enseignements de Paulmier, Bébien relate, dans son *Journal des sourds-muets et des aveugles*³⁹⁸, deux observations qui l'ont conduit à enseigner, dont une qui démontre en plus la virulence que ses constats ont suscité :

J'assistais, il y a bien des années à une leçon de l'Institut des sourds-muets ; je ne m'occupais pas encore de ce genre d'enseignement ; je ne pensais pas même que je dusse jamais m'en occuper³⁹⁹ ; mais j'avais déjà fait une étude approfondie du langage

³⁹⁵ Sourds-Muets qui utilisent leur voix pour certains d'ailleurs : le paradoxe n'est qu'apparent puisque la revendication est avant tout d'ordre anthropologique.

³⁹⁶ « Son instinct lui faisait découvrir ce que les signes employés avaient de faux, de défectueux, de bizarre, d'arbitraire ; et il ne cessait de provoquer une réforme complète [...] ». Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets, op. cit.*, p. 7.

³⁹⁷ « Aux jours de sorties ainsi qu'aux vacances, on voyait constamment Bébien à l'Institution des Sourds-Muets, au milieu des élèves, dans les classes, aux ateliers. Aux récréations, il était de tous leurs jeux. Aussi devint-il en peu de temps un véritable sourd-muet possédant à fond le langage des signes mimiques » rapporte Benjamin Dubois en 1888 (Benjamin Dubois, « Physiologie du sourd-muet, par Bébien », *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds-muets*, n°2, 1888, p. 28).

³⁹⁸ Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1827, t. 2, p. 52 ; il précise « Quelques-uns de ses disciples ont conservé, pour sa méthode, une sorte de fanatisme de secte ».

³⁹⁹ Il est parfois écrit qu'Auguste Bébien se destinait à une carrière de médecin (Yves Bernard, « La mimographie de Bébien (1789-1839). Le signe est l'ombre de l'idée », *Liaisons, Bulletin du CNFEJS* (Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds), n° 7, 1995, p. 35 ; Sophie Dalle-Nazébi, *Chercheurs, Sourds et langues des signes. Le travail d'un objet et de repères linguistiques en France du XVIIIe au XXIe siècle*, Thèse de doctorat, université Toulouse II-le Mirail, 2006, p. 145. Un

des sourds-muets. Le professeur, M. P.⁴⁰⁰, qui dirigeait la leçon voulut y mettre l'appareil d'une petite séance, et représenter devant moi la démonstration d'un des points fondamentaux du cours d'instruction : *la distinction des mots* SORTE et ESPECE.

Je n'eus pas de peine à m'apercevoir que le procédé n'était au fond qu'un contre-sens pompeusement habillé de formes ambitieuses. Je fis connaître au professeur ma pensée sous l'expression d'un doute timide. Lui de se récrier et de recommencer ses explications sublimes ; moi qui ne pouvais ni ne voulais le suivre dans les nues, je lui demandai la permission de faire une seule petite question aux élèves – Bien volontiers, répondit-il ; je vais leur transmettre si vous voulez- J'aimai mieux prendre le crayon, et je traçai sur la planche noire cette simple question :

Clerc est-il une espèce ?

Comme on l'a vu, Clerc est un des anciens élèves les plus distingués de l'institution. Tous me répondirent : Oui, Clerc est une espèce. J'avais prévu la réponse. Le professeur, tout stupéfait, se mit à établir distinctions sur distinctions. Comme je ne paraissais pas convaincu de la force de ses raisonnements, il s'emporta, dernier argument de ceux qui ont tort, et me demanda si je *prétendais élever autel contre autel*. Jugez si l'apostrophe dut me surprendre, moi qui ne songeais pas même à cette époque à m'occuper de l'enseignement des sourds-muets car jusque-là j'avais cru bonnement avec le public que cet enseignement laissait peu de choses à désirer.

Je n'avais que signalé en passant une erreur, mais sans prétention, et je me retirai brusquement pour mettre fin à la discussion. Mais ce souvenir, j'en ai eu souvent la preuve⁴⁰¹, ne s'est pas effacé de la mémoire de cet homme. La sainte inquisition pardonnerait plus facilement à un juif ou à un musulman.

courrier de l'abbé Sicard confirme cette intention : « [...] l'ambition de son père qui le persécute sans cesse pour reprendre, sans plus la quitter, la carrière de la médecine ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1873, appendice VII, p. 114.

⁴⁰⁰ Le nom n'est pas cité en entier mais comment ne pas penser à Louis-Pierre Paulmier, professeur à l'INSMP depuis 1801, doyen des professeurs, ce qui lui confère une autorité de fait par rapport au jeune Bébien ?

⁴⁰¹ Souligné par nous.

De cette longue citation, nécessaire pour comprendre l'engagement de Bébien mais aussi les ressentiments à son égard, deux choses nous semblent particulièrement révélatrice d'un conflit en gestation :

- le refus absolu de se remettre en question et la tournure personnelle, sacrée même que cela prend (« il s'emporta,... et me demanda si je *prétendais élever autel contre autel* »). Une attitude teintée de religiosité qui rappelle celle de Clerc ;
- la mise en évidence que les signes méthodiques en usage alors ne sont pas performants. Or, Paulmier est un fervent défenseur des signes méthodiques⁴⁰², un disciple de l'abbé Sicard.

La confusion est patente, l'exemple déjà cité des « marrons rôtis » (p. 102) l'illustre également. Cette pratique est nommée français signé, et consiste à remplacer un mot par un signe. Plus généralement, un énoncé émis en signant est basé sur la syntaxe de la langue française et non de la langue des signes, ce qui suppose une acquisition des concepts de la langue écrite en amont afin de saisir le sens, comme dans l'exemple donné ci-dessus. Si l'adjectif adjoint à (marrons) ou (veau) est un mot commun en français, il est exprimé différemment en langue des signes. Physiologiquement, parler et signer de façon simultanée est possible (les deux canaux de communication utilisés sont différents) mais cognitivement cela ne l'est pas !

Selon Ferdinand Berthier⁴⁰³, l'erreur est fréquente, y compris pour de l'Epée :

On l'a vu, le système de l'abbé de l'Epée (et notez bien que ce n'était jamais qu'en classe qu'il le pratiquait) consiste exclusivement à faire cadrer le signe avec le mot plutôt qu'avec l'idée. C'était aussi celui de l'abbé Sicard et de ses disciples, si l'on excepte M. Bébien.

⁴⁰² Cf supra. Le principe des signes méthodiques est exposé à la page 42.

⁴⁰³ Ferdinand Berthier, *Les sourds-muets avant et après l'abbé de l'Epée*, Paris, chez J. Ledoyen éditeur, 1840, p.48.

Initialement, ce texte est un discours tenu le 26 mars 1840 à la société des sciences morales, lettres et arts de Seine et Oise et qui a obtenu la médaille d'or.

Auguste Bébien constate par ailleurs ⁴⁰⁴ :

Il y a bien peu de personnes qui se fassent une idée exacte du langage des sourds-muets. Les uns pensent qu'il ne consiste qu'à représenter successivement avec les doigts, les lettres qui composent les mots et les phrases, les autres leur reconnaissent bien un langage réel, mais qui ne s'étend pas au-delà de la représentation des objets sensibles. [...] le signe suit pas à pas la pensée, comme une ombre qui en prend toutes les formes.

Lui-même a acquis une connaissance fine de la langue des signes qu'il illustre par l'exemple du signe désignant la pêche ⁴⁰⁵ :

L'idée d'une pêche se compose de l'idée de sa forme, de sa saveur, de son odeur, de sa couleur, et même de l'arbre qui la produit. Toutes ces circonstances fournissant autant de signes, formeront une description fort bonne pour donner l'idée isolée de la pêche; mais dont la longueur entraverait la marche de la pensée. Il faut donc choisir parmi ces signes; et du moment qu'il y a choix, l'erreur est possible. Il est vrai que ce choix n'est pas arbitraire, et que la préférence est due aux signes qui caractérisent le mieux la chose. Mais cet embarras n'a pas lieu pour les signes relatifs à l'entendement.

Sans aucun doute, par cette prise de conscience linguistique, Auguste Bébien a amorcé une émancipation identitaire anthropologique et culturelle qui se manifeste quelques décennies plus tard hors des murs de l'Institution, comme un nourrisson dont on coupe le cordon ombilical, le libérant de sa génitrice. Cet affranchissement est perceptible quelques années

⁴⁰⁴ Auguste Bébien, *op. cit.*, p. 60 et 65.

⁴⁰⁵ Auguste Bébien, *ibid*, 1817, p. 113.

après son départ, ainsi qu'on le verra dans les lignes suivantes. Malgré (ou à cause de?) cette connaissance approfondie de la langue naturelle des Sourds et son intense réflexion pédagogique, Auguste Bébian est licencié le 3 janvier 1821⁴⁰⁶. Il n'aura été censeur des études de l'INSMP que pendant deux ans et auparavant répétiteur puis professeur trois années seulement. Pourtant, en 1830, alors qu'il a quitté les lieux depuis neuf ans, à la faveur de l'insurrection qui conduit au renversement de la monarchie⁴⁰⁷, les professeurs Sourds n'hésitent pas à aller demander au nouveau roi, Louis-Philippe I^{er}, son retour, trois mois après l'instauration de la monarchie de Juillet, le 1^{er} novembre. « Les sourds-muets chez le roi » titre le journal *La sentinelle du peuple*,⁴⁰⁸ qui rapporte que précédemment le journal *Le moniteur* en a fait mention. Une députation conduite par Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir (ce sont les seuls professeurs en titre : ils ne sont tous deux titulaires que depuis l'année précédente) est ainsi introduite auprès du roi par son aide de camp⁴⁰⁹. Il faut y voir une première velléité d'indépendance, la direction n'est pas au courant. Il est révélateur que celle-ci soit motivée par l'éviction de celui qui fut chargé de l'enseignement à l'Institution. Des relations avec les Sourds ont-elles continuées après son départ ? Il semble que oui. *L'Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'institution royale des sourds-muets de Paris*, que Bébian publie en 1834 montre qu'il est resté très au fait de ce qui s'y passe⁴¹⁰.

⁴⁰⁶ Les circonstances nous sont parfaitement connues par le courrier de l'abbé Sicard et le rapport médical d'Itard (p. 138).

Un courrier de Bébian aux administrateurs de l'INSMP laisse penser que ce licenciement a été un relatif soulagement pour lui, tant était floue sa nomination en tant que censeur des études deux ans plus tôt (une correspondance du 20 octobre 1820 de l'abbé Sicard au baron de Gérando l'atteste : «[...] l'administration n'ayant pas encore déterminé les attributions de sa place [...] »), et Bébian lui-même parle de démission. Ce courrier, non daté, mais que l'on peut estimer écrit entre le 3 (date de son renvoi) et le 14 janvier 1821 (une annotation de Sicard, datée, est en marge) déplore le manque d'attributions définies qui l'a conduit plusieurs fois à présenter sa démission.

⁴⁰⁷ Les 27, 28 et 29 juillet 1830, à l'issue de l'insurrection des parisiens nommée par la suite « Révolution des trois glorieuses », le gouvernement est renversé et le roi de France Charles X abdique. La Restauration prend fin et Louis-Philippe I^{er} est désigné comme roi des Français : Alphonse Lenoir, Sourd, nommé professeur la même année que Ferdinand Berthier l'année précédente, rapporte la participation active des Sourds « à la défense des barricades ». Alphonse Lenoir, *Faits divers, pensées diverses et quelques réponses de sourds-muets*, 2^e édition, Paris, 1850, p. 40.

⁴⁰⁸ *La sentinelle du peuple*, édition du 14 novembre 1830. Yves Delaporte – Armand Pelletier – Armand, né sourd et muet, Plon, Terre humaine, 2002, p. 284.

⁴⁰⁹ Ferdinand Berthier, *op. cit.* 1839, p. 30.

⁴¹⁰ A la page 38 par exemple, il commente ainsi l'article 7 de la circulaire qui rappelle que « les signes appelés *méthodiques*, (c'est-à-dire le langage mimique purement arbitraire et conventionnel) sont

Un écrit est donc présenté au nouveau Roi des français lors de cette entrevue, il fait habilement appel aux sentiments du roi en évoquant son « ancêtre » pour aboutir logiquement à leur revendication⁴¹¹ :

Sire,

S'il ne nous est pas donné de mêler nos voix aux chants de triomphe qui célèbrent la régénération de la France nos cœurs y répondent avec ivresse ; nos cœurs ont bondi d'enthousiasme au réveil de la liberté et à l'avènement d'un roi-citoyen proclamé par les vœux de tout un peuple, qu'il a préservé de l'anarchie.

Le cadre est posé : l'assurance que les Sourds adhèrent pleinement à l'avènement de Louis-Philippe (ne peut-on y voir une certaine flatterie ainsi qu'une certaine stratégie ?), l'évocation de la liberté et de la régénération du pays. L'abbé de l'Épée est comparé à Auguste Bébien⁴¹², objet de l'entrevue et si l'abbé fondateur a pu disent-ils, envers et contre tout, mettre en place une instruction dédiée, ce serait grâce à la protection du propre père du roi, le duc de Penthièvre⁴¹³ :

définitivement bannis du système de l'enseignement dans l'Institut Royal ». Or, objecte Bébien, « depuis la réforme opérée dans l'instruction par mes élèves, il n'y était plus question de signes méthodiques »... Cela montre bien que le conseil d'administration est peu au fait des réalités pédagogiques.

Yves Bernard fait état d'une lettre de Bébien lui-même au directeur de l'Institution (non datée) qui fait état de l'abandon moral des professeurs sourds de l'Institut : "Si j'ai reçu, écrit Bébien, quelques-uns de mes anciens élèves aujourd'hui professeurs, (Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir, titularisés en 1829), qui étaient conduits chez moi autant par l'attention & la reconnaissance que par le besoin de recevoir pour leur instruction, des conseils qu'ils ne peuvent trouver dans votre institution, c'est une suite de l'attachement que je leur ai conservé, & ma complaisance à cet égard était uniquement dans l'intérêt de leur éducation & j'ose même dire dans l'intérêt de votre institution dont la gloire dépend en grande partie du degré d'instruction de ces jeunes gens." Yves Bernard, *Approche de la gestualité à l'institution des sourds-muets de Paris XVIII-XIX^{èmes} siècles*, thèse de doctorat, Université Paris V, 1999, p. 487.

Théophile Denis rapporte par ailleurs que Frédéric Peyson, le futur peintre, a été hébergé par Bébien au sortir de l'INSMP (Théophile Denis, *Frédéric Peyson, peintre sourd-muet. Notice biographique*, Paris, Imprimerie Bédanger, 1890). Leurs relations ont perduré puisque c'est ce même Peyson qui a été choisi comme témoin à la naissance d'Honoré Bébien (Ferdinand Berthier, « Lettre au rédacteur de l'univers », *L'Ami des Sourds-Muets*, deuxième année 1839-1840, p. 143.

⁴¹¹ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 30.

⁴¹² *Ibid.*

⁴¹³ Le propos vise plus à inscrire le roi dans une continuité : ce n'est pas la vérité historique. Le père de Louis-Philippe Ier, Louis Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (1725-1793), petit-fils de Louis XIV (en

Quand l'abbé de l'Épée, persécuté pour ses opinions religieuses, se vit obligé de créer un art nouveau pour offrir un aliment à son amour du bien, son école que les savants et les souverains étrangers s'empressaient de visiter, n'eut en France qu'un seul protecteur, votre digne aïeul, le duc de Penthièvre. Les sourds-muets espèrent trouver dans l'héritier des vertus de ce prince la même compassion pour leur malheur, la même bienveillance pour les hommes qui se vouent à leur éducation. Parmi ceux-là il en est un, le plus distingué de tous, qui a reculé les bornes de cet art de bienfaisance, dans lequel il n'a point d'égal [...] C'est à ses leçons que nous devons de pouvoir exprimer à Votre Majesté ce que nous sentons. M. Bébien a dirigé les études de notre institution pendant plusieurs années...

L'accueil est favorable et Louis-Philippe leur répond⁴¹⁴ :

Je suis assez vieux pour me rappeler, non seulement l'abbé Sicard que j'ai vu depuis la restauration ; mais aussi l'abbé de l'Épée que j'ai vu donner des leçons à ses élèves sourds-muets dans le petit jardin du Palais Royal ; j'étais bien jeune alors, je n'avais que quatre ou cinq ans [...] Quant à la recommandation qu'ils me font pour M. Bébien, j'y ferai une attention particulière ; je serai charmé de récompenser les soins qu'il a donnés aux sourds-muets ; les motifs d'exclusion qui viennent d'être énoncés n'existent plus aujourd'hui. Je ne doute pas que M. Bébien n'ait fait des sourds-muets des bons patriotes, des hommes utiles à la patrie qui puissent vivre au sein de leurs familles comme les autres hommes et remplir les mêmes devoirs.

ligne « bâtarde »), a en effet octroyé « une pension de 800 livres » au comte de Solar, jeune inconnu sourd-muet, recueilli par l'abbé de l'Épée en 1774 mais ne semble pas avoir eu de rôle majeur dans la mise en place de l'établissement de l'Épée. *Revue d'études historiques*, vol.2, 1884, p. 107. Maryse Bezagu-Deluy, *L'Abbé de L'Épée. Instituteur gratuit des Sourds-Muets, 1712-1789*, p. 192-222, Paris, Seghers, 1990 ; Yves Delaporte, "La construction d'un mythe", *Art pi !*, novembre 2012, p. 8.

⁴¹⁴ Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, op. cit. , 1839, p. 30-31.

À la suite de cette entrevue, le roi invite Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir à dîner chez lui pour s'enquérir de Laurent Clerc et de Jean Massieu dont il se souvient. C'est l'occasion pour Berthier d'insister à nouveau sur le retour indispensable de Bébien⁴¹⁵ :

L'institution s'est longtemps ressentie du départ de Clerc pour les Etats-Unis ; Bébien, à son entrée en qualité de censeur des études, le remplaça par ses talents qui n'ont pas de rivaux, et alla bien plus loin que ses prédécesseurs. Mais nous avons eu le regret de le perdre.[...] Oui, Sire, il a fait des sourds-muets de bons patriotes, car son cœur s'épanchait dans le notre. Neveu de Dumolard et de Barnave⁴¹⁶, ses sentiments sont conformes à une si honorable alliance. Sa place a été supprimée et laisse un vide immense. Nous conjurons Votre Majesté de rendre aux sourds-muets leur maître le plus habile et leur ami le plus dévoué. Pour lui, ce sera justice ; ce sera pour nous un bienfait inappréciable.

Un mois et demi après les professeurs, le 14 décembre 1830⁴¹⁷, ce sont les élèves qui font « fi de la hiérarchie » et s'adressent directement au ministre de l'intérieur⁴¹⁸, preuve que

⁴¹⁵ Ferdinand Berthier, *ibid.*, p. 32.

⁴¹⁶ Le chanoine Ballivet fait aussi mention de cette ascendance : « Il laissait dans une situation précaire sa veuve, petite fille du constituant Barnave » (p.62). En effet, Auguste Bébien est parent par alliance avec ce député révolutionnaire.

⁴¹⁷ Les archives manuscrites de l'Institution ont permises de dresser un récapitulatif des meneurs et participants :

« l'élève Bezu, le futur peintre, fit circuler la pétition ; il en serait l'auteur : renvoyé ;

Ont signé la pétition, Haacke, Queille, Gremy, tous les élèves de Rivière (l'un des quatre professeurs de l'I SMP avec MM. Valade, Richard et Morel) ;

- Contremoulin, se soucie peu de rester ; il préfère aller chez Bébien, qui dirige son Externat Spécial à Mont-Parnasse : renvoyé ;

- Imbert, qui, dès l'entrée en classe, chargeait sur Valade, en se frottant les mains d'un air moqueur, fronçant le sourcil, etc, etc... renvoyé ;

- Allibert, l'ancien et prodigieux élève d'Itard, avoue avoir reconstitué une seconde pétition avec Bezu, après qu'un élève ait déchiré la première ; Forestier l'a corrigée ;

- Haacke révèle le contenu du document : rédigée le 5 décembre, "la pétition disait que sous M. Borel on ne travaillait pas, qu'ils désiraient M. Bébien."

La pétition elle-même a disparu mais des tracts donnent quelques indications... "Imbert, caricature bien le maître, Valade, qui se frotte les mains en s'approchant de l'élève, fronce le sourcil, s'en éloigne en le toisant... c'est en réalité la traduction logique et visuelle des sarcasmes verbaux des entendants... Les lettres anonymes sont émouvantes. Elles sont adressées à Richard, en tête de goret (?), à Morel, Édouard en âne, et Octavie, épargnée dans le registre animalier. Enfin, à Borel, dont le souffle fait tourner un moulin à paroles. Chaque aile représente Valade, en poulet, Rivière, en Taureau, Morel, en âne, puis Richard ; tout ceci accompagné de

non seulement son souvenir ne s'est pas estompé avec le temps mais qu'il s'est renforcé car si les professeurs ont pu le connaître *de visu*, les élèves, plus jeunes, sans doute pas. Ils dénoncent le directeur « qui n'a presque guère de mérite et de talents » et réclament la nomination de Bébien à la direction de l'établissement en remplacement de l'abbé Borel. Il ne s'agit pas de faits isolés : soixante et un élèves ont signé cette lettre et « les murs de St Jacques se couvrent d'inscriptions favorables à Bébien »⁴¹⁹. La révolte est réprimée, aucune suite n'est donnée à cette revendication : sans doute est-ce dû à une volonté du ministère de ne pas laisser trop d'espace aux Sourds, notamment professeurs⁴²⁰ : le conseil d'administration de St Jacques doit explicitement lui interdire tout type de relation avec les élèves, présents ou anciens, ainsi que le relève François Buton⁴²¹ peut-être en raison de sa notoriété, plus sûrement à cause de l'estime que lui vouent les répétiteurs sourds-muets, les administrateurs de l'Institution refusent de réintégrer Bébien dans l'établissement, et prennent le soin d'interdire à tout enseignant et élève d'entretenir la moindre relation avec lui quand il décide d'ouvrir en 1826 une petite école sur le boulevard du Montparnasse.

Au final, Auguste Bébien n'est pas réintégré dans ses fonctions mais l'évènement fait date et révèle une première fracture institutionnelle entre dirigeant et maîtres parlants d'une part et professeurs, répétiteurs, élèves Sourds de l'autre. Ferdinand Berthier, dont nous avons

quelques légendes fort explicites : "homme-machine", "femme-machine", ou encore "machine" tout court". Tout ceci se conclue par la revendication principale :

"Vive Bébien !
Nous désirons :
Monsieur Bébien,
directeur de l'institut
royal des sourds-
muets de Paris.
nous l'aimons beaucoup. "

Document, reproduit à l'annexe 9, signé de Charles Ryan qui est primé "accessit de 3e classe" le 11 août 1826 (classe de M. Rivière) – (« Distribution des prix de l'Institution royale de Paris, le 11 août 1826 », Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, t. 1, p. 50).

Yves Bernard, *op. cit.*, 1999, p. 484.

⁴¹⁸ Yves Delaporte – Armand Pelletier, *Moi, Armand, né sourd et muet*, Plon, Terre humaine, 2002, p. 285.

⁴²⁰ Yves Delaporte – Armand Pelletier, *Ibid.* p.286.

⁴²¹ « On devine la fureur des administrateurs quand ils apprennent que « leurs » élèves et professeurs sourds-muets ont enfreint de manière aussi symbolique le règlement intérieur qui exige l'autorisation préalable du conseil d'administration pour toute intervention « publique » des membres de l'Institution. ». François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 142 – 143.

déjà fait mention représente la génération de Sourds qui ose critiquer et revendiquer à la différence de Massieu et Clerc. Il organise le 30 novembre 1834 le premier banquet en hommage à l'abbé de l'Épée, « acte de naissance de la nation Sourde »⁴²². La date et la figure de l'abbé de l'Épée ne sont pas choisies par hasard : celui-ci est né le jeudi 24 novembre 1712, et sa renommée⁴²³ permet de diffuser l'événement hors des murs de l'Institution. Il faut donc reconnaître l'habileté politique de Ferdinand Berthier... La presse, les journaux de l'époque, *Le Temps*, *Le moniteur Universel*, *La Chronique de Paris*, *Le Courrier français*, *Le National*, *Le Journal des débats*, *La Gazette de France*, *La Quotidienne*, *Le Corsaire*, *Le Cabinet de lecture*, *la Tribune*, *le Moniteur universel* ou encore *l'Impartial* en rendent compte dans leurs éditions respectives⁴²⁴ : l'évènement ne passe pas inaperçu. Ceci s'inscrit dans un objectif clairement reconnu de porter la question sourde hors des murs d'un établissement à vocation d'instruction. Ainsi, Berthier porte un toast à la presse dès le deuxième banquet, en 1835⁴²⁵ :

A la presse ! C'est bien d'elle qu'on peut dire « elle fait des miracles ! ». Elle a donné des accents aux peuples si longtemps muets. Elle a forcé les grands si longtemps sourds à cette voix puissante de leur prêter enfin une oreille attentive [...]. C'est à elle que nous en appellerions si quelques sots tenaient encore de nous ravalier, et de nier qu'une intelligence égale nous donne des droits égaux dans la grande famille humaine...

⁴²² Bernard Mottez, « Les banquets des sourds-muets et la naissance du mouvement Sourd », in *le pouvoir des signes*, catalogue de l'exposition I.N.J.S, 1989. Il semble que ce soit Claudius Forestier (1810-1891), élève de Bébien puis répétiteur à l'INSMP, qui en ait eu l'idée le premier : Nathalie Lachance, *Territoire, transmission et culture sourde*, presses de l'université Laval, Québec 2007, p. 267.

⁴²³ En 1789, à sa mort, une délégation de la Convention assure à l'abbé de l'Épée que la patrie adoptera ses « enfants » et en 1791 un décret précise que « le que le nom de L'Épée... serait placé au rang de ceux qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la patrie ». Maryse Bezagu-Deluy, *L'abbé de L'Épée. Instituteur gratuit des sourds-muets 1712-1789*, Paris, Seghers, 1990, P. 29.

⁴²⁴ Florence Encrevé, *Les sourds dans la société française au XIXe siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Paris, Créaphis, 2012, p. 124.

⁴²⁵ *Banquets des sourds-muets réunis pour fêter les anniversaires de la naissance de l'abbé de l'Épée*, 1835, tome 1, p. 29.

C'est un évènement capital dans la mesure où l'histoire des Sourds n'est pas celle des écoles ou des méthodes d'éducation, bien qu'on ait tendance - de nos jours encore - à les confondre⁴²⁶. Le *Comité des sourds-muets de Paris* n'a pas été mis en place en effet dans le seul but d'organiser des banquets. En 1836, Berthier rappelle que⁴²⁷ :

La création de ce comité, qui date de deux années seulement, avait été nécessitée par les circonstances critiques dans lesquelles les sourds-muets s'étaient vus jetés à la suite d'intrigues actives auxquelles ils se trouvaient constamment en butte, et par le besoin de réunir leurs efforts pour repousser les attaques de certains hommes qui abusaient de leur infirmité pour recueillir le fruit de leurs sueurs.

L'objectif de ces banquets n'est pas sans rappeler les banquets mis en place par Alexandre Ledru-Rollin en 1847⁴²⁸ et le rôle essentiel qu'ils ont eu dans le déclenchement de la Révolution de 1848⁴²⁹. On peut s'interroger néanmoins sur le fait qu'Auguste Bébien soit parti de France pour rentrer en Guadeloupe le 10 novembre 1834, soit seulement vingt jours avant ce banquet fondateur auquel il aurait pu participer⁴³⁰. Était-il en désaccord avec Ferdinand Berthier et son initiative ou bien sa situation personnelle globale devenait-elle

⁴²⁶ Par exemple, l'école dirigée par le contemporain de l'abbé de l'Épée, Samuel Heinicke (1727-1790 ; voir p. 45), directeur de l'Institut de Leipzig est souvent classée dans la catégorie "hostile aux Signes" et à ce titre plus ou moins écartée de l'Histoire. Or, des textes en Suédois, décrivent la Fête de centenaire de l'école de Leipzig en 1878. Deux Suédois (un Sourd et un entendant) étaient présents et en ont écrit un compte rendu où ils montrent la vivacité de la langue de signes était dans cette école à cette époque. Ce qui corrobore les dires de la deuxième épouse de Samuel Heinicke, Anna Catharina Elisabeth Heinicke (1757 - 1840), devenue directrice de l'école à la mort de son mari en 1790.

Joachim Winkler, *Anna Catharina Elisabeth Heinicke (1757-1840) : erste Direktorin einer deutschen Gehörlosenschule*, Hambourg, 2007 (Je remercie le professeur Lennart Anderson de m'avoir communiqué cette information).

⁴²⁷ Florence Encrevé, *op. cit.*, 2012, p. 123 et annexe 4.

⁴²⁸ Alexandre Ledru-Rollin était l'invité du deuxième banquet organisé par le Comité des sourds-muets de Paris en 1835 pour commémorer l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée. *Banquets des sourds-muets réunis pour fêter les anniversaires de la naissance de l'abbé de l'Épée*, 1835, tome 1, p. 29.

⁴²⁹ Ceux-ci ont été mis en place afin de contrer la censure décidée par le roi Louis-Philippe de toutes réunions publiques. Vincent Robert, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération, 1818-1848*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

⁴³⁰ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 41.

intenable au point qu'il ait dû partir plus ou moins précipitamment ? Ferdinand Berthier fait état d'importantes difficultés financières en même temps que de sévères problèmes de santé à Rouen⁴³¹ :

[...] l'humide et inconstant climat de Rouen devenait funeste à la santé de Bébian. Il était sans cesse souffrant et avait éprouvé plus d'une attaque assez sérieuse pour alarmer sa famille et ses enfants d'adoption [...] La place n'était plus tenable et Bébian se vit obligé d'y renoncer.

L'injuste oubli dans lequel languissait notre savant professeur s'appesantissait de plus en plus sur lui et sa famille. Leurs privations ; ils commençaient à éprouver les angoisses de la gêne.

Le courrier du ministre au préfet de la Seine Inférieure, le 19 mars 1834, qui mentionne « l'abandon » de Bébian à l'égard de ses élèves⁴³² peut faire penser à un départ précipité de cette ville mais il semble que le départ du pays, lui, était contraint⁴³³ :

On venait de lui faire une proposition qui paraissait avantageuse ; on lui offrait la direction d'une école étrangère. Il était décidé à l'accepter s'il ne trouvait pas un emploi en France. Il s'adressa en 1833 à M. Edmond Blanc, alors secrétaire-général du ministre du commerce et des travaux publics (car c'était de lui que dépendait l'enseignement des sourds-muets), pour le prier de le charger, ne fut-ce que pour une année, de faire un cours normal [...].A Paris, il n'obtint rien. Sa présence y réveilla l'intrigue assoupie ; elle ferma le chemin à l'homme d'honneur et au talent. Il devait échouer, il échoua.

⁴³¹ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 38-39 et 44.

⁴³² Lettre du ministre au préfet de le Seine Inférieure du 19 mars 1834 (série 3XP702, AD SM).

⁴³³ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 39-40.

On ne saurait probablement jamais ce qui a été... Après ce retour en Guadeloupe, Auguste Bébian et Ferdinand Berthier n'ont pas correspondu⁴³⁴ mais la rédaction de la *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian*, l'année même de la mort de ce dernier, témoigne d'un profond respect, quelles qu'aient pu être leurs relations personnelles par ailleurs.

2.3 - Vers une géographie Sourde ?

La construction de la sociabilité Sourde ne s'arrête ni à ces dates⁴³⁵ ni à nos frontières, ainsi que le montre la carte ci-dessous. L'abbé Sicard est certes le successeur officiel de l'abbé de l'Épée⁴³⁶ mais l'importance considérable voire excessive qu'il accorde à l'audition pour le développement de l'intelligence montre clairement qu'il ne se place pas dans la même optique que son prédécesseur. Ce dernier avait justement hissé la validité de la parole gestuelle au même plan que la parole vocale. Auguste Bébian, plus que son parrain, se situe, lui, bien plus dans le sillage de l'Épée : Ferdinand Berthier voit en lui « [...] le plus ardent défenseur de l'œuvre de l'abbé de l'Épée... »⁴³⁷ .. D'ailleurs, un auteur suédois, Nordin, directeur d'une école pour sourds en Suède, dans ses *Notes sur les écoles françaises des sourds-muets*⁴³⁸ présente Bébian comme « le brillant successeur de Sicard » (ce qu'il n'est pas officiellement !), dont il s'est démarqué en faisant clairement le choix de la langue des signes des sourds pour l'enseignement. Selon le texte, il s'agit d'une « révolution totale des méthodes » que les écoles françaises et américaines suivirent. Dans

⁴³⁴ « Depuis, nous n'avons plus reçu de ses nouvelles ; nous avons appris seulement que, pendant une longue maladie qu'il essuya, il eut le malheur de perdre son fils, et que cette perte l'affecta si vivement qu'elle le conduisit au tombeau », dit Ferdinand Berthier dans la *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, (op. cit., 1839, p. 44). Il précise en note : « La première nouvelle nous en a été donnée par un parent d'un sourd-muet, voisin de notre malheureux ami » ; le parent est à Paris, le Sourd à Pointe-à-Pitre ! Cela montre l'efficacité du « téléphone » Sourd, et montre également que la fréquentation des Sourds par Bébian n'a pas cessé avec son départ de Paris.

⁴³⁵ En 1917, Louis Rémond (élève Sourd (parlant) puis moniteur à St Jacques) mentionne dans la *Gazette des Sourds-Muets* « un sourd-muet nommé Deville, ouvrier tourneur à Paris (qui) épousait une sourde-muette en 1844. Il s'agit sans doute du premier mariage endogamique : c'est une « profonde mutation du monde sourd ». Yves Delaporte, *Les Sourds, c'est comme ça*, Paris, MSH, 2002, p. 156-157.

⁴³⁶ Il a été désigné par concours en avril 1790. Yves Bernard, op. cit. 1999, p. 198.

⁴³⁷ Ferdinand Berthier, op. cit., 1839, p. 46.

⁴³⁸ Fredrik Nordin, *Anteckningar från franska döfstumskolor*, Stockholm, Tryckt hos C. W. Carlsson, 1903.

les années 1890, alors que les résolutions du congrès de Milan sont appliquées brutalement en France, la méthode Bébien était appliquée aux Etats-Unis et « continue de l'être » en 1901, écrit Nordin dans son livre⁴³⁹. Dans quelle mesure ? Les précisions nous manquent mais cela indique la portée considérable de cette méthode. Le témoignage est à prendre avec parcimonie, tout n'est pas exact, mais montre qu'hors de France, le souvenir de Bébien s'est perpétué.

En outre, la carte ci-contre, issue du livre de Franz Herman Czech⁴⁴⁰ et datant de 1838, montre que dès le début du XIXe siècle, un réseau, une géographie Sourde est en train de se mettre en place. Les écoles, potentiels lieux de rencontre, y sont reliées et dessinent un réseau, un territoire, indépendant du territoire physique.

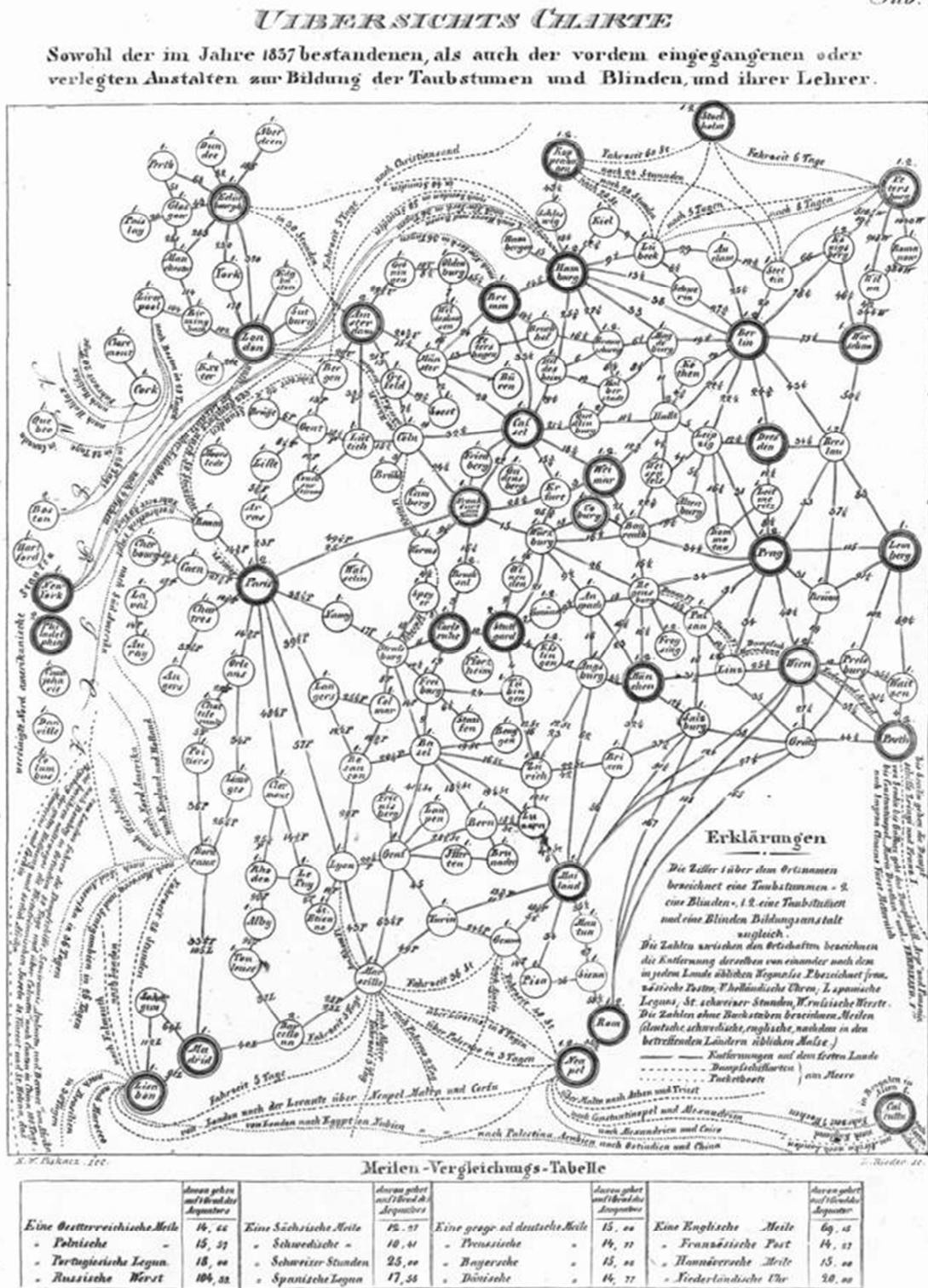
⁴³⁹ Je tiens à remercier le professeur Lennart Anderson qui m'a communiqué cette information.

⁴⁴⁰ Franz Herrmann Czech, *Versinnlichte Denk- und Sprachlehre, mit Anwendung auf die Religions- und Sittenlehre und auf das Leben, mit 72 Kupfertafeln*. Wien, Mechitaristen Congregations-Buchhandlung, 1838.

Ouvrage disponible en ligne : <http://daten.digital-sammlungen.de/~db/0001/bsb00013608/images/>

Figure n° 5

« Carte d'aperçu des Institutions de l'instruction des Sourds-muets et des Aveugles, et de leurs professeurs, incluant celles qui existent en 1837 ainsi que les institutions suspendues et leur professeurs ».



**- Chapitre 3 –
Mémoires, souvenirs et héritages**

3.1 - La *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian* de Ferdinand Berthier :
biographie ou hagiographie ?

3.2 - Un homme de « belle taille à la tête sympathique »...

3.3... et plutôt pleine !

3.1 - La Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien de Ferdinand Berthier : biographie ou hagiographie ?

La *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*⁴⁴¹ de Ferdinand Berthier est le seul texte biographique dont nous disposons, en dehors de documents d'archives épars, parfois disparus. Nous ne reviendrons pas sur les problèmes que pose l'écriture d'une vie ni sur l'identité de son auteur, ceux-ci ont été abordés plus haut⁴⁴². Cette identité est toutefois significative puisqu'il s'agit d'un Sourd, et pas n'importe lequel : il s'agit du premier professeur titulaire de l'INSMP depuis sa création et depuis alors dix ans⁴⁴³. Que cet ouvrage soit rédigé aussi rapidement est également éloquent⁴⁴⁴ : c'est totalement inédit et reflète bien le caractère original, insolite du sujet de l'ouvrage.

Cet écrit est exceptionnel : il livre quantité d'informations qu'il aurait été fastidieux voire impossible à rassembler par ailleurs⁴⁴⁵ mais certaines pièces conservées dans les archives permettent de rectifier des oublis ou de nuancer les propos de Ferdinand Berthier. C'est le cas particulièrement du renvoi de Bébien de l'Institution royale des Sourds-Muets. Pour l'auteur, ce licenciement est lié au scandale déclenché par les propos de Bébien lors de la visite de la duchesse de Berry⁴⁴⁶ :

La duchesse de Berry, accompagnée des ducs de Levis et Mathieu de Montmorency, un des plus anciens administrateurs de l'école, étant venue visiter la maison en 1819 ou 1820, Bébien, qu'on avait éloigné à dessein, survint tout à coup. Il offrit à la princesse quelques ouvrages des élèves. Madame demanda à les voir. « Impossible ! répondit

⁴⁴¹ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839.

⁴⁴² Voir p. 12.

⁴⁴³ Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir ont été titularisés en 1829.

⁴⁴⁴ Environ six mois séparent la date du décès d'Auguste Bébien (24 février 1839) de cette publication (août 1839).

⁴⁴⁵ Par exemple, l'engagement d'Auguste Bébien dans la réforme de l'orthographe en 1828.

⁴⁴⁶ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, p. 23.

l'honorable censeur, ils sont nus, hors d'état de se présenter à Votre Altesse Royale, et même dans l'impossibilité, depuis quatre mois, d'aller à la promenade, faute de vêtements ! ». Deux jours après, on lui suscita une vive explication, à la suite de laquelle il se vit dans l'obligation de résigner ses fonctions et de quitter l'établissement.

Cependant, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 2 mars 1840⁴⁴⁷ réfute point par point les propos de Berthier, et au sujet de cette visite, il est noté :

Voici la vérité. Mme la Duchesse de Berry était venue à l'Institution le 17 décembre 1820. Elle avait vu les élèves à l'exercice fait à son occasion. Le propos tenu par Bébien est donc une invention. Mais on voulait donner le change sur la cause de son expulsion. Voici le fait :

Le 3 janvier 1821, M. Paulmier, Doyen des professeurs, était chez M. Sicard au moment du déjeuner. Ils parlaient de la répartition des élèves. Bébien survint et dit en avoir envoyé 5 à M. Paulmier. Celui-ci dit ne les avoir point vus, que c'était un mensonge. Sur cette réponse, Bébien s'élança sur Paulmier, renversant la table, saisit Paulmier à la gorge et le frappa à la tête de trois coups d'une clé forée qui fait jaillir le sang. Le Directeur se trouve mal et Bébien est mis à la porte par la servante. Procès-verbal est dressé, plainte au conseil et Bébien est renvoyé le 5 janvier (voir la lettre de Paulmier, les lettres de l'abbé Sicard).

Cette scène avait lieu trois mois après que Bébien, qui voulait avancer à tout prix, avait contraint l'abbé Sicard à demander à demander pour lui la place d'instituteur-adjoint [...].

La lettre de Louis-Pierre Paulmier, « répétiteur à l'institution depuis bientôt 20 ans »⁴⁴⁸, est conservée et il explique en effet s'être rendu dans le bureau de l'abbé Sicard « pour le prier de vouloir bien faire la répartition égale des élèves en 4 classes⁴⁴⁹ comme il en avait pris la

⁴⁴⁷ Signé d'un M. Mouda (?), « président de trimestre », ce document manuscrit n'est pas numéroté. Document reproduit en annexe 8, p. 322.

⁴⁴⁸ « Lettre de M. Paulmier au conseil d'administration » du 4 janvier 1821 – AMHCS, fonds Pinart, liasse Bébien.

⁴⁴⁹ En 1821, la scolarité s'étend sur cinq années, contre sept à huit en 1790 (et dix avec l'abbé de l'Épée) et s'organise en quatre classes « dès l'origine de l'établissement, dans la seule vue sans doute de n'employer

résolution ». Il est difficile de penser que Berthier n'était pas au courant de cet épisode ; l'a-t-il volontairement occulté ?

Le conseil d'administration conclut ironiquement⁴⁵⁰ :

Voilà l'homme qui selon M. Berthier faisait revivre les bienfaits et les vertus de l'abbé de l'Épée.

Indirectement, ce rapport répond à Ferdinand Berthier, dont l'opposition au système pédagogique de la rotation qui est proposé en 1831 à la place du système de transmission⁴⁵¹ est vive (sept lettres ont été adressées au directeur de l'Institution et au conseil d'administration afin de manifester son opposition) :

On concevra l'opposition de M. Berthier pour la rotation quand on saura que les élèves dont ce mode lui a confié l'instruction ont été chaque année trouvés fort

que ce nombre de répétiteurs, se trouve parfaitement en harmonie avec le nombre le plus généralement reçu des opérations intellectuelles : *idée, comparaison, jugement, raisonnement* ; avec les progrès de la civilisation , et la formation des langues ; avec la nomenclature générale affectée au langage des gestes, comme nous l'avons déjà fait observer, laquelle consiste à *nommer, décrire, abstraire et définir*, et enfin avec la coupe logique du discours qui se compose de la nomenclature primitive proprement dite, de la proposition, de la phrase et de la période ; en sorte que la nature semble avoir tracé l'étendue et les limites de la tâche de chaque répétiteur comme il suit ». Louis-Pierre Paulmier, *Aperçu du plan d'éducation des sourds-muets, présenté à messieurs les administrateurs de l'institution royale des sourds-muets de naissance*, Paris, Imprimerie d'Ange Clo, 1821, p. 2 et 12.

⁴⁵⁰ Extrait du rapport du conseil d'administration du 2 mars 1840, annexe 8.

⁴⁵¹ Depuis la création de l'Institution (1791) et jusqu'à 1831, les élèves avaient un professeur pour une année. Ainsi, tel professeur est responsable de la quatrième classe (l'année où les élèves arrivent à l'INSMP), par exemple. En passant en classe supérieure, la troisième, un autre professeur prend en charge l'enseignement : c'est ce que l'on appelle le système de *transmission*. En 1831, le conseil d'administration de l'INSMP décide de revoir cette organisation : un seul et même professeur doit accompagner ses élèves pendant toute la durée de la scolarité (cinq ans). A la fin de ce cycle, ce professeur accueille de nouveaux élèves : c'est le système dit de *rotation* qui « [...] veut que les professeurs suivent une seule classe de la première à la dernière année [...] Ce système devrait aussi permettre de classer les professeurs, donc les méthodes, en fonction des résultats obtenus avec leurs élèves à la fin des études. Il suffirait alors que les cours d'articulation deviennent obligatoires [...] pour que la rotation justifie l'éviction des professeurs sourds-muets » {Christian Cuxac, *Le langage des sourds*, Paris, Payot, 1983, p. 99.

Dès le 8 mars 1831, Ferdinand Berthier manifeste son désaccord au conseil d'administration par courrier (archives INJS).

inférieurs à ceux des professeurs parlans⁴⁵². Ainsi en a-t-il été de ceux de M. Lenoir
[...]

D'autres passages de son écrit prètent à réflexion et accréditent le fait que cette *notice* embellit la réalité⁴⁵³ :

Il fut le premier qui appliqua les procédés de sa méthode à l'enseignement du latin. Ses succès furent couronnés du plus brillant succès. Au bout de cinquante leçons, il mit un jeune sourd-muet qui n'avait encore aucune notion de cette langue en état de traduire, d'une manière satisfaisante, le *de Viris* et les deux premiers livres des *fables de Phédre*. Plusieurs personnes qui étaient venues assister à ces démonstrations ne purent se défendre d'un certain étonnement en voyant cet élève traduire, à livre ouvert, un de ces deux auteurs, et le dicter à ses camarades qui ne savaient pas un mot de latin ; mais leur surprise fut à son comble lorsque les élèves en donnèrent une version exacte quoiqu'en termes différents. Il faut bien remarquer que nos signes ne nomment pas les choses, mais qu'ils les peignent, ou pour parler philosophiquement, qu'ils sont la véritable représentation des idées.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous importe n'est pas tant la réalité, de démontrer la dimension mythique du personnage⁴⁵⁴ que de constater que près de cinquante ans après la mort d'Auguste Bébien, son souvenir est toujours présent à l'INSMP ou dans la mémoire

⁴⁵² Il faut signaler que dès 1834, soit trois ans après la mise en place de la rotation, Ferdinand Berthier se plaint de cette classe spéciale, composée « d'éléments tout à fait hétérogènes » écrit-il dans un courrier au directeur de l'Institution, en fait les plus mauvais de chaque classe, des élèves « qui n'avaient obtenu aucun succès sous les autres professeurs ». Il est exclu du système d'enseignement ordinaire, devenant une « soupape » de cette rotation, qui « récupère » les élèves avec lesquels les professeurs entendants n'ont pas de succès. (Courrier de juillet 1834 à Désiré Ordinaire, archives INJS).

⁴⁵³ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 13.

Etant donnée que la scolarité dure cinq ans, il serait toutefois surprenant qu'en si peu de temps les élèves maîtrisent une langue étrangère au point de devenir traducteurs...

⁴⁵⁴ Ferdinand Berthier lui-même ne cache pas son admiration et l'objectif de son écrit : « Qu'on nous pardonne cet élan de reconnaissance que nous n'avons pas eu le courage de comprimer ! Bébien fut notre maître. C'est à lui que nous devons de pouvoir faire partager à nos frères d'infortune tout ce que nous éprouvons de jouissances de mille sortes, ou pour mieux dire de pouvoir le continuer lui-même auprès d'eux ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, p. 12. La fonction du mythe est essentielle en Histoire. Fabrice Bertin, *Les Sourds. Une minorité invisible*. Paris, Autrement, 2010, p. 84.

des Sourds en général : Claudius Forestier⁴⁵⁵ rappelle en 1883 que l'enseignement de Bébien conduisait ses élèves à « lire dans le texte Molière et Voltaire ou cinq ans plus tard, en 1888, Benjamin Dubois, Sourd également, fondateur du journal *L'abbé de l'épée. Journal des sourds et des sourds-muets*, (1888-1889) constate au sujet de Bébien, que « jusqu'à présent, nous ne connaissons pas d'entendant-parlant qui l'ait surpassé ou du moins égalé ... ce que Bébien consignait en 1826 corroboré (sic) point en point leurs propres remarques sur les sourds-muets d'aujourd'hui »⁴⁵⁶.

Dans la mémoire des entendants, le souvenir est en revanche bien plus discret : en 1902, dans sa *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Albert Regnard⁴⁵⁷ ne cite même pas le nom de Bébien. Il est vrai que cet auteur est profondément hostile aux signes... Cependant, un autre auteur favorable à la parole, Ernest la Rochelle⁴⁵⁸, journaliste et favorable aux idées de Jacob Pereire n'hésite pas, lui, à reconnaître les talents de Bébien :

On ne pouvait pas s'en tenir toujours à un pareil système (celui mis en place par Sicard dont les inconvénients frappaient les esprits les mieux disposés. La réforme fut commencée par Bébien, qui travailla à substituer une mimique intelligente à une

⁴⁵⁵ Claudius Forestier, *Parallèle entre l'instruction des sourds-muets par le langage des signes et leur enseignement par l'articulation artificielle suivi de quelques observations sur la méthode du célèbre Pereire et sur les résolutions qu'a votées contre l'enseignement par le langage des signes le congrès international tenu à Milan du 6 au 12 septembre 1880*, Mémoire adressé à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, Lyon, Pitrat aîné, 1883, p. 16.

⁴⁵⁶ Benjamin Dubois, « Physiologie du sourd-muet, par Bébien », *L'abbé de l'Épée. Journal des sourds et des sourds-muets*, n°2, 1888, p. 28. Il fait là référence aux propres écrits de Bébien dans le *journal des sourds-muets et des aveugles*.

⁴⁵⁷ Albert Regnard, *Contribution à l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Paris, L. Larose, 1902. Regnard était depuis 1880 Inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur, Président de la section des Établissements de Bienfaisance et du Service des Aliénés, Membre du Conseil supérieur des Prisons et de celui de l'Assistance publique. Dès les pages 3 et 5, il écrit : « Le sourd est [...] semblable à l'*homo alalus*, à l'homme sans parole des temps préhistoriques, plus arriéré encore puisqu'il n'entend pas, [...], tout ce qui est humain lui est étranger. (...) tout le monde sait, (que ce) sont des êtres inférieurs à tous égards : seuls, les professionnels de la philanthropie ont déclaré que c'étaient des hommes comme les autres ». Dans cette perspective, il n'est pas étonnant qu'il ne mentionne pas Auguste Bébien !

⁴⁵⁸ Ernest la Rochelle, *Jacob Rodrigues Pereire premier instituteur des sourds-muets en France*, sa vie et ses travaux, Paris, société d'imprimerie Paul Dupont, 1882, p. 560. Ernest la Rochelle (de son vrai nom Julien-Ernest Thiéry (1814 - ?) est un journaliste ami de Pereire (il se qualifie lui-même d'« historien de Jacob-Rodrigues Pereire ») et a été secrétaire du comité d'organisation du Congrès de Milan en 1880 (p. 53).

mimique trop matérielle et à une métaphysique trop subtile et par suite peu accessible aux sourds muets.

De même que dans la *Notice sur l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris des origines jusqu'à nos jours (1760-1896)*⁴⁵⁹ la commission consultative de l'INSMP n'omet pas de citer Bébien parmi les censeurs de cet établissement, le frère de Saint Gabriel, Jules Daviaud (Frère Stéphane), dans son document de synthèse écrit dans le cadre de la préparation aux examens du professorat aux Sourds, *Historique de l'enseignement des sourds-muets. Préparation à l'examen du 2nd degré*⁴⁶⁰, mentionne les « importantes publications » de Bébien.

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, probablement entre 1879 et 1891, le guadeloupéen Louis-Emile Vauchelet⁴⁶¹, en voyage en France, visite l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, et témoigne que plus de 60 ans après le licenciement d'Auguste Bébien son souvenir y est resté vivace. Il écrit à l'intention de Léon Belmont son supérieur⁴⁶²:

Vous ne sauriez croire comme sa mémoire est vénérée à l'Établissement de Paris [...] quand j'ai vu son portrait en pied, conservé religieusement à l'établissement des Sourds-

⁴⁵⁹ *Notice sur l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris des origines jusqu'à nos jours (1760-1896)*, Paris, typographie de l'institution nationale, 1896, p. 93.

⁴⁶⁰ Jules Daviaud, *Historique de l'enseignement des sourds-muets. Préparation à l'examen du 2nd degré*, (document dactylographié, Poitiers, 1952 ; réédité en 2005 par les Frères de Saint Gabriel).

Il s'agit d'un document de synthèse réalisé en vue du certificat d'aptitude à l'enseignement aux Sourds-Muets (composé de deux niveaux ou degrés) intitulé C.A.P.E.J.D.A (certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement aux jeunes déficients auditifs), destinés aux enseignants du secteur privé notamment, mis en place par la F.I.S.A.F (Fédération nationale pour l'Insertion des personnes Sourdes et des personnes Aveugles en France). Jules Daviaud faisait partie de l'équipe des formateurs. Ce certificat était en vigueur dans les établissements privés mais était reconnu par le Ministère de la Santé.

⁴⁶¹ Louis-Émile Vauchelet est né en 1830 à Basse-Terre (et mort en 1913) ; Auguste Bébien étant de retour en Guadeloupe à la fin de l'année 1834, ils ont pu se rencontrer en 1835 (Louis-Émile Vauchelet est âgé alors d'au moins cinq ans).

Le tableau qu'il a pu observer a été peint en 1879-1880 et exposé au musée universel des sourds-muets mis en place en 1891 par Théophile Denis. Il est probable qu'entre ces deux dates, Vauchelet a pu le remarquer dans le hall de l'Institut, il a alors entre 50 et 61 ans ou plus.

⁴⁶² Journal *Le colonial*, édition du 17 mai 1911.

muets de Paris, je l'ai nommé avant qu'on me le fit connaître⁴⁶³. On m'a de suite fait fête dès qu'on a su que je l'avais connu et que je m'occupais de lui.

Une admiration signalée en 1821, lors du renvoi de Bébien donc⁴⁶⁴:

[...] Son nom, après son départ, couvrit comme par enchantement, tous les murs de l'Institution, suivi d'expressions touchantes ou énergiques de regrets. Ces regrets étaient d'autant plus vifs, que les sourds-muets ne pouvaient oublier et n'oublieront jamais ses efforts pour relever en eux la dignité de l'homme...

« Jamais livre n'avait révélé une intelligence aussi parfaite de la nature de l'esprit et de cœur du sourd-muet », écrit Ferdinand Berthier à propos de l'*Essai*, premier ouvrage écrit par Bébien en 1817⁴⁶⁵. L'écrivain et homme politique Alphonse Esquiros⁴⁶⁶ le constate en 1847 :

Le nom de Bébien est sacré parmi les sourds-muets ; ils honorent en lui l'alliance trop commune hélas ! du talent et du malheur. Son tort fut de vouloir le bien intempestivement ; sans consulter la force de la résistance, il crut pouvoir faire remonter à la pureté de son origine l'établissement fondé par l'Assemblée Constituante ; la tentative était noble, mais téméraire, le courant l'a emporté.

⁴⁶³ Ce qui laisse à penser que le tableau est ressemblant.

⁴⁶⁴ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, p. 24.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁶⁶ Alphonse Esquiros, *Paris, ou Les sciences, les institutions, et les mœurs au XIX^e siècle*, Paris, Comptoirs des imprimeurs unis, 1847, p. 411-412.

3.2 - Un homme de « belle taille à la tête sympathique »...

Ce même Louis-Emile Vauchelet, qui a rencontré Auguste Bébien en Guadeloupe, peut-être à Basse-Terre et sans doute en 1835, se souvient d'un homme de « belle taille (à la tête sympathique »⁴⁶⁷ :

Je crois vous avoir déjà dit dans une de mes précédentes lettres⁴⁶⁸ que j'étais enfant quand j'ai connu Bébien à la Basse-Terre. On l'avait adressé à mon père, alors notaire, pour qu'il s'intéressât à lui ; ce qu'il a fait ; et, en attendant que Bébien arrivât à ses fins, mon père le pria de donner quelques leçons de français à mes sœurs, et cela dura 2 ou 3 mois seulement. Je me souviens, malgré mon jeune âge, qu'il avait une belle taille, une tête sympathique. Pouvais-je deviner qu'un jour, j'écrirais modestement la biographie de cet homme de bien, de ce pédagogue inoubliable ?

Son témoignage est important dans la mesure où nous ne disposons de nos jours que d'une seule représentation d'Auguste Bébien : un tableau en pied, peint à l'huile, sur toile, de grande taille⁴⁶⁹ et conservé actuellement à l'Institut National des Jeunes Sourds de Paris. Il existait pourtant, mentionne-t-il, un « dessin au crayon noir »⁴⁷⁰ : ce dessin a-t-il été réalisé de son vivant ? A-t-il servi de modèle à la peinture peinte par Charles Chassevent ?

⁴⁶⁷ Louis-Émile Vauchelet est né en 1830 à Basse-Terre (et mort en 1913) ; Auguste Bébien étant de retour en Guadeloupe à la fin de l'année 1834, ils ont pu se rencontrer en 1835 puisqu'il semble que ce dernier habite Pointe-à-Pitre.

⁴⁶⁸ Extrait d'une lettre adressée à Léon Belmont, rédacteur en chef du journal *Le colonial*, journal hebdomadaire qui publie sur cinq numéros successifs une courte biographie de Bébien, du 17 mai au 14 juin 1911 (n°1 au n°5).

⁴⁶⁹ Portrait de Bébien en pied, huile sur toile, 200*140cm, 1879/1880, peint par Charles Chassevent, figure 1, p. 2.

⁴⁷⁰ Le catalogue du musée universel des sourds-muets nous apprend que ce dessin était encore présent en 1947 : *Notice sur l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris des origines jusqu'à nos jours (1760-1896) suivie du catalogue du musée universel des sourds-muets*, Paris, typographie de l'institution nationale, 1896 ; rééd. 1947.

Ce musée, créé à l'initiative de Théophile Denis en 1891 comprenait deux sections et comprenait 2026 oeuvres diverses, de la médaille aux tableaux : une section artistique (statuaires, peintres, architectes, photographes etc.) et une section historique, subdivisée en cinq parties (vues et plans, ensemble et détail, des bâtiments ; portraits des fondateurs, directeurs, professeurs et bienfaiteurs ; portraits de tous personnages (écrivains, philosophes, médecins, hommes politiques etc. ; portraits de sourds-muets distingués et les objets

Le dossier d'acquisition du tableau par le Fonds National d'Art Contemporain (FNAC) indique que l'auteur de ce portrait est le peintre Marie Joseph Charles Chassevent⁴⁷¹ et non Marie-Auguste Chassevent comme le signale la plaque apposée sous cette peinture, actuellement exposée à l'Institut National des Jeunes Sourds de Paris⁴⁷².

Ce tableau a été peint en 1879-1880 : soit quarante ans ou plus après la mort de Bébien. Il a donc été réalisé à partir de portraits⁴⁷³, de croquis, d'esquisse voire de gravures : il y avait d'excellents graveurs sourds à l'atelier de l'Institution et Berthier lui-même était un graveur très expérimenté⁴⁷⁴. A-t-il été commandé dans la perspective de compléter la galerie historique mise en place à l'INSMP en 1875, composée de « quelques objets d'arts et de tableaux manuscrits »⁴⁷⁵ et en vue du musée ouvert en 1891 ? Auguste Bébien a été en effet le premier censeur des études de l'Institution (1819-1821)⁴⁷⁶. Dans ces années

divers (médailles, étampes, ouvrages illustrés, curiosités..) . (*Musée universel des sourds-muets. Catalogue sommaire* rédigé par M. Théophile Denis, chef de bureau honoraire au ministère de l'intérieur, conservateur du musée, première édition, 1896). Le portrait d'Auguste Bébien en pied et le dessin au crayon noir sont répertoriés aux numéros 703-704 de la division “ portraits des fondateurs, directeurs, professeurs et bienfaiteurs”.

⁴⁷¹ Marie Joseph Charles Chassevent est un peintre né à Paris au XIX^{ème} siècle (sans précision de date) : c'est un élève du peintre Léon Cogniet (1794-1880) (Coïncidence ou non, Frédéric Peyson, élève Sourd de Bébien, que ce dernier a hébergé à sa sortie de l'INSMP en 1827, en a été également l'élève) ainsi que de Narcisse Virgilio Diaz (1807-1876). Il débuta aux Salons en 1851 et participa au Salon de Blanc et Noir en 1886. Son tableau *Jeune nymphe et amour* a été primé le 9 mai 1927. *Dictionnaire des peintres sculpteurs dessinateurs et graveurs Bénézit*, p. 689.

⁴⁷² La base « Arcade » du ministère de la culture (http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/cdoaf?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=DEPR&VALUE_98=%cele%2dde%2dFrance&NUMBER=33&GRP=373&REQ=%28%28%cele%2dde%2dFrance%29%20%3aDEPR%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=3&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=All) répertorie ce tableau à la cote F/21/203 et indique la réalisation d'un « portrait en pied de Bébien (sic) », réalisé à la demande à l'INSMP en 1879-1880 (et facturé 1200 francs-or, ce qui en valeurs actuelles représentent environ 4617,39 € (conversion www.insee.fr en monnaie de 1901, le franc-or ou franc-germinal étant une monnaie globalement stable. (Voir *D'or et d'argent. La monnaie en France du Moyen-Age à nos jours*. Conférences tenues par Jean Favier, Guy Antonnetti, Jean Tulard, Alain Plessis, Jean-Charles Asselain, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005).

⁴⁷³ Peut-être s'agit-il du « dessin au crayon noir », pièce n° 704 du musée ? Voir note n° 121.

⁴⁷⁴ Communication personnelle d'Yves Bernard.

⁴⁷⁵ Théophile Denis, *Musée universel des sourds-muets. Catalogue sommaire*, Paris, typographie des sourds-muets, première édition, 1896, p. 81.

⁴⁷⁶ Le poste reste vacant 38 ans ! Il est occupé ensuite presque sans discontinuer : Léon Vaïsse (23 décembre 1859-1866); Rémi Valade (23 octobre 1866-16 août 1875) ; André Valade-Gabel (10 mai 1877- 31 décembre 1885) ; Augustin Dubranle (1 janvier 1896- 22 avril 1898) et Jules André (12 mai 1898 au 31 mars 1910).

contemporaines au congrès de Milan, qui bannit de l'enseignement la langue des signes⁴⁷⁷, choisir de mettre en valeur un pédagogue qui n'a eu de cesse de revendiquer le plein usage de celle-ci interpelle. L'objectif de ce tableau est peut-être de montrer l'approbation posthume de Bébien aux orientations oralistes de l'établissement⁴⁷⁸ et de tirer un certain profit de sa réputation ? Cela cadre bien avec les ambitions du musée : montrer l'INSMP comme un « modèle »⁴⁷⁹. La similitude de la pose entre Louis-Philippe, roi des Français (et non roi de France) et Bébien est plutôt flagrante dans ce portrait. La main de Louis-Philippe posée sur la Charte de 1830 est symbolique⁴⁸⁰ : on veut marquer une volonté de rupture avec les investitures précédentes⁴⁸¹. N'est-ce pas le cas pour Bébien ?

Le visage est représenté de façon juvénile car en 1826 ou au-delà, le sujet avait 37 ans ! Toutefois, c'était une pratique assez générale à l'époque d'idéaliser les traits du visage : le portrait de Bonaparte peint par Jacques-Louis David, *Bonaparte franchissant les Alpes au col du Grand Saint-Bernard*, est un exemple qui illustre cette pratique⁴⁸².

⁴⁷⁷ P. 53.

⁴⁷⁸ L'intervention d'Édouard Fournié, médecin-chef adjoint de l'INSMP au congrès de laryngologie à Milan le 6 septembre 1880 montre que ces orientations en faveur de l'éviction de la langue des signes sont le fait de quelques-uns et est loin de faire l'unanimité. Fabrice Bertin, *Les Sourds. Une minorité invisible*, Paris, Autrement, 2010, p. 166.

De façon générale, la représentativité des votants au congrès « pour l'amélioration du sort des sourds-muets » est discutable : « Quarante-six des membres actifs étaient administrateurs ou enseignants dans les deux écoles milanaises et trois autres venaient de l'école de Pereire, à Paris. Il y avait 49 voix en tout pour une circonscription de trois écoles représentant 200 élèves sourds. Les Etats-Unis, place forte de la langue des signes, comptaient alors 51 écoles, 400 enseignants et plus de 6 000 élèves : ils furent représentés par 5 voix. Ils votèrent tous, à l'exception des Américains, pour une motion exaltant la langue orale dominante et condamnant la langue minoritaire quel que soit le pays ». Harlan Lane, « Histoire chronologique de la répression de la langue des signes en France et aux Etats-Unis », *Langages*, 13e année, n°56, 1979, p. 118-119.

⁴⁷⁹ Théophile Denis, *Musée universel des sourds-muets. Catalogue sommaire*, Paris, typographie des sourds-muets, première édition, 1896, p. 81.

⁴⁸⁰ Que se soit dans les portraits officiels peint par François Xavier Winterhalter en 1839 (huile sur toile, 260×190 cm) ou celui de François Gérard en 1834 (huile sur toile, 222×156 cm) (musée national du château de Versailles).

⁴⁸¹ Par exemple, *Le sacre de Charles X (29 mai 1825)*, peint par ce même François Gérard (huile sur toile, 514×972cm, musée national du château de Versailles).

⁴⁸² Jacques-Louis David, *Bonaparte franchissant les Alpes au col du Grand Saint-Bernard*, (huile sur toile, 259×222 cm) (musée national du château de Malmaison).

De façon contemporaine, une seule représentation de Bébien a été réalisée à la fin du XXème siècle par un Sourd, historien amateur, à l'activité de recherche assez productive, Bernard Truffaut⁴⁸³ :



Figure n° 6

Représentation de Bernard Truffaut

(Yves Bernard, *L'esprit des Sourds*, op. cit.)

Les cheveux crépus sur ce portrait, alors qu'ils n'apparaissent que souples et frisés sur le tableau peint à la fin du XIXème siècle par Charles Chassevent, indiquent la représentation

⁴⁸³ Celle-ci a donné lieu à la publication des *Cahiers de l'Histoire des Sourds*, de 1990 à 1996.

mentale stéréotypée d'un homme métisse. Marc Renard, qui a, entre autres réédité la *mimographie*, ouvrage paru en 1825 abonde en ce sens⁴⁸⁴ :

Aucun biographe ne se pose la question d'un éventuel racisme à l'égard de Bébian... Il est créole, originaire de Guadeloupe [...]

Ce racisme peut-il être caractérisé ? Les recherches effectuées dans le cadre de ce travail laissent entrevoir une importante ascendance maternelle d'Auguste issue de Basse-Terre ou de l'archipel des Saintes où la population est largement métissée mais où il y avait aussi plus de Blancs qu'ailleurs en Guadeloupe, bien que les esclaves y étaient assez nombreux⁴⁸⁵. De plus, lors du dénombrement de 1796 à Morne-à-l'Eau, l'habitant-proprétaire, Joseph Bébian est avec son fils, l'un des deux seuls Blancs sur un total de trente-neuf personnes vivant sur l'exploitation, alors que la colonne « rouge » permettait de mentionner les métisses⁴⁸⁶. La question n'est donc pas résolue...

3.3... et plutôt pleine !

S'il nous est difficile de connaître de façon précise l'apparence physique d'Auguste Bébian, il n'en est pas de même avec sa pensée que ses nombreux écrits permettent d'appréhender. Les principales publications d'Auguste Bébian sont au nombre de huit⁴⁸⁷ :

⁴⁸⁴ Marc Renard, *Écrire les signes*, Les-Essarts-le-Roi, Fox, 2004, 2014, p. 54.

⁴⁸⁵ La thèse de Jean-Luc Bonniol (*Terre-de-Haut des Saintes. Contraintes insulaires et particularisme ethnique dans la Caraïbe*, Paris, Éditions Caribéennes, 1980) montre une forte population métissée. Toutefois, les chiffres officiels concernant la composition de la population des Saintes et de la Désirade en 1814 montre que les Blancs représentent 30,58 %, les libres de couleur 5% et les esclaves 64,41 % (chiffres établis d'après les recherches de Gérard Lafleur, publication en cours. A titre de comparaison, la population à la même date en Guadeloupe proprement dite et à Grande-Terre est respectivement de 11,67 %, 7,80% et 80,51 % (recensement établi en 1814 lors de l'occupation anglaise)).

Le problème est complexe comme le montrent les recherches de Frédéric Régent. Frédéric Régent, « La fabrication des Blancs dans les colonies françaises », dans Sylvie Laurent, Thierry Leclère, *De quelle couleur sont les Blancs ?*, Paris, La Découverte, 2013, p.67-75.

⁴⁸⁶ P. 89.

⁴⁸⁷ Annexe 10.

toutes n'étaient pas destinées au premier abord à être publiées sous forme de livre : par exemple *l'Éloge de l'abbé de l'Épée* est initialement un discours fait dans le cadre d'un concours organisé par la Société royale académique des sciences de Paris. Toutes ne sont pas non plus des ouvrages à proprement parler : ainsi, le *journal des sourds-muets et des aveugles* a vocation à être un moyen d'échange⁴⁸⁸.

Ses écrits ont un style propre, l'écriture est très visuelle, voire poétique, comme nous le verrons plus loin⁴⁸⁹.

⁴⁸⁸ « Le désaccord des opinions sur les principes fondamentaux de la méthode et la diversité des systèmes auxquels s'abandonnent les instituteurs avaient déterminé M. Bébian à provoquer une libre discussion sur ce sujet intéressant par la création d'un *journal des sourds-muets et des aveugles*. Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 17.

⁴⁸⁹ P. 172.

CONCLUSION : Bébien redécouvert, une histoire toujours très contemporaine

Bien que Bébien n'ait pas été totalement oublié, bien qu'il ait sa place dans la section historique du Musée universel des sourds-muets, mis en place, comme on l'a vu plus haut en 1891, son souvenir s'efface et se dilue, en même temps que l'objectif initial du musée⁴⁹⁰ :

Ce Musée devait, selon un écrivain l'ayant visité, « détruire l'ignorance et les préjugés des uns et rendre la place qui leur est due dans la société aux victimes de cette ignorance et de ces préjugés ». **Mais au fil du temps, le Musée se détourna des vrais motifs humanistes qui désiraient donner une âme à une fraction méconnue de l'humanité. Le discours des fondateurs, dont celui de Théophile Denis, finit par se transformer, encourageant la méthode orale en France.** Théophile Denis ira même jusqu'à inviter à l'Institut de Paris l'abbé Balestra, le défenseur le plus fanatique de l'oralisme. ».

Dans son livre *Silent Poetry*, Nicholas Mirzoeff⁴⁹¹ n'hésite pas à décrire le Musée comme la célébration d'une culture subalterne vouée à disparaître. À la fin du XIXème et au début du XXème siècle, une curiosité malsaine entoure le Musée, l'associant à l'étude d'une pathologie, comme une sorte de zoo humain, montrant l'écart d'êtres exotiques ou différents avec la civilisation dite "normale".

Après 1968, ce musée est d'ailleurs totalement abandonné et les œuvres exposées à la dégradation, voire la destruction. C'est grâce à un professeur de l'INSMP, Yves Bernard, que le portrait d'Auguste Bébien est tiré de l'oubli⁴⁹² et que l'attention est attirée sur cet

⁴⁹⁰ Yves Bernard- Sophie Laumondais, « Le musée universel des sourds-muets », *art pi !*, hors-série, 2012, p 32.

⁴⁹¹ Nicholas Mirzoeff, *Silent Poetry : Deafness, Sign, and Visual Culture in Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

⁴⁹² Il en a fait récemment le récit des circonstances : « Pour ma part, c'est en cherchant le portrait de Bébien, en pied, par Chassevent, que j'ai découvert, vers 1979, l'état d'abandon du Musée dans les caves de l'INJS. J'ai donc alerté le directeur de l'époque Monsieur Dessaint qui aussitôt me mit en relation avec l'IFROA (l'Institut Français de Restauration des Œuvres d'Art). J'ai donc contribué au sauvetage des œuvres, à la

illustre personnage⁴⁹³. Ce n'est que timidement et tardivement, à la fin du XX^{ème} siècle, à l'INJS de Paris, qu'un hommage est rendu à la mémoire de celui qui fut le premier censeur de cette Institution⁴⁹⁴.

Mais ce souvenir n'est pas forcément gage de reconnaissance. Entre mythe et symbole d'une civilisation du passé, la personne d'Auguste Bébien représente un certain archaïsme. En effet, au fur et à mesure du XIX^{ème} siècle, l'idée s'impose que le progrès, l'évolution humaine des Sourds passe par le bannissement de la langue des signes. Comme on l'a vu précédemment, cet argument est avancé pour des raisons morales et sanitaires mais aussi pour justifier des objectifs égalitaires : il est vrai que cette égalité, qui garantit l'accès à la citoyenneté est une revendication constante de cet homme et après lui, des Sourds. Il y a cependant une confusion quant à celle-ci : Auguste Bébien revendiquait plutôt une égalité de fins et non de moyens, c'est-à-dire une reconnaissance pleine et entière de cette citoyenneté qui passe par la reconnaissance de la langue des signes non une négation linguistique et culturelle qui vise à assimiler les Sourds dans la société majoritaire. C'est cette logique qui conduit à l'interdiction de fait de la *mimique*⁴⁹⁵, logique qui se concrétise au congrès international « pour l'amélioration du sort des sourds-muets » en 1880⁴⁹⁶ mais dont la genèse remonte à la mort de l'abbé de l'Épée en 1789, soit près d'un siècle plus tôt. En effet, on a vu combien les motivations de l'abbé Sicard, à la tête de l'INSMP dès l'année suivante, étaient éloignées des préoccupations pédagogiques de celui qui a été à l'origine de cet établissement, et donc dans quel contexte Auguste Bébien a vécu ses années d'adolescent puis les premières années de sa vie professionnelle. Le contexte géopolitique où a grandi celui-ci ne l'a-t-il pas conduit à un parallèle entre deux

documentation, pendant trois années, en plus de mon travail de professeur ». Yves Bernard- Sophie Laumondais, « Le musée universel des sourds-muets », *Art pi !*, Hors-série, 2012, p. 32.

⁴⁹³ Bien que le Musée universel des sourds-muets n'existe plus aujourd'hui sous sa forme originelle, deux initiatives récentes tentent de faire revivre ses objectifs :

- le Musée d'Histoire et de Culture des Sourds, créé en 2013 à Louhans (Saône-et-Loire), ville natale de Ferdinand Berthier ;
- le Musée virtuel des Sourds, résultant des recherches de Marc et Martine Renard, accessible dans le DVD des éditions Fox, *L'Esprit des Sourds*, d'Yves Bernard, Les-Essarts-le-Roi, 2014.

⁴⁹⁴ En 1981, la revue *coup d'œil* souligne l'aspect symbolique de ce baptême : « un symbole : à l'INJS de Paris une salle porte désormais le nom de Bébien, le grand pédagogue ; le grand défenseur des sourds et de leur langue » (*Coup d'œil* n°28 de mai-juin-juillet 1981, p. 6).

⁴⁹⁵ Florence Encrevé, *op. cit.*, 2012, p. 356.

⁴⁹⁶ P. 53.

populations opprimées, les Noirs et les Sourds et deux langues opprimées, la langue créole et la langue des signes ? Le concept de glottophagie, théorisé par Louis-Jean Calvet⁴⁹⁷ pour désigner la mainmise d'une langue sur une autre, qui est également l'expression de la domination d'une communauté sur une autre⁴⁹⁸, ne peut-il pas en effet s'appliquer à la situation de la langue des signes ? Le processus à l'œuvre à l'égard des Sourds ne peut-il pas être comparé à celui de la colonisation⁴⁹⁹ ? Toutes proportions gardées bien sûr mais Auguste Bébien n'a-t-il pas mis en évidence une facette de ce que l'on nomme de nos jours ethnocentrisme, à savoir l'audiocentrisme ?

Que cet individu, venu des colonies, lointaines provinces que l'imaginaire parisien assimile à des contrées sauvages, fasse émerger avec autant de conviction cette problématique, dans une oeuvre aussi importante que variée, ainsi que nous allons le voir, a sans doute joué en sa défaveur, au-delà de l'intransigeance dont il a fait preuve en plusieurs occasions.

On peut poser l'hypothèse que le contexte géopolitique dans lequel Bébien a grandi a favorisé chez lui la prise de conscience de l'importance de l'oppression linguistique, par un

⁴⁹⁷ Louis-Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot, 1974, p. 110-117.

⁴⁹⁸ « [...] une des modalités de l'oppression d'un peuple ou d'une communauté passe par la domination exercée sur sa langue » écrit Alice Krieg, (« Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie », *Sciences humaines*, n° 128, 2002).

⁴⁹⁹ Ferdinand Berthier est sans doute le premier à plaider, dès 1848, pour la prise en compte d'un droit d'expression des personnes sourdes et de faire le parallèle avec l'esclavage. En cette année d'abolition de celle-ci, en cette période mouvementée où Karl Marx expose à Londres la lutte des classes et des femmes comme Georges Sand, la comtesse d'Arnould et d'autres revendiquent l'égalité, il interpelle les législateurs : « Entre vos mains, représentants du peuple, je viens donc déposer avec confiance les droits, la dignité, le sort et l'avenir d'une classe de citoyens si indignement repoussée du banquet de l'égalité. Vous avez décidé qu'il n'y aurait plus d'esclaves noirs dans nos colonies ; vous ne permettrez pas qu'il y ait des esclaves blancs en France » (Pétition de Ferdinand Berthier adressée au parlement, 1848, cité dans Bernard, *op. cit.*, 1999, p. 690).

En 1900, à l'occasion du « congrès international pour l'étude des questions d'assistance et d'éducation des sourds-muets » organisé à Paris les 6, 7 et 8 août 1900, un participant, John Smith Sourd américain, enseignant à Faribault, dans le Minnesota) constate dans un mémoire au titre évocateur ce qu'il en est de l'égalité revendiquée un demi-siècle plus tôt. Son mémoire, « du consentement des gouvernés » commence par un rappel des grands principes de la déclaration d'indépendance américaine et conclue à une domination inacceptable. Ce congrès, présidé par le médecin chef de l'INSMP, Jules Ladreit de Lacharrière, dans le cadre de l'Exposition universelle est en fait composée de deux sections distinctes, entendants d'un côté, Sourds de l'autre ; le pouvoir des uns sur les autres étant du côté de la majorité entendant. (John Smith, « Du consentement des gouvernés », Congrès international pour l'étude des questions d'assistance et d'éducation des sourds- muets », cité par Yves Delaporte, *op. cit.*, 2002, annexe 4, p. 388).

parallèle vécu sur la domination par la langue française du « jargon des îles » (la langue créole) et de la « mimique » (langue des signes française).

Auguste Bébien revendiquait en effet une égalité de fins, c'est à dire une reconnaissance pleine et entière de la citoyenneté, passant par la reconnaissance réelle de la langue des signes ; là où une seule égalité de moyens - accéder à la citoyenneté en pratiquant le français vocal - signifiait de fait pour les Sourds une négation linguistique et culturelle visant à les assimiler dans la culture majoritaire, entendante.

PARTIE II - Bébien, émergence d'un nouveau paradigme

INTRODUCTION

L'apport d'Auguste Bébien n'est pas juste une réflexion de plus, il s'agit d'un véritable changement de paradigme, d'une rupture profonde : grâce à lui, les sourds deviennent Sourds. Ce changement de paradigme ne se limite pas à l'enseignement, à la pédagogie, il est d'ordre anthropologique. Cependant, celui-ci passe nécessairement par l'éducation et la considération portée aux élèves Sourds qui, écrit-il sans relâche, méritent une instruction par le moyen de leur langue. Cette langue est un vrai système linguistique, non un accessoire que l'on abandonne progressivement, un signe d'infériorité intellectuelle tel que le pense Joseph-Marie de Gérando⁵⁰⁰, influent président du conseil d'administration de l'INSMP et figure centrale des premières décennies du XIX^{ème} siècle, un moyen de communication qu'il s'agit de « rectifier ou d'améliorer »⁵⁰¹. Or, le conseil d'administration a pris une telle importance dans les premières décennies du XIX^{ème} siècle, que jusqu'à 1841 et la réforme qui redonne à l'administration centrale son pouvoir de

⁵⁰⁰ Philosophe, anthropologue, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, théoricien de l'enseignement mutuel ou philanthropique, Joseph-Marie de Gérando (1772-1842) est un acteur incontournable des premières décennies du XIX^{ème} siècle (le véritable patronyme est Degerando ; lui-même a signé ainsi tous ses écrits jusqu'à la monarchie de Juillet. « La particule est plus tardive : elle a été reprise par les biographes du XIX^{ème} siècle ainsi que par le catalogue de la BNF et c'est pourquoi nous choisissons ici de suivre cet usage ». Jean-Luc Chappéy, Carole Christen et Igor Moullier (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 11.). Membre actif de la société des observateurs de l'Homme, de Gérando « se trouve au carrefour de plusieurs horizons conceptuels et intellectuels », (*ibid.*, p. 21).

Il est nommé membre du conseil d'administration de l'INSMP dès 1814 sous le régime impérial (ce conseil a été mis en place par le Consulat, le 26 juillet 1800 ou 18 thermidor an VIII), et y est sans discontinuer jusqu'en 1841, date de la disparition de celui-ci, remplacé par un conseil supérieur de surveillance (arrêté de février 1841 ; ce conseil est valide pour tous les établissements nationaux de bienfaisance et une commission consultative spécifique est mise en place pour l'INSMP). Pendant douze ans, de 1829 à 1841, Joseph-Marie de Gérando a été le président du conseil d'administration de l'INSMP, lequel dirige l'établissement bien plus que le directeur. François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 120 à 122.

⁵⁰¹ Sophie Dalle- Nazébi, *op. cit.*, 2006, p. 171.

Joseph-Marie de Gérando écrit ainsi : « Je ne doute point que si la réflexion des sourds-muets de naissance, est ordinairement bien moins développée que celle des autres individus du même âge, il ne faille l'attribuer en partie à ce qu'ils n'ont d'autres signes que ceux du langage d'action ». Jean-Marie de Gérando, *Des signes et de l'Art de penser considérés dans leur rapport mutuel*, Paris, Goujon fils, 1799-1800, vol.4, chap. 12, p. 345.

décision, c'est cette instance qui dirige véritablement l'INSMP, au-delà du directeur en titre⁵⁰².

Comme on l'a vu précédemment, les premiers jalons de l'éducation des Sourds ont été posés par l'abbé de l'Épée à la fin du XVIII^{ème} siècle. Auguste Bébien lui-même estime que seuls environ 1 800 à 2 000 d'entre eux sont scolarisés, ou bénéficient d'une instruction, sur une population totale de 18 000 à 20 000 personnes, ce qui est très peu⁵⁰³. L'ambition de Bébien est de « populariser l'enseignement des sourds-muets » et dit-il,⁵⁰⁴

Si cette tentative paraît téméraire, c'est qu'on n'a pas assez de confiance dans **l'intelligence de l'enfant**. Les merveilles qu'elle opère sans cesse sous nos yeux attestent combien elle est active et puissante. Mais nous n'y prêtons pas plus d'attention qu'**à la lumière du soleil qui nous éclaire tous les jours**.

La réflexion proprement pédagogique d'Auguste Bébien, qui traduit concrètement ce nouveau paradigme, fera l'objet de notre seconde partie : celle-ci est considérable tout autant que novatrice. En effet, elle aborde des domaines essentiels pour l'autonomie des Sourds, des sujets qui font encore débat de nos jours, preuve de leur complexité. Il s'agit de l'écriture de la langue des signes, essentielle pour Bébien afin que les locuteurs de cette

⁵⁰² François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 147.

Des années 1820 à cette réforme de 1841 par ordonnance royale de Louis-Philippe du 21 février, on peut considérer que les conseils d'administration des Institutions Nationales des Sourds et des Aveugles, créés par le Consulat en l'an VIII (*ibid.*, p. 118) sont aux mains des philanthropes et des notables, qui sont choisis pour administrer ces établissements.

⁵⁰³ Il s'agit d'une évaluation assez réaliste de sa part, comme on l'a vu p. 110, qu'il établit à partir d'autres estimations : « D'après les relevés qui ont été faits dans diverses contrées, on porte le nombre des Sourds-Muets à un sur 1,800 ou 2,000 habitants. En Autriche, où les recensements paraissent avoir été plus exacts, on en compte un sur 1,000 ; dans le Tyrol un sur 500 ; et la proportion est encore plus forte dans certaines localités de la Suisse, et même de nos départements. On peut donc, sans exagération, évaluer le nombre des Sourds-Muets en France, à 18 ou 20,000, dont les neuf dixièmes au moins, privés de toute instruction, sont condamnés à traîner dans un profond abrutissement leur inutile et morne existence ». Auguste Bébien, *Education des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les parents ; Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction*, Prospectus d'édition, Paris, Imprimerie de Béthune, 1831.

⁵⁰⁴ Souligné par nous.

Auguste Bébien, *Education des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les parents ; Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction*, Prospectus d'édition, Paris, Imprimerie de Béthune, 1831 (?).

langue gestuelle et en trois dimensions puissent fixer leur pensée sur papier, noter également dans leur langue, sans passer par la langue française, ainsi que de l'apprentissage de la lecture, vecteur de participation sociale des Sourds. Faire entendre la surdité en tant que singularité linguistique et culturelle au sein d'une universalité de fait, telle est la préoccupation, et la gageure, de Bébien. À cette fin, il démontre l'impérieuse nécessité d'instruire les Sourds et n'hésite pas à mettre en place un journal, initiative moderne en 1826 ainsi qu'à s'insurger contre l'évolution fortement négative à ses yeux de l'INSMP.

Dés 1817 et sa première publication, il n'a eu de cesse de détailler, d'argumenter et de démontrer la valeur linguistique de la langue des signes et il est patent dans sa dernière publication de constater une certaine désillusion.

- Chapitre 1 - Une production intense

- 1. 1 – Une réflexion novatrice, une rupture dans l’Histoire des idées
- 1. 2 – une œuvre considérable...
 - 1.2.1–... diverse...
 - 1.2.2– ... et un usage métaphorique de la langue écrite
- 1. 3 – D’une école à l’autre, en France...
 - 1.3.1 - rapports avec le conseil d'administration de l’INSMP
 - 1.3.2 – expérimentations et enseignements
- 1. 4 –... et en Guadeloupe

1.1 – Une réflexion novatrice, une rupture dans l’Histoire des idées

Le renvoi de Bébien en 1821 de l’INSMP ne signifie pas qu’il se désintéresse de l’enseignement, bien au contraire ! En dehors de son livre fondateur, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, l’essentiel de ses ouvrages est postérieur à 1825⁵⁰⁵. Ferdinand Berthier témoigne de cette activité⁵⁰⁶ :

Il consacra tous ses instants à méditer sur les moyens de perfectionner cette éducation qui l’occupait sans cesse. Indépendamment de ses ouvrages honorés des suffrages les plus flatteurs de notre administration et du conseil de perfectionnement établi depuis 1826, il travailla à la rédaction d’autres livres qui devaient plus tard composer la bibliothèque des sourds-muets, dont l’absence avait provoqué maintes fois et provoque encore aujourd’hui les réclamations unanimes des instituteurs français et étrangers. Il ne formait pas une pensée, un projet, un vœu qui n’eût pour but d’améliorer le sort des infortunés auxquels il avait voué son existence. Il voulait rendre facile et gratuite l’éducation de tous les sourds-muets de France, et ne doutait pas du succès de ce dessein.

Sans doute, ce licenciement était inéluctable : il a eu l’occasion de manifester certaines idées allant totalement dans le sens d’un certain humanisme, d’initier les élèves à une certaine considération : ⁵⁰⁷

⁵⁰⁵ Sur huit publications, cinq le sont après 1825 :

- *Mimographie ou Essai d’écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets* (1825).
- *Manuel d’enseignement pratique des sourds-muets* (1827).
- *Lecture instantanée. Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler* (1828).
- *Examen critique de la nouvelle organisation de l’enseignement dans l’Institution royale des sourds-muets de Paris* (1834).

Le *Journal de l’instruction des sourds-muets et des aveugles* témoigne également de l’action féconde de Bébien dans une perspective de confrontations ou de mutualisations. (Annexe 11).

⁵⁰⁶ Ferdinand Berthier, *op. cit.* , 1839, p. 24.

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 30.

[...] les sourds-muets ne pouvaient oublier et n'oublieront jamais ses efforts pour relever en eux la dignité de l'homme, dignité que, depuis, un fonctionnaire, dont nous taisons le nom par pudeur, a couverte d'humiliantes railleries, se faisant un jeu cruel de l'infirmité de ces pauvres enfants, et les traitant de *chiens* et de *singes*.

[...] Un jour, il reprocha à l'un d'eux de l'avoir appelé simplement *son maître*, et cela d'un ton si cordial, qu'il dut, on le pense bien, accroître l'énergie et la vivacité de ses sentiments pour lui.... Jusque-là, les malheureux sourds-muets, victimes d'un préjugé qui s'appuyait sur l'opinion d'un célèbre instituteur, étaient traités comme des demi-brutes, exposés sans protection aux mauvais traitements et aux grossièretés des surveillants et même des domestiques... Bébien fit sentir à tous les employés qu'ils étaient là pour les élèves, et non les élèves pour eux, vérité bien claire, bien palpable, et qu'on semble néanmoins disposé à oublier encore aujourd'hui.

En 1883, le directeur de l'Institution de Lyon depuis quarante-trois ans, Claudius Forestier, qui a été élève à l'INSMP de 1819 à 1826, avant d'y être enseignant pendant treize années, met en avant les arguments avancés par Bébien, pour démontrer l'efficacité irremplaçable de la langue des signes. Dans son mémoire adressé à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, destiné à montrer l'absurdité des décisions prises à Milan en 1880 lors du congrès « pour l'amélioration du sort des sourds-muets »⁵⁰⁸, il se souvient⁵⁰⁹ :

Notre grand maître Bébien met en relief cette supériorité du langage mimique sur la parole artificielle de la manière suivante :

« Quand il s'agit, dit-il, de faire sentir aux sourds-muets les nuances légères qu'une expression heureuse ou un tour ingénieux donne à la pensée, l'analyse grammaticale est

Le règlement de l'INSMP, édicté en 1841 donne un aperçu de la considération portée alors aux élèves (p. 118)

⁵⁰⁸ Sur ce congrès, voir p. 53.

⁵⁰⁹ Claudius Forestier, *Parallèle entre l'instruction des sourds-muets par le langage des signes et leur enseignement par l'articulation artificielle suivi de quelques observations sur la méthode du célèbre Pereire et sur les résolutions qu'a votées contre l'enseignement par le langage des signes le congrès international tenu à Milan du 6 au 12 septembre 1880*, Mémoire adressé à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, Lyon, Pitrat aîné, 1883, p. 22.

impuissante, et toutes les délicatesses du style se noient et disparaissent dans des périphrases explicatives. Mais la richesse, la flexibilité du langage mimique peuvent rendre accessible aux yeux toute l'énergie comme toute la finesse de la pensée, toutes les grâces, toute l'élégance des tours et des expressions ».

Si la langue des signes est pour lui incontournable pour la pédagogie, elle n'est pas la solution miracle et c'est pourquoi il met l'accent sur les capacités visuelles⁵¹⁰ :

[...] chacun d'eux devait recevoir une instruction variée, étendue, appropriée à la position qu'il était appelé à occuper dans le monde. A l'étude des langues, des lettres et des sciences, ses élèves devaient joindre, selon leurs dispositions naturelles, la culture des arts, du dessin, de la sculpture, de la peinture, des divers genres de gravure.

La demande d'autorisation d'un brevet de lithographe à Rouen, en 1832, va dans ce sens⁵¹¹. En ces temps où l'éducation, l'instruction n'en est qu'à ses débuts (le portefeuille ministériel dédié à l'instruction publique n'est créé qu'en 1824⁵¹²), cette préoccupation est relativement moderne et mérite d'être soulignée⁵¹³. Mais l'engagement d'Auguste Bébien auprès des Sourds est aussi polymorphe qu'intransigeant : dans l'édition du journal *Le constitutionnel* du mardi 10 septembre 1833, un courrier qu'il a signé et adressé au rédacteur, suite « à l'excellente notice sur l'éducation des sourds-muets que vous nous avez donnée (feuilletons des 12 juillet et 3 août) »⁵¹⁴ pour réagir à une accusation infondée

⁵¹⁰ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 27-28.

La perspective de Bébien qui tente d'optimiser le potentiel visuel de ses élèves et non de se concentrer sur la parole vocale est peut-être ce qui le distingue le plus des autres pédagogues passés ou de son temps. Il « a tâché de démontrer que prétendre faire de la faculté qui leur manque la pierre angulaire de leur instruction, c'est outrager le bon sens et l'expérience, employer la violence contre la nature, faire acte enfin de tyrannie ». (*Ibid.*, p. 19).

⁵¹¹ Courrier de Bébien au maire de Rouen, ADSM, série 2T1.

⁵¹² De 1790 à cette date, ce n'était qu'une division du ministère de l'intérieur.

⁵¹³ En ce sens, un projet d'éducation industrielle a été « remis à M. le comte Alexis de Noailles », rapporte Ferdinand Berthier.
Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 37.

⁵¹⁴ Bébien fait ici une erreur de dates : il s'agit des éditions du 16 juillet (n° 197, p. 1-2) et du 26 août (n°238, p. 1-2, voir note suivante).

selon lui, et s'il prend sur lui de souligner cette inexactitude, c'est parce qu'« il serait embarrassant à un sourd-muet de chercher à se laver soi-même d'une inculpation de cette nature. C'est un rôle bien délicat que celui où l'on est réduit à faire son apologie en public, je ne m'étonne donc pas que vous n'ayez reçu aucune réclamation des sourds-muets »⁵¹⁵. Il s'agit de la « tendance naturelle à l'égoïsme » attribuée au caractère des Sourds, qu'Auguste Bébien réfute en argumentant de sa propre expérience. Véritable acteur de son temps, sa réflexion et son engagement sur les débats contemporains dépassent toutefois le

⁵¹⁵ *Le constitutionnel*, n°253, édition du 10 septembre 1833 (courrier daté du 8 septembre, p. 2).

Ce journal, fondé en 1815, est orienté politiquement vers le centre gauche : http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/anx_pres/a.historiques_titres_de_presse.html et est un des organes de presse privilégié des « libéraux ou indépendants », une des trois grandes forces politiques du pays (avec les « ultras », groupe dominant, et les « constitutionnels ou doctrinaires »). Il enregistre jusqu'à 17 000 abonnés (Jean Claude Caron, *La France de 1815 à 1848*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 12-13) et est dirigé dans un premier temps par les journalistes Antoine Jay et Evariste Moulin.

L'auteur de la notice à laquelle Bébien fait référence est inconnu mais montre par ses connaissances qu'il est un proche des Sourds et est très engagé en faveur de la langue des signes (cela n'a rien d'étonnant : l'amitié de Bébien avec le journaliste Armand Marrast (Yves Delaporte, *Moi Armand, né sourd et muet*, Paris, Plon, 2002, p. 278) ou celle de Ferdinand Berthier avec l'homme de lettres Eugène de Monglave (Florence Encrevé p. 142) indiquent la proximité du réseau intellectuel). D'ailleurs, son premier article se termine par la reproduction d'un courrier signé de « Berthier, professeur sourd-muet » adressé au rédacteur et qui semble avoir motivé l'écriture de cette rubrique : « A l'occasion du dernier procès des sourds-muets (il s'agit du procès d'Emeux, pendant lequel Berthier a fait fonction d'interprète), vous vous êtes indigné avec moi de voir accueillir par le public et professer par le barreau, l'opinion de quelques instituteurs qui représentent le sourd-muet, avant qu'il n'ait reçu aucune instruction [...] Vous m'avez engagé à écrire quelques lignes sur l'état intellectuel et moral du sourd-muet sans éducation. Il ne m'appartient pas de traiter un sujet si vaste et si beau après qu'il l'a été si bien et si complètement dans le *Journal des Sourds-Muets et des Aveugles* par M. Bébien autrefois mon maître [...] et auquel je me plais à faire hommage du peu que je sais ».

Parue en deux fois, sous la forme d'un feuillet (partie inférieure des deux premières pages du journal), cette notice a été publiée dans l'édition du 16 juillet 1828 (n° 197) ainsi dans celle du 26 août de la même année (n°238) : c'est à ces deux articles que Bébien réagit. Un troisième volet est annoncé pour « faire l'histoire de l'institut royal depuis sa mort (celle de Sicard) jusqu'à nos jours », mais il ne semble pas qu'il ait été publié (ou nous ne l'avons pas identifié). Son objet est de retracer l'historique de l'éducation des sourds et vise à mettre en évidence la nécessité absolue de l'éducation ainsi que le génie de l'abbé de l'Épée. Après avoir rappelé la méthode de Pedro Ponce basée sur l'articulation et la lecture sur les lèvres ainsi que les autres tentatives d'instruction antérieures, l'auteur fustige l'école de Paris « envahie par cette méthode funeste de l'articulation, au grand détriment des méthodes plus sérieuses et d'une réelle utilité ». Un long développement tente de démontrer que la parole s'acquiert essentiellement par imitation, qu'il est aberrant de penser son acquisition possible par un sourd et pour illustrer cette aberration, une analogie avec la vision est faite : « Supposez un homme chez qui les organes de la vision soient aussi sains que possible, couvrez ses yeux d'un bandeau, ou bien plongez-les dès l'enfance dans une obscurité complète ; cet homme, qui n'est pas aveugle, ne verra pas ; ce ne sont pas les organes visuels qui lui manquent, c'est l'occasion de les exercer, c'est la lumière. Il en est absolument de même du sourd de naissance, il n'est pas muet, et cependant il ne parle pas, parce qu'il a manqué d'occasion d'exercer ses organes vocaux, parce que n'ayant jamais entendu de sons, il ne s'est jamais exercé à les répéter. Eh bien ! c'est cet exercice des organes vocaux, négligé jusque là, auquel l'instituteur veut le rappeler à 10, 15 ou même vingt ans. Privé de l'ouïe, il ne saurait imiter les sons, et cependant c'est encore un travail d'imitation qu'il faudrait faire ».

cadre conscrit des Sourds. Sa *Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*⁵¹⁶ en est un exemple. Elle est destinée aux enfants entendants⁵¹⁷ et comme pour les enfants sourds, il se base sur leur intelligence pour justifier son raisonnement. Il prend parti contre l'épellation, technique alors répandue pour apprendre à lire⁵¹⁸ :

La routine des temps barbares règne encore dans nos écoles, et d'un bout de la France à l'autre, l'intelligence de l'enfant est torturée par cette absurde épellation qui fait des principes de lecture une sorte d'art divinatoire, et de tous les mots autant d'obscurs logogriphes [...] N'est-ce pas une véritable énigme que vous proposez à l'enfant, quand, par exemple dans les syllabes *acheaienneé*, il faut qu'il découvre le mot haine ?

Le chercheur canadien Yannick Portebois⁵¹⁹ a montré que la réforme de l'orthographe n'est pas une simple affaire de pédagogie ou de politique linguistique et qu'elle est une « affaire d'état » au sens où l'état est perçu comme une entité omnipotente par les historiens de la pédagogie. Cette réflexion et cette publication d'Auguste Bébien sur la lecture s'inscrit dans ce débat plus global de la réforme de l'orthographe, dont « l'apothéose [...], sa consécration par le ministère de l'instruction publique, surtout à partir de 1833 »⁵²⁰ (date de sa création) est un point de départ important. En effet, si les discussions autour de celle-ci connurent leur apogée à la fin du XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème}⁵²¹, l'origine remonte au premier tiers du XIX^{ème} siècle, à 1828 précisément si l'on se réfère à Berthier⁵²² :

⁵¹⁶ Auguste Bébien, *Lecture instantanée ou Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*, Paris, Imprimerie de Crapelet, 1828.

⁵¹⁷ « Ce travail avait été aussi motivé par la mission qu'il avait de former, d'après un nouveau système, l'intelligence de jeunes élèves entendants-parlants, admis par charité dans une école ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 28. L'incertitude demeure toutefois sur la nature de cette mission : est-elle officielle ? Aucun document conservé ne le confirme.

⁵¹⁸ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, p. I.

⁵¹⁹ Yannick Portebois, « La réforme de l'orthographe, une affaire d'état », in *Histoire, Épistémologie, Langage*, Tome 25, fascicule 1, 2003. Politiques linguistiques (2/2), p. 71-85.

⁵²⁰ *Ibid.*, p. 71.

⁵²¹ Entre 1889 et 1914, c'est plus d'un millier d'articles que Yannick Portebois a recensé dans divers journaux et revues, que ce soit pour ou contre (Yannick Portebois, *Ibid.*)

En 1828, il s'éleva une vive discussion dans plusieurs journaux au sujet de la réforme orthographique. Bébian se rangea du parti de Volney, d'Andrieux, de Laromiguière qui, comme Voltaire, Montesquieu, Duclos, Dumarsais, Wauilly etc., jugeaient cette réforme nécessaire. C'était à son avis l'unique moyen de résoudre le problème si intéressant de l'instruction générale du peuple.

Sur ce dernier point en effet, Auguste Bébian exprimait sa perplexité une dizaine d'années plus tôt⁵²³ :

Faut-il donc s'étonner si nous rencontrons, particulièrement dans les campagnes, des gens qui après avoir fréquenté l'école pendant six ans ou plus, finissent par se retirer sans savoir lire ?

Cette « querelle » orthographique à laquelle Bébian a pris part active se retrouve dans plusieurs journaux⁵²⁴. Le *Précis de grammaire historique* fixe à 1833 l'année charnière, l'année où, disent les auteurs, l'Etat impose une orthographe officielle⁵²⁵:

⁵²² Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 18.

⁵²³ Auguste Bébian, *op. cit.*, 1828, p. II.

⁵²⁴ Les articles publiés que nous avons pu trouver l'ont été dans *La Gazette de France* du 14 octobre 1828, *Le Constitutionnel* (lettre de Bébian) du 25 octobre 1828, *Le courrier français* des 19, 29 octobre et 4 novembre 1828, *Le journal des débats* du 31 octobre 1828, la *Quotidienne* des 13 octobre, 5 et 29 novembre 1828. Le recueil *Appel aux Français* (Paris, Corréard, 1829) donne un récit de ces querelles et les extraits de différents journaux.

L'idée de cette réforme, appliquée au poème « le portrait de Charles X » de Lamartine est donnée en exemple : « Son por majèstueu sur la foule s'élève ;

L'or fêt étinselé le pomô de son glève ;
Flotante à son qôté, son écharpe à lon pli
Balée an retomban lè marche du parvi.
De lonz éperon d'or ambrase sa chôs sur,
E l'équ roiiial qi qouvre son armure,
Du sanqtuère an feu l'éqla reflété
Jète ô loin sur sè pa dè jerbe de clarté... ».

Marle, *Appel aux Français. Réforme orthographique*, Paris, Corréard jeune 1829.

<http://books.google.fr/books?id=Mljj0N86BhQC&pg=PA106&lpg=PA106&dq=Volney,+d'Andrieux,+de+Laromiguière+%2B+orthographe&source=bl&ots=GNCL8xhpHq&sig=77XnvDowW20IhljG2Kxat45hRt0&>

L'orthographe suivie est celle de l'Académie, qui devient ainsi orthographe d'Etat. Elle sera exigée pour l'admission aux emplois. Une bureaucratie de la langue est ainsi créée. Elle dure encore.

Ces discussions aboutissent en 1835 à la première réforme de l'orthographe d'ampleur⁵²⁶, qui coïncide avec la sixième édition du dictionnaire de l'Académie.

1.2– Une œuvre considérable ...

Curieusement, dans l'œuvre de Bébien, qui comprend quand même huit publications, il n'y a pas une seule ligne sur la Guadeloupe, île où il est né, où il a grandi et où il est retourné en 1834, après avoir passé vingt-deux années en France, avec épouse et enfant⁵²⁷.

1.2.1–... diverse...

Les huit livres qu'il a laissé à la postérité sont tous différents. Ce sont tous des livres très documentés, très argumentés. Le premier de ces livres, paru en 1817, s'intitule clairement *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel ou introduction à une classification*

[hl=fr&sa=X&ei=MyYYVIZmI8HTaNLKfgK&ved=0CCEQ6AEwAA#v=onepage&q=Volney%2C%20d'Andrieux%2C%20de%20Laromiguière%20%20%2B%20orthographe&f=false](http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/anx_pres/a.historiques_titres_de_presse.html)

Le Constitutionnel, créé en 1815, pendant les Cent jours (et qui disparaît en 1914) est un journal quotidien d'orientation politique centre gauche, à tendances libérale et anticléricale (historique des titres de passes numérisés de la BNF :

http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/anx_pres/a.historiques_titres_de_presse.html).

⁵²⁵ Ferdinand Brunot et Charles Bruneau, *Précis de grammaire historique*, Paris, Masson, 1933.

⁵²⁶ Celles de 1878 et 1990 suivront.

Les deux principaux changements qu'induit cette réforme de 1835 sont le passage de *oi* à *ai* (françois/français) et la systématisation du pluriel des mots en *-nt* et qui se faisait encore en *-ns*, en *-nts* (comme « dents, ponts, etc. »). L'utilisation du signe « & » pour « et » disparaît également.

Il s'agit d'une vieille revendication. L'écrivain Voltaire avait, un siècle plus tôt, milité en vain pour le passage du son *-oi* en *-ai*. Son livre, *le siècle de Louis XIV* (De Francheville, 1751), est d'ailleurs entièrement écrit avec le *-ai* et la postérité associe improprement cette réforme au nom de Voltaire.

Jacques Chaurand, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, « Que sais-je », 1969, rééd. 1991, p. 104-105.

⁵²⁷ Son fils, Honoré, est né en 1830. Frédéric Peyson, peintre et ancien élève Sourd de Bébien, a été choisi comme témoin pour la déclaration à la mairie. Note n° 210.

*naturelle des idées avec leurs signes propres*⁵²⁸ : on peut dire que ce premier ouvrage est fondateur. Il définit les grandes lignes de ses réflexions et travaux futurs qui sont des réponses à son principal souci : permettre une véritable autonomie des Sourds. Il estime que celle-ci passe par l'éducation, et, dans ce cadre, par l'écriture de sa propre pensée, dans sa langue naturelle, sans avoir à passer par la langue française écrite, ce qui suppose une traduction. C'est pourquoi il annonce qu'il a l'intention de travailler sur l'écriture de cette langue. Annoncée en 1817, sa *Mimographie ou Essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*⁵²⁹ ne paraît que huit ans plus tard, deux ans avant un volumineux⁵³⁰ *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets* en deux tomes (le premier pour l'élève et le second à l'usage de l'enseignant) qui complète cette écriture de la langue des signes, qui n'en est qu'à ses débuts, et dont l'ambition est d'être une « simple » notation. Mais ce manuel, aussi complet soit-il n'est qu'une étape comme Auguste Bébien le dit lui-même⁵³¹ :

Ce n'était qu'un premier pas vers le but où tendent tous mes travaux. Cet ouvrage ne s'adressait qu'aux instituteurs ; et les Sourds-Muets sont en général trop pauvres pour trouver beaucoup d'instituteurs qui veuillent se vouer à un enseignement si pénible et si ingrat ; ils sont trop nombreux pour que le gouvernement puisse jamais songer à faire, pour tous, les frais d'une éducation [...] Ainsi l'instruction élémentaire, ce bienfait auquel tous les Sourds-Muets semblent avoir droit, comme à une dette sacrée de la société envers le malheur, n'a été jusqu'ici qu'une rare exception en faveur d'un petit nombre d'élus. Pour l'étendre à tous, il faut en réduire les procédés à une telle simplicité qu'ils puissent entrer dans l'enseignement des écoles primaires. C'est le vœu qui part de

⁵²⁸ Auguste Bébien, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Paris, J.G. Dentu, 1817, XVI + 150 pages.

⁵²⁹ Auguste Bébien, *Mimographie ou Essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*, Paris, chez Louis Colas, 1825, 42 pages. [Intégralement réédité par Marc Renard, *op. cit.*, 2004, 2014].

⁵³⁰ Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, (Tome I : Modèles d'exercices (204 pages) ; tome II : Explications (371 pages), Paris, Méquignon l'Aîné, 1827. Un prospectus publicitaire de cet ouvrage (8 pages) est en ligne sur www.bmlisieux.com.
Tome I - Modèles d'exercices (vol. in-4) : VI, 204 p. et XXXII planches numérotées hors texte (une seule planche numérotée XV-XVI, une planche XIX bis, la dernière mal chiffrée XXIX) dont une dépliant, certaines en coloris d'époque ; Tome II - Explications (vol. in-8), 371 p.

⁵³¹ *Education des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les parents. Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction*, prospectus d'édition, ca. 1831.

tous les cœurs, quand on considère la cruelle condition du Sourd-Muet dans la société ;
vœu jusqu'ici stérile, souhait sans espérance, que nous entreprenons de réaliser.

Le nombre de personnes sourdes est estimé à « 22 000 dont seul un petit nombre est scolarisé »⁵³². À cette fin, Auguste Bébien entreprend la rédaction d'un livre intitulé *Éducation des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les parents. Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction*, destiné à « populariser l'enseignement des sourds-muets »⁵³³. Bien que le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. de Montalivet, souhaitait cette publication, aux dires de Ferdinand Berthier et avait mis en place une souscription⁵³⁴, ce manuscrit est resté inachevé⁵³⁵. C'est évidemment dommage : les planches illustrées laissent supposer un fonctionnement analogue au *Manuel*.

Dans l'ordre chronologique, l'*Éloge de l'abbé de l'Épée, ou essai sur les avantages du système des signes. Discours qui a obtenu le prix proposé par la Société royale académique des sciences*, paru en 1819⁵³⁶, est la seconde publication de Bébien. À la base, cette publication est un discours effectué dans le cadre d'un concours⁵³⁷. Ce texte est assez

⁵³² *Le Constitutionnel*, n°253, édition du 10 septembre 1833.

⁵³³ Le prospectus de cet ouvrage, *Éducation des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les parents. Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction* est disponible sur le site de la bibliothèque électronique de Lisieux (mise en ligne en juillet 2000 ; <http://www.bmlisieux.com/litterature/bibliogr/bebian.htm>) ainsi que les planches illustrées des livraisons 1 à 3 (annexe 6 ; seize livraisons étaient alors annoncées).

⁵³⁴ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 26.

⁵³⁵ Une édition de 1831 a été trouvée à la Bibliothèque Nationale, sans nom d'auteur, mais le titre laisse peu de place au doute : *Éducation des sourds-muets mise à la portée des instituteurs primaires et de tous les parents* (seul le mot « institutions » diffère). On peut estimer le début de la rédaction à 1828 (il est fait référence à l'ouvrage *Lecture instantanée...* à paraître « à la fin de mai ») et les dépôts, imprimeurs et éditeurs étaient prévus : A Paris, chez l'auteur, rue des Cannelles, n°13 ; Treuttel et Wurtz, libraires, rue de Lille ; Louis-Colas, rue Dauphine ; Moutardier, rue Gilles-Cœur ; Charles-Béchet, quai des Augustins.

⁵³⁶ Auguste Bébien, *Éloge de l'abbé de l'Épée, ou essai sur les avantages du système des signes. Discours qui a obtenu le prix proposé par la Société royale académique des sciences*, Paris, J.G. Dentu, 1819, 56 pages.

⁵³⁷ En 1818, la Société Royale Académique des sciences de Paris proposa comme sujet de concours (section littérature) « l'éloge en vers ou en prose de feu l'abbé de l'Épée, fondateur de l'institut royal des sourds-muets ». Le lauréat de ce concours fut désigné l'année suivante et c'est à Auguste Bébien, alors censeur à

fascinant, car, sous couvert d'un éloge, il analyse et critique le système pédagogique de l'Abbé de l'Épée. Sincèrement, il lui rend hommage : « Quelle supériorité ne remarquerons-nous pas dans les procédés de l'abbé de l'Épée [...] », écrit-il d'emblée⁵³⁸. Mais ce qu'il révère en l'abbé relève surtout de ses qualités morales, car à son sens, non seulement l'abbé n'est pas allé au bout de ses intuitions, mais s'est pédagogiquement trompé dans le raisonnement qui a conduit à la mise en place des « signes méthodiques » et cette erreur peut avoir de très graves conséquences⁵³⁹ :

les nombreuses formes grammaticales, dont un long usage a enrichi nos langues, sont étrangères, et quelquefois tout à fait contraires au langage des sourds-muets [...] s'il est vrai que dans l'œuvre immense qu'il eut le courage d'entreprendre, le père des sourds-muets a payé quelquefois le tribut à la faiblesse humaine, par quelques imperfections inséparables d'une première invention, n'est-il pas à craindre que l'autorité d'un si grand nom ne maintienne dans les mêmes erreurs ceux qui voudront le suivre dans cette carrière qui exige toujours une marche si rigoureuse, et où le moindre écart entraîne après lui les plus graves conséquences, et peut même faire manquer tout à fait le but ?

Afin de ménager les susceptibilités, tout en mettant en avant ses idées, Bébien écrit sur deux axes : la valeur morale de l'action de l'abbé, son désintéressement avéré, sa façon de se sacrifier pour ses élèves, sa modestie, sa constance, sa générosité incontestable et en parallèle il valorise absolument la « vraie » langue des signes, le potentiel des Sourds et critique en creux les signes méthodiques. Il articule cet exercice au moyen de notes de bas de pages, présentant ainsi ses idées-forces comme des informations additionnelles,

l'INSMP que la Société Royale Académique attribua le premier prix ; Etienne-François Bazot, secrétaire général de cette Société, membre de l'Athénée des Arts et écrivain, obtint, lui, l'accessit (le second prix). Sa motivation à participer à ce concours nous est inconnue, mais son texte est préfacé par Paulmier, ce qui semble indiquer une certaine familiarité. J.M. d'Alea, *Eloge de l'abbé de l'Épée*, Paris, Rosa, 1824.

Dans sa préface de quarante pages, Louis-Pierre Paulmier n'hésite pas à s'attribuer les réussites de Jean Massieu, Laurent Clerc ou Ferdinand Berthier. Lequel s'insurge et demande un démenti... L'abbé Sicard lui-même dénonce un « [...] répétiteur (qui) se vante de faire sentir aux élèves la force, et presque l'harmonie des vers de Racine. La vérité est que cet auteur n'a pu jamais être expliqué dans sa classe ». (Abbé de L'Épée, *L'art d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance, augmenté de notes explicatives et d'un avant-propos, par M. l'abbé Sicard, ... précédé de l'éloge historique de M. l'abbé de L'Épée, par M. Bébien*. Paris, J-G. Dentu, 1820, p. IV.

⁵³⁸ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1819, p. 23.

⁵³⁹ *Ibid.*, p. 53.

accessoires, voire sous couvert d'autres écrivains (qu'il a su lui-même convaincre, d'ailleurs.); des citations d'abord très générales, philosophiques, puis de plus en plus pointues et techniques. Ainsi démonte-t-il littéralement le système pédagogique de l'abbé de l'Épée sans en avoir l'air⁵⁴⁰:

M. l'abbé de l'Épée qui insiste en vingt endroits de son livre, sur la nécessité d'instruire les sourds-muets par leur propre langage, dénature lui-même quelquefois ce langage pour le plier aux formes de la langue française [...] ces signes artificiels, abstraits, n'indiquent rien à l'esprit, par conséquent il doit être souvent impossible au sourd-muet d'y retrouver les membres épars de la pensée. Aussi qu'arrive-t-il ? les mêmes élèves qui ont écrit fort correctement tout ce qu'on a voulu leur dicter au moyen de ces signes, sont souvent embarrassés pour exprimer d'eux-mêmes la plus simple pensée.

Son indulgence à l'égard de l'abbé de l'Épée tient au fait qu'il est l'inventeur mais, répète-t-il, un réajustement s'impose. Or, personne n'a su être dans sa succession, et subtilement, Bébien met en garde contre « ce préjugé aussi absurde qu'il est humiliant pour l'espèce humaine (qui) représentait le sourd-muet comme une espèce d'automate »⁵⁴¹: thèse défendue justement quelque seize ans plus tôt par l'abbé Sicard, désigné comme successeur officiel depuis 1790⁵⁴². Ce que n'empêche pas cet écrit d'être choisi l'année suivante par ce même abbé Sicard, pour figurer en préface de l'ouvrage écrit par l'abbé de l'Épée lui-même, mais réédité par Sicard, *L'art d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance*⁵⁴³. L'abbé Sicard accompagne cette édition de ses propres notes explicatives, comme pour mieux asseoir sa légitimité. D'une certaine façon, on peut dire que ce discours

⁵⁴⁰ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 55, note c.

⁵⁴¹ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 2.

⁵⁴² « En effet, qu'est-ce qu'un sourd-muet de naissance, considéré en lui-même, et avant qu'une éducation quelconque ait commencé à le lier, par quelque rapport que ce soit, à la grande famille à laquelle, par sa forme extérieure, il appartient ? C'est un être parfaitement nul dans la société, un automate vivant, une statue, telle que la présente Charles Bonnet et d'après lui Condillac [...] », écrit-il. Roch-Ambroise Sicard, *op. cit.*, 1803, p. 6.

⁵⁴³ Abbé de l'Épée, *L'art d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance, augmenté de notes explicatives et d'un avant-propos, par M. l'abbé Sicard, ... précédé de l'éloge historique de M. l'abbé de l'Épée, par M. Bébien*, Paris, J-G. Dentu, 1820. Ce texte est en fait la seconde partie de l'ouvrage fondateur de l'abbé de l'Épée, *La véritable manière d'instruire les sourds et muets*, Paris, Nyon l'aîné, 1784 (réédité. Fayard, 1984).

de Bébien qui fait l'*Eloge de l'abbé de l'Epée*, est le prolongement de son premier ouvrage, paru deux ans avant, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*⁵⁴⁴.

Les publications suivantes, réalisées par Auguste Bébien, sont exclusivement d'ordre pédagogique et non de moindre importance. Elles montrent que le protagoniste ne se limite pas à l'aspect théorique de l'enseignement. Il s'agit de la *Mimographie*, de son *Manuel d'enseignement pratique* et de l'ébauche d'un manuel à destination des parents d'enfants Sourds ainsi qu'une méthode de lecture, *Lecture instantanée ou nouvelle manière d'apprendre à lire sans épeler*, qui témoigne de son implication pédagogique au delà des enfants Sourds⁵⁴⁵. Le *journal d'instruction des sourds-muets et des aveugles*, qui paraît deux petites années et dont il est le rédacteur offre également un caractère novateur et tend à décloisonner l'enseignement spécialisé⁵⁴⁶.

Son dernier ouvrage *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'institution royale des sourds muets*, publié en 1834⁵⁴⁷, est véritablement l'aboutissement de sa pensée et son parcours. Dans ce dernier ouvrage, il réagit à la *Troisième Circulaire* diffusée par la direction de l'INSMP en 1832⁵⁴⁸, article par article, minutieusement. Il dénonce tout ce qui est incohérent, de façon très directe, montrant au passage sa grande

⁵⁴⁴ Par exemple, cette phrase de son *Essai*, qui fait écho à une autre de l'*Eloge* : « La pensée précède nécessairement dans l'esprit les signes quelconques destinés à l'exprimer; le mot n'a en lui-même aucun rapport avec l'idée; il ne peut faire naître l'idée, ni la donner, mais il sert à la rappeler quand une convention préliminaire l'a lié à cette idée antérieurement bien saisie [...] à l'aide de signes [...] (qui) sont pris dans la nature même de l'idée » (Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 23) et « [...] le mot n'a en soi aucun rapport avec l'idée, il ne peut donc la faire naître ; mais il sert à la rappeler, quand une convention préliminaire l'a lié à cette idée antérieurement bien saisie. Par quel moyen s'est opérée en nous cette liaison des mots et des idées ? C'est par les signes naturels, c'est-à-dire tous ces mouvements de la physionomie et des gestes, résultats de notre organisation, et par lesquels se peint au dehors tout ce qui se passe au dedans de nous » (Auguste Bébien, *op. cit.*, 1819, p. 19-20).

Auguste Bébien ne le cache pas : en note il écrit : « je n'ai pas fait difficulté de reproduire, dans ce discours, quelques idées qui ont déjà paru dans l'Essai naturel sur les sourds-muets, et sur le langage naturel, ce petit ouvrage étant entièrement épuisé (Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 53, note a).

⁵⁴⁵ Auguste Bébien, *Lecture instantanée. Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*, Paris, Crapelet, 1828, XX - 28 pages.

⁵⁴⁶ La mise en place du *journal d'instruction des sourds-muets et des aveugles* est motivée par une « absence de lieu commun » (prospectus, annexe 10, p. 320-321).

⁵⁴⁷ Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834, IV + 67 pages.

⁵⁴⁸ p. 52.

connaissance des lieux et des pratiques alors qu'il n'exerce plus depuis plus de dix ans. C'est un chef d'œuvre d'ironie : d'emblée, il livre son opinion de la direction, dont on a vu par ailleurs quelle était son champ de décision⁵⁴⁹ :

Traversons, sans nous y arrêter, les petites scènes préparées à l'avance pour les séances publiques. Laissons le Directeur expliquer au gré de son imagination un enseignement auquel il est lui-même presque aussi étranger que le public qui l'écoute. Traversons aussi, sans nous arrêter trop longtemps à les admirer, ces superbes bâtimens (sic), qui ont coûté, depuis quelques années, plus de 1,400,000 fr. Ce grand luxe extérieur ne saurait couvrir la pauvreté de l'enseignement. Mettons enfin à l'écart quelques sourds-muets, anciens élèves de l'école, maintenant professeurs ; sujets distingués qui n'appartiennent pas au système actuel, et montrent ce que pourrait être l'éducation bien dirigée des sourds-muets [...].

La publication de ce dernier ouvrage correspond à l'année de son retour en Guadeloupe, mais sa rédaction date de l'année précédente, 1833 donc, et a été effectuée au cours d'une maladie qui l'a conduit à quitter précipitamment son poste à Rouen : malgré cette pathologie, il manifeste son souhait de peser, d'une façon autre que physique, sur l'enseignement⁵⁵⁰. Cet examen critique n'est pas un simple constat de ce qui ne va pas, c'est un bilan, celui d'une quinzaine d'années d'observations et d'expérimentations pédagogiques⁵⁵¹ :

⁵⁴⁹ Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834, p. 2.

⁵⁵⁰ En note de bas de page, il écrit « Cet examen, adressé au ministre le 5 décembre dernier, avait été composé à la hâte (comme on le verra trop bien) dans les premiers jours de ma convalescence, après une longue et cruelle maladie, qui m'a forcé pour quelque temps, pour longtemps peut être, de renoncer aux travaux de l'enseignement. J'ai retranché de ce mémoire les parties qui, ayant un rapport spécial à l'Institution de Paris, ne pouvaient intéresser que faiblement les instituteurs. □ Si je ne puis concourir, désormais, d'une manière active, aux progrès de l'enseignement des sourds-muets, je veux mettre du moins un bâton dans les roues du char rétrograde ». Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 9.

⁵⁵¹ Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834.

Lorsque j'entrai à l'Institution royale, je trouvai dans cette école, ou plus exactement dans les classes, un système de signes grossiers et obscurs, partie naturels, partie conventionnels, et arbitraires. A travers ce langage bâtard, brut, ignoble, incomplet, l'expression la plus pittoresque, la plus élégante, paraissait terne, plate ou bizarre ; l'image la plus vive, la plus gracieuse en sortait froide et triviale. La pensée y perdait toute élévation, toute profondeur, toute finesse. Elle restait □ sans formes, sans couleur, sans vie. Ce n'était plus qu'un squelette, hideux, méconnaissable.

Aussi, toute la littérature était-elle lettre close pour les pauvres sourds-muets. Bien heureux quand une traduction en signes n'était qu'un non-sens. C'était le plus souvent un contresens continu. Aussi, Dieu sait de quelles erreurs les esprits de ces pauvres enfans étaient farcis ! C'est ce que les élèves de cette époque peuvent encore attester. Le fameux sourd-muet M..., ce grand improvisateur de réponses aux exercices publics de l'abbé Sicard, ne comprenait pas *l'Ami des enfans de Berquin*.

Je dévoilai aux sourds-muets, la richesse l'énergie, l'élégance, la flexibilité du langage mimique, et grâce à ce puissant instrument soutenu de l'étude philosophique de la langue, il n'y eut plus de difficulté capable d'arrêter les sourds-muets, point d'auteur, poète ou prosateur, qu'on ne pût mettre à leur portée.

1.2.2 - ...et un usage métaphorique de la langue écrite

Sans exception, dans toutes ses publications, l'écriture de Bébien donne à voir, à la manière de la langue des signes, langue visuelle par excellence. Aussi, ses écrits regorgent-ils de métaphores, visant à illustrer son propos, à appuyer ses argumentations. Ainsi, écrit-il pour montrer que la pensée précède le langage⁵⁵² :

⁵⁵² Auguste Bébien, *Journal des sourds-muets et des aveugles*, n°1, p. 21.

Cette question pensée/langage est ancienne et toujours actuelle. Elle se traduit pédagogiquement par des pratiques diverses.

Le terme « pensée » recouvre en fait deux activités mentales distinctes selon qu'elle désigne tout événement mental de façon indifférenciée ou une pensée « réflexive », c'est-à-dire capable de retour sur elle-même, qui nécessite un langage, vocal ou gestuel (on ne peut pas produire une image qui constitue une analyse d'une autre image ; une phrase peut se prendre elle-même pour objet !). C'est tout le sens de la citation du philosophe allemand et contemporain de Bébien, Hegel (1770-1831) : « [...] car en réalité l'ineffable c'est la pensée obscure, la pensée à l'état de fermentation, et qui ne devient claire que lorsqu'elle trouve le mot. Ainsi, le mot donne à la pensée son existence la plus haute et la plus vraie ». (Georg Friedrich Hegel, *Philosophie de l'esprit* [Encyclopédie III], Trad Augusto Vera, Ladrangue, 1867-1869, §463, en ligne). Mais l'idée que la pensée puisse précéder le langage, qui ne serait alors qu'un moyen de communication de pensées

Nos termes abstraits sont au raisonnement ce que les signes de l'algèbre sont au calcul. Ils forment des espèces de formules qui fixent une foule d'idées toujours prêtes à nous échapper. Mais on peut calculer sans l'algèbre : on calculait avant l'invention de l'algèbre. On peut penser sans la parole : on a pensé avant de parler.

Sur la parole vocale et les idées qui se transmettent par ce biais, l'ouïe qui nourrit la pensée mais n'exerce qu'une « légère influence sur l'intelligence », il écrit⁵⁵³ :

[...] c'est comme un canal, dont les eaux n'ajoutent rien à la fertilité de la contrée qu'il traverse, et qui n'en est pas moins la source de sa richesse et de sa prospérité, en y faisant affluer les produits des pays les plus éloignés.

La thématique de la parole vocale est récurrente chez lui, il tient à démontrer que la langue des signes est le moyen linguistique qui s'impose pour l'enseignement des jeunes sourds : « le signe suit pas à pas la pensée, comme une ombre qui en prend toutes les formes », écrit-il dans son *Essai*⁵⁵⁴ ; c'est la langue première des Sourds⁵⁵⁵.

indépendantes, présuppose que le monde possède un ordre préalable que la langue ne ferait que copier et c'est précisément là où Bébien exprime son désaccord et insiste sur la caractère langagier propre à la LS : les langues « découpent » le monde de façon spécifique par son lexique mais aussi (et surtout ?) par sa grammaire et sa syntaxe, ce qui implique la reconnaissance linguistique de la langue des signes. L'hypothèse formulée dans les années 1950 par les linguistes Sapir et Whorf d'une indispensable étude d'une langue et de ses structures pour remonter et agir sur les univers mentaux de celle-ci, va dans ce sens (Jean-François Dortier et Nicolas Journet (dir.), « L'hypothèse Sapir-Whorf », *Les clés du langage*, Auxerre, Sciences humaines, 2015, p. 33).

Cet aspect morphologique n'échappe pas à Bébien qui écrit (*Journal des sourds-muets et des aveugles*, 1826, n°1, p. 25) : « L'on entrevoit par là que les signes des sourds-muets doivent se succéder et s'enchaîner dans un ordre bien différent de la construction de nos langues, et particulièrement de la construction française, qui obéit à l'influence réciproque des mots bien plus qu'aux rapports des idées, et suit moins la marche de l'esprit que les règles de la grammaire. Ce langage a une construction qui lui est propre, ou plutôt qui est propre à l'esprit ».

Quant au vocabulaire, la langue bretonne par exemple utilise des mots différents pour distinguer la couleur naturelle « vert/bleu » (sans intervention de l'Homme) de cette même couleur, mais plutôt superficielle (glaz pour la couleur naturelle et gwer/glaz). A ces substantifs s'ajoutent ensuite des adjectifs pour désigner une partie de cette couleur (« glaz du » pour « bleu/vert noir » et « glaz gwenn » pour bleu/vert blanc ») : Ofis publik ar brezhoneg/office public de la langue bretonne : <http://www.fr.opab-oplb.org/21-terminologie.htm>

⁵⁵³ Auguste Bébien, *ibid.*, p. 11.

⁵⁵⁴ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 65.

Pour lui, la parole est un artifice illusoire⁵⁵⁶ :

La face de l'homme est comme un miroir fidèle où vient se réfléchir tout ce qui se passe dans son âme : ce n'est pas sans peine que dans la société on apprend à couvrir d'un voile imposteur cette glace trop transparente. [...] Ainsi, la parole qui oppose tant d'obstacles à la communication des peuples, met encore des entraves à la marche de l'esprit; ou lui offre parfois un appui trompeur, qui le perd ; comme ces feux légers qui brillent dans l'obscurité des nuits, et prêtent leur clarté perfide au voyageur incertain, l'égarer et le font tomber dans les fondrières, dont les émanations les ont produits.

Pour que l'apprentissage de l'élève Sourd soit effectif, il ne faut qu' « aucun nuage ne voile sa pensée », insiste-t-il⁵⁵⁷ et « pour le faire arriver au même point que l'autre, il faut qu'il marche plus vite par une route plus directe », écrit-il à propos de l'acquisition de la lecture, qu'il compare également à une ascension⁵⁵⁸. L'intelligence de l'enfant est mise en avant, afin que les instructeurs potentiels ou ses propres parents n'hésitent à l'instruire et il compare cette faculté à la lumière du soleil⁵⁵⁹ :

⁵⁵⁵ « Le langage parlé figure donc dans cette méthode comme une seconde langue vivante, telle que l'allemand ou l'anglais, que l'on fait apprendre à un enfant en même temps que sa langue maternelle ; sans que l'étude de l'une puisse entraîner l'oubli de l'autre ».

Auguste Bébian, *Journal des sourds-muets et des aveugles*, n°1, p. 187.

⁵⁵⁶ Auguste Bébian, *op. cit.*, 1817, p. 32 et p. 111-112.

« *L'invention de la parole suppose un langage antérieur* » affirme-t-il et pour exemple, il écrit : « Il existe ce langage qui a précédé tout autre, au premier âge de la société, comme il précède tout autre, au premier âge de l'homme. C'est celui de l'enfant qui ne bégaye pas encore, et qui, souriant à la vue de sa mère, lui tend ses petits bras caressans (sic) et lui dit déjà son amour; c'est celui qu'emploie le voyageur dans un pays dont il ne connaît pas la langue, quand il veut demander des alimens (sic) pour apaiser sa faim, et un lit pour reposer sa tête. C'est par ce langage qu'a remué toutes les fibres de votre coeur, ce vieillard courbé sous le double poids de l'âge et de la misère; vous n'avez entendu que par un soupir le son de sa voix, la honte a enchaîné sa langue; vous vous reprocheriez de compter ce que vous laissez tomber dans sa main tremblante; il serre avec émotion le don de votre générosité, et son geste d'attendrissement et ses yeux élevés au ciel, ont mieux exprimé sa reconnaissance que les plus beaux discours » (p. 97-98).

⁵⁵⁷ Auguste Bébian, *Journal des sourds-muets et des aveugles*, n°1, p. 25-26. Et cette pensée « s'échappe alors par des signes naturels, comme l'étincelle qui jaillit de la compression de l'air ». *Ibid.*, p. 318.

⁵⁵⁸ Auguste Bébian, *Journal des sourds-muets et des aveugles*, n°1, 1826, p. 85.

« La méthode enchaînera, dans une gradation insensible, toutes les parties de l'enseignement, et, par une pente douce, elle mènera sans effort au sommet de l'instruction », écrit-il encore (*ibid.*, p. 89).

⁵⁵⁹ Auguste Bébian, *Education des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les*

Si cette tentative paraît téméraire, c'est qu'on n'a pas assez de confiance dans l'intelligence de l'enfant. Les merveilles qu'elle opère sans cesse sous nos yeux attestent combien elle est active et puissante. Mais nous n'y prêtons pas plus d'attention qu'à la lumière du soleil qui nous éclaire tous les jours.

1. 3 – D'une école à l'autre, en France...

1.3.1 - rapports avec le conseil d'administration de l'INSMP

Les rapports d'Auguste Bébien avec le conseil d'administration ne sont pas inexistantes et ont même l'air relativement bon, au moins jusqu'à 1830 : c'est cette instance qui finance la réalisation du *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets* en 1827⁵⁶⁰. La rédaction de cet ouvrage se justifie ainsi pour Berthier⁵⁶¹ :

parents ; Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction, Prospectus d'édition, Paris, Imprimerie de Béthune, 1831.

Un début d'ouvrage a été déposé à la Bibliothèque Nationale : sans nom d'auteur, ces pages ont été identifiées sans peine par son titre, relativement semblable à celui annoncé dans le prospectus (*Education des sourds-muets mise à la portée des instituteurs primaires et de tous les parents* ; seuls les termes 'instituteurs' et 'institutions' diffèrent, et par l'adresse de l'auteur, indiquée « rue des canettes n°13 »

Dans le dernier numéro du Journal, à la rubrique enseignement pratique, il écrit (...) : « *Je me propose ici, si ce projet est favorablement accueilli, de publier une collection de 2 ou 3,000 figures correspondant à au moins autant de mots, soit substantifs, soit verbes, adjectifs, etc.* Peut-être même parviendrai-je à y rendre sensibles aux yeux un grand nombre de notions qui d'abord ne paraissent pas susceptibles d'être exprimées par le dessin. Ces figures, accompagnées d'une nomenclature en quatre langues, pourront, je pense, être aussi d'une grande utilité pour enseigner les langues étrangères aux enfans (sic) doués de tous leurs sens. □ J'ai minutieusement expliqué dans le *Manuel d'enseignement pratique* comment, au moyen de figures dessinées, on peut, dès les premiers jours, amener l'élève à étudier seul, et à mettre à profit le temps qui s'écoule entre les leçons », (*Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n° 8, t. II, p. 100).

⁵⁶⁰ Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, Paris, Méquignon l'Aîné, 1827.

Le projet de cet ouvrage, édité en 1827, a été adopté par le conseil d'administration quatre ans auparavant. Après la page de titre de ce manuel, un extrait de la séance du 14 juin 1823 (registre des délibérations de l'administration de l'Institution Royale des Sourds-Muets) encourage Bébien à terminer son *Manuel*, encore inachevé.

L'estime du président du conseil d'administration, le baron de Gérando, est perceptible par ailleurs et cet autre extrait en témoigne : « M. Bébien avait déjà montré, par un *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel*, publié en 1817, l'étude approfondie qu'il avait faite de la théorie des langues et des méthodes

Après la mort de l'abbé Sicard (en 1822), l'enseignement flottait dans le vague et l'incertitude, au gré des caprices les plus erronés, sans qu'une main forte s'offrît pour en prendre la direction. Un état de choses si fâcheux ne pouvait manquer de faire sentir à l'administration de l'Institution royale de Paris l'urgente nécessité de doter l'établissement confié à ses soins d'un ouvrage où les principes d'une méthode logique et simple pussent être compris d'une manière stable. Elle ne pouvait confier la rédaction d'un travail aussi important à un instituteur plus expérimenté, plus éclairé que M. Bébien. Son Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets (2 vol. in-8°) fut adopté et publié par le conseil d'administration en 1827.

L'auteur a dépouillé l'enseignement de cette obscurité savante, de ces subtilités prétentieuses dont une philosophie superficielle avait pris à tâche de l'envelopper ; il l'a ramené à cette vérité, à cette simplicité qui doivent être le caractère essentiel de toute méthode, et qui seules en assurent le succès. C'est un ouvrage essentiellement pratique qui peut être mis avec confiance entre les mains d'un père ou d'une mère, d'un instituteur auquel ses moyens ne permettent pas de suivre les cours de nos écoles.

Ferdinand Berthier fait état du rôle de formateur qu'a joué Bébien, à la demande du conseil d'administration ou au moins avec son aval⁵⁶² :

De jeunes institutrices avaient été recommandées à ses soins par les mêmes administrateurs qui auraient trouvé mauvais qu'il eût la direction de l'école royale de Paris. Parmi ces dames, on cite Mlle Morel, nièce de M. de Gérando, qui est allée chez Bébien pendant plusieurs mois, cinq et six heures par jour.

employées pour l'instruction des sourds-muets. Appelé bientôt aux fonctions de répétiteur (et ensuite de censeur des études dans l'établissement de Paris), il y fit preuve du talent le plus distingué ; et nous ne craignons pas d'avancer que l'abbé Sicard n'a trouvé aucun collaborateur qui ait mieux conquis sa pensée, et qui, en appliquant sa méthode, en ait mieux perfectionné les détails. Son *Éloge de l'abbé de l'Épée* a obtenu un succès mérité ». « Extrait d'un rapport fait au Conseil d'administration, par M. le baron de Gérando cité par Marc Renard, *Ecrire les signes*, les Essarts-le-Roi, Fox, 2004, p. 46.

⁵⁶¹ Ferdinand Berthier, *Histoire et statistique de l'éducation des sourds-muets*, 1836, cité dans Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 15.

⁵⁶² Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 27.

Le conseil d'administration le confirme en d'autres termes⁵⁶³ :

Le Conseil a reconnu en principe, non seulement qu'il est indispensable de donner aux instituteurs des sourds-muets un *Manuel Pratique* dans lequel la méthode soit fixée et décrite par une suite d'exercices ; mais que la rédaction et l'adoption d'un semblable manuel est le premier pas à faire pour préparer les progrès et le perfectionnement de cet enseignement, et même pour empêcher qu'il ne dégénère et ne tombe dans la confusion et le désordre, par l'arbitraire et l'incertitude, qui ne manqueraient pas de s'y introduire.

Le Conseil a reconnu ensuite que le travail rédigé par M. Bébien, sous le titre de *Manuel de l'instituteur des sourds-muets*, est propre à remplir ce but ; qu'il satisfait aux besoins essentiels de l'enseignement, et qu'il promet de devenir, par les soins que son auteur peut apporter encore à le compléter et à le revoir, un véritable type normal qui donnera enfin une forme précise et stable à la méthode.

Le ton change radicalement après la publication de la *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien* par Ferdinand Berthier et cela est perceptible dans les délibérations rédigées à l'issue du conseil d'administration du 2 mars 1840⁵⁶⁴:

M. Bébien n'a pas fondé de méthode ; on n'a pas suivi ses idées à l'institution Royale. C'est l'excellent ouvrage de M. de Gérando qui a vraiment créé la méthode. La fortune de Bébien a été désignée et non employée. N'est-ce donc rien qu'un ouvrage incomplet payé 1500f par le Ministre sur la demande du Conseil ?

Or, le volumineux ouvrage de 1200 pages publié en 1827 par Joseph-Marie de Gérando, président du conseil d'administration de l'INSMP, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, n'est pas tant une méthode qu'une compilation d'expériences étrangères (Espagne, Italie, Suisse, Hollande, Danemark, Etats-Unis, Allemagne ...), au moins pour un

⁵⁶³ Extrait du procès-verbal des séances du Conseil de perfectionnement de l'INSMP, reproduit et cité par Marc Renard, *op. cit.*, 2004, p. 45-46.

⁵⁶⁴ Annexe 8, p. 315.

cinquième⁵⁶⁵, suivie de considérations et réflexions didactiques, peut-être inspirées par d'autres écrits⁵⁶⁶.

1.3.2 - expérimentations et enseignements à Paris et à Rouen

Il semble que la date de 1830 fasse date dans l'histoire des rapports d'Auguste Bébien avec le conseil d'administration de l'INSMP, avec l'épisode de la mutinerie des élèves et de l'adresse au Roi⁵⁶⁷. Toutefois, la qualité de ces rapports semble avoir été entamée dès après l'ouverture de l'institution spéciale des Sourds-Muets qu'Auguste Bébien ouvre boulevard Montparnasse à Paris, en 1826 sur le modèle de l'externat⁵⁶⁸. C'est une source de

⁵⁶⁵ François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 134.

⁵⁶⁶ Dans quelle mesure, par exemple, ne peut-on pas penser qu'il s'est inspiré des propos de Laurent Clerc, prononcés lors de l'examen des élèves de l'American Asylum (Hartford, Connecticut), en 1818, relatifs à la langue maternelle, préalable indispensable à l'acquisition de la langue nationale ? Laurent Clerc dit en effet : « vous comprendrez que la langue d'un peuple ne peut jamais être la langue maternelle des sourds-muets nés au sein de ce peuple. Toute langue parlée est nécessairement une langue savante pour ces être infortunés. La langue anglaise doit être enseignée aux sourds-muets comme le grec et le latin sont enseignés dans les collèges aux jeunes américains qui en suivent les cours [...] pour apprendre le grec et le latin dans les collèges, les professeurs et leurs élèves ont une langue commune qui leur sert de terme de comparaison, une langue acquise, une langue maternelle, dans laquelle ils ont appris à penser » (Laurent Clerc, « Discours prononcé par Clerc et lu par M. Gallaudet à l'examen des élèves de l'Asile établi dans le Connecticut devant le Gouverneur et les deux Chambres de Législature, le 20 mai 1818 », trad. de l'anglais par B. Pissin, élève de l'Abbé Sicard, Genève, 1818, p. 22-23.)

Toutefois, il est surprenant que cet ouvrage de de Gérando, qui compile assez complètement les procédés pédagogiques utilisés à l'époque ne tienne pas compte de la réflexion d'Auguste Bébien, *Essai sur le langage naturel des sourds-muets...*, publiée en 1817, soit dix ans avant : on ne peut donc pas dire qu'il ne connaissait pas ou n'a pas eu le temps de le lire...

Le baron de Gérando a un piètre avis de la langue des signes qu'il ne connaît pas d'ailleurs : « [...] le langage mimique est si vrai, si ingénu, si transparent (qu'on nous permette cette expression), qu'il sera facile à l'instituteur de découvrir ce territoire : il lui suffira de provoquer son élève à s'exprimer, et de l'observer avec attention, pour bien entrer dans sa pensée » (p. 142). En effet, pour lui, l'expression gestuelle est le moyen d'investir la pensée et d'entrer en communication avec un élève Sourd de façon à substituer par la suite les gestes, vecteurs des idées, par le symbolisme visuel l'alphabet, et l'écriture française, même si, écrit-il plus loin (p. 210) la parole vocale est nécessairement supérieure à l'écriture.

⁵⁶⁷ Voir p. 126 à 129 ainsi que le mot d'ordre de cette pétition (annexe 9).

⁵⁶⁸ Précisément, cet établissement était situé au n° 24 bis, ainsi que nous l'apprend Auguste Bébien qui signe ses ouvrages en tant qu'« ancien censeur des études de l'institution royale des sourds-muets de Paris, directeur d'une institution spéciale de sourds-muets » et indique dans le prospectus du *journal des sourds-muets et des aveugles* que celui-ci est en vente au « bureau du journal », à cette adresse. Bébien semblait attaché à cette orientation pédagogique : « [...] il paraissait y tenir, parce qu'à l'Institut royal de Paris, on avait jugé impossible de rien obtenir des externes », mentionne Ferdinand Berthier (*op. cit.*, 1839, p. 37) et note n° 76.

tensions⁵⁶⁹ avec l'INSMP qui avait ouvert son propre externat trois ans auparavant⁵⁷⁰. Deux conceptions tout à fait opposées de l'externat s'expriment : celle de l'INSMP, conçue de façon à préserver l'internat de toutes influences néfastes et l'établissement mis en place par Bébien visant au contraire à ouvrir sur le monde extérieur, tout en préservant la langue des signes qu'il faut valoriser. Cet enseignant ne fait que mettre en œuvre ce qu'il écrivait quelques années plus tôt⁵⁷¹ :

Ce langage est le principe des beaux arts ; c'est à lui que la sculpture et la peinture sont redevables de leurs plus beaux effets. C'est par la connaissance des signes naturels et de leur connexion avec les sentiments, que l'artiste anime la toile et le marbre.

L'externat proposé par Bébien est tout entier tourné vers l'expression gestuelle, affranchie de toute codification arbitraire qui favoriserait son développement⁵⁷² :

Cette difficulté n'aurait pas lieu dans un établissement nouveau. Les élèves y arrivant neufs, sans préjugés comme sans habitudes, l'instituteur pourra les façonner à son gré. Il les amènera sans peine à faire choix de signes toujours justes, qui leur plairont d'autant

⁵⁶⁹ Ces tensions sont rapportées et perceptibles dans le rapport que rédige le conseil d'administration en 1840 (réfutation du livre publié l'année précédente par Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les œuvres d'Auguste Bébien*). Le conseil d'administration accuse Bébien d'être « toujours occupé à débaucher les élèves à l'Institution Royale et les jeunes professeurs qu'il détournait de leurs devoirs. On fut obligé de lui interdire l'entrée de la maison, et de défendre tout rapport avec lui. M. Berthier ne doit pas avoir oublié les reproches qu'il a reçus non plus que la suspension à cette occasion ».

⁵⁷⁰ Yves Bernard, reproduit en annexe le prospectus de l'École gratuite d'externes de l'INSMP (*op. cit.*, 1999, p. 190, annexe n° 3). Il écrit par ailleurs « Cette structure institutionnelle recevait des élèves issus pour la plupart de milieux extrêmement défavorisés. L'institution de Paris interdisait tout contact entre les internes et les externes. La séparation résultait de raisons morales, afin d'éviter les mauvaises influences des élèves externes sur les élèves internes. Cette mise à l'écart devait cependant poser problème aux parents qui réclamèrent que la formation de tourneur soit donnée à leurs enfants. Il fallut donc contourner ces réticences institutionnelles, face à la nécessité vitale d'un apprentissage professionnel. En 1828, l'abbé Borel, Directeur de l'établissement, opéra pour une réintégration des Externes à l'Institution, pour les enseignements, mais non pour les récréations et les repas », p. 388.

⁵⁷¹ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 98.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 60.

mieux qu'ils ont un rapport direct à la chose. Ces signes, une fois en usage, se transmettront des uns aux autres comme une onde limpide coule d'une source pure.

Il ne semble malheureusement pas que le programme de cet externat spécial ait été conservé. Seule la plume de Ferdinand Berthier permet d'en connaître la teneur⁵⁷³ :

Là, chacun d'eux devait recevoir une instruction variée, étendue, appropriée à la position qu'il était appelé à occuper dans le monde. À l'étude des langues, des lettres et des sciences, ses élèves devaient joindre, selon leurs dispositions naturelles, la culture des arts, du dessin, de la sculpture, des divers genres de gravure. C'était pour les uns un noble délassement, pour les autres une occupation utile, un honorable moyen d'existence. Les élèves étrangers devaient y être instruits dans leur langue maternelle.

Cette Institution eut une existence brève semble-t-il⁵⁷⁴ : « la faiblesse de ses ressources ne lui permit pas de la soutenir », selon Ferdinand Berthier⁵⁷⁵. Yves Bernard souligne le caractère précurseur de Bébien quant au programme ; l'INSMP lui emboîte le pas quelques années plus tard⁵⁷⁶ :

Bébien ne faisait que précéder les futurs programmes de l'Institution de Paris qui seront en 1831 plus culturels que les apprentissages professionnels proposés depuis sa fondation. En 1837, y seront développées des disciplines proches de celles des écoles normales, permettant à certains sourds d'accéder au professorat.

⁵⁷³ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 27.

⁵⁷⁴ Aucune trace n'a pu être mise à jour, malgré une existence probable de quatre voire cinq ans (le prospectus du *journal*, en 1826, indique l'existence de cette institution et Yves Bernard mentionne le renvoi de l'INSMP, en 1830, d'un élève nommé Contremoulin, suite à la mutinerie de cette même année, élève qui « se soucie peu de rester ; il préfère aller chez Bébien, qui dirige son Externat Spécial à Mont-Parnasse » (Yves Bernard, *op. cit.*, 1999, p. 484) : demande administrative d'ouverture, témoignages indirects ou sommaire foncier ont peut-être été détruits dans l'incendie de l'hôtel de ville de Paris en 1871.

⁵⁷⁵ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 28.

⁵⁷⁶ Yves Bernard, *op. cit.*, 1999, p. 388.

Après cette tentative avortée de mettre en place une école à Paris, Auguste Bébien postula donc à Rouen où le maire de cette ville, suite au décès d'un abbé qui avait pris en charge l'enseignement des Sourds jusque-là, l'abbé Huby⁵⁷⁷.

La mort venait d'enlever aux sourds-muets de Rouen le respectable abbé Huby, élève de l'abbé de l'Épée. Ces malheureux se trouvaient privés de tous moyens d'instruction. Le maire, chargé de faire choix d'un instituteur, crut devoir s'adresser au ministre de l'intérieur, qui désigna Bébien comme l'homme le plus capable.

Une version altérée selon le conseil d'administration⁵⁷⁸ :

Voici la vérité : le maire de Rouen avait annoncé l'ouverture d'une école de sourds-muets. Bébien se proposa pour chef. Le maire prit des informations auprès du Ministre. Le Ministre en demanda au conseil qui rendit témoignage au talent et se tut sur la moralité⁵⁷⁹. Bébien fut admis.

⁵⁷⁷ L'abbé Huby, chapelain de l'Hôpital des valides à Rouen, s'était formé à Paris, auprès de l'abbé de l'Épée, avant d'ouvrir une école gratuite dans sa ville.
Alexandre Lesguilliez, *Lettres sur la ville de Rouen, ou Précis de son histoire topographique, ecclésiastique et politique*, Rouen, 1^{re} Periaux, 1826.

⁵⁷⁸ Séance du conseil d'administration du 2 mars 1840, annexe 8, p. 306 à 316.

⁵⁷⁹ Les sauts d'humeur, troubles du caractère ou défauts de gestion sont des récriminations redondantes dans ce rapport. Elles sont confirmées par la plume d'autres protagonistes tel Jean-Jacques Valade-Gabel qui exerça à l'INSMP quatre ans plus tard (Valade-Gabel (1801-1879) y fut professeur de 1825 à 1838 avant d'être nommé directeur de l'institution de Bordeaux (il revint ensuite finir sa carrière à Paris en 1850)). Il se souvient que « Bébien était, à Paris, le seul qui méritât le titre d'instituteur ; malheureusement il s'était rendu impossible... jetons un voile sur les circonstances qui l'avaient fait éloigner de l'institution... ». Et plus loin : « Dans ce laps de temps Bébien s'était laissé aller à des écarts de conduite tels qu'il dut être éloigné de l'Institution, et l'enseignement, livré aux mains de répétiteurs inhabiles, périssait à vue d'œil », (Jean-Jacques Valade-Gabel, *Lettres, notes et rapports*, 1894, p. 400, 444-445).

Quoi qu'il en soit, Bébian est préféré à Paulmier, le même avec qui il eut une altercation onze ans auparavant, à la retraite de l'INSMP depuis trois ans alors⁵⁸⁰, et candidat également sans que l'on connaisse les motivations de ce choix. Ainsi, le 5 septembre 1832⁵⁸¹, Bébian entre officiellement en fonction (sa nomination a été approuvée le 30 juin par le préfet) et il dirige une nouvelle institution de sourds-muets à Rouen jusqu'au mois de mars 1834⁵⁸², sans que l'on sache la date précise de sa cessation de fonction ni pourquoi elle a eu lieu.

La sollicitation de Bébian d'un brevet de lithographie confirme l'intérêt de Bébian pour l'éducation industrielle⁵⁸³. Ferdinand Berthier rapporte le déroulement de cette Institution de façon précise⁵⁸⁴ :

Dans la classe élémentaire, disait-il, les élèves recevront l'instruction primaire, indispensable à tous ; en même temps, ils seront préparés à l'apprentissage d'un art ou d'un métier, par tous les exercices propres à donner de la justesse et de la promptitude au coup d'œil, de la force et de l'adresse à la main ; en un mot, par tous les moyens gymnastiques qui peuvent concourir à l'éducation des organes.

De cette classe passeront dans la classe de perfectionnement les élèves dont la position de fortune exige une instruction plus étendue, qui puisse, par les tranquilles et solitaires

⁵⁸⁰ François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 200.

⁵⁸¹ L'édition du *Journal de Rouen* datée du 8 novembre 1832 rend compte de l'arrêté du maire de la ville qui désigne Bébian comme directeur de l'institution municipale (art. 2) avec 1500fr. de traitement et 300 fr. d'indemnité de logement (art. 3), à charge pour lui d'accueillir des pensionnaires (En référence, le traitement annuel des professeurs à l'INSMP est supérieur : de 1800 à 2500 f. annuel entre 1824 et 1829. François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 200).

⁵⁸² Un courrier daté du 19 mars 1834 adressé par le ministre au préfet signale que : « M. Bébian a abandonné ses élèves », sans donner d'explications.

Cette institution est située rue Saint-Maur ; l'abbé Huby, lui, tenait son école rue des Prés, au « Chat qui dort » (M. Dubois, *L'abbé Huby*, 1935, p. 14). Il s'agit donc d'une nouvelle école mais qui ne durera pas : il fut « forcé d'abandonner, par la suite de la modicité des allocations qu'il put obtenir », écrit l'archiviste A. G. Hallin (A.-G. Hallin, *Renseignements sur les aveugles et les Sourds-Muets présentés à l'Académie (5 mai 1837)*, p. 7). Après le départ de Bébian, c'est un autre abbé, l'abbé Lefebvre, qui reprend le flambeau en 1835.

⁵⁸³ ADSM, série 2T1.

« En 1826, il remit encore à M. le comte Alexis de Noailles un petit mémoire sur un système d'éducation industrielle ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 36-37.

⁵⁸⁴ Ferdinand Berthier, *ibid.*

plaisirs de l'étude, les dédommager de la privation de quelques jouissances sociales et leur offrir, dans la pratique des arts, d'honorables moyens d'existence. Seront aussi admis dans cette classe tous les élèves qui auraient montré une aptitude particulière à l'un des arts qui y seront étudiés, comme les divers genres de dessin et de peinture, les divers genres de gravure, la lithographie, l'art du mécanicien etc..

Les élèves destinés à une profession manuelle, n'ayant pas besoin d'une instruction si étendue qui, pour eux, ne serait qu'un objet de luxe et entraînerait la perte d'un temps précieux, réclamé par les besoins de l'existence, passeront de la classe préparatoire dans les ateliers où, sans négliger l'instruction qu'ils auront déjà acquise, ils achèveront l'apprentissage du métier qu'on leur aura choisi en consultant le vœu de leurs parents, leur goût et leurs dispositions individuelles, en un mot, les besoins de leur avenir.

Ces mêmes ateliers pourront offrir aussi une occupation et une existence aux élèves qui, ayant achevé leur cours d'instruction, voudraient continuer à rester dans l'institution.

Toujours selon Berthier, la presse rapporta les résultats avec enthousiasme⁵⁸⁵. Son départ précipité semble dû à la maladie, de plus en plus invalidante⁵⁸⁶, peut-être d'origine rhumatismale⁵⁸⁷.

⁵⁸⁵ « Dans le temps, les journaux ont fait mention des résultats extraordinaires obtenus à Rouen par ses élèves qui n'étaient encore qu'au nombre de huit. En présence du recteur de l'Académie, des adjoints et de quelques invités, Bébien soumit ses jeunes sourds-muets à des exercices qui eurent l'assentiment général. Mais ce qui étonna surtout ces Messieurs, ce fut de voir avec quelle netteté d'analyse et quelle rapidité de conception l'un d'eux, âgé de huit à neuf ans, et confié depuis six mois seulement aux soins de son nouveau maître, répondait aux questions qui lui étaient adressées et qui supposaient une connaissance assez avancée des nuances du langage. Deux jeunes filles, un peu plus âgées, firent aussi des réponses satisfaisantes ». *Le Journal de Rouen* du 12 juin 1833 rapporte en effet cette visite de plus de deux heures qui suscita l'enthousiasme.

⁵⁸⁶ Bébien lui-même écrit avoir composé son *Examen critique de la nouvelle organisation de l'Institut de Paris* publié en 1834, mais rédigé vraisemblablement à la fin de l'année précédente aux « premiers jours de ma convalescence, après une longue et cruelle maladie, qui m'a forcé pour quelque temps, pour longtemps peut être, de renoncer aux travaux de l'enseignement » (p. 9).

⁵⁸⁷ L'hypothèse d'une pathologie rhumatismale semble la plus plausible compte-tenu du fait que les crises soient accrues par « l'humide et inconstant climat de Rouen (qui) devenait funeste à la santé de Bébien » En revanche, l'hypothèse d'une maladie tropicale, ancienne ou à incubation lente, peut être écartée. Ferdinand Berthier, avec qui semble-t-il Bébien était en relation épistolaire (les difficultés financières sont bien connues de ce dernier et il rapporte avoir entrepris des démarches administratives « sur sa prière ») mentionne des crises à répétition, de plus en plus aiguës (« Il était sans cesse souffrant et avait éprouvé plus d'une attaque assez sérieuse pour alarmer sa famille et ses enfants d'adoption » ou encore « [...] Un jour, étant dans son lit, perclus de tous ses membres, dans l'impossibilité de se tenir sur son séant, n'ayant que la main droite un peu libre [...] ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 39.

Un diagnostic médical précis n'est pas possible compte-tenu du peu d'éléments en notre possession. Est-cette maladie qui l'a conduit à retourner en Guadeloupe où la température est plus clémente ? Remerciement particulier au Dr Jérôme Laubretton, médecin au CHU de Poitiers.

C'est Achille Maupin, ancien élève de l'INSMP rapporte Berthier (*op. cit.*, 1839, p. 38) Alors répétiteur qui assurait l'enseignement. Au moment où Berthier écrit ces lignes Achille Maupin est devenu professeur à

1.4 -... et en Guadeloupe

La décision d'un retour en Guadeloupe ne semble pas avoir été motivée directement par la maladie. Elle paraît au contraire contrainte, subie, après des espoirs vains, selon Berthier qui rapporte : ⁵⁸⁸

On lui offrait la direction d'une école étrangère. Il était décidé à l'accepter s'il ne trouvait pas un emploi en France [...] Leurs privations s'accroissaient ; ils commençaient à éprouver les angoisses de la gêne. Il fallait dire adieu à Paris, à cette France si aimée, devenue pour Bébien plus qu'une patrie, et aux sourds-muets, ses enfants d'adoption dont il espérait ne se séparer jamais.

Auguste Bébien met le pied sur sa terre natale probablement à la fin de l'année 1834, à l'issue d'une traversée d'environ cinq à six semaines, apparemment difficile⁵⁸⁹. Sans doute débarque-t-il à Basse-Terre, chef-lieu de l'île et port constitué à cette époque⁵⁹⁰ : y séjourne-t-il ? Est-ce à cette occasion qu'il consulte M^e Vauchelet et rencontre son fils Emile⁵⁹¹ ? Les quatre dernières années de l'existence⁵⁹² de Bébien, qu'il passe au pays natal, sont floues et nous sont peu connues. Selon Ferdinand Berthier, il aurait ouvert une

l'institut des Sourds-Muets de Besançon, située alors rue de la préfecture et à laquelle le roi de France Charles X fit une visite (communication personnelle de l'historien François Lassus, sollicité par Josette Lambert et Julie Girard, que nous remercions).

⁵⁸⁸ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 44.

⁵⁸⁹ « Il nous annonça son heureuse arrivée après une traversée assez pénible ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 44.

⁵⁹⁰ Note n° 286, p.92.

⁵⁹¹ Il n'existe malheureusement pas de recensements nominatifs de Basse-Terre pour les années 1830.

⁵⁹² Il meurt au début de l'année 1839, le 24 février précisément.

école⁵⁹³, de même selon le journal *Le bienfaiteur*⁵⁹⁴ mais les pièces d'archives conservées ne permettent pas de confirmer ces informations.

L'idée même d'école mutuelle est une réponse à la question de l'enseignement de masse qui se pose dans les années postrévolutionnaires : permettre à une majorité de personnes, soixante ou plus, d'être instruites à moindre coût. Le tout est encadré par un seul enseignant, qui, tel un chef d'orchestre, coordonne l'activité d'explication ou de reformulation des apprenants les plus avancés en direction de ceux qui le sont le moins. Le journal *Le Moniteur* rapporte cette organisation⁵⁹⁵ :

Chaque élève est toujours à sa vraie place ; les classes se suivent, se tiennent par la main plutôt qu'elles ne sont séparées. Il y a plus, et chaque classe ou sous-division, l'élève est constamment situé au degré dont il s'est actuellement montré capable ; de la sorte l'avantage unique de l'enseignement individuel se trouve conservé et reproduit tout entier au sein d'une masse considérable. Chacun est aussi actif et plus actif même que s'il était tout seul [...] en dirigeant, ils se rendent compte à eux-mêmes de ce qu'ils ont appris, c'est-à-dire exécutent réellement l'exercice nécessaire pour bien savoir. Tour à tour, élèves et répétiteurs, ils ne font que transmettre ce qu'ils ont reçu, indiquer ce qu'ils ont tenté eux-mêmes avec succès. La portion la plus difficile, la plus délicate, la plus ignorée du rôle de l'instituteur, je veux dire la bonne direction des facultés, s'accomplit en quelque sorte toute seule par cet exercice aussi régulier, progressif, dans laquelle toute l'attention des enfants est entretenue ; l'émulation, la sympathie imitative s'accroissent par une classification plus vraie, qui rapprochent mieux les analogies et gradue mieux l'échelle à gravir.

L'arrêté du gouverneur de la Guadeloupe du 16 février 1838 ordonne le transfert de l'école mutuelle de Basse-Terre à Pointe-à-Pitre⁵⁹⁶ et il semble que ce n'est seulement cette année-

⁵⁹³ Berthier évoque cette ouverture « suite aux instances de plusieurs familles ». Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 44.

⁵⁹⁴ Le journal *Le Bienfaiteur des sourds-muets et des aveugles* recense dans un tableau publiée en 1853 cette école (*Le Bienfaiteur des sourds-muets et des aveugles*, 1853, n° 4, p. 100).

⁵⁹⁵ *Le Moniteur*, 1818, cité par Anne Querrien, *L'école mutuelle. Une pédagogie trop efficace ?*, Paris, Le Seuil (les empêcheurs de penser en rond), 2005, p. 10-11.

⁵⁹⁶ ADG, cote 3 K 1/11.

là qu'Auguste Bébian fut nommé à sa direction⁵⁹⁷. Qu'a t-il fait auparavant ?

⁵⁹⁷ L' *Annuaire de la Guadeloupe* note pour l'année 1838 la nomination de « M. Bebian, directeur de l'enseignement mutuel à la Pointe-à-Pitre».

- Chapitre 2 –
Bébian émancipateur et avant-gardiste : un regard anthropologique sur la surdité

2.1 - Pourquoi et comment éduquer les Sourds ?

2.1.1 – Le « petit Ernest » ou la nécessité de la langue des signes

2. 1. 2 – Le *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets* :
socle d'une éducation bilingue équilibrée

2.2 - De la lumière du soleil...

2.3 - ... à l'extinction du phare

2.1 - Pourquoi et comment éduquer les Sourds ?

À elle seule, cette interrogation, *pourquoi et comment éduquer les Sourds ?*, pourrait résumer dans une certaine mesure la pensée et le combat d'Auguste Bébien. Il n'a de cesse, dès son premier livre, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, de défendre cette idée et incontestablement, cette éducation ne saurait passer, pour lui, que par le *langage mimique* ou *langage des gestes*⁵⁹⁸. « Le signe est l'ombre de l'idée » est son leitmotiv, la ligne directrice de toute son oeuvre.

Sur la nécessité d'instruction des Sourds, dès le premier numéro de son *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, Auguste Bébien affirme, dans le cadre d'« observations préliminaires »⁵⁹⁹ :

L'éducation (le mot l'indique assez), l'éducation développe, fait éclore les germes qu'en naissant nous portons en nous ; mais elle ne les produit pas, elle ne les crée pas. L'art du plus habile instituteur sera aussi impuissant pour faire briller la lumière de la pensée dans le cerveau dépourvu d'intelligence que pour susciter la sensation de la matière inerte [...] Les facultés morales et intellectuelles du sourd-muet ne diffèrent pas essentiellement de celles de l'enfant qui entend et qui parle, et si son intelligence est moins active et moins développée, c'est qu'elle a été moins exercée. Le sourd-muet ne possède que les idées qu'il a acquises par lui-même ; il n'a rien ou presque rien reçu des autres [...] L'instruction développe les facultés intellectuelles ; mais bien moins que l'exercice et la communication⁶⁰⁰ [...]

⁵⁹⁸ Les termes désignent la langue des signes et sont d'époque. Ils n'ont rien de péjoratif, contrairement à aujourd'hui.

« Le signe suit pas à pas la pensée, comme une ombre qui en prend toutes les formes ». Auguste Bébien, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Librairie L. Colas, 1817, § 65.

⁵⁹⁹ Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, n°1, p. 8, 9 et 14.

⁶⁰⁰ A *contrario* de la majorité des pédagogues de son temps, Auguste Bébien affirme souvent dans ses écrits l'importance d'une pédagogie active, le rapprochant de la pédagogie mise en place par Johan Heinrich Pestalozzi (1746-1827) ou Maria Montessori (1870-1952) un peu moins de cent ans plus tard et qui se

Tous ses écrits tendent vers la démonstration que l'éducation des Sourds est nécessaire et possible, y compris l'exposé de faits qui, *a priori*, n'ont rien à voir. Ainsi par exemple, en écrivant le rapport des procès des sourds-muets Filleron et Sauron, qui comparaissent respectivement devant les cours d'Assises de la Seine et du Cantal pour des vols ou même un meurtre⁶⁰¹. Non seulement cette éducation est essentielle, affirme-t-il mais la concevoir autrement qu'en langue des signes est une hérésie⁶⁰² :

C'est donc une grande erreur de penser que le sourd-muet ne peut mettre en jeu ses facultés intellectuelles que par le secours de nos langues. Il a aussi un langage qui lui est propre, et qui est indépendant de toute instruction méthodique.

2.1.1 – Le « petit Ernest » ou la nécessité de la langue des signes

L'idée d'une éducation directement en langue des signes *naturelle*, c'est-à-dire le système linguistique mis en œuvre par les Sourds eux-mêmes, sans codification aucune comme la méthode des signes méthodiques, (qui n'est pour Auguste Bébien qu'une réflexion inaboutie, voire d'une erreur comme l'écrit Ferdinand Berthier⁶⁰³) est totalement

résume par cette maxime : « L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source que l'on laisse jaillir. »

⁶⁰¹ Filleron est accusé de vol à l'hospice des orphelins de Paris, Pierre Sauron de meurtre sur la personne d'Etienne Petit, père de son amie.

Au sujet du procès du premier, Bébien conclut : « Nous offrons cette affaire comme une preuve de plus, ajoutée à tant d'autres, de la nécessité d'instruire tous les sourds-muets » et pour le second « si nous retraçons ici l'affligeant tableau de leur dégradation, c'est afin de mieux faire ressortir la nécessité de les éclairer [...] », *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, t. II p. 54 et 85.

⁶⁰² *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n°1, t. I, p. 15.

« [...] l'art créé par son génie (celui de l'Épée) est loin d'avoir reçu les perfectionnements que l'on était en droit d'attendre des efforts de tant d'habiles instituteurs », Prospectus du *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826.

⁶⁰³ « Cette expression de *méthodique* demande une explication. Sans discuter ici la justesse de cette qualification, nous nous contenterons de faire observer que notre premier instituteur a eu le tort grave, selon nous, de vouloir assujettir le langage mimique plutôt aux lois conventionnelles de la langue qu'à la marche naturelle de la pensée ; ce tort est le seul, du reste, qu'on ait à reprocher à ce génie sans modèle comme sans rivaux. Aujourd'hui tout le monde convient qu'une sorte d'épellation anatomique des mots au moyen des gestes n'offre pas plus un sens exact et complet que la traduction littérale d'un auteur dont on négligerait l'allure et le génie ». Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, Paris, Ledoyen, 1839, p. 7-8.

novatrice. En ce début XIX^{ème} siècle, où l'enfance en temps que période de la vie prend tout son sens⁶⁰⁴ et alors que l'admission à l'INSMP est fixée à l'âge de dix ans environ⁶⁰⁵, il défend l'idée d'une éducation dès le plus jeune âge⁶⁰⁶ :

[...] dès l'âge le plus tendre, et pour ainsi dire au berceau même, l'enfant est susceptible d'attention, pourquoi ne pas chercher à donner, de bonne heure, à cette faculté une direction favorable au développement de l'intelligence? Les malheureux sourds-muets ne sont-ils donc pas déjà assez privés de moyens d'instruction, pour que nous condamnions leur esprit à rester sans culture pendant les années où il est reconnu que nous acquérons la majeure partie de nos connaissances. On oublie souvent quelles profondes racines jettent les habitudes du premier âge, et quelle influence elles exercent sur toute l'existence. L'attention est le principe de toutes nos facultés intellectuelles. Qu'est-ce qui constitue la différence entre les esprits, si ce n'est les divers degrés d'attention que chacun peut donner à ses propres idées. Combien n'est-il donc pas important d'exercer ou de bien diriger de bonne heure cette précieuse faculté d'où dépend la force de l'intelligence?

Afin d'illustrer son propos, il cite le cas d'un de ses élèves, le « petit Ernest », dans la rubrique « enseignement pratique » (conformément à ce qu'il a annoncé dans le prospectus d'édition du *Journal*⁶⁰⁷) et rappelle par la même occasion que s'il ne l'a pas fait plus tôt,

⁶⁰⁴ Jean-Noël Luc, *La petite enfance à l'école, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, INRP, 1982.

⁶⁰⁵ La frontière entre l'enfance et l'âge adulte est lâche : l'« enfant » en question peut avoir 9 ans comme 22. François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 75 et note suivante.

⁶⁰⁶ *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n°6, t. I, p. 297-303.

C'est une conception relativement moderne : pour l'abbé de l'Épée, les sourds de tous âges, de six ans au plus âgés des adultes (ainsi, Claude-André Deseine a été admis vers sa trente-troisième année !), les cours ne duraient que quatre heures en hiver et cinq en été, les mardi et vendredi. Pas de limite d'âge donc, ni de durée précise car il s'agissait d'une entreprise privée et philanthropique. En revanche, pour être admis à l'INSMP, il fallait atteindre une sorte d'âge de raison, la dixième année. Sicard, dans l'un de ses mémoires confirme cette disposition : entreprendre l'éducation des sourds-muets avant leur dixième année serait inutile ; l'éducation de Jean Massieu, sourd-muet sans instruction, admis à Bordeaux à treize ans en 1785, nommé répétiteur en 1790, démontre qu'il faut que l'élève possède des capacités d'attention et de patience extrêmes pour subir le Cours d'Instruction de l'abbé Sicard, qui met en œuvre les méandres d'une grammaire générale, reconstruisant les arbres pré-génératifs de la langue française sur la table rase de l'homme de la nature.... Communication personnelle d'Yves Bernard.

⁶⁰⁷ « Nous accueillons toutes les questions qui nous seront adressées, soit par les parents (sic), soit par les instituteurs » (annexe 8).

c'est pour que chacun puisse se faire sa propre opinion à travers la synthèse historique qu'il a dressée au fil des numéros⁶⁰⁸ :

Nous rappellerons ici l'engagement que nous avons pris d'accueillir toutes les questions qui nous seront adressées sur cette matière, et d'y répondre, autant qu'il nous est possible, par des faits.

Si nous n'avons pas encore traité des procédés pratiques, ce n'est pas un oubli de notre part ; mais nous avons pensé qu'il était à propos de rechercher préalablement les principes mêmes de l'art, et d'examiner les diverses méthodes employées [...] En les faisant connaître aux parens (sic) et aux instituteurs, nous les mettons à portée de faire un choix judicieux, et nous leur offrons une règle pour juger les procédés que nous pourrions indiquer nous-mêmes.

Il détaille sa méthode, les progrès de cet élève⁶⁰⁹ et insiste sur ce point essentiel à son sens, le langage mimique, qui, s'il n'est une recette miracle, est le support indispensable de sa pédagogie :

Ce qu'il y a de plus intéressant en lui, c'est le développement rapide de son langage mimique. Comme ce langage sera le principal instrument de son instruction, nous y donnons une attention particulière. Aussi pouvons-nous déjà faire comprendre par ce moyen à notre petit Ernest, tout ce qu'on pourrait expliquer par la parole à un enfant du même âge doué de tous ses sens [...] Son plus grand plaisir est de causer, et il y passerait la journée entière, si nous avions toujours le loisir de l'écouter; mais il veut

⁶⁰⁸ *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n°6, t. I, p. 216.

⁶⁰⁹ « Le jeune élève dont nous venons de parler ne travaille tout au plus qu'une heure par jour, il est difficile de captiver son attention plus d'une demi-heure de suite; mais ce peu de temps bien employé tous les jours produit au bout de quelques mois une masse considérable, [...] Aussi cet enfant, qui, comme on le croira aisément, n'avait aucun commencement d'instruction, qui ne connaissait pas une lettre, dont la main n'avait jamais tenu une plume, a appris déjà plus de deux cent mots, tant substantifs qu'adjectifs et verbes [...] Comme tous les enfans (sic), notre petit *Ernest* nous interroge sur tout ce qu'il voit, sur tout ce qui se dit en sa présence; et en retour de notre complaisance à lui répondre, nous l'avons habitué à prêter toute son attention à nos explications, qui, comme on le pense bien, ont toujours lieu dans le langage mimique [...] Nous expliquerons dans un autre article les procédés que nous avons employés », conclut-il, ce qui malheureusement n'a pas eu lieu. *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n° 6, t. I, p. 299-303.

qu'on le comprenne; son regard lit dans vos yeux; s'il y aperçoit de l'hésitation, il s'impatiente, il se fâche; il revient cependant bientôt à son idée, et redouble d'efforts pour l'exprimer; il est rare, qu'il ne réussisse, car il s'adresse à des gens qui ont une grande habitude de pénétrer dans son esprit. Nous lui faisons voir alors ce que ses expressions avaient de vague ou de défectueux [...]

Cette conception est résolument pionnière, notamment par rapport *au langage mimique*, jusque-là perçu comme incomplet ou transitoire, position de l'abbé Sicard mais surtout de celle de Joseph de Gérando⁶¹⁰, président du l'influent conseil d'administration de l'INSMP. Celui-ci, auteur d'un monumental ouvrage de 1200 pages, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*⁶¹¹, adopte une position radicalement différente de celle de Bébien, issue d'une certaine conception des Sourds et de leur langue⁶¹². Ce dernier se positionne en effet en rupture avec les idées pré-évolutionnistes de son temps : la parole vocale est du côté du progrès contre une langue « primitive », limitée et qui n'a pas de correspondance graphique. Au contraire écrit Bébien, la parole vocale n'est pas supérieure aux gestes, c'est même l'inverse⁶¹³ !

[...] la parole qui oppose tant d'obstacles à la communication des peuples, met encore des entraves à la marche de l'esprit; on lui offre parfois un appui trompeur, qui le perd ; comme ces feux légers qui brillent dans l'obscurité des nuits, et prêtent leur clarté perfide au voyageur incertain, l'égarent et le font tomber dans les fondrières, dont les émanations les ont produits.

⁶¹⁰ Sur Joseph-Marie de Gérando, voir note n° 142, p. 51.

⁶¹¹ Joseph-Marie de Gérando, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, 2 vol., Paris, Méquignon l'Aîné père, 1827. Pièce incontournable de l'historiographie des sourds-muets au début du XIX^{ème} siècle, cet ouvrage est une synthèse des expériences étrangères (Allemagne, Suisse, Hollande, Angleterre, Danemark, Espagne, Italie, Etats-Unis) qui représente environ un cinquième du volume ainsi que des recommandations pédagogiques. François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 134.

⁶¹² Sophie Dalle- Nazébi, *op. cit.*, 2006, p. 147.

⁶¹³ Auguste Bébien, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Paris, J.G. Dentu, 1817, p. 111-112.

Une position qui le marginalise, ainsi que le constate la sociologue Sophie Dalle-Nazébi⁶¹⁴ :

En considérant que la pensée ne peut être réduite aux mots et que les gestes sont performants dans le développement d'une pensée rationnelle, il ne dresse pas le même portrait de la population sourde que l'écrasante majorité de ses contemporains.

Sa réflexion sur l'écriture des signes, qu'il publiera en 1825 sous le titre de *Mimographie*⁶¹⁵, est une tentative de réponse à cet argument et s'inscrit dans cet esprit précurseur. Avec Bébien, la surdité sort du cadre de l'infirmité : « [...] la plupart des actions de Bébien tournent autour de questions linguistiques », écrit un linguiste spécialiste de la langue des signes, Christian Cuxac⁶¹⁶. C'est en effet une préoccupation centrale, comme nous le verrons plus loin.

Sur un tout autre sujet mais qui reste relatif à la modernité qui caractérise ce personnage, il nous faut également signaler son souci de l'éducation des filles, à une période où l'on s'en soucie peu. Ainsi écrit-il à leur sujet⁶¹⁷ :

[...] elles sont bien dignes aussi de la prévoyante sollicitude du Conseil, ces pauvres filles, délicates et timides, exposées à tant de dangers quand elles sont sorties de l'Institution ; car elles ne doivent pas, elles ne peuvent pas toutes entrer dans la Maison de refuge récemment fondée par les soins d'un comité de dames charitables.

⁶¹⁴ *Ibid.*, p. 148.

⁶¹⁵ Auguste Bébien, *Mimographie ou Essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*. Paris, chez Louis Colas, 1825, 42 pages. [Intégralement réédité dans : Marc Renard, *Ecrire les signes*, Editions du Fox, 2004].

⁶¹⁶ Christian Cuxac, « La *Mimographie* de Bébien : finalité et destin d'une écriture de la LSF », *Surdités* n° 5-6, Paris, Gestes, 2004.

⁶¹⁷ Auguste Bébien, *op cit.*, 1834, p. 56.

On dit que dans l'Institut royal on est obligé d'avoir à l'année des ouvrières pour raccommoder le linge, alors il s'y trouve soixante jeunes filles qui ont besoin d'apprendre à coudre.

2. 1. 2 – Le Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets : socle d'une éducation bilingue « équilibrée »

Mais c'est sans doute le *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*⁶¹⁸ qui résume le plus complètement la pensée d'Auguste Bébien et illustre peut-être le mieux cette modernité.

Paru en 1827, soit dix ans après son premier ouvrage⁶¹⁹, Auguste Bébien publie un volumineux *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, de 575 pages au total, en deux tomes. Il s'agit d'un véritable cours d'éducation bilingue, dont on peine à trouver l'équivalent de nos jours. L'objectif principal de ce manuel est de poser les bases de l'instruction des Sourds, et de permettre l'acquisition de la langue française, par le biais de la langue des signes⁶²⁰. Ferdinand Berthier décrit ainsi le contexte de sa publication⁶²¹ :

⁶¹⁸ Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, 2 tomes, Paris, Méquignon l'Aîné, 1827.

⁶¹⁹ Auguste Bébien, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Paris, J.G. Dentu, 1817.

⁶²⁰ « C'est donc vers l'étude de la langue que doivent se porter les premiers efforts de l'instituteur. C'est là l'objet spécial de l'instruction du sourd-muet ; c'est aussi celui de ce Manuel [...] Nous n'avons eu en vue, dans ce Manuel, que l'étude de la langue, et même qu'une partie de cette étude, mais la partie la plus difficile, la plus importante, celle qui forme la base de toute l'instruction des sourds-muets, l'enseignement grammatical ». Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, tome I, Paris, Méquignon l'Aîné, 1827, p.13-14.

Il est encore plus direct dans son *Examen critique de la nouvelle organisation...* : « Par le simple langage des gestes, on peut donner au sourd-muet toutes les connaissances dont il a besoin, avant même qu'il ait appris la langue écrite. Par la parole vous ne pouvez lui rien enseigner [...] Par le langage des gestes, un sourd-muet instruit peut transmettre son instruction à ses frères: votre système lui enlève cette consolation. (*op cit.*, p. 52)

⁶²¹ Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, *op. cit.*, p. 15-16.

Après la mort de l'abbé Sicard (en 1822), l'enseignement flottait dans le vague et l'incertitude, au gré des caprices les plus erronés, sans qu'une main forte s'offrît pour en prendre la direction. Un état de choses si fâcheux ne pouvait manquer de faire sentir à l'administration de l'Institution royale de Paris l'urgente nécessité de doter l'établissement confié à ses soins d'un ouvrage où les principes d'une méthode logique et simple pussent être compris d'une manière stable. Elle ne pouvait confier la rédaction d'un travail aussi important à un instituteur plus expérimenté, plus éclairé que M. Bébien. Son *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets* (2 vol. in-8°) fut adopté et publié par le conseil d'administration en 1827.

Ce *Manuel* est sans doute la meilleure illustration de son attachement à l'instruction des Sourds et par une belle formule en introduction insiste sur la lecture et l'écriture, primordiales selon lui⁶²² :

(il n'y a plus) [...] ni sourds ni muets pour qui sait lire et écrire ; et la lecture leur ouvrira tous les trésors des connaissances humaines qui sont renfermées dans les livres.

Le premier tome rassemble les exercices proposés aux élèves et rassemble quantité de planches d'images, il est composé de 204 pages. Cet ouvrage est indissociable du second volume qui donne de nombreuses explications pour chaque exercice ; 371 pages au total qui peuvent être considérées comme le livre du professeur. Il s'agit d'un véritable cours d'éducation bilingue : l'enseignant doit absolument connaître la véritable langue des signes et s'en servir pour permettre l'acquisition de la langue française et expliquer son fonctionnement. Dans cette perspective, le rôle la langue des signes est incontournable, rappelle-t-il⁶²³ :

Dans le *Manuel d'enseignement pratique* (adopté et publié par le conseil

⁶²² Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, t. II, p. 13.

⁶²³ Auguste Bébien, *ibid.*, t. I, p. 15.

d'administration et de perfectionnement de l'institution royale des Sourds-Muets), je me suis attaché à dégager la méthode de toutes les subtilités dont une fausse métaphysique l'avait enveloppée [...] Nous trouvons dans toute langue des signes pour exprimer les idées, et des signes pour exprimer les rapports que nous saisissons ou que nous établissons entre elles. Les premiers forment le dictionnaire de la langue, les autres sont l'objet de la grammaire.

Un enseignement direct en langue des signes, sans passer par la parole, est pour lui le plus efficace⁶²⁴. Bébien soulève des points essentiels pour l'apprentissage : le lien langage et pensée, la nécessité d'instruire les Sourds et, pédagogiquement, comment il s'y prend. D'abord⁶²⁵ :

Ce langage (les signes) est d'abord brut comme l'intelligence qui le met en œuvre ; borné comme le cercle étroit des connaissances dont il est le tableau. Mais bientôt l'usage et la réflexion lui donnent plus de précision et plus de régularité. L'analogie l'enrichit de tous les rapports que l'esprit peut apercevoir entre les choses, entre les idées et même entre l'expression des idées.

En effet, l'analogie et le dessin sont les procédés auxquels il conseille d'avoir recours pour débiter l'instruction⁶²⁶ :

Il n'y a point d'instituteur qui ne sente chaque jour de quel secours serait pour l'enseignement des sourds-muets une suite de figures gravées, représentant tous les objets intéressans (sic) à connaître. Il est difficile de concevoir qu'on n'ait pas encore

⁶²⁴ « [...] le résultat comparatif de l'enseignement « par l'articulation, et de l'enseignement par le langage mimique, n'eût pas été probablement à l'avantage du nouveau système renouvelé du quinzième siècle (la rotation) écrit-il Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation, op cit.*, 1834., p. 39

⁶²⁵ *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n°1, t. I, p. 14.

⁶²⁶ *Ibid.*, n° 8, t. II, p. 100-101.

L'analogie est considérée comme essentielle pour la formation des concepts. Jean-François Dortier et Nicolas Journet (dir.), « L'analogie au cœur de la pensée », *Les clés du langage*, Auxerre, Sciences humaines, 2015, p. 70-73.

exécuté un pareil recueil, dont l'utilité, je dirai même l'indispensable nécessité, est universellement reconnue et proclamée.

Le dessin est également cité par l'auteur de *De l'éducation des sourds de naissance* et président du conseil d'administration de l'INSMP, Joseph-Marie de Gérando comme un des « cinq moyens principaux » nécessaires à l'instruction⁶²⁷. Le rôle capital de l'image en psychologie et en pédagogie n'est plus à démontrer, que ce soit pour les entendants ou pour les sourds⁶²⁸, mais pour ces derniers, elle est indispensable si l'on veut s'appuyer sur leur potentialité visuelle. C'est pourquoi le *manuel d'enseignement pratique* de Bébian comporte des dessins d'une exceptionnelle précision et en couleurs⁶²⁹. Cinq ans plus tard, la *troisième circulaire* recommande la réalisation « d'une série de tableaux [...] propres à résumer [...] les notions les plus essentielles » ainsi qu'une « série de dessins lithographiés destinés à retracer les objets de l'enseignement »⁶³⁰ ; ce qui semble n'avoir jamais été réalisé. Quinze ans plus tard Alphonse Esquiros rapporte avoir « vainement cherché les dessins lithographiques »⁶³¹. Dès 1834, Auguste Bébian constate lors d'une visite de l'Institution⁶³² :

⁶²⁷ « Cinq moyens principaux se présentent à nous : le dessin avec sa conversion en écriture symbolique ; le langage d'action avec sa conversion en signes méthodiques, l'alphabet manuel ou la dactylogie, enfin l'alphabet labial accompagné de la prononciation artificielle. De Gérando, *op. cit.*, 1827, t.1, p. 278.

En général, les moyens cités se retrouvent dans toutes les méthodes mises en place successivement. C'est de la proportion accordée à chacun de ceux-ci que proviennent les désaccords. Dans cette perspective, Auguste Bébian est le seul pédagogue à contester ce modèle puisqu'il ne reconnaît pas la codification du « langage d'action » par les signes méthodiques.

⁶²⁸ Christian Metz, « Images et pédagogie », *Communications*, 15, 1970. pp. 162-168 ; Alain Lieury, « Mémoire des images et double codage », *L'année psychologique*, 1995 vol. 95, n°4. pp. 661-673.

⁶²⁹ Le tome I, destiné à l'élève, comporte trente deux planches numérotées hors texte, dont une est dépliant. Il serait intéressant de savoir qui a réalisé ces dessins : est-ce des Sourds, amis ou ex-élèves d'Auguste Bébian ? A cette date, celui-ci a quitté l'INSMP depuis six ans mais ses relations avec Frédéric Peyson (1807-1877), Sourd, alors peintre, qui fut son élève entre 1817 et 1821, puis qu'il a hébergé à sa sortie de l'INSMP en 1827 et qui fut témoin de la naissance de son fils en 1830 (Ferdinand Berthier le mentionne dans le journal « l'ami des sourds-muets du 29 juin 1840.) montrent que ses relations avec les Sourds n'ont pas cessé. Théophile Denis, *Notice biographique*, Paris, Imprimerie Bélanger, 1890, p. 4-5.

L'investissement financier était sans doute important : le conseil d'administration de l'INSMP, qui a commandé puis approuvé l'ouvrage, l'a financé, tout au moins en partie.

⁶³⁰ *Troisième circulaire*, 1832, art. 21-22, p. 262.

⁶³¹ Alphonse Esquiros, *op. cit.*, 1847, p. 258.

⁶³² Auguste Bébian, *op cit.*, 1834, p. 47.

M'étant rendu, il y a quelque temps, à l'Institution royale, je m'informai où l'on en était de la composition de ces tableaux et de ces dessins lithographies. On ne parut pas même savoir de quoi je voulais parler, tant les décisions de l'administration laissent une trace profonde dans l'Institut royal ! [...] M. l'Agent, avec une complaisance infinie, eut la bonté de me conduire dans toutes les classes. Grand fut mon désappointement: pas un tableau, pas un dessin ! Pas une gravure, pas même un pauvre petit livre de lecture !

Il déplore également la généralisation du « dessin linéaire » au détriment du dessin d'imitation », qui permet ces analogies⁶³³. Ce procédé, combiné à l'analogie, est pour lui essentiel, comme on l'a vu précédemment, ils sont à la base de l'instruction qu'il préconise⁶³⁴, non pour aller directement vers l'écriture, mais pour aller vers « le langage

⁶³³ « Je ne sais si on s'est bien donné la peine de réfléchir sur l'opportunité du dessin linéaire, et sur les avantages ou les inconvénients (sic) de cet enseignement bien ou mal conçu. Je doute que dans toute l'Institution on trouve deux élèves qui sentent pourquoi, dans quel but, et d'après quels principes, dans le dessin linéaire, la main doit souvent tracer les figures autrement qu'elles s'offrent à la vue; en un mot, pourquoi dans la classe de dessin linéaire il faut faire une ligne droite, quand pour le même objet vous feriez une ligne courbe dans la classe de dessin d'imitation. » écrit-il, p. 26-27 (*ibid.*),..

Le dessin linéaire supplée le dessin d'imitation : il est introduit dans les écoles dès 1815. Prémisse de la géométrie ou du dessin industriel, il vise à représenter par des traits le contour des objets. Deux types de dessin linéaire peuvent être distingués : le *dessin linéaire à vue* ou à *main levée* sans instruments, et le *dessin linéaire graphique* avec des instruments. Les élèves commencent par tracer des lignes droites de longueurs déterminées et des figures rectilignes, puis ils en font éventuellement des applications dans des dessins de charpente, de planchers, de carrelages. Progressivement, le dessin linéaire va incorporer les notions de « graphisme technique » : représentation en plan, coupe et élévation, projections et pénétrations de solides, tracés des ombres... *Cours élémentaire de dessin linéaire d'arpentage et d'architecture* par J.B. Henry. Librairie Élémentaire et Classique de Fouraut et fils, 1873, (planche sur les instruments graphiques) ; *Dessin des écoles primaires* par V. Cayasse & J. Larue. Cours élémentaire et moyen. 50 modèles muraux comprenant 50 exercices, cité par le site www.le-temps-des-instituteurs.fr;
Ce n'est qu'en 1865 (loi du 21 juin) que le dessin d'imitation retrouve une légitimité.

⁶³⁴ Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, *op.cit.*, t. II, p. 17. Cinq années après cet écrit, en 1832, l'INSMP recommande que le « langage mimique, fondé sur l'analogie, continuera d'être concurremment avec le dessein (sic) des objets et leur intuition, le moyen d'introduction aux études du sourd-muet, et à servir de préparation pour l'intelligence de la langue maternelle. Il sera appelé à représenter les choses et les actes pour leur imposer leurs noms. Son emploi sera graduellement restreint dans les classes supérieures, à mesure que les élèves avanceront dans l'étude de la langue maternelle. Il ne sera plus employé alors que comme un instrument accessoire d'explication, de contrôle et d'épreuve » (*troisième circulaire* de l'INSMP, 1832, art. 6), ce qui, écrit Bébien, est contradictoire, puisqu'il est enjoint à TOUS les élèves de renoncer au langage des gestes dans toutes leurs communications, soit entre eux, soit avec les autres personnes, pour ne s'entretenir qu'à l'aide de l'écriture, de la parole, ou de la dactylographie (Auguste Bébien, *op cit.*, 1834, p. 7)

des gestes, (...) moyen de transition au langage écrit »⁶³⁵. Ainsi, pour commencer l'apprentissage de la lecture-écriture, il donne ainsi pour consigne au maître :

Mettez sous les yeux de l'élève la planche II (reproduite ci-dessous). Vous aurez eu soin, préalablement, de réunir sur une table, près de vous, tous les objets qui y sont figurés. Nul doute que l'élève ne reconnaisse au premier coup d'œil, cet objet dans les figures qui les représentent.

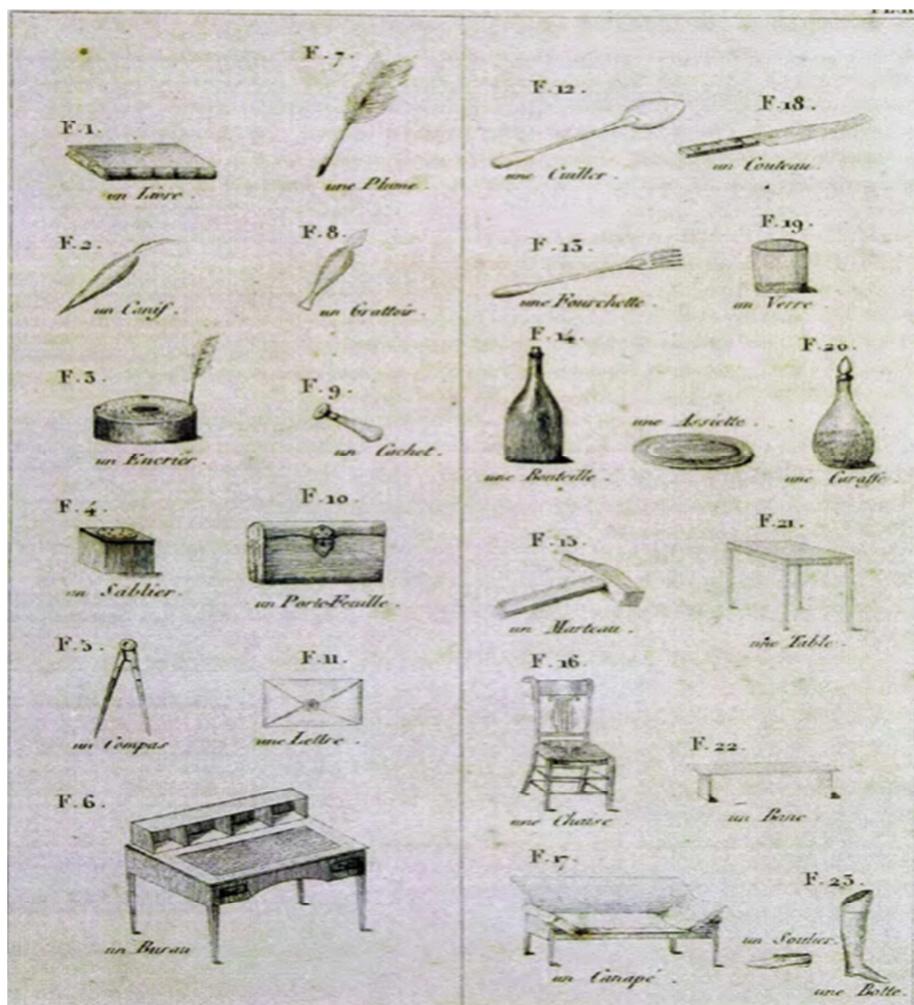


Figure n° 7

Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets -
Planche II

⁶³⁵ Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, op.cit., t. II, p. 19.

Cette planche, ainsi que la suivante (planche III, reproduite en annexe 6.1), sont pour lui les supports d'exercices préalables, qui visent à donner à l'élève les bases d'un apprentissage autonome ; les leçons du *manuel* proprement dites commencent ensuite. Ces exercices préalables sont au nombre de trois : il commence par l'identification d'un objet et sa désignation par un mot ou par un signe, puis à « une lecture par gestes », et inversement⁶³⁶ :

Les exercices qui viennent de nous occuper, deviendront en peu de jours, familiers au sourd-muet. Il pourra bientôt, seul et autant par amusement que par étude, parcourir de cette manière et apprendre la nomenclature des tous les objets sensibles, dont vous pourrez mettre les figures sous les yeux.

Pourquoi ne pas passer directement du dessin au mot écrit ? La dimension visuelle est essentielle à son sens pour fixer la mémoire et respecter la pensée visuelle, c'est pourquoi il importe de passer par « le langage des gestes », car écrit-il⁶³⁷ :

Il n'est point de voie plus directe et plus sûre ni de moyen plus puissant pour initier le sourd-muet aux secrets de nos langues. Le langage des gestes peut se plier à toutes les formes de la pensée ; il peut exprimer les nuances les plus délicates et les combinaisons les plus élevées.

Il s'agit de la base de cette méthode, qu'Auguste Bébien expose en avant propos du tome II de son *Manuel d'enseignement pratique*, sur vingt-six pages⁶³⁸, avant la première leçon,

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 29.

⁶³⁷ *Ibid.*, p. 19.

⁶³⁸ Cet avant-propos détaille les différents moyens et procédés d'apprentissage. Bébien précise avant tout que l'alphabet manuel ne doit pas être confondu avec la langue des signes. « Ce n'est qu'une sorte d'écriture en l'air, qui de même que l'écriture ordinaire, ne peut être employée et ne peut être comprise que par ceux qui connaissent la langue dont on trace ainsi les mots. Il ne faut pas confondre la dactylogologie avec le véritable langage des gestes. Celui-ci est indépendant de tout langage articulé ; c'est une pantomime naturelle, une

consacrée à la distinction entre mâles et femelles, que le « sourd-muet [...] par observation [...] tirera soit de la gestation soit de l'allaitement »⁶³⁹. Mais si l'association du mot écrit au dessin ou l'identification des genres ne sont pas des obstacles en soi, l'assimilation de la syntaxe est, elle, plus délicate : elle est abordée seulement à la trentième leçon (voir ci-dessous).

Le *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets* est composé de cent-trente et une leçons au total qui, comme nous l'avons dit, visent à la maîtrise de la langue française en mettant constamment en parallèle deux constructions grammaticales différentes : on parlerait aujourd'hui de « linguistique contrastive »⁶⁴⁰. Tous les domaines de la grammaire sont ainsi abordés. Dans un premier temps, en plus du genre, sont abordées des notions « simples » telles que la formation du pluriel⁶⁴¹, l'emploi des adjectifs⁶⁴², les adjectifs

vive imitation des actions et des objets qui font le sujet de l'entretien. » (Ce que le linguiste Christian Cuxac appelle « iconicité » ou le « dire en montrant ». Il s'agit d'une composante essentielle de la langue des signes avec le « dire sans montrer ». Christian Cuxac, *Les voies de l'iconicité*, Paris, Ophrys, 2000. Cette dimension est essentielle : la linguiste Marie-Anne Sallandre montre que cette iconicité est toujours présente, même lorsqu'elle est « dégénérée ou dégradée » (Marie-Anne Sallandre, *Compositionnalité des unités sémantiques en langues des signes. Perspectives typologique et développementale*, Dossier présenté pour l'obtention du diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris VIII, 2014, p. 36). Le passage du dessin et de l'analogie au « langage des gestes » puis à l'écriture est l'objet principal de son propos : il termine par des exercices de traduction du mot au geste ou inversement et rappelle que l'objectif est l'autonomie : « quand l'élève aura appris [...] un soixantaine de mots [...], il sera bon de le livrer un peu à ses propres forces et de lui apprendre à étudier, c'est-à-dire à faire seul [...] ».

⁶³⁹ En note, Bébien signale la pratique en vigueur à l'INSMP, qu'il conteste : « Dans l'Institution des Sourds-Muets le féminin est désigné par le signe de faible, le masculin par le signe de fort, sans autre explication. On y fait usage des signes de l'abbé de l'Épée ; ce sont ceux de *chapeau* pour le masculin et de *coiffe* pour le féminin. Ainsi, en dictant Un banc, Une table, on ajoutait au signe de un celui du chapeau et à une le signe de la coiffe. Je n'ai pas besoin de dire si de tels signes doivent donner de fausses idées ; c'est dans la nature des choses ou dans les besoins de la pensée que nous devons puiser nos moyens d'instruction ». Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets, op.cit.*, t. II, p. 30.

« C'est la loi quelquefois capricieuse de l'oreille qui semble avoir déterminé dans ce cas le choix tout conventionnel du genre. Il en est de même par rapport à ce nombre infini de noms qui n'ont aucun rapport au sexe, et qui, faute d'un troisième genre où ils auraient pu trouver place, ont été arbitrairement constitués en masculins et en féminins ». *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n°8, t. II, p. 103.

⁶⁴⁰ Le terme est, bien entendu, anachronique (note n° 720, p. 226)

La linguistique contrastive se situe plutôt dans une perspective synchronique donc et non diachronique, à la différence de la linguistique comparée. Marie-Anne Paveau et Georges-Élia Sarfati, *Les grandes théories de la linguistique : De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris, A. Colin, 2003.

⁶⁴¹ Leçon n° IV et V.

Le support de ces leçons, dans le but d'expliquer puis d'exercer à la pluralité, est la planche n° VII du *Manuel* (annexe 6. 2).

⁶⁴² Leçons n° VI, VII et VIII du tome I ; explications tome II, p. 39 à 43.

Deux planches (reproduites en annexe 6. 3), dont une en couleur (la première des deux) montrent la fonction déterminante de l'adjectif. Ce choix est justifié pédagogiquement : « Nous avons commencé l'étude des

démonstratifs⁶⁴³, les nombres⁶⁴⁴ puis la conjonction « et »⁶⁴⁵ pour arriver à l'expression du temps (leçon n° XV et XVI) et aux conjugaisons (leçon n° XXII)⁶⁴⁶ en passant par l'expression des pronoms personnels⁶⁴⁷ (leçons n° XIX, XX et XXI)

Tout au long du Manuel, la structure propre la langue des signes est prise en compte. Bébien rappelle à la leçon n° XXX⁶⁴⁸ :

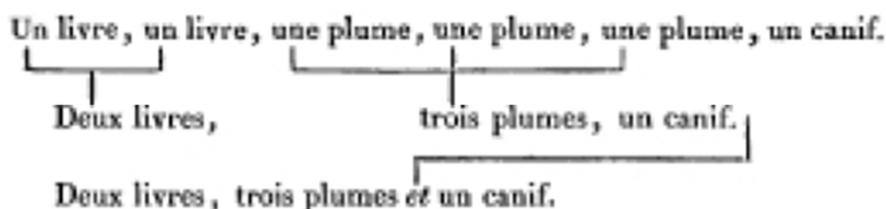
Dans le langage des gestes, le complément précède ordinairement le sujet et le verbe. Le sourd-muet aime à montrer le but de l'action avant de figurer l'action même et l'agent.

adjectifs par les couleurs, parce que cette modification est extérieure, et qu'il nous est possible de l'abstraire, en quelque sorte, et de l'ôter du sujet pour la présenter séparée sur le papier, comme elle est dans le langage », (t. II, p. 42).

⁶⁴³ Leçon n° X, « Ce, cette, ces ». Pour cette leçon aucune planche, aucun dessin ne sont associés car « l'on n'entrevoit pas d'abord quelle règle nous guide dans le choix des matières qui font l'objet de ces premières leçons, et nous semblons marcher au hasard ». Si ces adjectifs démonstratifs sont abordés avant les articles définis (le, la, les), c'est pour « ne présenter qu'une difficulté à la fois et que cette difficulté ne soit jamais au dessus du développement actuel de l'intelligence du sourd-muet ». Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets, op.cit.*, t. II, p. 46. Ils ne le seront explicités qu'à la leçon XLIV.

⁶⁴⁴ Leçons n° XI, XII et XIII. Bébien justifie que les nombres soient placés à cet endroit par le besoin de cette assimilation pour aborder le temps des verbes et construire des petites phrases : c'est le propos de la leçon XV consacré à l'« application des noms de nombre, à la division du temps (la lecture de l'heure), ainsi que la leçon suivante, qui aborde « les mots aujourd'hui, hier et demain ».

⁶⁴⁵ Leçon n° XIV. Cette conjonction de subordination est présentée ici en lien avec les nombres (leçons précédentes) mais les conjonctions « mais » et « ou » ne le seront que beaucoup plus tard (leçons n° XCIV et XCV). Il schématise ainsi son emploi :



⁶⁴⁶ Il présente le radical d'un verbe (par exemple, dessin...) et applique la conjugaison selon qu'il s'agit d'une action passée, présente ou future. Il rappelle : « Le signe au futur se compose des signes de *demain, demain, demain*, etc. que l'on abrège, en portant simplement la main en avant.

Le signe du *passé* se compose des signes de hier, hier, etc., que l'on abrège également en un seul signe, en jetant la main en arrière par dessus l'épaule ».

⁶⁴⁷ Une planche est consacrée à ce procédé (annexe 6.4)

⁶⁴⁸ Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets, op.cit.*, t. II, p. 85.

Il faut donc lui apprendre à renverser sa phrase naturelle pour se conformer à la construction française, comme on le voit dans les trois exemples de ce tableau⁶⁴⁹.

Nous recommandons à l'instituteur de mettre, autant que possible, en action les premiers exemples de chaque règle. Dans tous les cas, il doit chercher à les représenter par une petite scène mimique. Ici, l'exemple n'offre aucune difficulté : *je frappe cette table*.

La planche qui accompagne cette leçon schématise la syntaxe de la langue des signes :



Figure n° 8

Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets – leçon n° XXX

⁶⁴⁹ Reproduit page suivante.

L'expression du temps fait également pour lui l'objet d'un soin particulier dans la mesure où celle-ci est totalement différente en langue française et en langue des signes. Il rappelle donc que⁶⁵⁰ :

Les sourds-muets, dans leur langage, expriment l'acte habituel passé, ou notre imparfait, en ajoutant au signe radical les signes correspondants aux mots, passé toujours, maintenant fini [...] L'imparfait est un des temps que les sourds-muets n'avaient pas compris. On prétendait que ce temps exprimait un double présent et un double passé, et le signe était conforme à cette définition.

Mais la publication du *Manuel* n'est pour lui qu'une étape, dont il en avait déjà esquissé le souhait dans son *journal* en 1827. Quatre ans plus tard, en 1831 dans le prospectus d'édition d'un ouvrage non publié, il explique à nouveau⁶⁵¹ :

Ce n'était qu'un premier pas vers le but où tendent tous mes travaux. Cet ouvrage ne s'adressait qu'aux instituteurs ; et les Sourds-Muets sont en général trop pauvres pour trouver beaucoup d'instituteurs qui veuillent se vouer à un enseignement si pénible et si ingrat [...] Ainsi l'instruction élémentaire, ce bienfait auquel tous les Sourds-Muets semblent avoir droit, comme à une dette sacrée de la société envers le malheur, n'a été jusqu'ici qu'une rare exception en faveur d'un petit nombre d'élus.

Son ambition est plus vaste :

Une expérience prochaine, publique, attestera, que le Sourd-Muet, muni du livre que nous publions, pourra avec avantage se rendre à l'école avec les autres enfans(sic). Et

⁶⁵⁰ *Ibid.*, p. 83.

⁶⁵¹ Auguste Bébien, *Education des sourds-muets mise à la portée des institutions primaires et de tous les parents ; Méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction*, Prospectus d'édition, Paris, Imprimerie de Béthune, 1831.

ce ne sera pas celui de la classe qui donnera au maître ni le plus d'embarras ni le moins de satisfaction. Là, au milieu de ses jeunes camarades, qui auront bientôt appris son langage, il fera, sous la discipline d'une éducation commune, l'apprentissage de la vie sociale, à laquelle les Sourds-Muets restent trop étrangers dans les institutions spéciales, où ils sont comme séquestrés du reste du monde pendant tout le temps de leur éducation.

Ferdinand Berthier attribue au manque d'argent la non poursuite de cet ouvrage et fait état de l'occasion ratée⁶⁵² :

Le ministre de l'intérieur (M. de Montalivet), appréciant l'utilité de ce travail, avait voulu en favoriser la publication par une souscription. Il est à regretter que l'ouvrage n'ait pas été poussé, faute d'argent, au-delà des deux premières livraisons. [...]. C'eût été là un monument élevé à la France, au XIX^{ème} siècle et à l'auteur qui en avait eu la première idée.

Est-ce ce travail que Bébien évoque en 1834 et regrette de n'avoir pu mener à son terme⁶⁵³ ?

Sans doute cet ouvrage est-il la prémisse des critiques exprimées trois ans plus tard dans son *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution*

⁶⁵² Ferdinand Berthier, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébien, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets*, op. cit, p. 26.

⁶⁵³ Il écrit « Ce travail, je l'ai entrepris : un concours de circonstances fâcheuses m'a forcé de l'interrompre; toutefois je ne perds pas l'espoir de le mener à bonne fin [...], ». Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834. p. 62.

royale des sourds-muets de Paris⁶⁵⁴, mais avant tout il répond à son souhait souvent réitéré : « populariser l'enseignement des sourds-muets »⁶⁵⁵.

2. 2 - De la lumière du soleil...

La mise en place du *journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles* par Auguste Bébien en 1826 est une initiative audacieuse et moderne à une époque de restriction des libertés. L'historien Christophe Charle, auteur d'une étude sur *Le siècle de la presse*⁶⁵⁶ prend comme date de référence à son étude 1830 et s'en explique ainsi :

[...] 1830 se justifie comme point de départ par rapport à la Révolution française parce que la révolution de Juillet 1830 a pour origine les ordonnances de Charles X, dont la plus importante suspendait la liberté de presse périodique [...]

Le deuxième événement fondateur se place trois ans plus tard, en 1833. Le nouveau régime adopte la loi Guizot : elle organise pour la première fois l'enseignement primaire et jette ainsi les bases de la croissance d'un public de lecteurs nouveaux, au delà des cercles urbains et des lettrés traditionnels qui formaient l'essentiel du public sous la Révolution et la Restauration. Effectivement, trente ans plus tard, dans les années 1860⁶⁵⁷, temps nécessaire pour qu'une loi d'enseignement fasse sentir ses premiers effets sociaux, se fondent les premiers journaux dits populaires [...].

⁶⁵⁴ « L'Institution royale était destinée à perfectionner, simplifier et propager cet enseignement, afin que tous les sourds-muets fussent régénérés à la vie intellectuelle et morale. Aujourd'hui, l'Institution royale ne semble faite que pour éteindre l'espoir et le courage au cœur de tous ceux qui voudraient travailler à cette œuvre ».

Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834.

⁶⁵⁵ « Je remis, il y a neuf ans (donc en 1825 !), à M. le comte Alexis de Noailles, un petit mémoire sur cet objet. On voit qu'il y a longtemps que cette pensée m'occupe. Plus j'y ai réfléchi, plus je reste convaincu que c'est le seul moyen de faire participer tous les sourds-muets au bienfait de l'instruction ».

Ibid., p. 66.

⁶⁵⁶ Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004, p. 10-11.

⁶⁵⁷ La presse Sourde participe à cet essor, ainsi que le montre le graphique de l'annexe 7.

Cette publication est d'ordre pédagogique, il ne s'agit pas d'un périodique général. Elle concerne de plus un domaine spécialisé de l'éducation, un domaine récent puisqu'à la date du premier numéro (août 1826), l'éducation des Sourds n'est alors institutionnalisée que depuis 35 ans⁶⁵⁸. Dans le prospectus annonçant la parution de ce journal⁶⁵⁹, Auguste Bébien précise son ambition :

Depuis que l'exemple et les succès de l'abbé de l'Epée ont éveillé l'intérêt public en faveur des Sourds-Muets, un grand nombre d'établissements se sont élevés sur le modèle de l'institution dont il fut le fondateur. Mais l'art créé par son génie est loin d'avoir reçu les perfectionnements que l'on était en droit d'attendre des efforts de tant d'habiles instituteurs. On n'est pas même aujourd'hui encore d'accord sur les vrais principes de cet enseignement. Chaque école a sa méthode, et souvent, dans la même école, chaque professeur adopte et suit un système différent.

Il manquait un foyer commun où vinssent se concentrer tous les rayons épars de la doctrine pour réfléchir une lumière plus vive sur chaque branche de l'enseignement.

Le *Journal de l'instruction des Sourds-Muets* offre aux instituteurs ce point de réunion, où ils pourront échanger leurs observations et le résultat de leurs travaux.

Sans doute cette confrontation d'opinions est un moyen d'asseoir un enseignement affranchi de la religion, souhait de l'empereur mais qui reste encore fragile⁶⁶⁰ :

⁶⁵⁸ Les décrets de l'Assemblée constituante datent de 1791 (p. 19 et annexe 4).

⁶⁵⁹ Deux prospectus légèrement différents ont été retrouvés. Le texte de présentation est identique mais le second semble avoir été publié quelques mois après : il comporte un *nota bene* où Bébien fait état de l'interruption du journal (sans précision de durée), « bien qu'ayant rempli les premiers engagements (sic) avec ses souscripteurs » ; interruption due à sa charge de travail vraisemblablement mais « comme il vient d'appeler près de lui deux de ses anciens élèves pour le seconder dans le soin de l'enseignement, il peut aujourd'hui concilier ce qu'il doit et à la confiance des parents (sic) qui ont remis leurs enfants (sic) entre ses mains et à ce qu'il doit au vœu de ses souscripteurs, dont la plupart lui ont demandé la continuation de ce journal [...] (Ce second prospectus est reproduit annexe 10).

⁶⁶⁰ Daniel Stern (pseudonyme de Marie d'Agoult), cité par le site <http://www.le-temps-des-instituteurs.fr/histoire.html>.

Napoléon, tout en rétablissant le pouvoir sacerdotal, voulut préserver de toute atteinte l'Enseignement laïque et créa l'Université à laquelle il remit l'Education nationale. A partir de ce moment (1815), la société fut livrée à deux grands courants d'opinion [...] se choquant perpétuellement, sans vouloir se confondre. Entre l'éclectisme de l'Université, qu'un prêtre illustre appelait le « vestibule de l'Enfer », et l'orthodoxie de l'Enseignement catholique [...] il ne pouvait s'établir une paix solide.

Dans la France des années 1830, la contrainte la plus visible qui pèse sur la presse périodique est la taille limitée du public potentiel susceptible d'être touché. D'après Charles Dupin, « en 1820, les journaux comptaient un abonné sur 338 personnes mais dès 1826, les journaux ne comptaient plus qu'un abonné sur 427 personnes »⁶⁶¹. De fait, faire vivre un journal, qui plus est sur un thème très spécifique est chose ardue, intellectuellement, car Auguste Bébien en tant que rédacteur signe la plupart des articles, ainsi que financièrement⁶⁶², même si le tirage était sans doute relativement faible par rapport à celui d'un quotidien⁶⁶³. De ce tirage dépend les coûts de fabrication et diffusion (proportionnel à ceux-ci) : l'abonnement ne paraît d'ailleurs pas élevé par rapport à un quotidien⁶⁶⁴... Evaluer précisément le nombre de lecteurs n'est pas possible,

⁶⁶¹ Baron Charles Dupin, *Situation progressive des forces de la France depuis 1814*, Bruxelles, Lithographie royale de Jobard, 1827, p. 48, cité par Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004, p. 24.

⁶⁶² Auguste Bébien se montre d'ailleurs soucieux de la satisfaction des ses souscripteurs.

⁶⁶³ Auguste Bébien, prospectus d'édition, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, p.2, annexe 10.

Il mentionne toutefois des lecteurs « instituteurs étrangers » (« Il (le rédacteur) redoublera de soin et d'efforts pour justifier les encouragements qu'il a reçus, soit des parens (sic) de sourds-Muets, soit des instituteurs français et étrangers), ce qui montre une diffusion pas si restreinte.

L'écrit de Nordin accrédite l'idée d'un réseau ; p. 132.

⁶⁶⁴ Le prix de l'abonnement pour le Journal est de 24 francs pour un an ou douze numéros à Paris (soit 92,35€ en 2013) et de 26 pour les départements (100,04€) L'historien Gilles Feyel estime à 80 francs par an (environ 307, 83€) le cout de l'abonnement d'un quotidien («ce qui représente 421 heures de travail d'un manœuvre en province » estime-t-il). Gilles Feyel, *la presse en France des origines à 1944*, Paris, Ellipses, 1999, p.67. Les temps de transport, et donc de diffusion, sont des obstacles importants : 18h de Paris au Havre, 20 pour Lille, 40 pour Nantes, 49 pour Strasbourg, 55 pour Lyon, 60 pour Bordeaux et Brest, 80 pour Toulouse.... En outre, le temps de fabrication est considérable, compte-tenu des techniques d'impression. Inventée au début du XIX^{ème} siècle, les presses mécaniques anglaises (Koenig) n'équipent les grands journaux parisiens qu'à la fin des années 1820. Elles permettent d'assurer des tirages de 15 000 exemplaires de quatre pages (il s'agit d'un réel progrès mais qui s'avère bientôt insuffisant). De plus, avant l'invention de la stéréotypie (en 1820 également), la composition d'un journal, afin de le reproduire, n'est pas transposable d'une presse à l'autre.

Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004, p. 29.

le lectorat potentiel est relativement peu nombreux, si l'on tient compte, des impossibilités⁶⁶⁵ et des lecteurs qui lisent par le biais des sous-abonnements ou des prêts dans les cabinets de lecture.

D'après le second prospectus de ce journal, il semble qu'il ne paraît dans un premier temps que cinq numéros, d'août à décembre 1826, puis la publication est interrompue quelques mois. A l'exception du premier exemplaire, daté de août 1826, les numéros suivants ne le sont pas. Or, le sixième numéro, correspondant, dans la logique souhaitée mensuelle du journal⁶⁶⁶, au mois de janvier 1827, comporte une lettre datée du 23 février 1827, ce qui signifie donc une parution, au mieux, en mars, voire en avril ; de même que le numéro suivant, qui serait celui de février, relate la distribution des prix du 14 août 1827, ce qui coïnciderait, au mieux, avec le mois de septembre...Le rythme moyen de parution est plutôt d'un exemplaire tous les deux mois, huit numéros au total donc repartis sur dix-sept mois : on ne sait pas avec précision de quand date le dernier numéro de ce journal. Auguste Bébien rassure les lecteurs dans son prospectus⁶⁶⁷ :

Il (le rédacteur) a pris ses mesures pour que cette publication ne souffre plus aucune interruption.

Pourtant, le journal n'est publié que pendant deux ans, de 1826 à 1827, ce que Ferdinand Berthier déplore. Il signale⁶⁶⁸ :

⁶⁶⁵ En 1832, la population est analphabète à 53% et compte une majorité de patoisants, de non-francophones ou de pauvres.

« Pour l'essentiel, les classes rurales sont donc pratiquement exclues du lectorat par ces obstacles sociaux et culturels aggravés par les barrières financières. Or, ces catégories représentent alors 80% de la population française ! (Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, chap. 1).

⁶⁶⁶ « Il (le rédacteur) n'avait voulu recevoir d'abonnement que pour six numéros », écrit-il en *nota bene*.

⁶⁶⁷ « Ce Journal, dont il paraît tous les mois un cahier de 40 à 60 pages,... ». Sur le volume, l'engagement est tenu : le numéro 7 fait même 65 pages (contre une moyenne de 55, annexe n° 10). Auguste Bébien, prospectus d'édition, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, p. 2.

⁶⁶⁸ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 18.

[...] Il avait pourtant été question de le réunir au *Journal de l'instruction publique*⁶⁶⁹, parce que, disait le fondateur, il serait possible, par ce rapprochement, d'étendre le cercle d'une spécialité trop bornée, et d'arriver à exciter l'attention générale pour la reporter ensuite sur l'objet tout particulier de l'ancienne publication.

C'est peut-être dans cette perspective d'élargir le lectorat qu'Auguste Bébian, rédacteur du journal, s'adjoint Pierre-Armand Dufau, instituteur des jeunes aveugles. Sans doute la contestation du rôle du conseil d'administration guide-t-elle son choix⁶⁷⁰ vers cette personne en particulier. Pour le rédacteur, il est essentiel de réunir sourds et aveugles, et courant de le faire, notamment en Allemagne, dans la perspective d'enrichir l'enseignement respectif⁶⁷¹ :

Il a été souvent question, en Allemagne, de réunir dans une même institution les Sourds-Muets et les Aveugles, et cette réunion a même été opérée à Paris pendant un

⁶⁶⁹ Ce *Journal de l'instruction publique* ([Texte imprimé]. - 1827-1828 (I-VII) [?]. - Paris : [s.n.?]. - In-8. □ <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32797789x/ISBD>) dans lequel Bébian a publié deux articles en 1828 est créé l'année précédente par une « Société de professeurs et d'hommes de lettres » et n'est publié que deux ans. Il disparaît l'année même de la mise en place du portefeuille ministériel de l'instruction publique (qui ne devient « éducation nationale » qu'en 1932).

Bébian y écrit ces deux articles : « De l'enseignement des sourds-muets » (*Journal de l'instruction publique*, 1828, 70-79(a)) (les pages 74 à 79 sont une reprise intégrale de son article d'août 1826 dans le premier numéro du *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles* intitulé « Observations préliminaires ») et « Opérations intellectuelles du sourd-muet » (*Journal de l'instruction publique*, 1828, p. 242-255).

⁶⁷⁰ Lequel témoigne sa satisfaction : "quant à moi, que vous avez choisi pour parler, dès à présent, de l'une des deux classes auxquelles votre travail est destiné, je me trouve honoré de ce choix [...]". Auguste Bébian, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n°1, t. I, p. 35.

Pierre-Armand Dufau, nommé en 1815 instituteur de jeunes aveugles, succède au Dr Pignier à la direction de l'institut des jeunes aveugles en 1840, dans l'optique d'une reprise en main des institutions (sourds et aveugles) par l'administration centrale ; reprise en main concrétisée par l'ordonnance de 1841 qui crée une commission consultative en lieu et place du conseil d'administration et renforce le pouvoir des directeurs. Dufau ne cache pas sa satisfaction : « L'institution avait été gérée (jusqu'en 1841) par un conseil d'administration composé pour la plupart de fonctionnaires d'un ordre élevé, qui absorbés par leur fonction, n'avaient que peu de temps à donner à cette gestion ; en fait elle reposait toute entière sur le directeur, qui n'était pourtant pas responsable [...] Depuis 1841, l'Institution est administrée par un directeur responsable, assisté d'une commission consultative, qui émet simplement son avis sur les actes du directeur [...] ». P.-A. Dufau, *Des Aveugles*, p. 225-226 cité par François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 151. Cette nomination obéit également à un choix politique : « Dufau se présente comme libéral ». François Buton, *op. cit.*, p. 152.

⁶⁷¹ Auguste Bébian, prospectus d'édition, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826.

certain temps⁶⁷². L'idée en a été inspirée sans doute par une prévoyance charitable, qui voulait préparer d'avance une consolation « est des moyens de communication aux Sourds-Muets qui viendraient à perdre la vue ; malheur affreux dont nous avons plusieurs exemples. Voilà pourquoi nous avons cru devoir faire entrer dans ce journal des articles sur l'instruction des aveugles et sur les principaux établissements consacrés à ces infortunés. [...] De ce rapprochement de deux genres d'enseignement, destinés à soulager de si cruelles infirmités, il sortira peut-être quelques heureuses indications pour le perfectionnement de l'un ou l'autre mal [...] »

Le prospectus, non daté mais que l'on peut estimer à 1826⁶⁷³, définit le contenu de cette revue destinée à échanger et à confronter les points de vue et les méthodes relatives à l'instruction des Sourds⁶⁷⁴ :

Le Journal, dont il paraît tous les mois un cahier de 40 à 60 pages⁶⁷⁵, renferme :

- 1° Les observations que nous avons recueillies dans une longue pratique, ou qui nous seront communiquées par les parens (sic) ou les instituteurs, sur l'état moral et intellectuel des Sourds-Muets avant leur instruction, sur le développement de leurs facultés, sur leurs idées, sur leur langage et sur leur éducation ;
- 2° Un examen comparatif des diverses méthodes employées jusqu'à ce jour pour l'instruction des Sourds-Muets, et l'analyse des ouvrages français et étrangers qui traitent de cette matière ;
- 3° Une notice historique sur toutes les écoles de Sourds-Muets que nous connaissons, et sur les instituteurs les plus célèbres.

⁶⁷² Pendant trois ans, de 1791 à 1794, soit de la fondation par les décrets de l'Assemblée Constituante (21 juillet – 28 septembre 1791) à l'installation de l'INSMP à l'emplacement du Séminaire Saint-Magloire, les Institutions de sourds-muets de l'abbé de l'Épée et d'aveugles-nés de Valentin Haüy cohabitent au Couvent des Célestins. François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 29.

⁶⁷³ « Le premier numéro paraîtra dans le mois d'août », annonce le *prospectus d'édition*, p. 2. On peut donc inférer qu'il a été écrit lors de cette même année civile 1826.

⁶⁷⁴ Les *Circulaires* rédigées par le président du conseil d'administration de l'INSMP, le baron Degérando, à partir de l'année suivante (de 1827 à 1836 ; p. 52) se donnent justement cet objectif de collecter des informations ou des interrogations concernant leur élèves Sourds. *Première Circulaire de l'Institut royal des sourds-muets, à toutes les institutions de sourds-muets d'Europe et d'Amérique*, Paris, Imprimerie royal, 1827, p. 4.

⁶⁷⁵ Voir note 11.

5° Un exposé des procédés qui nous paraissent les plus simples et les plus avantageux dans la pratique de l'enseignement.

Enfin, nous ne négligerons rien de tout ce qui a rapport à cette matière, qui touche aux questions les plus intéressantes de la philosophie, de la morale et même de la législation.

Nous accueillons toutes les questions qui nous seront adressées, soit par les parents (sic), soit par les instituteurs. Nous exposerons avec impartialité les opinions opposées ; et une libre discussion sur les divers procédés permettra de fixer le choix sur la meilleure méthode, qui pourra encore s'enrichir de tout ce que les autres offrent d'avantageux.

À l'exception des observations « communiquées par les parents (sic) ou les instituteurs, sur l'état moral et intellectuel des Sourds-Muets avant leur instruction, sur le développement de leurs facultés, sur leurs idées, sur leur langage et sur leur éducation », l'ensemble de ces thèmes a été effectivement abordés. En effet, seul le 6^{ème} numéro rapporte dans ses colonnes une « lettre d'une mère sur l'éducation de son fils »⁶⁷⁶, sorte de bilan après huit années du préceptorat de celle-ci.

La « Notice sur l'Institution impériale des sourds-muets de Saint Petersburg »⁶⁷⁷ ou celle concernant les institutions aux Etats-Unis⁶⁷⁸ témoignent d'une communication entre les différentes écoles, qui va dans le sens du réseau cité plus haut. On peut s'interroger toutefois sur l'objectif de mettre en place un « point de réunion » pour les instituteurs, « où ils pourront échanger leurs observations et le résultat de leurs travaux », motivation

⁶⁷⁶ Sommaire du journal p. 323, annexe 10.

Auguste Bébien connaît depuis huit années (il le dit lui même à la page 307), cette mère et son enfant, nommé Gonzalve : il fait le récit de leur arrivée à l'INSMP lorsque « je dirigeais encore les études à l'Institution royale de Paris », dit-il. L'enfant avait alors sept à huit ans et le professeur conseille d'emblée à la maman de prendre elle-même en charge l'éducation de son fils « craignant pour lui les inconvénients (sic) d'une réunion d'enfants dont la première éducation ressemble, en général, si peu à celle qu'il avait reçue » (sur cent enfants, explique-t-il en note, seule « une douzaine » payent pension ; les autres sont admis gratuitement et sur certificat d'indigence : ceux-là étaient livrés à eux-mêmes avant leur entrée à l'INSMP tardivement, à l'âge de « 12, 14 et 16 ans, ils y portent trop souvent des habitudes vicieuses [...] Pendant les premières années de leur séjour dans l'Institution, on ne songe à exercer sur eux aucune influence morale », conclut-il.

Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles, n° 6, t. I, p. 305-306.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, n° 2, t. I, p. 91.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, n° 6, t. I, p. 350.

principale qui a présidé à la création de ce journal puisque la majorité de ces articles ont été écrits par Bébian lui-même⁶⁷⁹.

2. 3 - ... à l'extinction du phare⁶⁸⁰

Dernière publication d'Auguste Bébian, parue en 1834 quelques mois avant son départ, mais rédigée l'année d'avant pendant sa convalescence⁶⁸¹, son *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris* livre une analyse critique et détaillée de l'évolution administrative et pédagogique de l'INSMP⁶⁸². Ce texte est un constat amer, mais clairvoyant et très argumenté. Il commente avec ironie parfois cette troisième circulaire de l'INSMP⁶⁸³ et part de ce constat sévère, qu'il répète à plusieurs reprises : « l'Institution n'a pas de méthodes »⁶⁸⁴. Le constat d'une dérive de l'institution a été fait dès 1832 par Bébian, au moment même où est diffusée la

⁶⁷⁹ Sommaire des huit numéros du *Journal d'instruction des sourds-muets et des aveugles* en annexe 10.

⁶⁸⁰ « Le phare est éteint », constate Alphonse Esquiros en 1847 (Alphonse Esquiros, *Paris, ou Les sciences, les institutions, et les mœurs au XIX^{ème} siècle*, Paris, comptoir des imprimeurs-unis, 1847, t. 2, p. 443).

⁶⁸¹ Comme nous l'avons vu, c'est cette même maladie qui l'a contraint de quitter Rouen sans doute : « cet examen, adressé au ministre [...] dans les premiers jours de ma convalescence, après une longue et cruelle maladie, qui m'a forcé pour quelque temps, pour longtemps peut être, de renoncer aux travaux de l'enseignement », Auguste Bébian, *Examen critique de la nouvelle organisation de l'enseignement dans l'Institution royale des sourds-muets de Paris*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1834, p.7.

⁶⁸² Ces textes formels, « officiels », imposent dans les esprits l'idée de la supériorité de l'Institution de Paris sur les autres établissements français, en invoquant la mémoire de l'abbé de l'Epée⁶⁸² : or, il ne s'agit la plupart du temps que des convictions et essais pédagogiques de l'INSMP, jugés par des administrateurs de cette même école !

Le terme même de *Circulaire*, témoigne « de la position de surplomb que ses dirigeants souhaitent lui (l'INSMP) voir occuper [...] les *Circulaires* ne sont qu'un exemple des efforts par lesquels les Institutions tentent de se constituer en autorités publiques centrales dans leur domaine d'activité respectif », François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 138.

⁶⁸³ Par exemple, il commente ainsi l'introduction de l'arithmomètre, « sorte de joujou », qui ne saurait constituer « une amélioration, fut-ce même le jeu de l'oie, perfectionné en jeu de mythologie, de chronologie ou d'histoire. D'ailleurs, *l'arithmomètre*, dont on pouvait certainement tirer un parti avantageux, a été presque aussitôt abandonné qu'adopté, selon l'usage de l'Institut royal. Il a partagé le sort de presque toutes les conceptions de l'administration » ou encore à propos du rétablissement de l'articulation et la lecture sur les lèvres « N'oublions pas que les leçons doivent maintenant se donner par la parole. Quelle ingénieuse conception que d'établir des moniteurs sourds-muets pour corriger les fautes d'articulation ! ». Auguste Bébian, *Examen critique de la nouvelle organisation, op. cit.*, 1834, note 1, p. 29 ; p. 49.

⁶⁸⁴ *Ibid.*, p. 63.

troisième circulaire mais ce n'est qu'un an plus tard qu'il écrit cette réplique, à l'attention du ministre dit-il, avant d'être rendue publique. Nommé directeur en 1831, en charge donc de la mise en place du programme défini par la circulaire, Désiré Ordinaire⁶⁸⁵ n'est en fait « que l'agent » du conseil d'administration qui a les pleins pouvoirs, écrit Bébian⁶⁸⁶. Sans doute, était-il échaudé par son éviction soudaine et veut-il éviter de rééditer ce qui a conduit à son licenciement en 1821⁶⁸⁷. Article par article (la *troisième circulaire* en comporte trente, dont seuls deux ont été réellement appliqués⁶⁸⁸), Auguste Bébian décortique, examine sous toutes les coutures ces écrits et témoigne au passage d'une bonne connaissance de l'INSMP, sept ans après son licenciement, même d'une connaissance plus fine que celle des rédacteurs de ce texte ! Ainsi en est-il par exemple, au sujet de l'article 25 (relatif aux promenades éducatives dans le jardin de l'institut, qui n'en a plus la jouissance puisqu'il est loué à un fleuriste) ou à l'article 7 (qui bannit les signes

⁶⁸⁵ Désiré Ordinaire est un notable, docteur en médecine et professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Besançon, recteur de cette académie en 1821 puis de Strasbourg 3 ans plus tard. Issu d'une famille bourgeoise, il est le fils d'un avocat au Parlement de Besançon, maire de cette ville et président du conseil général du Doubs. Son oncle est le naturaliste Claude-Nicolas Ordinaire (1736-1808) connu pour son étude des volcans du Puy-de-Dôme (*Histoire naturelles des volcans : comprenant les volcans soumarins, ceux de boue, et autres phénomènes analogue*, Levrault frères, 1802) ainsi que pour avoir consigné les conséquences de la Révolution de 1789 dans cette région (notes manuscrites publiées sous forme de livre en 1989 : *Le Puy-de-Dôme au soir de la Révolution*, Presses Fac de droit, Clermont-Ferrand, 1989) et son frère Jean-Jacques (1770-1843) a inventé un système d'enseignement pour l'étude des langues anciennes (*Méthode pour l'enseignement des langues*, Paris, 1821) et a été membre par la suite du conseil de perfectionnement de l'INSMP de Paris mis en place par son frère. Le cursus de son fils Edouard s'inscrit aussi dans ce cadre d'exercice de responsabilités puisqu'il devient député sous le Second Empire puis préfet du Doubs.

⁶⁸⁶ Auguste Bébian, *Examen critique de la nouvelle organisation*, op cit., 1834,, p. 61.

⁶⁸⁷ [...] « convaincu que l'expérience, et une sévère expérience, pourrait seule éclairer les aveugles auteurs d'un pareil plan, je gardai le silence, bien persuadé d'ailleurs qu'un système si vicieux portait en soi un germe de mort prochaine, et que le temps en ferait prompt justice.

Un an a passé sur ce plan, et des trente articles de l'arrêté, deux seulement ont survécu. Qui ne croirait donc l'arrêté mort et oublié? Il n'en est pas ainsi [...] Il devient urgent de signaler cet aveuglement ; il le faut pour en arrêter les conséquences, non pas peut-être dans l'Institution royale, **où ma voix ne sera pas écoutée**, mais dans les autres institutions qui s'attachent à suivre les errements de la grande école... Auguste Bébian, *Examen critique de la nouvelle organisation*, op cit., 1834, p. 9.

⁶⁸⁸ L'article 11, relatif à l'organisation pédagogique (« *Chacun* des professeurs de l'Institut royal sera, tour à tour, chargé de recevoir la classe des élèves nouvellement arrivés. Il les conduira, sans interruption, jusqu'au dernier terme de l'instruction. *Chaque professeur* exécutera aussi le cours entier de l'enseignement pour les mêmes élèves. Toutefois si, à une époque quelconque, un élève était reconnu trop faible pour suivre le même cours avec ses camarades, il pourrait, avec l'autorisation du directeur, être renvoyé au cours suivant », que Bébian commente aussitôt « par 'chacun', il faut entendre 'excepté les sourds-muets') et l'article 30, purement formel (« La présente délibération sera adressée à M. le ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics et du commerce, et communiqué par le directeur de l'Institut royal à chacun des professeurs »).

méthodiques de l'établissement, lesquels, dit Bébien, n'ont plus cours depuis plus de dix ans et quand bien même, « le Directeur n'en pourrait faire la distinction, pas plus qu'aucun des administrateurs »)⁶⁸⁹. Mais ce qu'il dénonce par dessus tout concerne les méthodes d'enseignement : lecture sur les lèvres et articulation artificielle sont préconisées, alors que, selon lui, la moitié des élèves n'ont aucune aptitude à l'articulation et 9/10^e des élèves ne sauront jamais assez bien lire sur les lèvres » pour être instruits par ce moyen⁶⁹⁰. Il s'agit d'une interdiction de fait du « langage mimique », dont l'hypocrisie est flagrante et qui le révolte⁶⁹¹ :

Aussi quand l'Administration voulut interdire l'usage du langage mimique aux sourds-muets soit entre eux, soit avec les autres personnes, on se garda bien d'étendre l'interdiction jusqu'aux exercices publics; autant eût valu fermer la salle des séances [...] ce qui serre le plus douloureusement le cœur, c'est de voir ces pauvres enfans,(sic) pleins de candeur, qui viennent sur une espèce de théâtre, exécuter, pour l'amusement des spectateurs, quelques petits exercices répétés plusieurs jours d'avance, et donner à des questions censées improvisées, des réponses préparées par leurs maîtres, et apprises avec soin par cœur.

Il fustige donc l'inutilité et « la futilité de ces séances à grand appareil ». C'est l'article 11, le seul finalement à être appliqué (l'article 30 est formel) qui concentre l'essentiel de ses critiques : il prévoit de substituer l'organisation pédagogique employée jusque- là, appelée « transmission », à celle de la « rotation »⁶⁹² qui de fait exclut les professeurs Sourds, qui ne peuvent pas enseigner l'articulation ! Il dénonce cette éviction, et rappelle que ce n'est

⁶⁸⁹ Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation*, *op cit.*, 1834, p.38 et 49.

⁶⁹⁰ L'article 8 de la troisième circulaire de l'INSMP stipule en effet que « l'articulation et l'art de lire sur les lèvres seront enseignés aux élèves par les professeurs respectifs, assistés par les maîtres et les maîtresses d'études, les aspirans (sic) et les aspirantes ». Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation*, *op cit.*, 1834, p. 35

⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 63-64.

⁶⁹² Sur ces systèmes, voir p. 138.
Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation*, *op cit.*, 1834, p. 7

pas la première tentative⁶⁹³ .

Arrière donc, arrière bien loin cette méthode du vulgaire bon sens, qui, pour instruire les sourds-muets, emploie leur langage naturel, et suppose qu'il est à propos que le professeur soit compris de ses élèves. Arrière donc aussi, messieurs les professeurs sourds-muets... C'est à tort qu'on avait pensé que vous pouviez instruire vos frères, et les guider dans la route que vous veniez de parcourir vous-mêmes avec succès. Vous invoquerez vainement l'ancienneté de vos titres, vos longs services. L'arrêté qui foule au pied les principes de la raison respecterait-il les droits et les titres de quelques obscurs professeurs... professeurs sourds-muets?

La parole, l'articulation n'est pas, pour lui, inexistante, elle est même nécessaire⁶⁹⁴. Il défend son intérêt. Cependant, écrit-il,⁶⁹⁵

Parmi les quarante-cinq élèves qui étaient réunis dans ma classe, quand j'étais à l'Institution royale, se trouvaient trois sourds-muets doués de si heureuses dispositions sous ce rapport, que, rentrés dans leur famille, il ne leur a fallu que quelques mois pour apprendre à parler, et à parler beaucoup mieux que les élèves qui reçoivent depuis quatre ans des leçons d'articulation dans l'Institution royale.

De ces exemples exceptionnels conclure qu'on peut enseigner la parole simultanément à tous les élèves d'une nombreuse institution, et même faire servir la parole comme principal moyen d'instruction, c'est trop d'ignorance, et l'expérience

⁶⁹³ L'article 2 de la deuxième circulaire trois ans plus tôt (1829) stipulait que « L'administration a adjoint dans chaque classe à l'instituteur entendant-parlant un sourd-muet répétiteur », même si cela ne s'est pas traduit dans les faits, le ministre de l'intérieur « ordonna qu'on respectât les droits acquis » dit Bébien. Auguste Bébien, *Examen critique de la nouvelle organisation, op cit.*, 1834, p. 39.

⁶⁹⁴ « Personne, de nos jours, en France, n'a, j'ose le dire, plus contribué que moi à propager l'enseignement de la parole aux sourds-muets » mais « [...] il est absurde, ridicule, tyrannique, de vouloir baser l'enseignement des sourds-muets sur la parole; de choisir directement la faculté qui leur manque pour principal instrument de leur instruction ; faculté que l'art ne peut rendre qu'à la moitié d'entre eux, et toujours d'une manière incomplète ». Et il cite le fondateur de l'Institution, l'abbé de l'Épée, pour montrer qu'il s'inscrit dans sa pensée : « Apprendre à des sourds-muets à parler n'est pas une œuvre qui demande de grands talents (sic) ; elle exige seulement beaucoup de patience de la part de l'instituteur, et beaucoup de patience aussi et de persévérance de la part de l'élève. » *Ibid.*, p. 16.

⁶⁹⁵ *Ibid.*

ne tarde pas à confondre une si aveugle présomption.

Il dénonce « la continuelle et déplorable tendance du conseil d'administration à tout absorber dans ses attributions »⁶⁹⁶, responsable à ses yeux du déclin de l'Institution de Paris : si la France, avec l'établissement héritier de l'Épée a été à l'avant-garde de l'enseignement aux enfants sourds, ce n'est plus le cas, faute de décisions arbitraires et incohérentes du conseil d'administration, écrit-il sans détour⁶⁹⁷. De même, il souligne les contradictions de ce texte : le bannissement des signes méthodiques par exemple, alors qu'ils ne sont plus utilisés à l'époque. « Et que leur substitue-t-on ? Comment garantit-on l'indépendance de la rotation alors ? », interroge-t-il⁶⁹⁸.

Cet examen détaillé l'amène à conclure, de façon provocante, qu'il faudrait dissoudre l'INSMP « pour répartir les élèves dans des pensions de parlans (sic) » puisqu'il est inévitable que les élèves Sourds emploient entre eux la langue des signes et que précisément l'objectif de cette circulaire est de l'éradiquer⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ Auguste Bébian, *op cit.*, 1834, p. 32.

⁶⁹⁷ Plus de quinze ans après avoir tiré le signal d'alarme, l'abbé de Soissons, Darras, dresse par la suite le même constat : « la France est bonne dernière », écrit-il en 1853 dans le journal dont il est le rédacteur *Le Bienfaiteur* (1853, p. 47).

⁶⁹⁸ Auguste Bébian, *op cit.*, 1834, p. 38.

⁶⁹⁹ *Ibid.*, p. 53-54.

- Chapitre 3 -
Bébian, pédagogue : une réflexion didactique et pédagogique d'avant-garde

3.1 - L'écriture de la langue des signes

3.1.1 - une réflexion *princeps*, témoin d'une certaine considération linguistique

et...

3.1.2 - ...une analyse fine de la langue des signes

3.2 - La lecture, vecteur d'autonomie

3. 2. 1. – Qu'est-ce que lire ?

3. 2. 2 – Une méthode originale

L'observation et la réflexion didactique se traduisent de façon concrète chez Auguste Bébien. Pour le pédagogue qu'il est, l'acquisition de la lecture et de l'écriture est un enjeu considérable pour les Sourds, comme on l'a vu précédemment, et bien que seulement 56% des français savent lire et écrire⁷⁰⁰ à cette époque, c'est une « nécessité vitale »⁷⁰¹ pour eux ! Un préalable à une éventuelle lecture labiale⁷⁰² :

Pour lire sur les lèvres, il faut qu'ils sachent lire sur le papier. Quand ils sauront exprimer leurs pensées par écrit, ils ne seront plus ni sourds ni muets pour qui sait lire et écrire ; et la lecture leur ouvrira tous les trésors des connaissances humaines qui sont renfermées dans les livres.

Mais comment les locuteurs d'une langue orale (au sens où elle n'a pas de modalité écrite) peuvent-ils « exprimer leur pensée par écrit », sans passer par la langue française, langue seconde pour les Sourds ? Auguste Bébien s'attache donc dans un premier temps à mettre en place une notation de la langue des signes, non pour instituer une écriture qui se substituerait à la langue française mais de façon à permettre ce processus essentiel pour lui, étape vers l'entrée dans la langue française.

3.1 - L'écriture de la langue des signes

3.1.1 - une réflexion *princeps*, témoin d'une certaine considération linguistique et...

⁷⁰⁰ Bernard Variot, *Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX^{ème} siècle, vus au travers de l'Impartial, journal des sourds-muets (1856-1859)*, Thèse pour l'obtention du CAPINJS, 1980, p. 154.

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰² Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, t. II, Paris, Méquignon l'Aîné, 1827, p. 13.

La réflexion sans doute la plus riche et avant-gardiste d'Auguste Bébien, outre son *Manuel d'enseignement pratique*, est publiée en 1825 dans son ouvrage intitulé *La Mimographie ou essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*⁷⁰³. Comme son intitulé l'indique, cet essai vise à unifier le « langage d'action » utilisé par les Sourds, ce que l'on pourrait interpréter comme une volonté de « normaliser », de codifier. Cela peut paraître contradictoire et surprenant avec l'ambition exprimée par Bébien de débarrasser la langue des signes de tout codage intermédiaire type signe méthodiques ou comme on le verra plus loin de l'épellation des lettres dans l'apprentissage de la lecture. Or, cette classification n'a pour rôle, comme le sous-titre de l'ouvrage l'indique, que de « réguler », d'uniformiser, non d'ériger une règle, une sur-norme qui délimiterait ce qui est valable de ce qui ne l'est pas⁷⁰⁴ ; de telle façon que le « langage d'action » existe indépendamment de la langue française⁷⁰⁵. La dimension linguistique des signes utilisés par les Sourds est mise en avant et cette recherche montre bien qu'il ne les considère pas comme un code formel justement. C'est l'illustration pratique de l'argumentation développée huit ans plus tôt dans son premier ouvrage, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel*⁷⁰⁶ :

[...] La pensée précède nécessairement dans l'esprit les signes quelconques destinés à l'exprimer; le mot n'a en lui-même aucun rapport avec l'idée.

⁷⁰³ Auguste Bébien, *Mimographie ou Essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*, Paris, Louis Colas, 1825 ; réédité intégralement par Marc Renard, *Écrire les Signes*, Les-Essarts-le-Roi, éditions du Fox, 2004 et 2014.

⁷⁰⁴ Au contraire : « si ce signe est juste, s'il est l'expression fidèle de l'idée, il sera adopté dans toutes les écoles. S'il est inexact, il provoquera une discussion, qui éclairera les esprits et amènera une correction. Le langage se perfectionnera, se fixera, il sera le même dans toutes les écoles [...] ». Auguste Bébien, *ibid.*, p. 11.

⁷⁰⁵ C'est d'ailleurs le premier avantage qu'il donne à la mise en place de la *mimographie* : l'« établissement d'un système régulier et uniforme de signes, qui fixerait ce langage livré, jusqu'ici, aux systèmes, aux caprices et à l'ignorance (les deux autres ont trait au développement du langage mimique – Formation d'un vocabulaire mimique, aussi utile au maître qu'à l'élève : l'un y trouverait les signes mimiques des idées et l'autre la signification des mots »- et à la problématique de la trace – « Moyen sûr, pour le sourd-muet, de conserver les connaissances acquises, et de les développer par l'étude. ». Auguste Bébien, *ibid.*, p. 43.

⁷⁰⁶ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 23.

C'est également une réponse à l'interrogation relative à l'intelligibilité des signes que formule clairement le baron de Gérando deux ans plus tard et que beaucoup d'autres personnes devaient penser également ; interrogation qui conduit à douter de l'utilité des signes mêmes⁷⁰⁷ :

On remarque avec surprise que les élèves, que les professeurs même, qui appartiennent à des écoles diverses, mais fondées sur l'emploi de la pantomime réduite ne peuvent aucunement s'entendre entre eux, quand ils se rencontrent, parce que leur système de signes mimique n'ont aucune ressemblance : on remarque avec surprise que des personnes qui fréquentent habituellement les sourds-muets de nos institutions, qui assistent souvent à leurs exercices, sont cependant incapables, même après plusieurs années, de fixer dans leurs mémoire et d'exécuter aucun de ces signes tant l'exécution en est variée, rapide et fugitive [...] L'utilité de ce système [...] dépend de la question de savoir jusqu'à quel point est réellement utile, dans l'éducation des sourds-muets, l'emploi du langage mimique, porté à son plus haut degré de développement, question grave, fondamentale, aujourd'hui controversée, non encore décidée, et que nous nous réservons de discuter par la suite.

Tout cela explique la motivation de Bébien « à chercher s'il ne serait pas possible de peindre le geste et de le fixer sur le papier, comme s'y fixe la parole⁷⁰⁸ pour deux raisons essentielles. D'une part, pour des raisons purement pédagogiques, qui témoignent de cette préoccupation constante d'un apprentissage efficient qui passe, rappelle Bébien, par l'autonomie. Partant du constat que « l'unique dictionnaire du sourd-muet, c'est son maître »⁷⁰⁹, il fait l'analogie avec un enfant entendant qui apprend le latin et qui « n'aurait qu'à ouvrir son dictionnaire pour trouver, par le mot français, le mot latin dont il a

⁷⁰⁷ Joseph-Marie de Gérando, *op.cit.*, 1827, t. II, p. 265-266 et 269.

⁷⁰⁸ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 29.

⁷⁰⁹ *Ibid.*, p. 39.

besoin ». Un tel dictionnaire est essentiel pour respecter la syntaxe de la langue des signes, qui a « une construction qui lui est propre, ou plutôt qui est propre à l'esprit »⁷¹⁰ :

L'on entrevoit par là que les signes des sourds-muets doivent se succéder et s'enchaîner dans un ordre bien différent de la construction de nos langues, et particulièrement de la construction française, qui obéit à l'influence réciproque des mots bien plus qu'aux rapports des idées, et suit moins la marche de l'esprit que les règles de la grammaire.

Cette comparaison montre bien qu'il situe au même niveau l'instruction des entendants et des Sourds, que ses efforts tendent vers cette égalité. Pour lui, cette écriture des signes est essentielle, notamment parce que le travail personnel est plus propice à l'appropriation des connaissances⁷¹¹ :

L'esprit se fortifie; car, de même que le corps, il ne prend de la vigueur que par l'exercice de ses forces. Les progrès qu'on fait alors, les, connaissances qu'on acquiert sont le produit de nos efforts ; nous les regardons comme une propriété, une richesse plus personnelle, qui flatte davantage notre amour propre, et nous en devient plus chère.

Son argumentation souligne également le double avantage de cette entreprise :

Le maître, de son côté, n'éprouvera plus l'ennui de revenir sans cesse sur les mêmes mots.

⁷¹⁰ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1826, p. 25.

⁷¹¹ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 41.

Le deuxième moteur de cette motivation est d'ordre plus linguistique et part d'un constat : la langue des signes s'est « altéré(e) au lieu de se perfectionner ». Or, écrit-il⁷¹² :

Il est primordial qu'en tant qu'outil de pensée, il soit fixé, « régularisé » [...] il a été quelquefois défiguré au point de devenir inintelligible. C'est ce que nous avons vu qui arriva, quand on voulut former les signes sur la composition et l'étymologie des mots français⁷¹³.

En 1825 donc, lorsque paraît son ouvrage, Auguste Bébien réfléchit depuis au moins huit ans au meilleur moyen d'écrire sur un support en deux dimensions une langue à trois dimensions. C'est une gageure, mais c'est à cette condition, selon lui, que l'enseignement pourra se perfectionner⁷¹⁴ :

L'enseignement des sourds-muets n'atteindra à sa perfection que lorsqu'on aura pu composer un vocabulaire mimique assez fidèle pour servir de régulateur au langage des gestes.

Auguste Bébien montre par la publication de sa *Mimographie* que cette condition *sine qua non* n'est pas utopique et que cette écriture est possible. Il est conscient toutefois que la

⁷¹² *Ibid.*, p. 45 et 47.

⁷¹³ Allusion aux signes méthodiques. Il dénonce un « artifice aussi frivole » que l'initialisation : « La justesse des signes a été même quelquefois comptée pour si peu de chose, qu'il s'en est conservé dont toute la valeur dépend de la forme des doigts de la main, qui indique la lettre initiale du mot qu'ils doivent rappeler : comme Vin, Tante, Oncle, Durant, Pendant, Jeu, etc » et rappelle l'indépendance de la langue des signes ».

⁷¹⁴ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 7.

tâche n'est pas achevée pour autant et se présente humblement comme un simple initiateur⁷¹⁵ :

Si l'on juge que je n'ai pas complètement réussi, je crois du moins avoir assez fait pour qu'il reste prouvé que la peinture du langage d'action n'est pas une entreprise chimérique. J'ai tracé la route ; un autre, plus habile ou mieux secondé, atteindra le but.

L'édition en date du 25 novembre 1825 du journal national *Le Constitutionnel* qualifie d'« ingénieuse invention » la *Mimographie* et salue la supériorité des talents de son auteur, « d'autant plus honorable que depuis longtemps, il est étranger à l'institution, et que travaillant dans le silence, il a toujours été moins jaloux de se faire prôner que de se rendre utile aux sourds-muets, qui tous sont pénétrés pour lui de respect et de reconnaissance »⁷¹⁶. Toute novatrice qu'elle fut, cette première notation de la langue des signes de l'Histoire n'a pas eu de postérité à court ou moyen terme mais sur une période plus longue : plus d'un siècle plus tard, elle aurait influencée plus ou moins directement le linguiste américain William Stokoe⁷¹⁷. Toutefois, « la comparaison des systèmes [...] s'arrête au niveau des enjeux » rappelle Christian Cuxac⁷¹⁸ :

Pour Bébien, il s'agit de transférer des signes sur un support stable au moyen d'une écriture [...] L'enjeu pour Stokoe, est tout autre : d'abord parce que connaissant le

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ *Le Constitutionnel, Journal du commerce politique et littéraire*, n° 329, 25 novembre 1825, p. 3.

⁷¹⁷ Le linguiste américain William Stokoe est le premier universitaire qui publie au XX^{ème} siècle une analyse approfondie qui établit le caractère linguistique de l'ASL, langue des signes américaine (*Sign Language Structure: An Outline of the Visual Communication Systems of the American Deaf*, New-York, University of Buffalo, 1960). Dans la logique de la linguistique structurale, il démontre que l'expression gestuelle américaine possède une double articulation et répond donc à la définition d'un système linguistique constitué, d'une langue à part entière.

⁷¹⁸ Christian Cuxac, « La *Mimographie* de Bébien : finalité et destin d'une écriture de la LSF », *Surdités* n° 5-6, Paris, Gestes, 2004, p. 86.

système de Bébien, il savait que transcrire une langue des signes était, *grosso modo* et au moins en partie, possible.

Ainsi que le souligne par ailleurs la linguiste Brigitte Garcia⁷¹⁹, « la démarche de Stokoe, quelque cent trente années plus tard, intervient dans un contexte épistémologique radicalement autre : la linguistique moderne a été fondée ». Au risque de se répéter, il faut aussi préciser que l'objectif de Bébien est purement pédagogique et s'inscrit dans le cadre de l'éducation qu'il préconise⁷²⁰. S'il a recours à la linguistique, c'est à cette fin et dans une optique de linguistique contrastive (le terme est anachronique, le domaine n'existe pas encore⁷²¹) il ne s'agit pas pour lui d'envisager une communication écrite mais de noter les signes, de façon à ce que l'élève s'approprie la langue française écrite en la mettant en relation avec sa langue d'usage, en l'analysant lui-même⁷²², guidé par son enseignant. Cette notation transcrit le signe seulement, pas l'idée mais « l'on obtiendrait cette amélioration au moyen de quelques signes idéographiques », écrit-il⁷²³. L'accès au sens est facilité, au détriment d'un apprentissage artificiel et mécanique. Qui de mieux que Bébien lui-même pour expliciter ce choix ?⁷²⁴ :

⁷¹⁹ Brigitte Garcia, *Sourds, surdit , langue(s) des signes et  pist mologie des sciences du langage. Probl matiques de la scripturisation et mod lisation des bas niveaux en langue des signes fran aise (LSF)*, Dossier pr sent  pour l'obtention du dipl me d'Habilitation   Diriger des Recherches, Universit  Paris VIII, 2010, p. 52.

⁷²⁰ « Nous voil  donc arriv , en bien peu de temps, au point o  doivent tendre tous les premiers efforts de l'instituteur [...] Il faut sans cesse remettre sous ses yeux (ceux de l' l ve) et lui faire tracer de sa main, les mots qu'on veut fixer dans sa m moire [...] (Le langage mimique) sera le principal instrument de son instruction ». *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, t. I, p. 218-219.

⁷²¹ Brigitte Garcia, *op. cit.*, 2010, p. 50.

⁷²² « [...] les rapports des id es, rendus plus sensibles par l'analogie des signes, pourront donner le jour   des aper us int ressants et inattendus. Je dois faire observer que je n'ai point pr tendu composer une  criture qui peignit imm diatement les id es. Une  criture purement id ographique... n'eut pu remplir mon but, qui est de faire conna tre aux sourds-muets la valeur des mots par le moyen des signes qui leur sont familiers »,  crit-il. Auguste B bien,, *op. cit.*, 1834, p. 9-10.

⁷²³ *Ibid.*, p. 10.

⁷²⁴ Auguste B bien, *op. cit.*, 1825, p. 27-29.

Un exemple va faire entendre ma pensée. Je suppose que l'instituteur veuille dicter au sourd-muet ces mots : *Regarder en haut avec un extrême plaisir* [...]. Un seul signe pourrait rendre ces six mots. On ne peut guère attendre du sourd-muet qu'il décompose de lui-même ce signe, qui est pour lui l'expression d'une seule idée, et qu'il en démêle des éléments (sic)... C'est donc au maître à le diriger. [...]. [L'instituteur] veut que l'élève comprenne tout ce qu'il lit et tout ce qu'il écrit. □ Le plus sûr moyen de l'amener à ce point, est de se servir des signes qui lui sont familiers, pour lui faire découvrir, dans l'idée même qu'il faut exprimer, la raison de tous les mots que nous employons pour la rendre dans notre langue.

Voilà le principe ; mais l'application n'est pas toujours facile. Les divers éléments (sic) d'une idée sont quelquefois si étroitement unis dans le langage mimique, qu'il est difficile de les isoler pour affecter à chacun le mot français correspondant. En effet, pour nous arrêter à l'exemple cité, comment séparer le regard de sa direction ? Comment montrer l'expression de l'organe, sans montrer l'organe ? La *mimographie* pourrait être ici d'une grande ressource ; puisque, sans détruire l'unité du signe, elle laisse voir distinctement tous les éléments, qu'il est indispensable d'y reconnaître pour y appliquer les mots qui doivent les traduire.

Si la *Mimographie* est bien la première tentative au monde d'écrire une langue des signes, des essais de notation des mouvements du corps avaient été effectués au préalable, notamment dès 1700 par « le chorégraphe Raoul Feuillet, dans le but de faciliter la mémorisation de ses compositions (qui) avait créé un système permettant de transcrire des danses entières aux mouvements corporels complexes et il n'est pas impossible que Bébien en ait entendu parler »⁷²⁵. Sur le continent américain, M. W. Dunbar fait également état en 1804 de l'usage de la langue des signes observée quatre ans plus tôt, à l'Ouest du Mississipi, chez les Indiens et de leur description écrite qu'il entend rapprocher de l'écriture chinoise⁷²⁶.

⁷²⁵ La publication de *Chorégraphie, ou l'art de décrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs* de Raoul-Auger Feuillet (1660-1710) eut un retentissement considérable, au delà de sa parution.

Christian Cuxac, *op. cit.*, 2004, p. 85.

⁷²⁶ Lettre de M.W. Dunbar à A.M.T. Jefferson, « Sur le langage des signes chez quelques indiens de l'Amérique Septentrionale, *American Philosophical Transactions*, Vol.VI, Part.1, 1804 cité par Sophie Dalle-Nazébi, *op. cit.*, p. 132-133.

Le principe de la *mimographie* est simple, il est de dresser une classification des gestes et organiser un système de façon raisonnée car⁷²⁷ :

Il est reconnu que la perfection des signes du langage exerce la plus grande influence sur la formation des idées, et même sur le développement de l'intelligence ; et ce n'est pas trop en présumer que de dire qu'un système régulier de signes établis sur la nature allègerait de moitié la tâche de l'instituteur et le travail des élèves.

Cette volonté de noter, décomposer, de « réaliser une nomenclature raisonnée, où les mots et les signes seraient disposés méthodiquement dans l'ordre de génération de nos idées »⁷²⁸ traduit cette idée selon laquelle toute création des hommes est artificielle, ou bien qu'elle est une simple redécouverte de ce qui existe déjà naturellement. Cette volonté se retrouve dans d'autres domaines, comme la chimie où les premiers essais de classification ont lieu à la même époque⁷²⁹. Mais l'influence la plus directe pour Bébien est sans doute celle du système de notation universelle des idées, théorisé et publié en 1797⁷³⁰ par Joseph de Maimieux⁷³¹, ancien major d'infanterie allemande et ami de Sicard, qui d'ailleurs préface son premier ouvrage en rappelant « l'universalité des idées »⁷³².

⁷²⁷ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1825, p. 10-11.

⁷²⁸ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 43.

⁷²⁹ Plus d'un demi-siècle avant le « tableau périodiques des éléments », établi en 1869 par le chimiste russe Dimitri Mendeleïev, le chimiste allemand, Johann Döbereiner, était parvenu à mettre en rapport la masse atomique de certains éléments avec leurs propriétés, en 1817. Il remarqua ainsi l'existence de similitudes entre éléments groupés par trois qu'il nomma "triades" : c'est un début que d'autres (Chancourtois et Newlands, ou bien Meyer) affineront.

⁷³⁰ Joseph de Maimieux, *Pasigraphie ou Premiers éléments du nouvel art-science, d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue sans traduction*, Paris, 1797 ; premier ouvrage qu'il complète onze ans plus tard par *Pasigraphie et pasilalie*, Paris, an VIII et *Carte générale pasigraphique*.

⁷³¹ Joseph de Maimieux est alors le président de la *Société des Observateurs de l'Homme*, mise en place en 1800 (p. 94).

⁷³² « Ce grand nomenclateur est pour le métaphysicien-pratique l'entreprise la plus hardie, la plus piquante et la plus nécessaire, comme tendant à former de l'universalité des idées un système clair, simple et facile à retenir, parce que chaque expression y définit les autres et que toutes y complètent la définition implicite de

3.1.2 - ...une analyse fine de la langue des signes

En trois planches, Bébian propose une décomposition du signe. La première d'entre elle est entièrement dédiée au mouvement :

Caractères indicatifs du mouvement. ^{P.I.}					
Mouvement	A Simples	B Circulaires	C Circulaires	D Obliques	
De gauche à droite	⊖	⊖	⊖	⊖	De gauche à droite et en arrière
De droite à gauche	⊕	⊕	⊕	⊕ et en avant
De bas en haut	⊙	⊙	⊙	⊙	De droite à gauche et en arrière
De haut en bas	⊚	⊚	⊚	⊚ et en avant
En avant	⊖	⊖	⊖	⊖	De bas en haut et à droite
En arrière	⊕	⊕	⊕	⊕ et à gauche
Mouvements de contraction	⊖	⊖	⊖	⊖	De haut en bas et à gauche
..... d'extension	⊕	⊕	⊕	⊕ et à droite
..... propres (a)	⊖	⊖	⊖	⊖	En avant et en bas
	⊕	⊕	⊕	⊕ et en haut
	⊙	⊙	⊙	⊙	En arrière et en haut
	⊚	⊚	⊚	⊚ et en bas
Mouvements onduleux	⊖	⊖	⊖	⊖	serpentins
..... de progression	⊕	⊕	⊕	⊕	⊖
..... de tremblement	⊙	⊙	⊙	⊙	⊚

chacune », cité par Yves Bernard, « La mimographie de Bébian (1789-1839). Le signe est l'ombre de l'idée », *Liaisons, Bulletin du CNFEJS* (Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds), 7, 1995, p. 39-40.

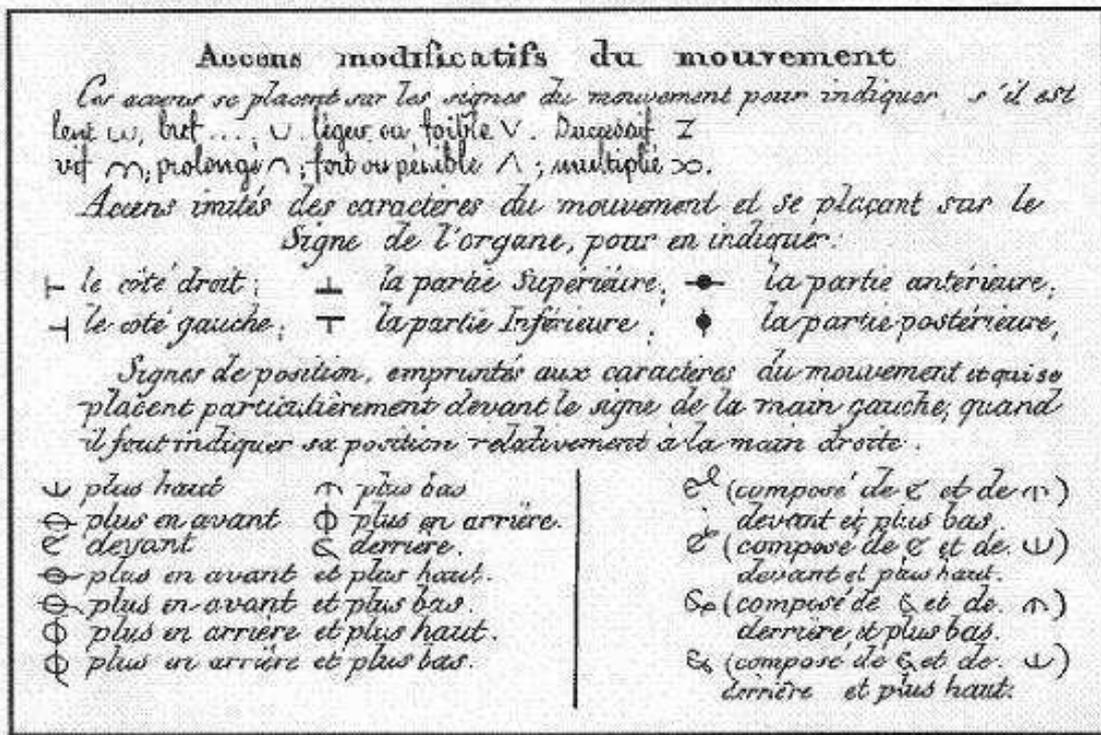


Figure n° 9

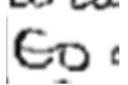
Caractères indicatifs du mouvement –

(La Mimographie)

Le parti pris est d'avoir recours à des symboles « communs », calqués sur le modèle d'un cercle : ainsi C indique un mouvement de la gauche vers la droite et C de la droite vers la gauche ; U de bas vers le haut et U ou pour le mouvement inverse. Afin de préciser si ce mouvement est effectué en avant ou en arrière, la notation est complétée

respectivement des symboles C ou C .

Ainsi est notée la direction, le point de départ et d'arrivée, du mouvement, mais sa trajectoire peut-être droite, courbe, circulaire ou bien oblique et pour cela, Auguste Bébien ajoute donc à ces moitiés de cercle un rayon dont l'extrémité le signale : ainsi,

un mouvement de gauche à droite « droit » dans le plan  mais  ou 

ou  pour ce même mouvement selon qu'il est courbe, circulaire ou oblique. Pour les mouvements avant et arrière, le trait initial se prolonge également, droit ou en oblique :

 ou . La notation s'enrichit encore si le mouvement s'accompagne d'une

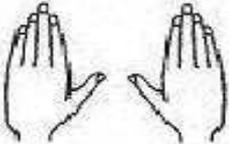
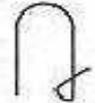
contraction de la main (poing fermé) voire des yeux ou de la bouche d'un  ou  s'il s'agit d'une extension. Bébien identifie encore des "mouvements propres", qui désignent tout simplement une « autonomie » de mouvement, c'est-à-dire que le mouvement décrit n'en entraîne pas un autre : par exemple un mouvement de bras qui n'implique pas un mouvement de poignet (le signe « bonjour »).

Enfin, la partie inférieure de ce premier tableau, entièrement consacrée au mouvement, détaille les accents apposés à ceux-ci pour préciser l'amplitude, la lenteur ou la vitesse. Comme pour le cercle, modèle qui a servi de base à sa description, Bébien donne sa source d'inspiration : « L'accent de la vitesse rappelle les ailes d'un oiseau, ou le dard d'une flèche. L'accent de la lenteur est emprunté à la disposition des cornes du bœuf. Celui de la brièveté est connu ; c'est un signe de prosodie. Je l'ai renversé pour indiquer la modification opposée... »⁷³³.

Si cette première planche décrit de façon précise le mouvement, la suivante, elle, décompose la position de la main, en quatre colonnes : la paume vue de face, de dos, latéralement ou de façon oblique :

⁷³³ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, (rééd. Fox), p. 17.

Caractères de la Main.

1	2	3	4
   	   	   	   
   	   	   	   
   	   	   	   

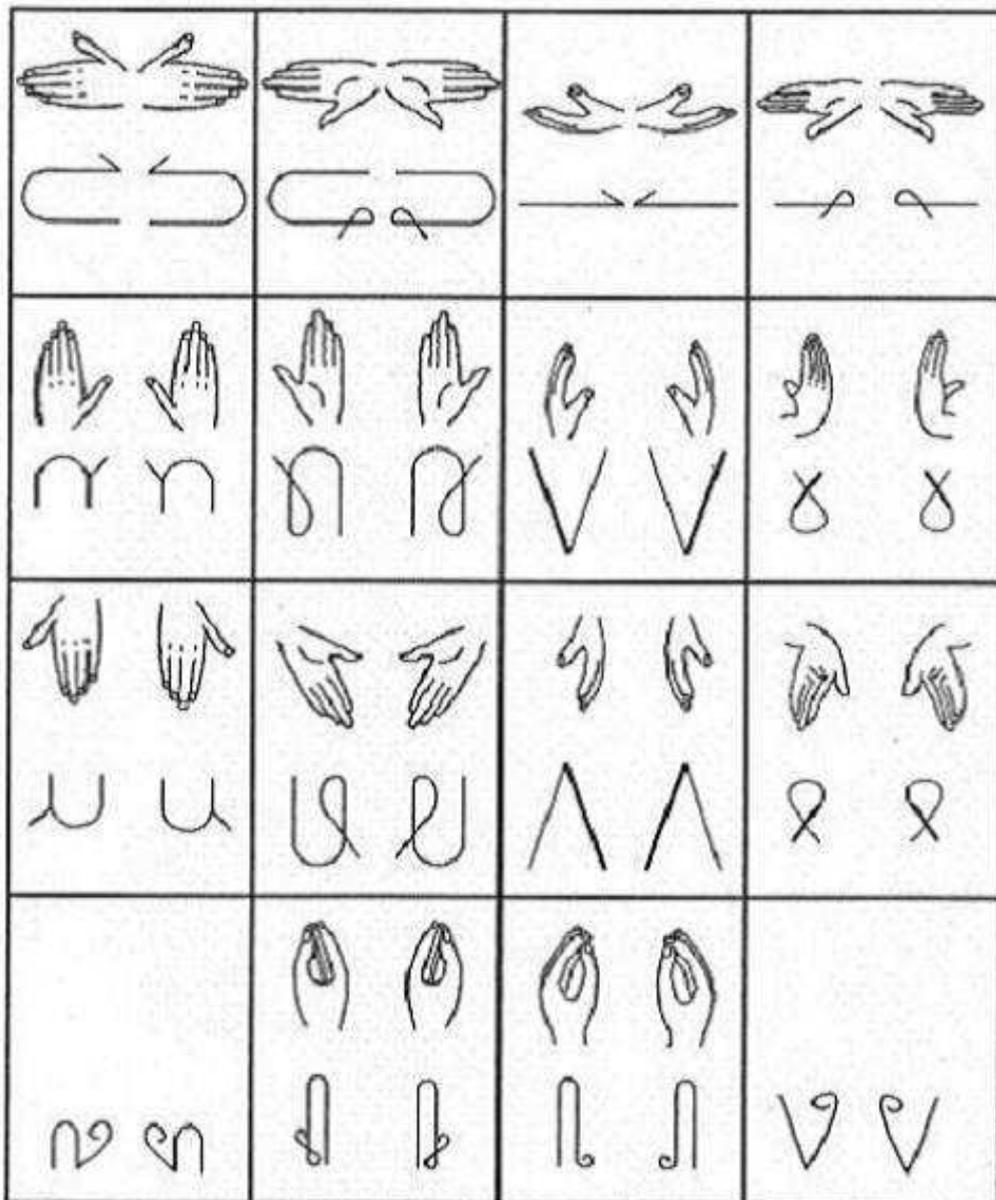


Figure n° 10

Caractères de la main –
(La *Mimographie*)

Le caractère élémentaire de cette description, alors que Bébien reconnaît la main comme « principal instrument du langage mimique »⁷³⁴, surprend les linguistes⁷³⁵ :

Le traitement accordé à la main par Bébien surprend à plus d'un titre : d'abord, par la brièveté du texte (moins de deux pages) destiné à rendre compte de ce paramètre. Mais ce sont surtout les planches illustratives qui étonnent : la presque totalité des illustrations ne concernent que la configuration « main plate » et l'ensemble des orientations qu'elle peut prendre dans l'espace [...] Il paraît incroyable que le paramètre « roi » des linguistes, celui sur lequel s'est focalisée l'attention des chercheurs américains, celui qui est le plus facile à transcrire parce qu'il renvoie à des formes particulièrement stables, ait été à ce point négligé ou sous-évalué par Bébien.

En 1825, la pratique collective et intensive de la langue des signes dans un même lieu avait déjà plus d'un demi-siècle : ce choix ne peut donc pas être justifié par l'argument selon lequel la langue des signes n'est alors qu'émergente... Les recherches linguistiques contemporaines⁷³⁶ sur ces langues des signes primaire ou émergentes, basées sur des locuteurs Sourds isolées linguistiquement (c'est-à-dire immergées dans un environnement entendant), adultes ou enfants, montrent des structures constituées et une pluralité de configurations de la main. Il ne s'agit sans doute pas d'une méconnaissance de la part de Bébien, mais peut-être plutôt, comme le dit Christian Cuxac⁷³⁷, d'une volonté délibérée de

⁷³⁴ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, (rééd. Marc Renard), p. 20.

⁷³⁵ Christian Cuxac, « La *Mimographie* de Bébien : finalité et destin d'une écriture de la LSF », *Surdités* n° 5-6, Paris, Gestes, 2004, p. 86.

⁷³⁶ Susan Goldin-Meadow, *The resilience of language : what gesture creation in deaf children can tell us about how all children learn language*. New York, NY Psychology Press, 2003 ; Ivani Fusellier-Souza, *Sémiogénèse des langues des signes. Étude de langues des signes primaires (ou émergentes) pratiquées par des sourds brésiliens*, Thèse de doctorat, Paris 8, 2004 ; Shun-Chiu Yau, *Création gestuelle et débuts du langage, création de langues gestuelles chez des sourds isolés*, Editions langages croisés, Centre National de la recherche scientifique, 1992.

⁷³⁷ Christian Cuxac, *op. cit.*, 2004, p. 88.

prendre ses distances avec le système des signes méthodiques⁷³⁸, dont on a vu précédemment ce qu'il en pensait⁷³⁹. Pour ce même linguiste, cette méthode mise en place par l'abbé de l'Épée intervient environ vingt ans après qu'il eut commencé à travailler avec des Sourds, donc vers 1780, et outre ses objectifs pédagogiques (favoriser l'acquisition de la langue française en rapprochant la structure de la langue des signes), il s'agissait de contrôler l'évolution d'une langue qui n'était plus, « un simple stock de gestes groupés dans une pantomime »⁷⁴⁰.

Les trois colonnes suivantes, à droite de cette deuxième planche décrit les « caractères des diverses parties de la tête et du corps »⁷⁴¹, (vingt-six mouvements ou emplacement sont présentés tels les yeux (le regard), le visage (le nez, les oreilles), le buste ou les jambes, fig. 11) ainsi que les « points physiologiques », c'est-à-dire les expressions du visage qui accompagnent les signes. Cette précision montre la connaissance fine de Bébien car celles-ci sont essentielles : elles permettent de nuancer les énoncés, de donner à voir les affects, etc (fig. 12). Ainsi, « Nous pouvons donc écrire, de cette manière, vingt-deux expressions physiologiques, susceptibles, chacune, de trois nuances », écrit Bébien⁷⁴². Ce qui peut

⁷³⁸ L'abbé de l'Épée explique lui-même le procédé constitutif de ces signes méthodiques : « Nous faisons observer, dit-il, au sourd-muet les jointures de nos doigts, de nos mains, du poignet, du coude, etc., et nous les appelons articles ou jointures : nous écrivons ensuite sur la table que le, la, les, de, du, des, joignent les mots comme nos articulations joignent nos os (les grammairiens nous pardonneront si cette définition ne s'accorde pas avec la leur) ; dès lors le mouvement de l'index droit qui s'étend et se replie plusieurs fois en forme de crochet devient le signe raisonné que nous donnons à tout article. Nous en exprimons le genre en portant la main au chapeau pour l'article masculin 'le', et à l'oreille où se termine la coiffure d'une personne de sexe féminin pour l'article féminin 'la' ». Charles-Michel de l'Épée, *L'Art d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance*, Paris, J. C. Dentu, 1820, p. 16-17.

⁷³⁹ p. 223. Auguste Bébien souligne les carences de ce système et son utilisation par défaut : « L'abbé de l'Épée ne dut tarder à reconnaître le vice ou du moins l'insuffisance de ces signes, et il paraît qu'il les corrigeait souvent par des explications ou une sorte de commentaire en signes naturels [...] Pourquoi ne pas aller immédiatement des signes propres de la pensée, au langage institué ? C'est sans doute ce qu'il eût fait s'il eût su mieux manier le langage des gestes ou même s'il eût été à portée d'en mieux apprécier la richesse et la flexibilité ». *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, n° 3, t. I, p. 153. Joseph Piroux, professeur à l'INSMP puis directeur de l'école de Nancy, dénonce également cette méthode : « le principe des signes méthodiques est donc faux car ces signes ont détruit l'unité des signes naturels et du langage d'action » (p. 241).

⁷⁴⁰ Christian Cuxac, *Le langage des sourds*, Paris, Payot, 1983, p. 25.

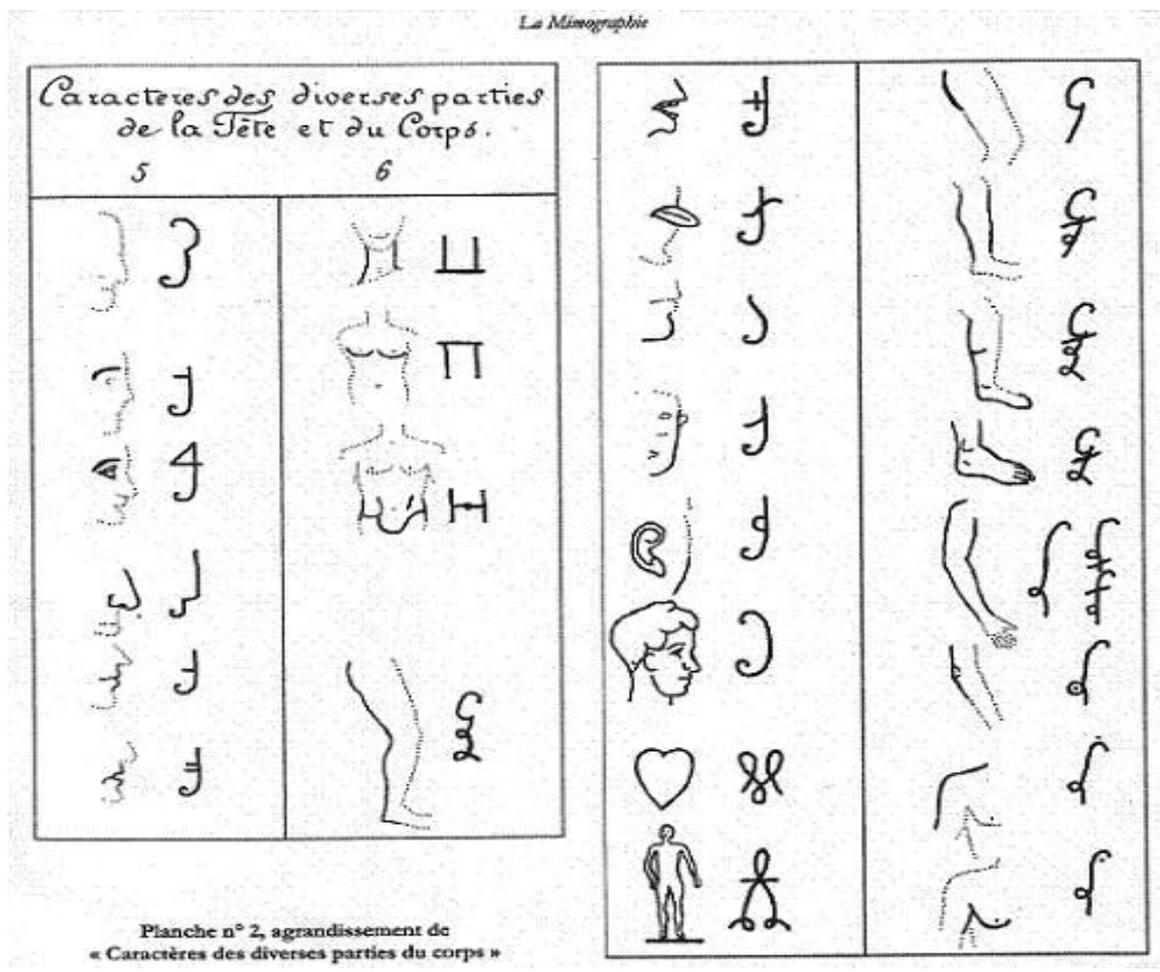
⁷⁴¹ Si le membre entier n'est pas mobilisé (par ex. partie supérieure du bras), un trait barre et indique qu'elle n'est pas concernée : "Ainsi, s'agit-il de désigner l'avant bras, nous barrons la partie supérieure du caractère qui correspond à la portion fémorale du bras".

⁷⁴² Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 29.

apparaître considérable est en réalité bien peu au regard des descriptions d'aujourd'hui⁷⁴³ : l'auteur reconnaît lui même qu'il ne s'agit que d'une ébauche et encourage modestement à « ajouter quelques points physiologiques à ceux que j'ai indiqués », car lucidement, il reconnaît qu' « on peut faire autrement ; on peut faire beaucoup mieux »⁷⁴⁴.

Figure n° 11

Caractères des différentes parties de la tête et du corps –
(La Mimographie)



⁷⁴³ Christian Cuxac, *op. cit.*, 2004, p. 91.

⁷⁴⁴ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 12.

« Il n'est pas même donné à toutes les physionomies de réfléchir tous les mouvements de l'âme. Et parmi les expressions du visage qui paraissent les plus significatives, combien y en a-t-il qui ne doivent leur clarté et leur énergie qu'au geste qui les accompagne. La mimographie ne peut prétendre à une précision qui est refusée au langage vivant, dont elle est la peinture. Nous croirons avoir atteint le but, si nous pouvons indiquer les expressions de physionomie qui sont nécessaires à la clarté de la pensée », écrit-il.

Λ ♀	Exclamation - Attention															
B † b †	Non défini															
c ↓ c ↓	Gaieté - Tristesse															
<table style="display: inline-table; border: none; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">↓</td> <td style="border: none;">↓</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">↓</td> <td style="border: none;">↓</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">{</td> <td style="border: none;">↓</td> <td style="border: none;">↓</td> </tr> </table> <table style="display: inline-table; border: none; vertical-align: middle; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="border: none;">↑</td> <td style="border: none;">↑</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">↑</td> <td style="border: none;">↑</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">↑</td> <td style="border: none;">↑</td> </tr> </table>	{	↓	↓	{	↓	↓	{	↓	↓	↑	↑	↑	↑	↑	↑	Plaisir - Déplaisir Grand plaisir - Grand déplaisir Extrême plaisir - Extrême déplaisir
{	↓	↓														
{	↓	↓														
{	↓	↓														
↑	↑															
↑	↑															
↑	↑															
E √ • √	Attraction - Répulsion															
F ↙	Compassion															
G ↘ ↘	Modestie - Orgueil															
H †	Non défini															
I ? i ?	Interrogation - Affirmation															
j † j †	Non défini															
κ † κ †	Non défini															

Figure n° 12
Points physiologiques –
(La *Mimographie*)

Enfin, un troisième et dernier tableau, divisé en deux parties (de deux colonnes chacune) est consacré à des exemples de cette notation, surtout au « jeu des deux organes dont les mouvements sont les plus variés, dont le domaine est le plus riche et le plus vaste : je veux parler de l'oeil ou de la main » :

Emploi de la Mimographie. P. 3

A			B		
F1	∫ _w	F12 ∫ _w ?	F1	∞φ	F14 W
F2	∫ _m	∫ _w ?	F2	∞φ	F15 W ∞ _∞
F3	∫ _e	∫ _w ?	F3	∞φ	v-v∞ _∞
F4	∫ _z	∫ _w !	F4	∞φ	F16 W ∞!
F5	∫ _o	∫ _w !	F5	vφ	F17 ∫ _w Wf
F6	∫ _{eo}	F14 ∫ _w f	F6	vφ	F18 W∞
F7	∫ _o	F15 ∫ _m ?	F7	∞φ	F19 ∞∞∞∞
F8	∫ _o	F16 ∫ _m !	F8	n∞	F20 ∞∞∞∞
F9	∫ _o	F17 ∫ _m f	F9	n∞	F21 n∞∞∞
F10	∫ _o	F18 ∫ _e !	F10	n∞	F22 n∞∞∞
F11	∫ _{eo}	F19 ∫ _w !	F11	∞φ	F23 ∞∞∞∞
			F12	∞φ	(*) 3-∞e
			F13	∞φ	3'∞o.
					3'∞φ.

(*) On mettra un point sur le signe de la partie qui reste immobile; un trait sur celui de la partie vers laquelle se dirige le mouvement, et deux points si, dans son mouvement, la main en approche sans la toucher.
Les doigts s'indiquent: le pouce par 1, l'index par 2 &c. sur le extractive de la main.

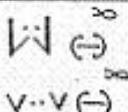
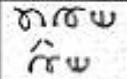
Figure n° 13

Emploi de la mimographie –

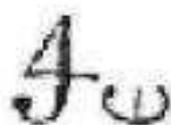
(planche III de la *Mimographie*, suivie d'un agrandissement extrait d'*Ecrire les signes*,

Fox, 2014, p. 33 et 36)

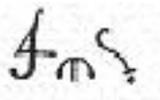
Planche III - Emploi de la Mimographie - Partie A					
F1		Regarder en haut	F12		Regarder avec attention
F2		Regarder en bas			Regarder avec grande attention
F3		Regarder à droite			Regarder avec extrême attention
F4		Regarder à gauche	F13		Regarder en haut avec plaisir
F5		Regarder en avant			Regarder en haut avec extrême plaisir
F6		Regarder autour			Regarder en haut de façon prolongée avec extrême plaisir
F7		Fermer les yeux	F14		Regarder en haut avec respect
F8		Ouvrir les yeux	F15		Regarder en bas avec dédain
		Œil fermé puis ouvert	F16		Regarder en bas avec plaisir
F9		Cligner	F17		Regarder en bas avec compassion
F10		Ouvrir de grands yeux	F18		Regarder à droite gaiement
F11		Loucher	F19		Regarder en haut avec déplaisir

Planche III - Emploi de la Mimographie - Partie B					
F1		Moi	F14		Prière
F2		Tu	F15		Prier (mains non jointes)
F3		Dieu			
F4		Futur	F16		Prière, supplications
F5		Passé	F17		Prière au ciel
F6		Avant	F18		Livre
F7		Grand, élevé	F19		Donner
F8		Grandir	F20		Recevoir
F9		Diminuer	F21		Prendre
F10		Pluralité	F22		Saisir vivement
F11		Quelque	F23		Fermer une porte
F12		Compter	(*)		Voir note ci-dessous
F13		Soulever (variante abrégée)			

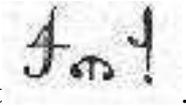
(*) On mettra un point sur le signe de la partie qui reste immobile; un trait sur celui de la partie vers laquelle se dirige le mouvement, et deux points si, dans son mouvement, la main en approche sans la toucher.
Les doigts s'indiquent: le pouce par 1, l'index par 2 &c. sur le caractère de la main.



Ainsi, la notation () (F1 sur le tableau) désigne-t-elle l'œil (premier caractère) puis le mouvement du regard qui se porte vers le haut tandis que la même notation suivie d'un « ? », « ? . » ou « . ? . » signifie « regarder en haut avec attention », de façon simple, grande ou extrême.

Regarder vers le bas avec dédain se note  (exemple F15⁷⁴⁵) tandis que

regarder vers le bas mais avec plaisir cette fois s'écrit



Une inscription sans expression du visage implique une physionomie neutre. Par exemple,

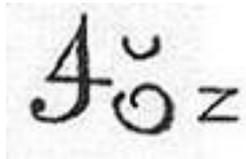


(l'œil se ferme). Un accent sur le mouvement,



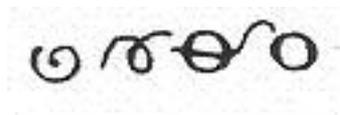
, indique

un clignement unique alors que si celui-ci se répète, le caractère « z » lui est adjoint



(planche I) :

De façon assez précise, toutes les variations sont donc envisagées. Exceptionnellement, le caractère modificatif du mouvement est noté avant le mouvement à effectuer s'il doit être fait avant la production même du signifiant. C'est le cas du signe « "donner" »



, (soit = contraction de la main vue de face puis mouvement en avant et courbe et extension de la main).

Cette description est à finalité plus pédagogique que linguistique⁷⁴⁶, ce qui peut expliquer des approximations et des erreurs, difficilement explicables venant d'un locuteur confirmé

⁷⁴⁵ Sont successivement décrits les yeux, puis leur mouvement vers le bas et l'expression du visage.

⁷⁴⁶ « On a proclamé depuis longtemps la règle fondamentale de l'instruction des sourds-muets, **d'aller des idées aux mots** ; mais quand on venait à l'application, le principe était oublié, et c'étaient les mots qui servaient de pivots à toutes les explications ; c'était dans les mots que l'on cherchait les signes destinés à les faire connaître aux sourds muets », Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p. 35.

comme l'était sans doute Bébian⁷⁴⁷. Une notation qui ne sera pas appliquée, comme le déplore Berthier, qui impute la responsabilité au conseil d'administration⁷⁴⁸ :

[...] ce savant professeur avait demandé huit jours à l'administration pour mettre les sourds-muets en état de mimographier les signes ; mais elle aima mieux juger ce travail sur une simple lecture que sur une expérience qui, nous n'en doutons pas, eût été décisive.

L' « expertise » du baron de Gérando, et de Frédéric Cuvier, président et membre du conseil d'administration de l'INSMP fait autorité en effet. Celle-ci conclut que le caractère protéiforme des signes est un obstacle à l'emploi des signes. La critique sera également reprise un quart de siècle après par un autre professeur de l'INSMP, Rémi Valade, qui lui aussi défendait pourtant la langue des signes⁷⁴⁹ : il semble donc que la *mimographie* soit

⁷⁴⁷ Christian Cuxac en dresse la liste : Christian Cuxac, *op. cit.*, 2004, p. 89.

⁷⁴⁸ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839, p. 18.

⁷⁴⁹ Y. L. Rémi Valade, *Etudes sur la Lexicologie et la Grammaire du Langage naturel des Signes*, Paris, Librairie philosophique de Ladrange, 1854. La différence essentielle avec la mimographie de Bébian est l'approche de Valade : la langue des signes était plutôt analysée à travers sa « correspondance aux langues orales, et nécessairement de sa description, plus que de sa transcription » Yves Bernard, *op. cit.*, 1999, p. 821. Sur cette notation, voir Yves Bernard, *ibid.*, p. 820-821.

La *symmographie* de Valade n'a pas eu d'application pratique et est restée au stade d'ébauche : si ses principes se rapprochent de ceux du *sign writing* mis en place au XX^{ème} siècle par Valérie Sutton, cela est fortuit puisque cette dernière n'avait pas connaissance de ce système. Cette notation, mise en place en 1854, est toutefois une notation indépendante de la langue française contrairement à celle proposée à la même époque par Joseph Piroux, *la tachymimographie*. Joseph Piroux, (1803-1884), entendant, est alors le directeur de l'Institution des sourds-muets de Nancy depuis 1828, établissement qu'il a lui-même fondé. Auparavant, de 1825 à 1827, il est allé se former à l'Institution de Paris, où il a été élève-professeur avant d'enseigner lui-même. De retour à Nancy où il fonde son école, il emploie Claude Richardin, Sourd, qui devient professeur, après avoir été élève à l'INSMP des professeurs Sourd Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir. (Anne Quartararo, *op. cit.*, 2002, p. 85.) Son premier ouvrage, (il en publiera plus d'une vingtaine en tout et dirige pendant dix ans la revue *l'Ami des Sourds-Muets*), initialement un discours adressé à une société savante, s'intitule *Théorie philosophique de l'enseignement des sourds-muets* (Paris, Hachette, 1831), il y expose la base de sa « méthode syllabique », ou méthode « nancéienne », basée sur la dactylogogie, le dessin et les signes, qui sera publiée plus tard, en 1846. Dans ce livre, *Méthode de dactylogogie, de lecture et d'écriture* (Paris, Hachette, 1846 : livre de l'élève et du maître), il explique pourquoi il est opposé à la méthode des signes méthodiques de l'abbé de l'Épée et conclut, près de vingt ans après Bébian (qu'il ne mentionne pas d'ailleurs) : « le principe des signes méthodiques est donc faux car ces signes ont détruit l'unité des signes naturels et du langage d'action » (p. 81) et recommande donc en conséquence une utilisation des signes « naturels. En 1842 et 1843, dans la revue qu'il dirige, *l'Ami des Sourds-Muets*, il détaille ses arguments : ces

restée à l'idée de théorie : ce « prototype [...] n'a pas de postérité à moyen terme »⁷⁵⁰. On l'a vu précédemment, cette analyse s'inscrit dans le prolongement de ses critiques des « signes méthodiques » de l'Abbé de l'Épée – que son successeur l'abbé Sicard a complexifiés encore plus-, une critique constructive néanmoins car sa *mimographie* est pensée comme une alternative à la méthode précédemment mise en place, afin que l'élève sourd comprenne efficacement tout ce qu'il lit et écrit, car « l'instituteur consciencieux ne peut se fier à cette trompeuse apparence que les mots appris (dictés) soient compris », dit-il sans détour.

La *Mimographie* n'est pas pensée pour s'affranchir de la langue française mais au contraire pour expliquer « la raison de tous les mots que nous employons pour rendre une idée dans notre langue »⁷⁵¹, dans le respect de la langue des signes toutefois. Là où peut-être cette réflexion est la plus remarquable, outre la considération linguistique dont elle fait preuve, est sa prise en compte d'une certaine culture, celle de l'oralité qui distingue radicalement la modalité écrite de la modalité orale⁷⁵².

articles, parus dans la rubrique didactique du journal, ont été regroupés en un seul volume par Marc Renard : Joseph Piroux, *Examen approfondi de l'ouvrage de l'abbé de l'Épée*, Les-Essarts-le-Roi, Fox, 2004.

Pour une biographie complète, voir : Joseph Turcan, « Notice biographique sur J. Piroux » *La défense des sourds-muets*, juillet 1885 et Anne T. Quartararo, *Deaf Identity and Social Images in Nineteenth-century France*, Washington, Gallaudet University Press, 2008, p 83.

⁷⁵⁰ Christian Cuxac, *op. cit.*, 2004, p. 91. Cet auteur rapporte que le professeur Ferdinand Berthier dit, « quelque part dans ses écrits », avoir repris et perfectionné le système de Bébien, et avoir mis à l'épreuve son fonctionnement auprès de ses propres élèves avec succès. A part cette brève allusion, il n'existe aucune trace ni témoignage de l'utilisation en milieu scolaire des caractères de la *Mimographie*.

⁷⁵¹ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, (rééd. Marc Renard), p. 38.

⁷⁵² Les structures linguistiques ne sont pas les seules différences entre langues orales et langues écrites : là où l'écrit proscrira la répétition et s'efforcera de faire varier le vocabulaire, l'oral se servira même de la répétition pour marquer l'insistance ou vérifier la compréhension. La ponctuation souvent présentée comme un ensemble de marques destinées à "remplacer" l'intonation, est bien incapable de rendre la richesse de l'intonation, tant dans ses fonctions "grammaticales" que dans ses fonctions "expressives". Enfin, la différence de situation est essentielle : dans l'oralité l'interlocuteur est proche, voire en face, du locuteur, qui voit le mouvement de ses lèvres, profite de ses gestes et mimiques, décode, plus ou moins consciemment, son intonation, etc. : la communication est simultanée ; elle est consécutive à l'écrit.

3.2 - La lecture, vecteur d'autonomie

3. 2. 1. – Qu'est-ce que lire ?

*La lecture instantanée, nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*⁷⁵³, parue en 1828, occupe une place à part parmi les publications de Bébien, toutes consacrées ou destinées aux Sourds et à la langue des signes. Il s'agit d'un ouvrage peu volumineux (vingt-huit pages) où il expose sa propre méthode de lecture. Il s'agit là encore d'un témoignage incontestable de la participation active de Bébien à son époque. En effet, durant les dernières années de la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, de nombreuses méthodes destinées à la masse des enfants scolarisés voient le jour. Historien de l'éducation, Antoine Prost signale un phénomène d'une ampleur considérable, considère même qu'il s'agit là d'une « véritable révolution »⁷⁵⁴. Pour illustrer son propos, il cite⁷⁵⁵ la méthode Peigné, révolutionnaire en certains aspects il est vrai⁷⁵⁶ mais d'autres méthodes sont plus audacieuses à mon sens et revisitent totalement la pédagogie de la lecture⁷⁵⁷. C'est le cas par exemple de la méthode dite « des mots entiers », une idée totalement

⁷⁵³ Auguste Bébien, *Lecture instantanée. Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*, Paris, Crapelet, 1828.

⁷⁵⁴ Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Colin, 1968, p. 119.

On dénombre « 596 méthodes de lecture conçues par 404 auteurs d'origine diverses [...] Si l'on intègre à ces 596 documents se présentant sous des formes diverses, manuels, livres, tableaux muraux, jeux, instruments de toutes sortes, certains alphabets et abécédaires édités au XIX^{ème} siècle, le nombre de méthodes de lecture atteint probablement le millier » : Christiane Juanéda-Albarède, *Cent ans de méthodes de lecture*, Paris, Albin Michel, 1998, p.7 -8.

⁷⁵⁵ *Ibid.*, p. 119-130.

⁷⁵⁶ La méthode de lecture mise au point par Michel-Auguste Peigné en 1831 (Peigné travaille depuis janvier 1831 au ministère de l'instruction publique après avoir été enseignant puis correcteur à l'imprimerie royale. Il y reste jusqu'en 1838) propose une modification capitale par rapport aux conceptions antérieures : rapidement, les enfants sont amenés à lire des mots et des phrases correspondant aux "sons" et "articulations" acquis. Non seulement, il abandonne la lecture du latin assez souvent présente encore dans les manuels de la première moitié du siècle et adopte la nouvelle appellation où chaque lettre est appelée selon sa valeur phonétique au lieu d'être désignée par son nom, mais surtout il s'attache à prendre pour point de départ le 'connu' de l'enfant. Le caractère révolutionnaire de cette méthode tient à sa mise en perspective parmi les autres méthodes éditées au XIX^{ème} siècle : elle a été rééditée jusqu'en 1894 et le ministre de l'Instruction publique, Montalivet, qui en a commandé la rédaction, en fait envoyer 25 000 dans les écoles communales en trois ans. Christiane Juanéda-Albarède, *Cent ans de méthodes de lecture*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 58 ; Christiane Juanéda-Albarède, « les méthodes de lecture au XIX^{ème} siècle », actes de lecture n° 37, Association Française pour la lecture (1992).

⁷⁵⁷ Christiane Juanéda-Albarède, *Cent ans de méthodes de lecture*, Paris, Albin Michel, 1998, p.7.

novatrice apparue à la fin du XVIII^{ème} siècle proposée par l'abbé de Radonvilliers et le grammairien Nicolas Adam⁷⁵⁸ qui consiste à apprendre à lire un mot en entier et de n'analyser les syllabes qu'une fois la lecture acquise totalement. C'est sur ce terrain que l'on s'attendrait à trouver Auguste Bébien, qui recommande dans son *Manuel d'enseignement pratique* une reconnaissance du mot entier⁷⁵⁹. Considère-t-il que seule cette méthode est valable pour les enfants Sourds ? Il s'exprime clairement sur son point de vue⁷⁶⁰ :

Qu'est-ce que *lire* ? Ce mot a deux acceptions que nous pouvons réunir dans une même définition. *Lire*, c'est reconnaître les sons ou le sens de caractères qui sont sous nos yeux. Le son n'existe pas pour le sourd-muet. La première partie de la définition ne lui est donc pas applicable. Pour lui, lire c'est seulement reconnaître le sens des mots qui sont sous ses yeux, c'est les comprendre.

Cette préoccupation d'apprendre à lire est clairement affirmée dès la mise en place de l'INSMP⁷⁶¹ mais Bébien considère la langue des signes incontournable pour ce faire. A la fin de son premier ouvrage, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, paru en 1817, il reproduit la correspondance⁷⁶² de John Wallis, membre fondateur de la Royal Society de Londres⁷⁶³ à Thomas Beverly à cette fin et souligne que⁷⁶⁴

⁷⁵⁸ L'abbé de Radonvilliers « suggère l'idée de cette méthode » dans une page et demie de son traité intitulé *De la manière d'apprendre les langues* (Paris, Saillant, 1768, p. 247-248) ; Nicolas Adam développe cette idée une décennie plus tard dans *La vraie manière d'apprendre une langue vivante ou morte par le moyen de la langue française*. Elaborée de 1779 à 1787, cette méthode s'adresse dans un premier temps aux éducations préceptoriales mais il est incontestable qu'elle ait influencé des auteurs de méthodes du XIX^{ème} siècle comme Louis-François de Neufchâteau. Cité par Christiane Juanéda-Albarède, *ibid.*, p.20.

⁷⁵⁹ Auguste Bébien, *Manuel d'enseignement pratique*, t. II, p. 24.
« Quand votre élève aura vu de cette manière huit ou dix noms que vous aurez écrits sur le tableau, les uns au dessus des autres, fermez le livre des planches et montrez-lui le premier de ces mots, afin qu'il vous en donne le signe. S'il le fait, vous passerez au second [...] », écrit-il.

⁷⁶⁰ Auguste Bébien, 1826, n° 3, p.155

⁷⁶¹ Le prospectus de la pension de l'Institution nationale des sourds-muets rappelle que « L'objet essentiel de l'Education des SM étant de les mettre en communication avec les autres hommes, on leur apprend à lire et écrire », Paris, imprimerie des Sourds-Muets, 1792, p. 1.

⁷⁶³ Sophie Dalle-Nazébi, *op. cit.*, 2006, p. 74-75.

À l'aide des signes, par lesquels les sourds-muets expriment naturellement leurs pensées, il parvenait en peu de temps à les mettre en état de comprendre ce qu'ils lisaient, et d'acquérir par conséquent toutes les connaissances qui peuvent se transmettre par les livres.

Lorsque « le sourd-muet, écrit-il⁷⁶⁵, a acquis l'intelligence de la langue écrite, la lecture lui ouvre tous les trésors de la connaissance humaine » : « le langage des gestes (pouvant) se plier à toutes les formes de la pensée ; il peut en exprimer les nuances les plus délicates et les combinaisons les plus élevées »⁷⁶⁶.

En avant-propos de *La lecture instantanée, nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*, il motive sa rédaction par ce constat de « la routine des temps barbares (qui) règne encore dans nos écoles »⁷⁶⁷. Concernant plus spécialement l'INSMP, il dénonce plus tard « un simulacre d'instruction qui ne satisfait pas même aux besoins du plus humble artisan »⁷⁶⁸. Dès 1826, Bébien, rejoint par un professeur de l'INSMP, Jean-Baptiste

⁷⁶⁴ Correspondance datée du 30 septembre 1698 (donc 119 ans avant l'écrit de Bébien) où Wallis relate qu'il a appris à lire à un sourd sans passer par le décodage syllabique « 34 ou 35 auparavant » (donc dans les années 1650-55). C'est l'une des deux lettres reproduites en annexe ; la première est celle de « M. W. Dunbar, du territoire indien du Mississipi, à M. T. Jefferson, président de la société américaine de Philadelphie sur le langage des signes chez quelques indiens de l'Amérique septentrionale », datée du 30 juin 1800. Auguste Bébien, *op. cit.*, 1817, p. 44.

⁷⁶⁵ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1826, n° 2, p. 65.

⁷⁶⁶ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1827, t. I, p. 8-9.

L'écriture de ce « langage des gestes » vise à offrir « un pivot solide à l'attention, une aide à la mémoire, un instrument d'analyse à la réflexion et à la démonstration ; enfin, les rapports des idées, rendus plus sensibles par l'analogie des signes, pourront donner le jour à des aperçus intéressants et inattendus », écrit-il en préambule de sa *Mimographie* (p. 13).

⁷⁶⁷ Auguste Bébien, *Lecture instantanée – nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*, Paris Crapelet, 1828, p. I.

⁷⁶⁸ Il rapporte que « le fameux Sourd-Muet M... » (sans doute Massieu), élève puis répétiteur de Sicard à l'INSMP ne comprenait pas *l'ami des enfants* (nouvelles pour enfants écrites par l'écrivain Arnaud Berquin, ouvrage primé par l'Académie en 1784, qui peut être considéré comme l'amorce de la littérature de jeunesse). Auguste Bébien, *op. cit.*, 1834, p.36.

Ce témoignage concorde avec le courrier publié par le *Journal* ... « j'ai sous les yeux, comme vous savez, deux Sourds-Muets élevés à l'institution royale ; ils ont une espèce d'horreur pour la lecture ; cela seul me ferait voir qu'ils ne comprennent pas » alors que, son fils, Gonzalve, éduqué par ses soins mais suivant les préceptes donnés par Bébien « aime à lire », rapporte-t-elle (p. 316).

Puybonnieux vingt ans après, présente la lecture comme « le but et l'objet immédiat »⁷⁶⁹ de l'enseignement, affirme haut et fort que dès lors que « le sourd-muet a acquis l'intelligence de la langue écrite, la lecture lui ouvre tous les trésors des connaissances humaines... »⁷⁷⁰. Bien que la maîtrise de la lecture (et de l'écriture) soit unanimement reconnue comme fondamentale, indispensable, son apprentissage est ardu et les avis (donc les méthodes) divergent totalement⁷⁷¹.

3. 2. 2 – Une méthode originale

Ce petit traité de Bébien entièrement consacré à la lecture, est destinée *a priori* aux enfants entendants mais ne s'inscrit-il pas pleinement dans la préoccupation de ce pédagogue de permettre aux enfants Sourds de rejoindre l'école « ordinaire » ? L'étude des sons y occupe une place importante, il est vrai, mais la mémoire sollicitée n'est pas qu'auditive, elle est aussi visuelle et kinesthésique. En ce sens, cette méthode se rapproche de celle mise en place par Pierre Regimbeau⁷⁷², l'un des premiers concepteurs de manuels qui se montre soucieux de la perception visuelle (une préoccupation qu'il partage avec le médecin-ophtalmologue Emile Javal⁷⁷³). Auguste Bébien définit ainsi sa méthode⁷⁷⁴ :

⁷⁶⁹ Jean-Baptiste Puybonnieux, *Mutisme et surdité, ou Influence de la surdité native sur les facultés physiques, intellectuelles et morales*, 1846, p. 258.

⁷⁷⁰ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1826, n° 2, p. 65.

⁷⁷¹ Ce débat reste largement d'actualité, le rapport Gillot de 1998 fait état de 80% de personnes sourdes illettrées : la question de l'acquisition de la langue écrite n'est donc pas résolue ! La méthodologie qui conduit à ce chiffre est contestable d'abord car elle est opaque : comment les évaluateurs (-rices) ont-ils procédé ? Sur quelles bases ? Étaient-ils (elles) bilingues ? Mais aussi sur cette terminologie d' « illettrisme » : de quoi, de qui parle-t-on ? D'une personne Sourde dont on évalue la langue seconde (la première étant la LSF) ou ignore-t-on cet aspect ? Dans ce cas, dans quelle mesure peut-on parler d' « illettrisme » au sens conventionnel ?

⁷⁷² Pierre Regimbeau, *Différents titres comportant tous le terme « syllabaire »*, première édition : 1866 ; dernière édition : 1951 cité par Christiane Juanéda-Albarède, *ibid.*, p.100.
L'édition de la méthode de Pierre Regimbeau pendant près d'un siècle témoigne de son succès !

⁷⁷³ Emile Javal, *Méthode Javal, la lecture enseignée par l'écriture*, Paris, Alcide, 1893 (premier livret) -1894 (deuxième livret).
Emile Javal, médecin-ophtalmologue, est considéré comme le théoricien de l'orthoptie moderne, est très soucieux de l'hygiène de la vue.

⁷⁷⁴ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1826, n° 3, p. 89.

La méthode sera quelquefois analytique, quelquefois synthétique, et toujours guidée par l'analogie. L'analogie, maître dans l'étude des langues, a présidé à leur formation et à leur développement.

Organe de presse contemporain de la publication de *La lecture instantanée, nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler* de Bébien, la *revue encyclopédique ou analyse raisonnée des œuvres les plus remarquables dans les sciences, les arts industriels, la littérature par des membres de l'Institut et autres hommes de lettres*⁷⁷⁵ en rend compte dans ses colonnes. Le rédacteur expose la méthode et, conclut : « après un examen attentif, je me crois fondé à pouvoir déclarer que celle-ci offre de grands avantages. Ce qu'elle a d'ingénieux surtout, c'est d'apprendre en même tems à l'enfant les élémens (sic) de deux arts qui sont en général successifs pour lui, la lecture et l'écriture»⁷⁷⁶ :

« Voici en quoi consiste cette méthode : dans une série de tableaux sont présentées successivement les différentes lettres, simples ou doubles, qui concourent à former les sons ou syllabes. Chaque lettre est, pour ainsi dire, incorporée dans la figure d'un objet choisi précisément de telle sorte qu'il puisse à peu près rendre sa forme.

⁷⁷⁵ *Revue encyclopédique ou analyse raisonnée des œuvres les plus remarquables dans les sciences, les arts industriels, la littérature par des membres de l'Institut et autres hommes de lettres*, tome XV, octobre 1828, p. 30.

⁷⁷⁶ La combinaison lecture-écriture n'est pas évidente en soi et est sujet à débat au XIX^{ème} siècle, autant que le sujet de l'appellation-épellation.

James Guillaume, dans le *Dictionnaire d'instruction primaire*, dirigé par Fernand Buisson, rapporte que cette association est matérialisée par la publication de la méthode mise au point par Py-Poulain Delaunay, publiée par son fils Pierre en 1741, qui recommande : « Une chose essentielle que je conseille aux parents qui voudront enseigner leurs enfants suivant cette méthode est de leur mettre la plume à la main dès qu'ils commencent la lecture, et de les faire écrire, quelque jeunes qu'ils puissent être ; cet exercice les avancera extraordinairement » mais il semble, selon E. Mir, directeur de l'École Normale de Perpignan à la fin du XIX^{ème} siècle, que dès 1584, un document recommandait de lier ces deux apprentissages (E. Mir, *Méthode MIR, enseignement de la lecture par l'écriture*, Paris, A. Pigoreau, 1891, cité par Christiane Juanéda-Albarède, *op. cit.*, p. 85. Il semble d'ailleurs que Montaigne ait appris simultanément à lire et à écrire. Pierre Delaunay s'inscrit donc dans une tradition. « C'est à François de Neufchâteau toutefois que revient le mérite de ne plus réserver le procédé aux éducations préceptoriales, mais de l'étendre en direction des écoles publiques, idée souvent exprimée durant la période révolutionnaire, les séances d'écriture répondant au besoin d'agir des enfants, mais resté à l'état de projet » ? Christiane Juanéda-Albarède, *op. cit.*, p. 86. (Nicolas-Louis François de Neufchâteau (1750-1828) est ministre de l'Intérieur de l'an V à l'an VII, haut fonctionnaire et auteur d'une *méthode pratique de lecture* qui paraît en 1799, qui veut répondre à son souci majeur : l'alphabetisation du plus grand nombre). Y. Bernard, *op. cit.*, p. 483.

Ainsi, par exemple, l'orange est pour l'O, le serpent pour S. L'auteur fait dessiner chacune de ces figures à l'élève et lui en apprend le nom, qui a toujours pour initiale, comme ceux que je viens de citer, la lettre qu'il s'agit d'apprendre. Il est clair qu'en dessinant la figure 1 l'élève s'exerce à reconnaître la forme de la lettre ; maintenant, le maître, en lui faisant prononcer le nom qui y est attaché, lui fait graduellement détacher l'initiale du reste du mot, O...RANGE, S...ERPEnt, de manière qu'il finisse par ne plus faire entendre que le son de la voyelle, ou le sifflement de la consonne ; le reste du mot étant terminé à voix basse. Après avoir renouvelé plusieurs fois cet exercice, « nous lui montrons, dit M. Bébien lui-même (p. 13), avec une baguette la lettre A ; il la prononce. Nous lui apprenons à prolonger le son jusqu'à ce que la baguette, en quittant cette lettre, se porte sur une des consonnes qu'il a étudiées et qu'il prononce de suite A... R. En portant plusieurs fois, et toujours plus rapidement, la baguette d'une lettre à l'autre, nous finissons par obtenir AR d'une seule émission de voix. Nous passons alors aux combinaisons or, ir, oir, etc., qui ne présentent aucune nouvelle difficulté. »

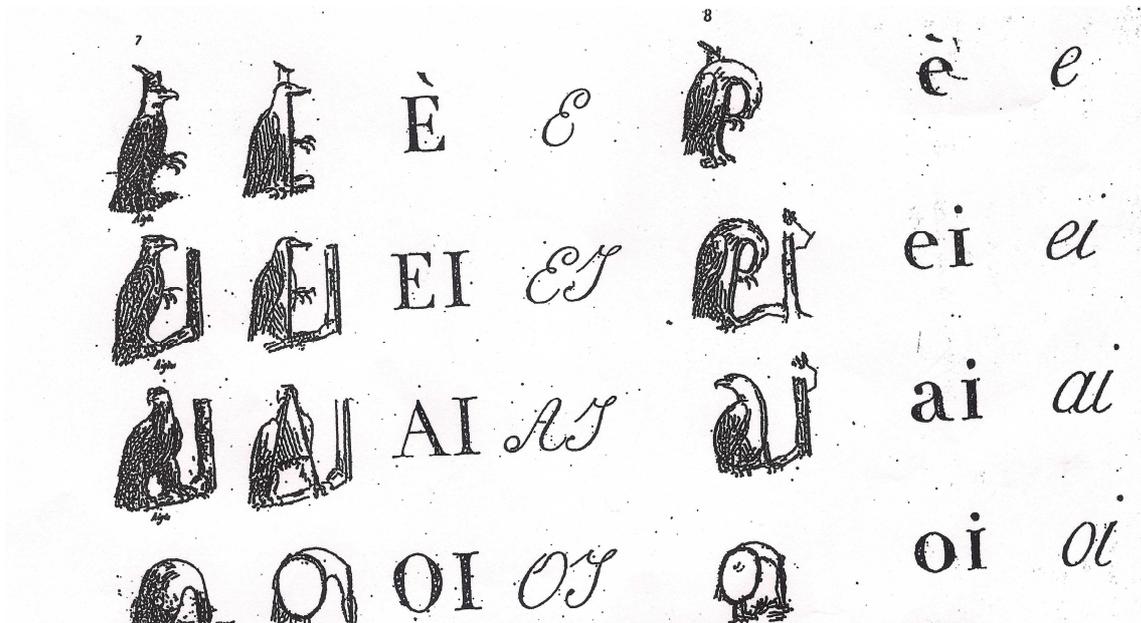


Figure n° 14

Principes de la *Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*

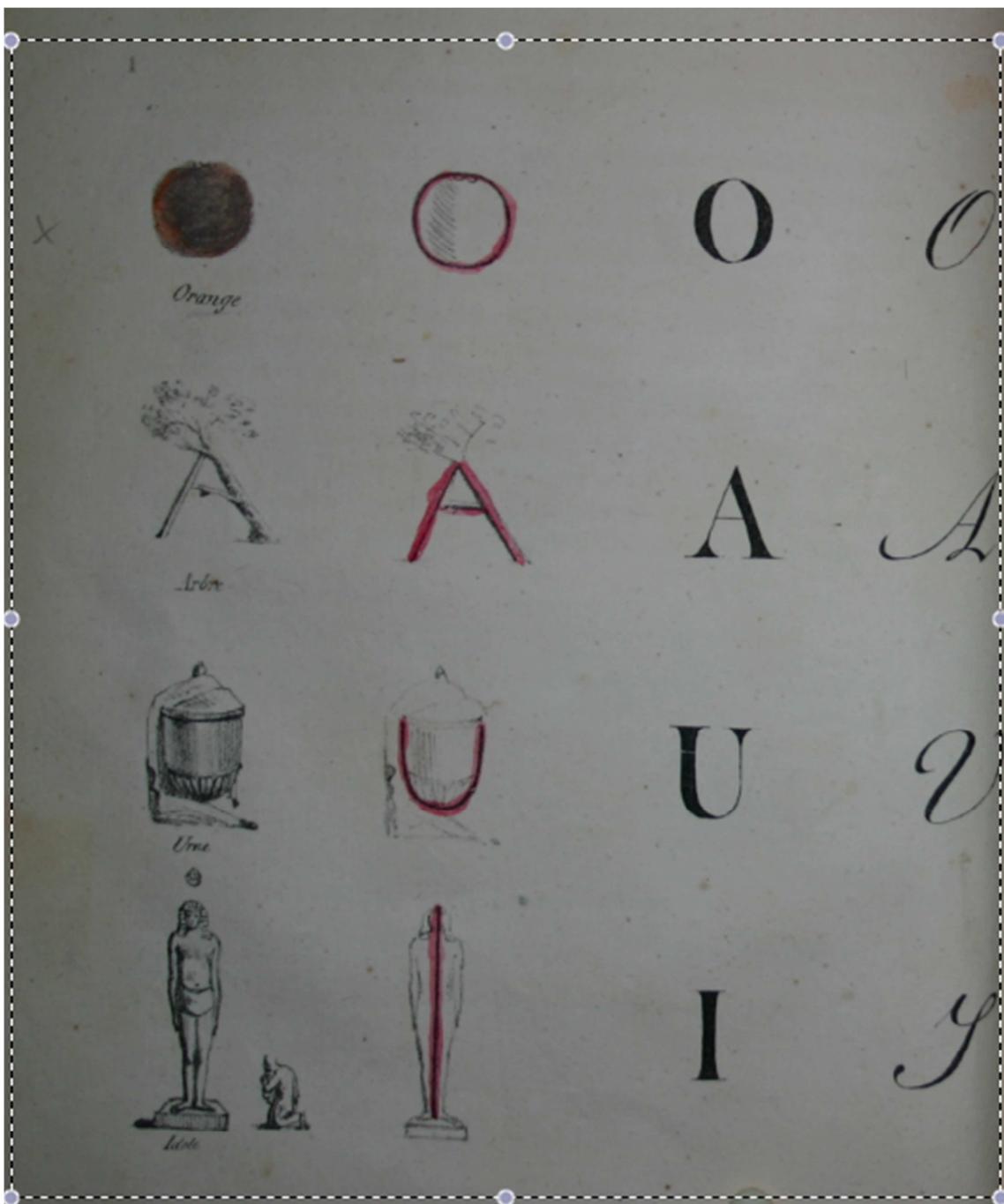


Figure n° 15

Extrait de la *Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*

Les figures des planches découpées de façon appropriée servent à constituer un jeu, chaque carte portant d'un côté la figure et de l'autre les lettres correspondantes. L'étude « des lettres et des syllabes » se trouve ainsi déguisée sous la forme d'un jeu, idée chère à Bébien⁷⁷⁷ « et où sont associées lecture et écriture, ce qui n'est pas une évidence en soi⁷⁷⁸ ».

Auguste Bébien insiste beaucoup sur ce lien car, écrit-il, l'écriture n'est que la peinture de la parole⁷⁷⁹. Comme pour Peigné⁷⁸⁰, dont la méthode, publiée trois ans plus tard, il recommande de partir du connu pour aller vers l'inconnu⁷⁸¹, et de lier la production langagière des enfants à l'écriture, pour ensuite passer à la lecture, qui sera par la suite défendue par d'autres concepteurs par la suite⁷⁸².

A l'image également d'autres méthodes plus tardives (Régimbeau⁷⁸³ par exemple), l'apprentissage de la lecture, pour Bébien, doit se faire sans l'appellation-épellation⁷⁸⁴, ce n'est donc pas une idée neuve en soi⁷⁸⁵ :

⁷⁷⁷ Christiane Juanéda-Albarède, *op. cit.*, 1998, p.33.

⁷⁷⁸ Voir note n° 777.

⁷⁷⁹ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, p. VI.

⁷⁸⁰ P. 243.

⁷⁸¹ « Toute bonne méthode doit aller du connu vers l'inconnu », écrit-il p. VI de son ouvrage de 1828, *Lecture instantanée. Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*.

⁷⁸² Maurice Block, par exemple, qui est considéré comme un des précurseurs de ce que l'on appelle de nos jours « méthode globale ». S'il est vrai qu'au départ, cette méthode prend appui sur un mot entier, celui-ci est analysé sous toutes ses formes ; la méthode de Block est donc mixte, synthétique-analytique. Maurice Block, *Méthode Schüler. Enseignement simultané de la lecture et de l'écriture*, Paris, Hachette, 1880, cité par Christiane Juanéda-Albarède, *op. cit.*, 1998, p. 117.

⁷⁸³ p. 246.

⁷⁸⁴ L'appellation, c'est le nom des lettres (a, bé, cé, dé, e, effe...). Connaître les lettres ne présente pas de problème, c'est leur assemblage en syllabes qui l'est (l'épellation).

La méthode la plus ancienne d'appellation-épellation, qui comme les lettres provoque des incompréhensions, c'est pourquoi une « nouvelle » appellation-épellation est préconisée. Celle-ci utilise la valeur des lettres, c'est-à-dire la prononciation qu'elles affectent quand elles sont réunies en syllabes (a, be, que, de, e, fe...). Le mot *sang* est souvent cité en exemple ; s'il est épélu selon les règles de l'« ancienne » appellation-épellation, cela donne *esse-a-enne-gé* tandis qu'avec la « nouvelle » méthode, c'est *se-an* (la syllabe -an est assimilée à une voyelle). On se rapproche donc le plus possible de la prononciation finale du mot. Les premiers à utiliser cette méthode furent les pédagogues de Port-Royal, en 1655.

⁷⁸⁵ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, p. I-II.

N'est-ce pas une véritable énigme que vous proposez à l'enfant, quand, par exemple dans les syllabes *acheaïennné*, il faut qu'il découvre le mot haine ?
Je lui entends péniblement *essepéaché i grec enne ixe*. Dans ce barbare de sons incohérents (sic), que nouvel Œdipe pourrait devenir le *sphinx* ?

Cet apprentissage peut-être, selon Bébien, très rapide et sans doute ce qui motive, tout au mieux en partie, son engagement dans la réforme de l'orthographe⁷⁸⁶. Débarrasser la langue française de ses contingences orthographiques et initier l'apprenant à une lecture écrite à dominante phonétique de cette langue au moyen des vingt-six lettres de l'alphabet est pour lui indispensable.

L'appellation-épellation n'est pas le seul objet de son avant-propos : publiée la même année que son manuel, la *Statilègie*⁷⁸⁷, mise au point par Joseph-Bonaventure Bourrousse de Laffore⁷⁸⁸, est saluée par Bébien, qui dit ne pas douter de son efficacité mais regrette le secret du procédé, protégé par un brevet d'invention, qui « en porte le prix à 1 200 000 fr. pour la totalité des départemens (sic) »⁷⁸⁹. Présentée comme une méthode « révolutionnaire », qui annonce un succès rapide de l'apprentissage (en quatre, six ou douze jours ; quinze tout au plus, à raison de six heures par jour)⁷⁹⁰, l'objectif de Bébien

⁷⁸⁶ P. 162.

⁷⁸⁷ Yves Bernard, *Approche de la gestualité à l'Institution des sourds-muets de Paris XVIII-XIX^{ème} siècle*, Thèse de doctorat, Paris V, 1999, p. 372.

⁷⁸⁸ Celui-ci, avocat à Agen, fait état, dès 1827, de la mise au point d'une méthode de lecture « révolutionnaire ».

⁷⁸⁹ Ce qui correspond à 4 577 826 € en 2013 (valeurs de 1901) ! « C'est vingt-cinq fois autant que le budget alloué à l'enseignement primaire de tout le royaume. Un droit si exorbitant sur un objet, pour ainsi dire, de première nécessité, équivaldrait presque à une prohibition [...] », s'indigne Bébien. Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, p. III.

⁷⁹⁰ Une ambition et des promesses qui ne furent jamais réellement prouvées : Bébien fait état d'une seule expérience à Paris, « qui n'a pas semblé décisive à tout le monde », écrit-il (Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, p. III).

L'édition d'avril 1828 du *journal de la langue française grammatical, didactique et littéraire* se fait l'écho de cette méthode et publie un compte-rendu signé par Marle l'aîné, rédacteur du journal, qui conclut ironiquement : « Ah ! vous enseignez à lire en 4 ou 6 jours ? Est-ce que, par hasard, vous prendriez les jours pour des mois ou pour des années, comme il est clair qu'en demandant 1,200,000 francs à de pauvres instituteurs, vous avez pris leur bourse pour le coffre-fort de nos banquiers, millionnaires ? En vérité, don Quichotte ne ferait pas mieux. Savez-vous bien, monseigneur le prince des méthodistes, qu'on ne croit plus les gens sur parole aujourd'hui, et qu'il ne vous reste qu'un moyen de prouver que vous n'êtes pas la dupe de votre imagination c'est de produire beaucoup de faits et de les exposer au grand jour. »

est plus humble : « épargner quelques larmes aux enfans (sic) du pauvre comme du riche »⁷⁹¹. Il prône l'application d'une « méthode primitive », épithète qui évoque la simplicité. L'influence importante de la réflexion de l'écrivain Antoine Court de Gébelin et de Charles de Brosses, dit « Président de Brosses »⁷⁹² a sans doute nourrie son approche didactique : nous retrouvons en effet l'hypothèse de la double analogie selon laquelle à l'origine, les lettres, l'écriture, sont des dessins dont on n'a finalement conservé que les traits essentiels associés à un phonème qui est arbitraire, conventionnel.

Mais comme on l'a vu précédemment, la méthode proposée par Bébien s'appuie sur une somme de réflexions multiples et diverses. On peut donc s'étonner que les idées de Joseph Jacotot⁷⁹³, exposées dans son ouvrage *Enseignement universel, Langue maternelle* et paru cinq années avant⁷⁹⁴, ne soient pas mentionnées ici. Ces idées vont pourtant dans le même sens que celui recherché par Bébien : l'émancipation⁷⁹⁵ et reposent sur deux préceptes fondamentaux. D'abord, l'enseignant, le maître ne connaît pas plus que les apprenants l'objet de l'apprentissage : condition essentielle pour ne pas être tenté d'expliquer et donc d'empêcher les autres de forger leurs propres stratégies de compréhension. Ensuite, les intelligences sont égales : il n'y a pas d'un côté le détenteur du Savoir et de l'autre des apprenants ignorants et stupides. Ce principe de « l'égalité des intelligences » résume à lui tout seul le caractère révolutionnaire de cette méthode : le rôle du pédagogue, selon

La méthode Lafforienne fut tout de même autorisée par le ministre de l'instruction publique d'alors, M. Vatimesnil, en 1829 sur la base de compte-rendu d'une commission menée par Francoeur. « Lafforre utilisait-il ses talents d'avocats pour présenter avantageusement sa méthode [...] ? », se demande Christiane Juanéda-Albarède (*op. cit.*, 1998, p. 55). Bien que cette méthode fut contestée et ne connut pas une adhésion complète, elle est indubitablement à l'origine de réflexions et d'améliorations futures : elle s'appuie sur les « lois physiologiques du langage », notamment pour l'étude des consonnes.

⁷⁹¹ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, p. V.

⁷⁹² Antoine Court de Gébelin, *Histoire naturelle de la Parole, ou grammaire universelle à l'usage des jeunes gens*, Paris, 1776.

⁷⁹³ Enseignant à Dijon la rhétorique, il doit s'exiler aux Pays-Bas pour des raisons politiques avec le retour des Bourbons (ses idées ne sont pas acceptables pour les monarques de la Restauration). Nommé en 1818 professeur (lecteur) de littérature française, une matière qu'il ne maîtrise pas, à Louvain alors qu'il ne connaît pas la langue néerlandaise, il demande à ses étudiants d'apprendre la version bilingue du *Télémaque* de Fénelon (l'édition se publiait alors) pour que ceux-ci assimilent des notions de langue française. Jacques Rancièrè, *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard « 10/18 », 1987, p. 7-8.

⁷⁹⁴ Joseph Jacotot, *Enseignement universel, Langue maternelle*, Louvain, imprimerie H. de Pauw, 1823.

⁷⁹⁵ Jacques Rancièrè, *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard « 10/18 », 1987.

Jacotot, se limite à guider l'apprentissage, à l'alimenter mais non à diriger en donnant une somme de consignes qui annihilerait l'autonomie de l'apprenant : connaître le domaine à enseigner peut constituer un obstacle, car l'enseignant a tendance à vouloir imposer son appropriation personnelle de l'objet d'enseignement⁷⁹⁶.

Cette méthode propose un bouleversement total de la pédagogie de la lecture, en passant par un apprentissage presque totalement autonome. Il est vrai que cette méthode est plus diffusée à l'étranger (notamment Angleterre et Russie) qu'en France où elle n'obtient pas vraiment l'adhésion des responsables de la Monarchie de Juillet⁷⁹⁷. L'objectif de cette méthode est clairement un apprentissage par l'autonomie.

Les sources qui ont inspirées Bébien, alimentées sa réflexion, directement ou indirectement sont variées et multiples. Ainsi, bien que sa méthode soit basée sur le son, elle est toujours associée à une image, comme dans une méthode établie au siècle précédent, le *quadrille des enfants*⁷⁹⁸. Il isole un son qui ne se situe pas en fin de mot mais « dans la première syllabe du nom même de l'objet dessiné ». La mémorisation se trouve facilitée par l'étude simultanée de la graphie et du dessin de l'objet, « réduit au trait essentiel »⁷⁹⁹, comme on peut le voir sur la planche n° 1⁸⁰⁰. Mais si ces sources d'inspiration sont diverses, il semble que Bébien ait aussi eu une certaine influence : nous avons cité plus haut les méthodes Régimbeau, Peigné, Block dans lesquelles nous retrouvons des procédés divers déjà décrits par Bébien, comme l'approche globale du mot, décomposé par la suite, selon une approche analytique-synthétique, qui n'exclut aucun moyen (auditif, graphique, visuel...).

La réflexion d'auguste Bébien sur la lecture, concrétisée par la publication de ce petit traité comporte plusieurs aspects novateurs donc : c'est le cas également de l'utilisation de la couleur, pour l'apprentissage de la lecture. En plus d'être représentées par un dessin, les

⁷⁹⁶ Jacques Rancière, *ibid.*, 1987, p. 121-175.

⁷⁹⁷ Christian Nique, *La Petite Doctrine pédagogique de la Monarchie de Juillet (1830-1840)*, thèse, 1987, t. 1, p. 46 cité par Christiane Juanéda-Albarède, *op. cit.*, 1998, p. 136.

⁷⁹⁸ Le « Quadrille des enfants » (l'intitulé complet est « Le quadrille des enfants, avec lequel, par le moyen de cent soixante figures et sans épeler, ils peuvent à l'âge de quatre ou cinq ans, et au-dessous, être mis en état de lire à l'ouverture de toutes sortes de livres en trois ou quatre mois, même plutôt, selon leurs dispositions. ») a été mis en place en 1744 par l'abbé Berthaud.
Christiane Juanéda-Albarède, *Cent ans de méthodes de lecture*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 32.

⁷⁹⁹ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, p.VII.

⁸⁰⁰ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1828, planche 1.

voyelles sont distinguées des consonnes et représentées en rouge tandis que les secondes le sont en bleu :

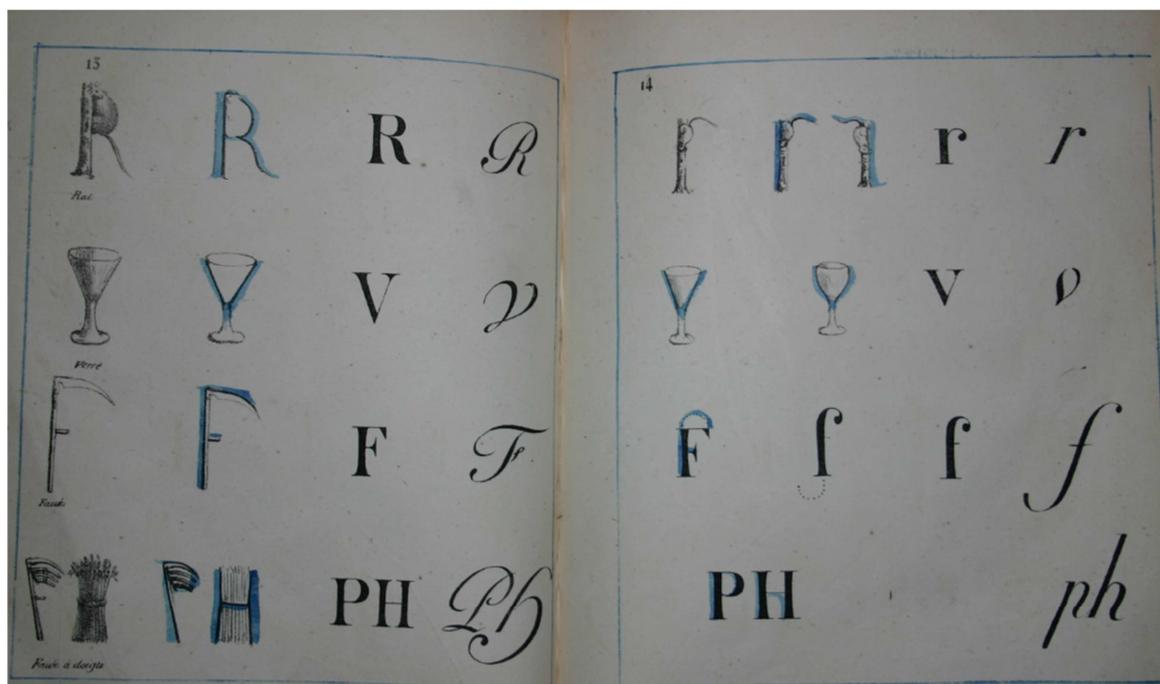
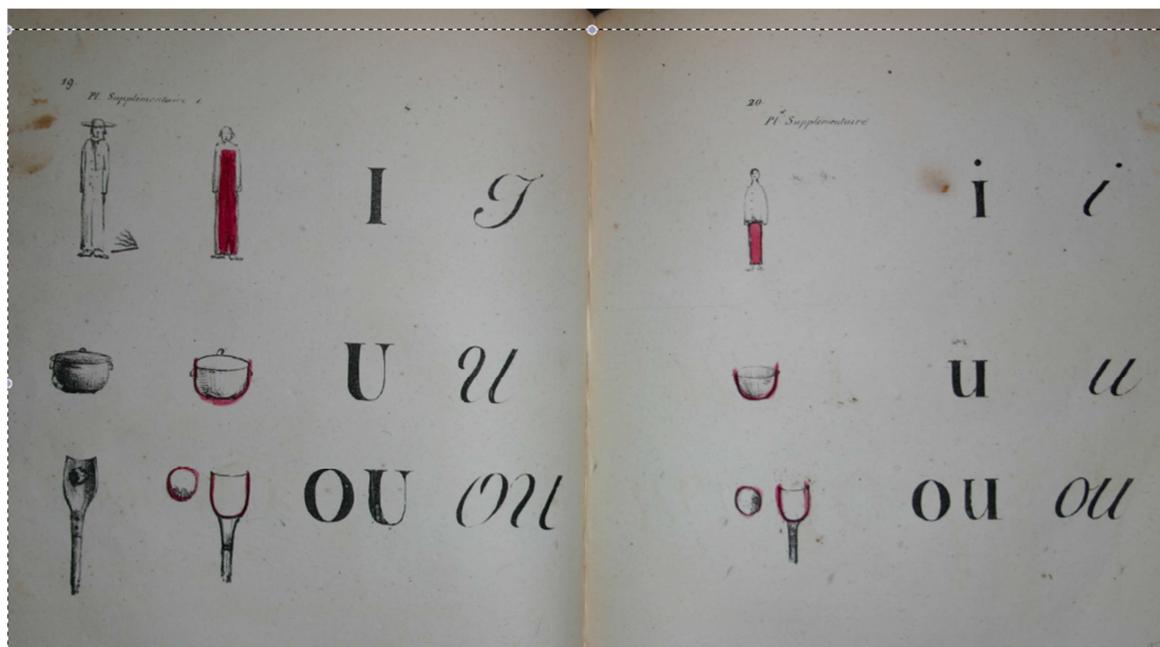


Figure n° 16

Extrait de la *Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler*

Avant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'utilisation de la couleur pour les méthodes de lecture est exceptionnelle : seul Bébien semble l'avoir utilisée quelques années après Edme-François Jomard, qui en est le véritable précurseur⁸⁰¹.

Il est curieux que Joseph Piroux qui, six ans après Bébien en 1834, publie une méthode de lecture intitulée *Méthode allant de l'écriture à la parole et de la parole à l'écriture*⁸⁰² ne mentionne pas Bébien qu'il devait pourtant connaître⁸⁰³. Hormis le fait que Joseph Piroux préconise de lier parole vocale et lecture (alors que pour Bébien, comme on l'a vu, la langue des signes est indispensable dans cet objectif, elle « trace la voie, menant par une gradation insensible, en pente douce, au sommet de l'instruction⁸⁰⁴), leurs démarches ont en commun d'être peu utilisées au début du XIX^{ème} siècle⁸⁰⁵.

⁸⁰¹ Edme-François Jomard, *Premiers tableaux*, 1815 ; *Nouveaux tableaux*, 1835.

En 1815, Edme-François Jomard fait partie de la commission formée au Ministère de l'Intérieur appelée « société pour l'instruction élémentaire » (dont font partie MM. Le baron de Gérando, le comte de Lasteyrie, l'abbé Gaultier et le comte Delaborde) et élabore des tableaux destinés à l'enseignement mutuel, mis en place en pleine révolution industrielle. Ces tableaux, au nombre de quatre-vingt, sont perfectionnés vingt ans plus tard et atteignent « une qualité technique exceptionnelle », proposent une double classification rigoureuse (phonétique et visuelle). La couleur (voyelles rouges, consonnes noires) est employée dans ces tableaux ; ce procédé d'utilisation de la couleur se développe surtout dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, à l'exception de la méthode proposée par Bébien en 1828.

Christiane Juanéda-Albarède, *op. cit.*, 1998, p. 97-99.

⁸⁰² Joseph Piroux, *Méthode allant de l'écriture à la parole et de la parole à l'écriture*, Nancy, 1834, (réédité en 1860).

⁸⁰³ Le 1^{er} juillet 1825, Piroux devient élève-professeur dans la perspective de l'Institution qu'il est chargé de fonder à Nancy (p. 241), et s'il est vrai qu'à cette date, Auguste Bébien est licencié depuis quatre ans, son souvenir ne s'est pas estompé entre les murs de l'INSMP, comme on l'a vu au chapitre 3 (Première partie, p. 135). La tachymimographie (note n° 750) mise en place par Joseph Piroux ne témoigne-t-elle pas de la connaissance par celui-ci des travaux de Bébien ?

⁸⁰⁴ Auguste Bébien, *op. cit.*, 1826, n° 3, p. 89.

⁸⁰⁵ Elle consiste en la décomposition d'une phrase entière de façon originale.

Par exemple, la phrase « Victor va à l'école » est présentée sur une gravure. Elle est décomposée en mots ou syllabes (vic-tor va à l'é co le) ; en syllabes et sons (i -o - a-à-é- o-é) ou en articulations (v-c, t-r,v, l, c, l).

CONCLUSION : Des questions pédagogiques essentielles

L'acquisition de la lecture pour un enfant Sourd, la problématique de la trace pour des locuteurs d'une langue orale (au sens où elle ne s'écrit pas), l'entrée dans le Savoir : des questions qu'Auguste Bébien a abordé de front et restent à ce jour largement irrésolues⁸⁰⁶. Comme le résume justement Anne Vanbrugghe, « Penser l'entrée en lecture-écriture des enfants sourds oblige une décentration que l'on n'imagine pas toujours »⁸⁰⁷. L'entrée dans la lecture ne se limite pas à la question du déchiffrage, mais aussi à celle du sens et dans la perspective d'une interaction complète avec la société majoritaire, la production écrite doit être nécessairement liée à la compréhension. Comme le souligne Christian Cuxac⁸⁰⁸ :

[...] il est très net que, contrairement à ce que laisse supposer son titre, la méthode de Bébien vise moins un savoir lire (qui permet certes d'accéder à la pensée des autres mais est toujours entachée de passivité) qu'un pouvoir écrire, c'est-à-dire un acte faisant franchir à la pensée, comme à la parole de son auteur, les limites de l'ici et maintenant du discours oral.

C'est donc à des sujets et des enjeux qui dépassent ceux de l'instruction proprement dite que cet enseignant aborde sous un angle relativement inédit au moins dans son objectif : permettre l'autonomie pour les Sourds, ce qui représente la mission centrale de l'éducation.

⁸⁰⁶ Que ce soient des témoignages, comptes rendus de recherches actions ou travaux universitaires, toutes les conclusions aboutissent au même constat de difficulté pour une personne sourde d'accéder à la lecture-écriture ainsi qu'en fait état Anne Vanbrugghe (*Apprentissage de la lecture-écriture chez des élèves sourds dans la littérature scientifique francophone : élaboration d'une grille d'analyse au service de la complexité*, Mémoire de Master 2, Université de Paris-Nanterre, 2013). Beaucoup en revanche divergent quant aux solutions.

⁸⁰⁷ Anne Vanbrugghe, *ibid.*, 2013, p. 7.

⁸⁰⁸ Christian Cuxac, « La *Mimographie* de Bébien : finalité et destin d'une écriture de la LSF », *Surdités* n° 5-6, Paris, Gestes, 2004, p. 82.

CONCLUSION GENERALE :

Une remise en question historiographique

C'est peu dire qu'Auguste Bébien a ouvert un espace de réflexion dans un domaine mis à l'écart : l'enseignement des Sourds, considérés comme primitifs et tout juste dignes d'éducation. Au-delà de cet aspect pédagogique, en mettant en exergue la validité d'une langue et d'une culture, il a permis aux Sourds de s'approprier leur destin. Ce qui ne signifie pas que ces derniers n'existaient pas, au contraire, comme nous avons pu le voir dans ces pages.

Son argumentation en faveur de la langue des signes, poussée à un degré inédit jusque-là, déconstruit le raisonnement langage/pensée, relativise l'importance de tout système linguistique et offre une considération à ce qui n'était considéré avec mépris comme de simples gestes⁸⁰⁹. Indubitablement, il est le concepteur d'une éducation bilingue (langue des signes - langue française), une orientation pédagogique que les Sourds n'ont de cesse de revendiquer et qui peine encore à se mettre en place⁸¹⁰. Le terme « bilingue » est bien sûr anachronique ; nous prenons la liberté de l'associer au combat de ce précurseur, car il n'a eu de cesse de militer pour une considération linguistique des signes, en leur

⁸⁰⁹ Ainsi, écrit-il dans son *Journal* : « Il faut donc convenir que l'on pense ou du moins que l'on peut penser sans le secours d'aucune langue. On pense avec les idées, en les rapprochant, en les comparant pour en saisir les rapports [...] ». Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds- muets et des aveugles*, 1826, n° 1 p. 33.

⁸¹⁰ En 2012, l'ANPES (Association Nationale de Parents d'Enfants Sourds) a recensé 400 enfants Sourds ayant accès à un véritable enseignement bilingue (et non un enseignement basé sur la langue française, ponctué de signes) sur 10 000 enfants scolarisés, soit 4% ! https://secure.avaaz.org/fr/petition/Charte_LSF_pour_les_enfants_sourds/?pv=106.

reconnaissant la fonctionnalité de tout système linguistique ⁸¹¹ :

Le langage n'est pas seulement un moyen de communication entre les esprits ; il est, à la fois, expression et l'instrument de la pensée.

Il décline autant que possible son leitmotiv : « le signe est l'ombre de l'idée ». Pour autant, l'apprentissage de la langue française est pour lui primordiale, il le rappelle même plusieurs fois ⁸¹² et l'un des buts de la *Mimographie* est de « régulariser les gestes pour produire un dictionnaire pour mieux enseigner le français ».

Si Charles-Michel de l'Épée a effectivement permis l'institutionnalisation de l'éducation des Sourds, ce qui est considérable, il était tout aussi essentiel de préserver l'orientation pédagogique qu'il a mise en place. Auguste Bébien s'inscrit totalement dans cette perspective, l'améliore et l'enrichit même, et surtout donne à voir une parole gestuelle inaudible car incomprise et infériorisée. Outre cet aspect didactique et anthropologique qu'il partage avec le « génie de l'abbé de l'Épée » ⁸¹³, une certaine humilité et une grande discrétion tranchent avec l'opportunisme de certains de ses contemporains, et en premier lieu Sicard. Une discrétion telle que sur l'homme, on ne sait que peu de choses : le caractère colérique qu'on lui reproche est-il dû à l'indignation qui le submerge quand il constate le traitement réservé aux Sourds ? ⁸¹⁴ Les doléances du conseil d'administration

⁸¹¹ Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds- muets et des aveugles*, 1826, n° 1 p. 18.

⁸¹² « C'est au sourd-muet à subir la loi de la majorité. Il faut qu'il apprenne la langue de son pays ». Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds- muets et des aveugles*, 1826, n° 1, p. 33.

⁸¹³ Auguste Bébien, *Journal de l'instruction des sourds- muets et des aveugles*, 1826, n° 3, p. 139. Tout son élan d'admiration s'exprime dans ces lignes : « [...] sa gloire est la gloire tranquille et douce de saint Vincent de Paul ; pure comme la source d'où elle émane, elle est du petit nombre de celles qui couleront sans altération à travers les âges, et n'auront jamais à subir l'épreuve de la contradiction ».

⁸¹⁴ « Malgré la valeur des élèves formés par Bébien, dans son cours trajet institutionnel de 1817 à 1821, les Berthier, Lenoir et Forestier étaient encore répétiteurs en 1828. En 1829, deux devinrent professeurs, après d'âpres débats, car certains de leurs collègues entendants s'y opposaient catégoriquement. Pour Clerc, en 1816, quels qu'aient pu être ses efforts et sa motivation, le titre de maître n'était pas gagné, loin de là ». Yves Bernard, *op. cit.*, p. 564.

En 1830, les élèves se plaignaient encore d'un maître qui ne faisait plus la classe depuis deux ans, utilisant les plus instruits comme répétiteurs des mêmes leçons ; ce maître les traitait alors comme des chiens. Alexis Karacostas, "Fragments of Glottophagia : Ferdinand Berthier and the Birth of the Deaf Movement in France",

font état de sa piètre gestion, de son absence de rigueur et de son emportement excessif⁸¹⁵. Mais peut-être est-ce sa grande proximité avec les Sourds qui a fait ressentir fortement à Bébian une injustice et une discrimination insupportables à ses yeux. Plusieurs exemples sont révélateurs d'une ségrégation des Sourds : lors de la succession de l'abbé Sicard en 1822, l'abbé Gondelin (sur la recommandation de Sicard lui-même) est désigné, non pour ses compétences, mais⁸¹⁶

(parce qu'il) « a pour avantage, aux yeux des administrateurs, d'écarter Jean Massieu, élève « modèle » puis second de Sicard pendant plus de trente ans, qui présentait sans doute l'inconvénient d'être lui-même sourd-muet mais surtout de jouir d'une grande autorité sur les élèves et les répétiteurs sourds-muets pour avoir été avec Bébian [...] le véritable responsable de l'enseignement dans l'Institution au cours des années 1810.

La situation de Desongnis⁸¹⁷, d'Arras, Sourd et admis à l'aspirance du professorat en 1827 à l'INSMP, sans traitement, ni meubles dans son logement, juste nourri, ainsi que celle d'un

Looking Back, A reader on the History of the Deaf Communities and their Sign Languages, International Studies on Sign Language and Communication of the Deaf, vol. 20, Signum Press, University of Hamburg, 1993, p. 133-142. Berthier témoignait également à ce sujet en signalant "la mauvaise qualité des aliments, [...] la brutalité des maîtres et des domestiques, [...] l'organisation défectueuse de l'enseignement et (le) changement continu des professeurs (et il en était ainsi pendant les premières années de mon séjour dans l'établissement, je n'ai pas été le dernier à m'en plaindre)..." Ferdinand Berthier, *Sur l'opinion de feu le Docteur Itard, médecin en chef de l'Institution des sourds-muets de Paris, relative aux facultés intellectuelles et aux qualités morales des sourds-muets, réfutation présentée aux Académies de Médecine et de Sciences morale et politique*, Paris, 1852, p. 56.

⁸¹⁵ Réfutation du livre de Ferdinand Berthier en annexe 8.

Jean-Jacques Valade-Gabel, devenu professeur à l'INSMP quatre ans après le renvoi de Bébian, note en 1894 : « Bébian était, à Paris, le seul qui méritât le titre d'instituteur ; malheureusement il s'était rendu impossible [...] jetons un voile sur les circonstances qui l'avaient fait éloigner de l'institution [...] ». Et plus loin : « Dans ce laps de temps Bébian s'était laissé aller à des écarts de conduite tels qu'il dut être éloigné de l'Institution, et l'enseignement, livré aux mains de répétiteurs inhabiles, périlait à vue d'œil » (Jean-Jacques Valade-Gabel, « Lettres, notes et rapports », 1894, p. 400, 444-445).

Valade-Gabel (1801-1879) fut professeur à l'INSMP de 1825 à 1838 avant d'être nommé directeur de l'institution de Bordeaux (il revint ensuite finir sa carrière à Paris en 1850).

⁸¹⁶ Séance du conseil d'administration du 16 mars 1822, citée par François Buton, *op.cit.*, 2009, p. 123-124. Lors d'une autre séance, quatre mois plus tard, le 10 août 1822, ce même conseil proposa d'augmenter les traitements de tous les employés de l'INSMP, à l'exception de Massieu.

⁸¹⁷ Desongnis, entré le 7 mars 1827 à l'INSMP jusqu'en septembre 1829, est ensuite directeur de l'Institution d'Arras jusqu'en 1855. *Le Messager de l'Abbé de l'Épée*, oct. 1897, p. 299 et Yves Bernard, *op. cit.*, p. 564.

autre Sourd, Gazan, qui n'a jamais été que répétiteur-adjoint⁸¹⁸ révèlent un certain manque de reconnaissance quand on sait que « [...] le fonctionnement de l'Institution repose pour l'essentiel en 1825-1826 sur les répétiteurs sourds-muets qui, formés par Bébien et Massieu, assurent l'enseignement dans quatre classes de garçons sur six »⁸¹⁹. On pourrait également citer l'espérance déçue de cet ancien élève de Bébien, Foussier, originaire de Savoie⁸²⁰, contraint de renoncer à son ambition de créer une « école nouvelle », suite à la *troisième circulaire*⁸²¹. Cette supériorité que s'octroie l'INSMP sur les autres Institutions ou méthodes ne se limite pas à juger ou « à évaluer le travail des autres, sur place ou rue Saint-Jacques, ils cherchent aussi éventuellement à leur nuire, comme le montre le cas d'Auguste Bébien »⁸²².

Ces mises à l'écart quotidiennes étaient sans nul doute difficilement tolérables pour quelqu'un qui ne se destinait pas, *a priori*, à l'enseignement. Sa motivation s'est bâtie sur un constat, celui d'une pédagogie inadaptée. Dès 1817, c'est-à-dire au moment même où il prend des fonctions enseignantes, il publie un ouvrage, *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, un ouvrage-cadre pourrait-on dire puisqu'il y explicite ses arguments, son raisonnement en faveur de l'utilisation de la langue des signes, et où il pose toutes ses actions à venir. On l'a vu et amplement cité, Ferdinand Berthier, est le seul biographe de Bébien, il a été son élève et ami. Très vite, quelques mois après sa mort, il publie un vibrant éloge⁸²³, dépeint non seulement un homme et un pédagogue hors pair, et à travers

⁸¹⁸ Yves Delaporte, *op. cit.*, 2002, p. 273.

⁸¹⁹ François Buton, *op.cit.*, 2009, p. 201.

⁸²⁰ *Le constitutionnel*, n° 253, édition du 10 septembre 1833 (courrier daté du 8 septembre, p. 2).

⁸²¹ P. 213-214.

⁸²² François Buton, *op. cit.*, 2009, p. 142.

⁸²³ Ferdinand Berthier, *op. cit.*, 1839.

Les relations entre les deux hommes perdurent en quelque sorte après la mort d'Auguste Bébien : dix ans après ce décès en effet, le courrier d'invitation de Ferdinand Berthier adressé au beau-frère de celui-ci, à Félix Lemaistre (1807-18...), « homme de lettres », en vue du banquet annuel des Sourds en 1849, l'atteste (il y a eu des précédents à cette invitation) et atteste également des rapports entretenus avec sa veuve : « Mon cher Félix », lui écrit-il, « les sourds-muets se réuniront dimanche 25 de ce mois à cinq heures au restaurant Chapard, place d'Angoulême, 26, afin de célébrer, suivant leur coutume, la mémoire de l'abbé de l'Épée. Je viens vous engager plus fortement que jamais à assister en personne à cette solennité, et certes, je me garderais bien de revenir à la charge, après avoir vu avec peine mes efforts échouer auprès de vous à l'occasion de chacun de ces anniversaires, si je ne savais que votre amitié répond à celle que vous avouée.

lui dénonce l'oppression dont les Sourds font l'objet. On a vu par ailleurs son habilité politique, son sens de la tactique : le choix de la figure de l'abbé de l'Épée est consensuelle autant que stratégique dans la mise en place des banquets dès 1834, dont on vu par ailleurs l'importance de cette date pour l'histoire des Sourds⁸²⁴. De même, Ferdinand Berthier est sans nul doute à l'origine du mythe de Bébian. Dans la perspective de la résistance à la place que l'on veut redonner à la parole vocale et dont la consécration a lieu en fin de siècle, en 1880, à Milan lors du congrès, Bébian, entendant, bilingue et biculturel, auteur de plusieurs ouvrages reconnus, offre un contre-exemple de choix⁸²⁵.

Auguste Bébian engage à repenser le « siècle d'or » de l'historiographie Sourde, qui va de l'initiative de l'abbé de l'Épée, en 1760, au congrès de Milan en 1880, symbole de la répression contre la langue des signes. S'il est indubitable que ce rassemblement n'est pas un épiphénomène, que ses conséquences furent brutales, violentes et bien réelles, qu'elles se ressentent encore de nos jours, « la littérature historiographique attribuée au congrès de Milan une importance à la fois trop forte et trop faible »⁸²⁶ à cet événement. On l'a vu tout

Votre etc- etc. Mes compliments et amitiés à madame Bébian que je suis honteux de n'avoir pas encore revue depuis le retour des vacances ».

Banquets des sourds muets réunis pour fêter les anniversaires de l'abbé de l'Épée, tome II, Paris, Hachette, 1864, p. 3.

Nous ne savons pas si Félix Lemaistre a participé mais en 1858, un courrier adressé à Berthier montre qu'ils ne s'étaient perdus de vue et semblaient même assez proches : « Mon cher Berthier », écrit-il, « je tâcherai d'être des vôtres. Écrivez-moi le lieu et l'heure. Je crois que vous m'avez parlé de Chapard. N'est-ce pas le restaurateur de la place d'Angoulême? Un mot à ce sujet ! Compliments affectueux ». *Ibid.*, p. 146.

⁸²⁴ P. 214.

⁸²⁵ L'intervention d'Edouard Fournié, médecin-chef adjoint à l'INSMP montre bien qu'il n'y a pas de consensus et accredité l'idée d'un « guet-apens » et d'un « coup monté » (Christian Cuxac, *op. cit.*, 1983, p. 128).

« De l'instruction physiologique du sourd-muet », extrait du compte-rendu des séances, des mémoires lus ou déposés du Congrès international d'otologie, 6-9 septembre 1880, cité par F. Legent, « Approche de la pédagogie institutionnelle des sourds-muets jusqu'en 1900 », Médic@, 2005 et Fabrice Bertin, *Les Sourds. Une minorité invisible*, Paris, Autrement, 2010, p. 166-169.

La langue des signes est synonyme d'obscurantisme et on se félicite du « progrès » considérable que constitue sa proscription. Ainsi, pour F. Deltour, le recours absolu à l'articulation symbolise la transformation de l'INSMP en « une véritable maison d'éducation intellectuelle, professionnelle, morale ; il en sort chaque année des jeunes gens rendus au rôle et à la dignité de l'homme, capables d'échanger des relations avec leurs semblables et de se faire une place utile dans cette société, dont leur double infirmité semblait les avoir à jamais exclus ». F. Deltour, « L'Institution nationale des sourds-muets de Paris », *Revue des Deux Mondes*, tome 111, 1892, p. 175- 207.

⁸²⁶ « La place de ce congrès dans l'histoire de l'éducation des sourds-muets est comparable à celle occupée par la bataille de Waterloo dans l'histoire politique et militaire de la France au XIX^{ème} siècle : symbole de la défaite de la langue des signes, il est généralement considéré comme le moment décisif de la réforme des méthodes d'enseignement en France conduisant à l'interdiction de la langue des signes. Or, s'il est difficilement contestable que le congrès de Milan constitue une étape importante dans le chemin menant à

au long de ce travail : les attaques hostiles à la langue des signes se mettent en place progressivement dès le début du XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire une décennie après la mort de l'abbé de l'Épée, sous des formes diverses, qui ne sont toutes au final que l'expression d'une même considération. Dans une perspective de résistance, le rôle de Bébien est donc à appréhender comme le rempart d'une vague « oraliste »⁸²⁷ dont le paroxysme se tient à Milan. Et au-delà de ces bornes temporelles historiographiques, c'est en effet l'opposition binaire oraliste/gestualiste qu'il donne à repenser⁸²⁸. Cette dichotomie s'est imposée à partir de la fin du XIX^{ème} siècle surtout, sous couvert d'une argumentation contestée : la langue des signes n'est pas compatible avec la modalité orale de la langue française. Faire usage de celle-ci, c'est condamner l'acquisition de celle-là, ce qui est une absurdité qui n'a de cesse d'être dénoncée et est une ligne de rupture⁸²⁹. Pourtant, cet homme, ainsi que les problématiques soulevées, reste largement méconnu, voire inconnu en dehors du monde Sourd. Ici, il est au panthéon des grands hommes ; en dehors, il est un parfait anonyme : Auguste Bébien, entre autres, est l'exemple révélateur, peut-être le plus emblématique par le symbolisme de son personnage, du fossé qui sépare les Sourds de la société dans laquelle ils vivent. Tout un pan de l'Histoire de l'humanité est nié, comme s'il n'existait pas, comme si une communauté tout entière n'existait pas. Une invisibilité qui ne va pas

l'interdiction de la langue des signes, l'idée de congrès « décisif » relève davantage de l'histoire légendaire que de l'exactitude historique ».

François Buton, « Le congrès de Milan, entre mythe et réalités », *Surdités* n° 4, 2001, p. 46.

⁸²⁷ L'« oralisme » a tendance à être pensé comme un bloc monolithique, qui s'oppose à « gestualisme ». Or, la réalité est bien plus complexe, ce que Jean-René Presneau explicite parfaitement en distinguant un oralisme modéré d'un oralisme plus radical (institutionnel et « pédagogique ») et en rappelant par là que « les partisans de la méthode orale n'étaient pas unis » (Jean-René Presneau, *op. cit.*, 1998, p. 176, 177 et 178). Cette première forme d'oralisme peut-être qualifiée de pragmatique et avait la faveur de certains Sourds, comme Ernest Dusuzéau : il fait la part entre « la nécessité pour des raisons sociales et pédagogiques d'apprendre le français parlé et l'obligation pour des raisons psychiques et culturelles du maintien de la langue des signes gestuels » (Jean-René Presneau, *ibid.*, p. 177). Auguste Bébien se serait sans doute inscrit dans ce courant en affirmant que « (l') instruction doit donc commencer par l'étude de la langue. La parole ne peut en être le principe ni la base ; mais elle peut, elle doit en faire le complément le plus prompt et le plus commode pour le sourd-muet, quand il se trouve avec quelqu'un qui n'entend pas ses signes et « [...] l'objet spécial de l'éducation du sourd-muet est l'enseignement de la langue de son pays ». (*Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, n° 3, p. 107 et n° 4, p. 60).

⁸²⁸ Voir note précédente.

⁸²⁹ Ainsi, John Smith, Sourd américain, écrit-il en 1900 : « les sourds-muets ne sont pas opposés à l'enseignement de la parole. Bien au contraire. La plupart des sourds-muets considéreraient comme un grand privilège d'apprendre à parler intelligemment. Ils sont persuadés que tous les enfants sourds-muets doivent apprendre à parler. Mais ils s'opposent à l'enseignement de la parole aux dépens des autres méthodes. Ils protestent contre ceux qui font de la parole le seul but de l'éducation et la seule méthode à employer. John Smith, *op. cit.*

sans rappeler celle rencontrée en 1802 par le jeune guadeloupéen dont nous avons suivi la trajectoire qui débarque alors à Paris. Mais ce qui peut être compréhensible il y a deux siècles l'est bien moins aujourd'hui. Sans doute est-ce parce que les Sourds et leur langue inédite, visio-gestuelle et en trois dimensions, posent question et se heurtent aux « catégories ordinaires de la pensée »⁸³⁰, parce que notre société ne peut concevoir une culture là où elle ne voit que le « handicap ». En France, à Paris, seule une petite salle de réunion à l'INJS où il officia pendant quatre ans honore pauvrement, depuis 1981, la mémoire de celui qui fut un précurseur en bien des domaines et témoigne de son passage⁸³¹. Bien que cet hommage ait une dimension supérieure sur sa terre natale, son nom n'évoque plus rien et semble attaché à l'école mutuelle qu'il ne dirigea qu'un an, voire un peu plus⁸³².

Les aléas de l'Histoire ne nous permettent pas d'approcher plus avant Auguste Bébien mais ses travaux et réflexions ont ouvert un chemin qu'il n'est pas possible d'ignorer, à l'heure où, enfin, le *langage d'action*, appelé de nos jours la langue des Signes Française (LSF), est reconnu par la loi française⁸³³. Sans doute, le *lyannaj*⁸³⁴ entre deux mondes si éloignés, qui n'ont, *a priori*, rien à voir, les Noirs et les Sourds est un des apports les plus inattendus de cette figure d'exception qui nous a guidé tout au long de ces pages. En effet, son appréhension de la surdité, en tant que singularité d'être au monde, plus que comme déficit physiologique ou marqueur d'infirmité, est totalement inédite et met en évidence

⁸³⁰ Yves Delaporte, *Les Sourds, c'est comme ça*, Paris, MSH, 2002, p. 11.

⁸³¹ Partie I, chapitre 3.

⁸³² À Pointe-à-Pitre, une des rues les plus anciennes, la rue baptisée Saint-Louis, puis de la Loi a pris le nom de Bébien en 1884, sur proposition au conseil municipal du Dr Isaac, ainsi qu'à Basse-Terre en 1912 où la rue de la Nouvelle-Cité et à la place du clocher ont été renommées (les motivations restent toutefois inconnues).

Délibération du conseil municipal de Basse-Terre le 28 novembre 1912. Rodolphe Enoff, *Guide historique des noms de rues à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre*, E. Enoff, 1993.

Un livret documentaire de la MGEN, daté de 1991, donne quelques informations, parfois erronées, sur la personne de Bébien au sujet de la rue éponyme à Pointe-à-Pitre.

⁸³³ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ; art. 75.

Force est de constater toutefois qu'il s'agit d'une reconnaissance bien timide, bien loin d'illustrer la maxime de Bébien pour qui « le signe est l'ombre de l'idée » : la LSF est reconnue du bout des lèvres comme objet d'enseignement... et comme seconde langue non comme langue première ! Quant à l'enseignement EN LSF, il est à ce jour presque inexistant !

⁸³⁴ Voir p. 81.

une certaine « surditude »⁸³⁵, jusque-là ignorée. Une surditude qui nomme un vécu collectif valorisant, « un espace d'exploration et d'expression, par les sourds eux-mêmes, de ce qu'ils sont, de leurs ressources, et de ce qui les lie de la sorte à d'autres hommes, Sourds et non Sourds, à travers les différences de cultures et de contextes sociaux »⁸³⁶. Mais « [...] la *Négritude*, pas plus que la *Surditude*, n'est un discours d'analyse scientifique. Et c'est sans doute là l'un des pièges que de faire dire à ces mouvements ce qu'ils ne sont pas [...] »⁸³⁷. Moteur de tous les combats et de toutes les revendications à venir, n'est-ce pas le corollaire de ce principe directeur de la réflexion d'Auguste Bébien : le signe est l'ombre de l'idée⁸³⁸?

⁸³⁵ Un concept directement inspiré de celui de *négritude*. Cette notion, théorisée entre autres par Aimé Césaire (1913-2008), explicite le fait qu'être Noir n'est pas simplement une couleur de peau, que cela implique une façon d'être au monde, de voir le monde et de vivre le monde différemment, selon une culture propre, un mode de vie spécifique : « en fait, la Négritude n'est pas essentiellement de l'ordre du biologique. De toute évidence, par-delà le biologique immédiat, elle fait référence à quelque chose de plus profond, très exactement à une somme d'expériences vécues qui ont fini par définir et caractériser une des formes de l'humaine destinée telle que l'histoire l'a faite : c'est une des formes historiques de la condition faite à l'homme », Première conférence hémisphérique des peuples noirs de la diaspora, en hommage à Aimé Césaire, « Négritude, Ethnicity et Cultures Afro aux Amériques », in Aimé Césaire, « Discours sur le colonialisme » suivi du *Discours sur la négritude*, Paris, Présence africaine, 2004, p.79-92 (1^{ère} édition 1955, p. 80-81).

Le néologisme *surditude* n'est pas nouveau et est polysémique. Il nous faut donc préciser que notre propos s'inscrit plutôt dans le même ordre d'idée que celui du *deafhood* (Paddy Ladd, *Understanding deaf culture : in search of deafhood*, Londres, Multilingual Matters, 2003, et traduit en français sur le terrain canadien par « *surditude* » ou « *surdité* ») que de celui obtenu par la contraction de « surdité » et de « solitude » dans les années 1980 (*La Surditude*, documentaire réalisé par Yves Dion, produit par l'Office National du Film, Québec, 1981).

⁸³⁶ Sophie Dalle-Nazébi - Fabrice Bertin, « De la négritude à la surditude : penser l'hétérogénéité des Sourds », à paraître.

⁸³⁷ *Ibid.*

⁸³⁸ « Le signe suit l'idée comme l'ombre suit le corps » (*Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, 1826, n° 1 p. 28), « le signe suit l'idée comme son ombre il en est la représentation fidèle » (*Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel, ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, Librairie L. Colas, 1817, p. 55).

THESE
pour l'obtention du Grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE POITIERS

Ecole Doctorale : Sciences humaines et Art
Secteur de Recherche : Histoire

Présentée par :
Fabrice BERTIN

Auguste Bébien et les Sourds

Le chemin de l'émancipation

Tome II

Directeur de Thèse :
M. Jérôme Grévy, Professeur des Universités

Soutenu le 15 juin 2015

JURY

François Buton, Chargé de recherches au CNRS, Maître de conférences à l'Université de Montpellier I

Jean-Claude Caron, Professeur d'histoire contemporaine, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

Jérôme Grévy, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Poitiers

Geneviève Pomet, Présidente de l'association « Bébien, un autre monde »

Anne T. Quartararo, Professeur d'histoire émérite, United States Naval Academy, Annapolis

Marie-Anne Sallandre, Maître de conférences, HDR, Université de Paris VIII

ANNEXES

ANNEXE 1

Carte des îles de Guadeloupe au XVIIIe siècle

Carte générale des îles de Grande Terre et Guadeloupe,
réduite [...], levée par les ingénieurs géographes
pendant les années 1764 à 1768,

Manuscrit aquarellé sur papier entoilé 147x136 cm,
ANOM 08DFC260A

Carte Generale
de la Province de la Nouvelle France
ou du Canada
Levee par M. de la Roche
en l'annee 1708
Par M. de la Roche
Leveur de la Carte



Scale
1:100,000
Paris 1708

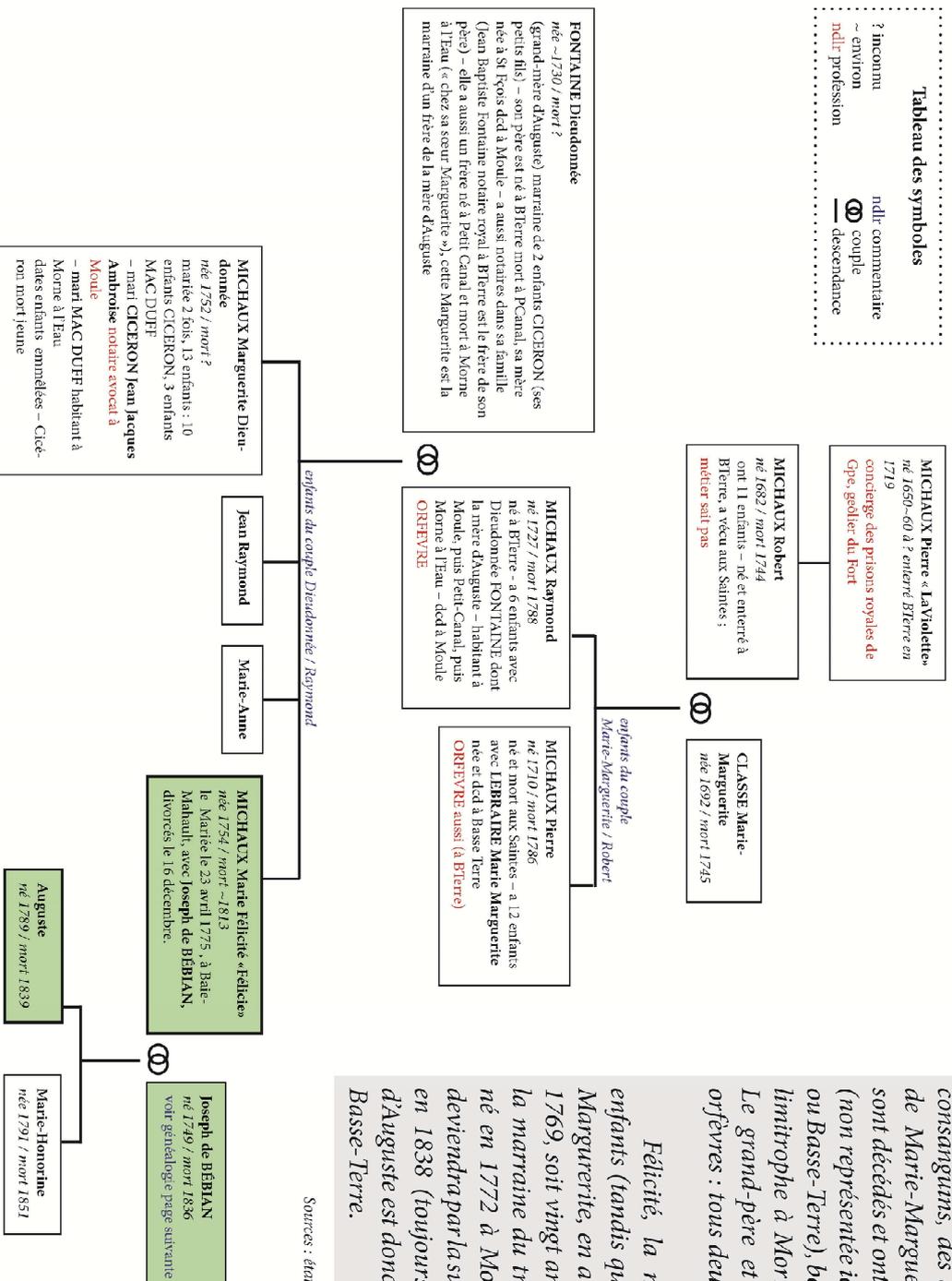
ANNEXE 2

Généalogie simplifiée d'Auguste Bébian

Généalogie simplifiée de Félicité Michaux, mère d'Auguste

Tableau des symboles

? inconnu
~ environ
ndlr profession
ndlr commentaire
⊗ couple
— descendance

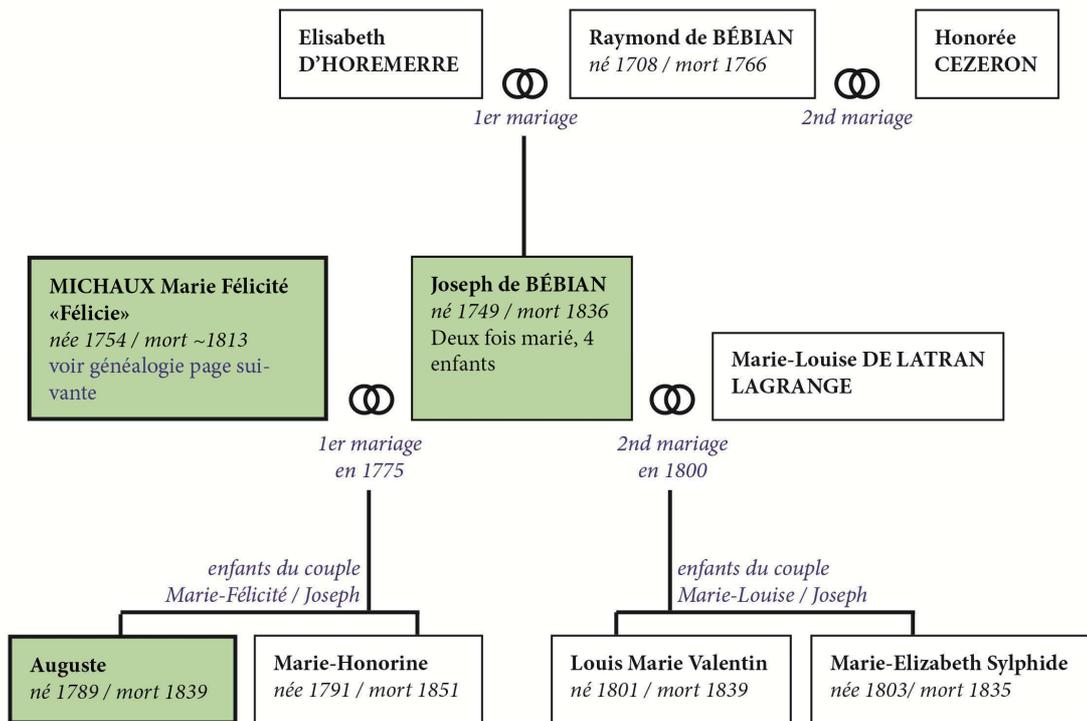


Cet arbre généalogique permet de constater que l'ascendance maternelle d'Auguste compte beaucoup de notaires parmi les ascendants et les descendants, ainsi que des propriétaires. La famille est étendue et comporte beaucoup de cousins, de mariages consanguins, des ascendances saintoises (les parents de Marie-Marguerite Classe grand-mère d'Auguste sont décédés et ont vécu dans cette île ; sa descendance (non représentée ici) beaucoup naissent à Terre de Basse ou Basse-Terre), beaucoup de gens à Moule (comme limitrophe à Morne à l'Eau) et a beaucoup essayé. Le grand-père et le grand-oncle d'Auguste étaient orfèvres : tous deux sont morts avant sa naissance.

Félicité, la mère d'Auguste, na eu que deux enfants (tandis que sa seconde sœur (elle en a trois), Marguerite, en a eu treize dont le premier est né en 1769, soit vingt ans avant Auguste. Elle fut d'ailleurs la marraine du troisième enfant de sa sœur, garçon né en 1772 à Moule, prénommé Jean-Jacques, qui deviendra par la suite notaire et juriconsulte, et meurt en 1838 (toujours à Moule). La famille maternelle d'Auguste est donc nombreuse et étendue, de Moule à Basse-Terre.

Sources : état civil et généalog (recherches effectuées par Paul Michaux)

Généalogie simplifiée de Joseph Bébian, père d'Auguste



Diverses généalogies sur Geneanet donnent pour nom de branche à Joseph « Bébian de Pachin ». N'en ayant trouvé trace que dans les embarquements de Bordeaux mais dans aucun document de la Guadeloupe, nous ne l'indiquons que pour mémoire et commençons donc la généalogie avec Joseph Bébian.

Tableau des symboles

? inconnu	ndlr commentaire
~ environ	⊗ couple
ndlr profession	— descendance

ANNEXE 3

Une date et un lieu de naissance controversés

	Sources	Auteur	Date	Date de naissance	Lieu de naissance
1	<i>Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur de l'Institut Royal des Sourds-muets</i>	Ferdinand Berthier	1839	4 août 1789	Pointe-à-Pitre
2	<i>La Guadeloupe dans l'Histoire : La Guadeloupe physique, économique, agricole, commerciale, financière, politique et sociale de 1492 à 1900</i>	Oruno Lara	1922	4 août 1789	Pointe-à-Pitre
3	<i>Les hommes célèbres de la Caraïbe</i>	Jacques Adelaïde-Merlande	1998	4 août 1789	Pointe-à-Pitre
4	Registres de la distribution générale des prix de l'université impériale		1809	4 août 1791	Guadeloupe
5	<i>Dictionnaire encyclopédique Désormeaux, dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane</i>		1992-93	14 août 1789	Morne-à-l'Eau
6	<i>Revue du monde colonial, asiatique et américain</i>		1865	1789 (pas de jour)	Pointe-à-Pitre
7	<i>Les hommes célèbres de la Guadeloupe</i>	T. Oriol	1935	4 août 1789	Pointe-à-Pitre
8	<i>Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire</i>	Fernand Buisson (dir.), Notice rédigée par Etcheverry	1887	4 août 1789	Pointe-à-Pitre
9	<i>Dictionnaire de la conversation et de la</i>	M. W. Duckett (dir.)	1852	4 août 1789	Guadeloupe

	<i>lecture, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous par une société de savants et de gens de lettres</i>	Notice rédigée par Ferdinand Berthier			
10	<i>Hommes et destins : le dictionnaire biographique d'outremer</i>	Robert Cornevin (dir.)	1977	4 août 1789	Aucun lieu précisé
11	<i>La Guadeloupe, l'instruction à la Guadeloupe de 1635 à 1897</i>	Jules Ballet	1979	4 août 1789	Pointe-à-Pitre
12	« D'un vicaire et d'un instituteur », <i>L'Echo de la reine</i>	Chanoine Ballivet	1916	4 août 1789	Morne-à-l'Eau
13	Inscription autographe aux cours de Lamarck	?	1808	14 août 1791	Guadeloupe
14	Courrier du maire de Rouen au préfet de la Seine Inférieure le 26 décembre 1832	Maire de Rouen	1832	14 août 1791	Morne-à-l'Eau
15	Conférence-débat à l'école mixte de Bébian à Basse-Terre	Félix Rodes	1991	4 août 1789	Morne-à-l'Eau
16	Jugement sur enquête de notoriété de Joseph Bébian	Joseph Dupuy Désislets Mondésir	1828	4 août 1789	Morne-à-l'Eau

ANNEXE 4

Chronologie de l'Histoire de France et de Guadeloupe, de l'Histoire des
Sourds et de la vie d'Auguste Bébien
(Evènements marquants)

	Histoire de France et de Guadeloupe	Histoire des Sourds	Vie d'Auguste Bébien
1789	<ul style="list-style-type: none"> * 14 juillet : prise de la Bastille, prison symbole du pouvoir du roi * 4 août : abolition des privilèges * 26 août : Vote de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. 	<ul style="list-style-type: none"> * 23 décembre : décès de l'abbé de l'Epée 	<ul style="list-style-type: none"> * 4 août : naissance à Morne-à-l'Eau sur l'habitation Bergopzoom (Acte de notoriété Joseph Bébien)
1790	<ul style="list-style-type: none"> * 13 février : suppression des ordres monastiques * 19 juin : suppression de la noblesse * 22 juillet : constitution civile du clergé 	<ul style="list-style-type: none"> * la Commune de Paris attribue le couvent des Célestins à l'école de l'abbé de l'Epée * 4 avril : l'abbé Sicard est nommé directeur (nomination confirmée par la Convention nationale le 7 janvier 1795) 	

<p>1792</p>	<p>* 21 septembre : abolition de la monarchie ; proclamation de la I^{ère} République par la Convention</p>	<p>* 26 août 1792 : en tant que prêtre réfractaire, l'abbé Sicard est arrêté et emprisonné ; libéré puis arrêté à nouveau l'année suivante (il ne sera définitivement rétabli dans ses fonctions qu'en 1796)</p>	
<p>1793</p>	<p>* 21 janvier : exécution de Louis XVI</p>		
<p>1794</p>	<p>* 2 février : la convention vote l'abolition de l'esclavage</p>	<p>* 4 avril : l'INSMP s'installe rue Saint Jacques, à l'emplacement de l'an séminaire Saint Magloire</p>	
<p>1795</p>	<p>* 22 août : constitution de l'an III ; mise en place du Directoire</p>		<p>* juillet : divorce de ses parents (mariés depuis 1775), Félicite Michaux et Joseph Bébian</p>

1796			
1797			
1798			* Son père se remarie avec Marie-Louise, Sophie Latran Lagrange (deux enfants naissent de cette union : Louis et Sylphide).
1799	* 25 décembre : constitution de l'an VIII ; mise en place du Consulat	* 9 novembre : l'abbé Sicard est gracié	
1800		* Laurent Clerc devient élève à l'INSMP * 3 octobre : Jean-Marc Gaspard Itard demande aux administrateurs de l'INSMP le poste de médecin en titre (auparavant, on faisait appel à des officiers de santé)	

<p>1801</p>	<p>* 29 mai : Jean-Baptiste Raymond de Lacrosse, nommé capitaine général, débarque en Guadeloupe</p> <p>* 12 juillet : Toussaint-Louverture se proclame gouverneur de l'île de Saint Domingue ; troubles aux Antilles</p>		
<p>1802</p>	<p>* 7 janvier : Départ du général Richepance, envoyé du premier consul, Bonaparte pour mater la rébellion en Guadeloupe. La répression est sanglante</p> <p>* 20 mai : l'esclavage est rétabli par décret de Bonaparte</p> <p>* 25/28 mai : Ignace et Louis Délgrès, symboles du soulèvement guadeloupéen, se suicident</p>		<p>* Embarquement pour Paris, il est hébergé chez Jean-Baptiste Clair Jauffret</p>
<p>1803</p>		<p>* 28 septembre : naissance de Ferdinand Berthier à Louhans (Saône-et-Loire)</p>	

1804	* 18 mai : constitution de l'an XII (Napoléon Ier devient empereur – Ier empire)		
1805			
1806			
1807		* 21 mars : Naissance de Frédéric Peyson à Montpellier (Hérault)	
1808			* Auditeur libre des cours dispensés par Lamarck
1809			* Lauréat du concours général de l'université impériale (accessit des nouveaux – version grecque)
1810			
1811		* 11 juin : Ferdinand Berthier entre à l'INSMP en tant qu'élève	
1812			
1813		* 20 août : Jean Massieu est nommé directeur de l'Institut de Lille	* Mariage de sa soeur Marie Honorine Félicité. Sa mère est signalée décédée à cette date

<p>1814</p>	<p>* 3 mai : le Roi de France Louis XVIII entre à Paris – Première Restauration</p>	<p>* 14 janvier : Le sourd-muet ne peut être interdit pour son infirmité (cour de Lyon).</p>	
<p>1815</p>	<p>* 20 mars : Napoléon entre à Paris (Il abdique en juin - les Cent Jours)</p> <p>* 8 juillet : retour de Louis XVIII – Seconde Restauration</p>		
<p>1816</p>		<p>* 27 mai : l'abbé Sicard donne son accord à Gallaudet pour que Laurent Clerc l'accompagne aux Etats-Unis</p> <p>* 12 juin : embarquement de Laurent Clerc</p>	

1817		<p>* 23 mai : Frédéric Peyson entre à l'INSMP</p>	<p>* 20 août : nommé répétiteur à l'INSMP</p> <p>* Publication de son premier ouvrage : <i>Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel ou introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres</i></p>
1818			
1819		<p>* Claudius Forestier devient élève à l'INSMP (jusqu'en 1826 ; il est aspirant professeur à l'INSMP en 1837)</p>	<p>* 30 avril : nommé censeur des études de l'INSMP</p>
1820			
1821			<p>* 14 janvier : démission de l'INSMP</p>

1822		* 10 mai : décès de l'abbé Sicard ; l'abbé Gondelin est nommé directeur de l'INSMP (il démissionne en septembre)	* 9 décembre : mariage avec Marie-Christine, Adrienne Lemaistre (paroisse Sainte Elizabeth du Temple)
1823		* 18 juillet : l'abbé Périer (chef de l'établissement de Rodez) prit la tête de l'INSMP	
1824	* 16 septembre : Mort du Roi Louis XVIII, avènement de son frère Charles X		
1825			* publication de <i>Mimographie ou Essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets.</i>

1826		<p>* Claudius Forestier est répétiteur à l'INSMP</p> <p>* Aout : Premier titre de la presse silencieuse : le <i>journal d'instruction des sourds-muets et des aveugles</i></p>	<p>* Aout : <i>journal d'instruction des sourds-muets et des aveugles</i></p>
1827		<p>* 30 juin : direction de l'abbé Borel</p> <p>* 18 septembre : première circulaire de l'INSMP</p> <p>* publication par le baron De Gérando, de son ouvrage <i>De l'éducation des Sourds-Muets</i></p> <p>* mise en place des conférences de professeurs</p>	<p>* publication du <i>Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets</i></p>
1828			<p>* publication de <i>Lecture instantanée. Nouvelle méthode pour apprendre à lire sans épeler.</i></p>
1829		<p>* 3 février : le conseil d'administration titularise Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir comme professeurs en titre titularisés à l'INSMP.</p> <p>* deuxième circulaire de l'INSMP</p>	

1830	* 27, 28, 29 juillet : trois glorieuses, avènement de Louis-Philippe Ier (monarchie de juillet)		* Naissance de son fils Honoré
1831		* 15 novembre : Désiré Ordinaire (recteur de l'Académie de Strasbourg) est nommé directeur de l'INSMP. C'est le premier laïc	
1832		*Troisième circulaire de l'INSMP	* 5 septembre : entre en fonction à Rouen
1833			
1834		*30 novembre : premier banquet des sourds-muets en hommage à l'abbé de l'Épée, au restaurant le veau qui tête, place du Chatelet, à Paris	* 10 novembre : il retourne en Guadeloupe avec son épouse et son fils
1835			
1836			* 20 juillet : décès de son père, Joseph, à l'âge de quatre-vingt sept ans * 21 août : décès d'Honoré, son fils, âgé de quatre ans

1837		<p>* 22 juin : Protestation contre un refus de procéder au mariage entre deux sourds-muets.</p>	
1838		<p>* 8 mai : Fondation de la Société Centrale des sourds-muets.</p> <p>* 18 août : Désiré Ordinaire est révoqué par l'administration centrale</p> <p>* 19 octobre : Alphonse de Lanneau (directeur du collège Sainte Barbe et maire du XII^{ème} arrondissement de Paris) lui succède en tant que directeur de l'INSMP jusqu'en 1858</p>	<p>* 16 février : arrêté du gouverneur de Guadeloupe relatif au transfert de l'école mutuelle de Basse-Terre à Pointe-à-Pitre</p> <p>* Nommé directeur de l'école mutuelle</p>

<p>1839</p>		<p>* 1^{er} juin : « Les sourds-muets apprennent la mort de Bébian à la Guadeloupe » (<i>almanach des sourds-muets de 1900</i>, Paris, Imprimerie des S.-M., 1900)</p> <p>- Ferdinand Berthier publie une <i>Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur des études de l'institut royal des sourds-muets de Paris</i></p>	<p>* 24 février : décès à Pointe-à-Pitre</p>
<p>1840</p>		<p>* 2 mars : le conseil d'administration de l'INSMP réfute point par point l'ouvrage de Berthier</p> <p>* 24 avril : Claudius Forestier devient enseignant puis directeur de l'Institution de Lyon (nommé le 1^{er} octobre 1842)</p>	

Sources :

- Benjamin Dubois et E. Estrées, *Almanach 1900*, Paris, Imprimerie de Sourds-Muets, 1900 ;
- François Buton, *L'administration des faveurs*, Rennes, PUR, 2009.
- Harlan Lane, *Quand l'esprit entend*, Paris, Odile Jacob, 1991.
- Jacques Adelaïde-Merlande, *Delgrès ou la Guadeloupe en 1802*, Paris, Karthala, 1986.
- Frédéric Régent, *esclavage, métissage, liberté*, Paris, Grasset, 2004.
- Guillaume Bourel, Marielle Chevallier, Guillaume Joubert, Axelle Guillausseau, *Bescherelle. Chronologie de l'histoire de France : Le récit illustré des événements fondateurs de notre histoire, des origines à nos jours* Paris, Hatier, 2013.
- Bulletin officiel de la Guadeloupe, documents d'états-civil (acte de décès d'Honoré Bébian, de Joseph Bébian, acte de mariage de Marie-Honorine Bébian) et pièces juridiques (jugement sur enquête de notoriété de Joseph Bébian)

ANNEXE 5

Jugement sur enquête de notoriété
de Joseph Bébian – 6 octobre 1828
(original et transcription)

6. fév. 1828.

Jugement sur
enquête de notoriété
constatant la
naissance de
enfants du sieur
Joseph Fébian

Charles par la grace de Dieu
De France à tous ceux qui en
présente verront Salut.

Nu par nous Joseph-Duport Désislès
Moussier chevalier de la légion d'honneur, pré-
sident du tribunal de première instance de
première instance siant en la ville Sainte-à-
île Grand' terre Guadeloupe.

La requête auons présentée par le sieur
Fébian propriétaire demeurant à la
Sainte-à-île au plus de faire éparer sur les registres
l'état-civil l'omission de l'inscription des actes
naissance de plusieurs de ses enfants désignés
dénommer dans la dite requête, au moyen de
preuve testimoniale.

Notre ordonnance de soit communiqué
au ministère public en date du vingt-un avril
dernier.

Les conclusions portant qu'il n'est
les fins requises.

Notre ordonnance portant autorisation

1894

De faire l'enquête devant M^e Ruetter, notaire, que nous avons commis à cet effet.

Le procès verbal d'enquête à la date du sixième Juillet dernier.

Notre ordonnance portant qu'il sera communiqué que suivie des conclusions du ministère public tendant à l'homologation

Cont au & examiné
attendu que l'enquête est régulière & exacte
aute.

Nous avons homologué & homologuons la dite enquête pour sortir son plein et entier effet, en conséquence reconnaissons pour fait constant & avérés que Du premier mariage Du sieur Joseph Fébrian avec Dame Félicité Michéau sont nés sur l'habitation dite Bergopron située en cette Colonie, quartier Du Morin-à-Jean, en août mil sept cent quatre vingt neuf Roch-Ambroise Auguste Fébrian & dans le même mois de mil sept cent quatre vingt onze Demoiselle Marie Honorine Félicité, aujourd'hui épouse Du sieur Verus de Porenvil & que de son second mariage avec Dame Sophie Lagrange, est également né sur la même habitation Louis-Marie-Vatutin Fébrian le Douze Pluviose au huit correspondant au premier février mil huit cent; qu'expédition du présent jugement sera délivrée pour être présentée

F. Staltes.
St-uv.

à l'office de l'état-civil du Morne-à-Peau pour
icelui transcrite sur ses registres courans; qu'à la
requête du ministère public mention sera faite de
jugement en marge des registres de 1789, 1794, & 1800
qui pourront se trouver au greffe & dans les archives
de l'office de l'état-civil aux dates correspondantes
que pareille mention sera faite sur les registres de
même années déposés aux archives dites de l'office
Pointe-à-Pître ce 29 octobre mil huit
vingt-huit.

Mandons & ordonnons à tous Justices
sur ce requis de mettre le présent jugement
à exécution, à nos procureurs généraux & à nos
procureurs près les tribunaux de première instance
d'y tenir la main, à tous Commandans & officiers
de la force publique d'y prêter main forte
lorsqu'ils en seront légalement requis.

Cu foi de quoi la minute a été signée
par Monsieur le président. — ainsi signé
Desistère Mondésir. /

Collationné

Scellé le 2. jour 6 au
signé - Dupont, s. /

signé - Dupont, s.
greffier. /

Tous Copie conforme

Tes mots du Tribunal de première
instance

Desistère
Mondésir

Attesté
Office - civil

6. 8bre 1828

Jugement sur
Dieu
Enquête de notoriété
qui en
Constatant la
Naissance des
Enfans du sieur
Joseph Bébian

Charles par la Grace de
de France à tous ceux
présente verront salut

Vu par nous Joseph Dupuy Désislets
Mondésir chevalier de la légion d'honneur, pré-
Sident du tribunal de première
Instance séant en la ville Pointe à Pitre
Ile Grand'Terre Guadeloupe.

La requête a nous présentée par le sieur Joseph
Bébian propriétaire demeurant à la Pointe à
Pitre aux fins de faire réparer sur les registres de
L'état-civil l'omission de l'inscription des actes de
Naissance de plusieurs de ses enfans désignés
Dénommés dans la dite requête, au moyen de la
Preuve testimoniale

Notre ordonnance de soit communiquer
Au ministère public en date du vingt-un avril
Dernier

Les conclusions portant qu'il n'empêche
Les fins requises

Notre ordonnance portant autorisation
De faire l'enquête devant Me Ruttre, notaire, que
Nous avons commis à cet effet.

Le procès verbal d'enquête à la date du seize
Juillet dernier

Notre ordonnance portant qu'il sera communiquée
Suivie des conclusions du ministère
Public tendant à l'homologation
L'ont vu et examiné

Attendu que l'enquête est régulière et ????

Nous avons homologué et homologuons
La dite enquête pour sortir sous plein et entier effet,
En conséquence reconnaissons pour fait constant
Et avérés que du premier mariage du sieur Joseph
Bébian avec Dame félicitée Michaux sont nés
Sur l'habitation dite Bergopzom située en cette
Colonie, quartier du Morne à L'eau, en août mil
Sept cent quatre vingt neuf Roch-ambroise
Auguste Bébian et dans le même mois de mil
Sept cent quatre vingt onze Demoiselle Marie
Honorine félicité, aujourd'hui épouse du sieur
Vernou de Bonneuil et que de son second mariage
Avec Dame Sophie Lagrange, est également né
Sur la même habitation Louis-Marie-Valentin
Bébian le douze pluviose an huit correspondant
Au premier février mil huit cent ; qu'expédition du
Présent jugement sera délivrée pour être présentée
A l'officier de l'état-civil du Morne-à-l'Eau pour être
Icelui transcrit sur des registres courans ; qu'à la
Requête du ministère public mention sera faite du
Jugement en marge des registres de 1789, 1791 et 1800
Qui pourront se trouver au greffe et dans les archives
De l'officier de l'état civil aux dates correspondant
Que pareille mention sera faite sur les registres de
Même année déposées aux archives dites de ???

Pointe à Pitre, ce six octobre mil huit cent
Vingt-huit.

Mandons et ordonnons à tous huissiers
Sur ce requis de mettre le présent jugement
A exécution, à nos procureurs généraux et à un
Procureur près les tribunaux de première instance
D'y tenir la main, à tous commandans et officiers
De la force publique d'y prêter main forte
Lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute a été signée
Par Monsieur le président, ainsi signé
Desislets Mondésir

Collationné
Sceller la d. jour et au
Signé – Dupont fils

signé – Dupont fils
greffier

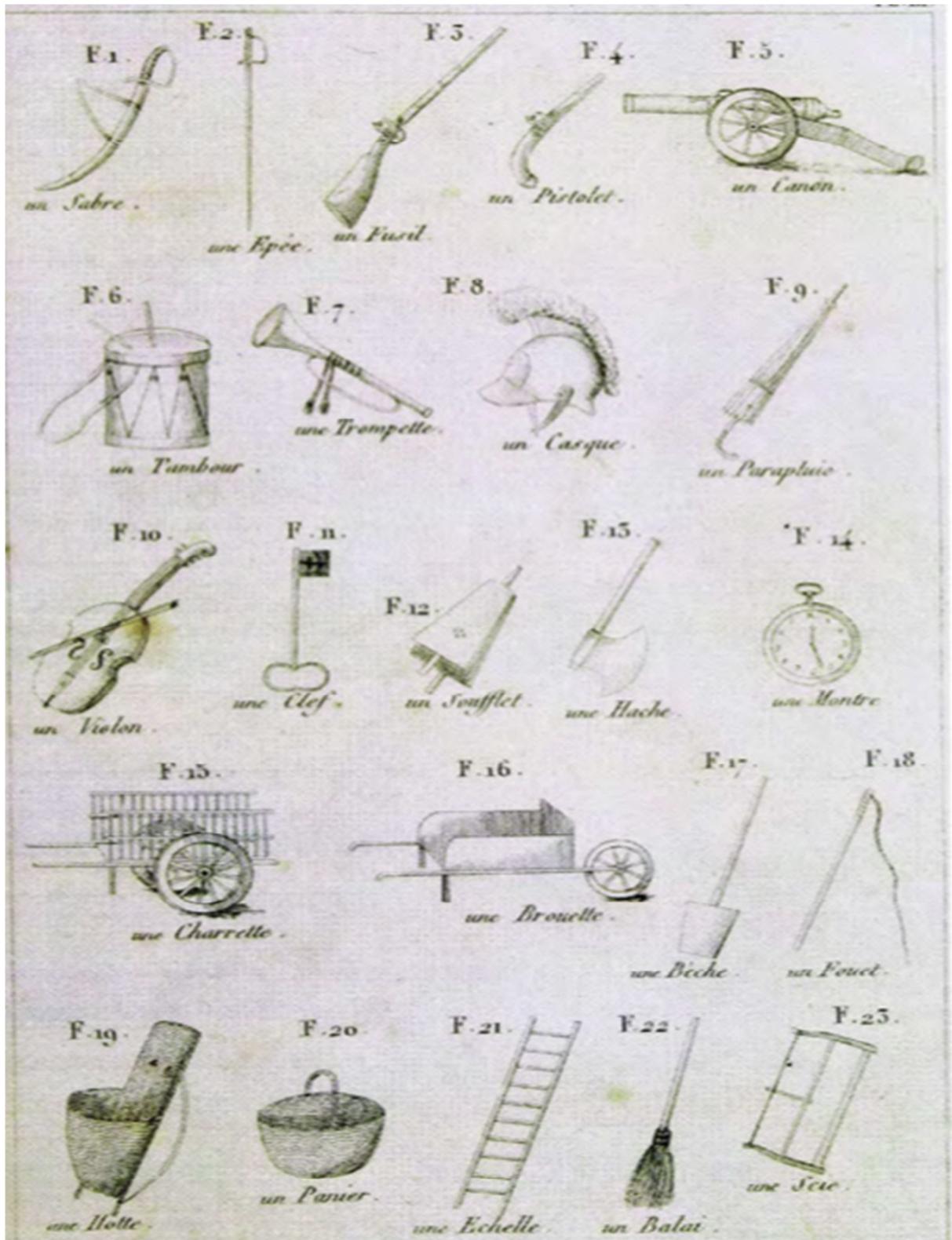
Pour copie conforme

??? du tribunal de première

= Salettes

ANNEXE 6

Planches extraites du *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*
(T. II) et d'*Education mise à la portée de tous*





Livre, Livre, Livre, Livre, Livre,

Livres



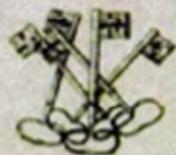
Plume



Plumes



Clef



Clefs



Canif



Canifs



Serrure



Serrures



Chandelier



Chandeliers



Chaise



Chaises



Bouteille



Bouteilles



Montre



Montres



Verre



Verres



Tasse



Tasses



livre bleu .

livre rouge .

livre jaune .

livre vert .



livre

bleu .

livre

rouge .

livre

jaune .

livre

vert .



habit bleu .

habit rouge .

habit jaune .

habit vert .



habit

bleu .

habit

rouge .

habit

jaune .

habit

vert .

un poêle carré.



un poêle rond.



un cadre carré.



un cadre rond.



un grand homme.



un petit homme.



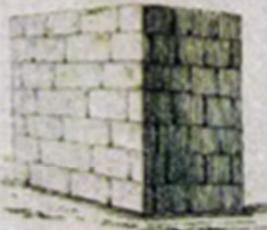
un grand couteau.



un petit couteau.



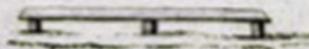
un mur épais.



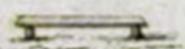
un mur mince.



un banc long.



un banc court.



un cheval gras.



un cheval maigre.



un arbre droit.



un arbre tortu.



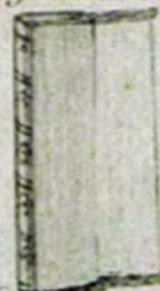
un gros homme.



une grande femme.

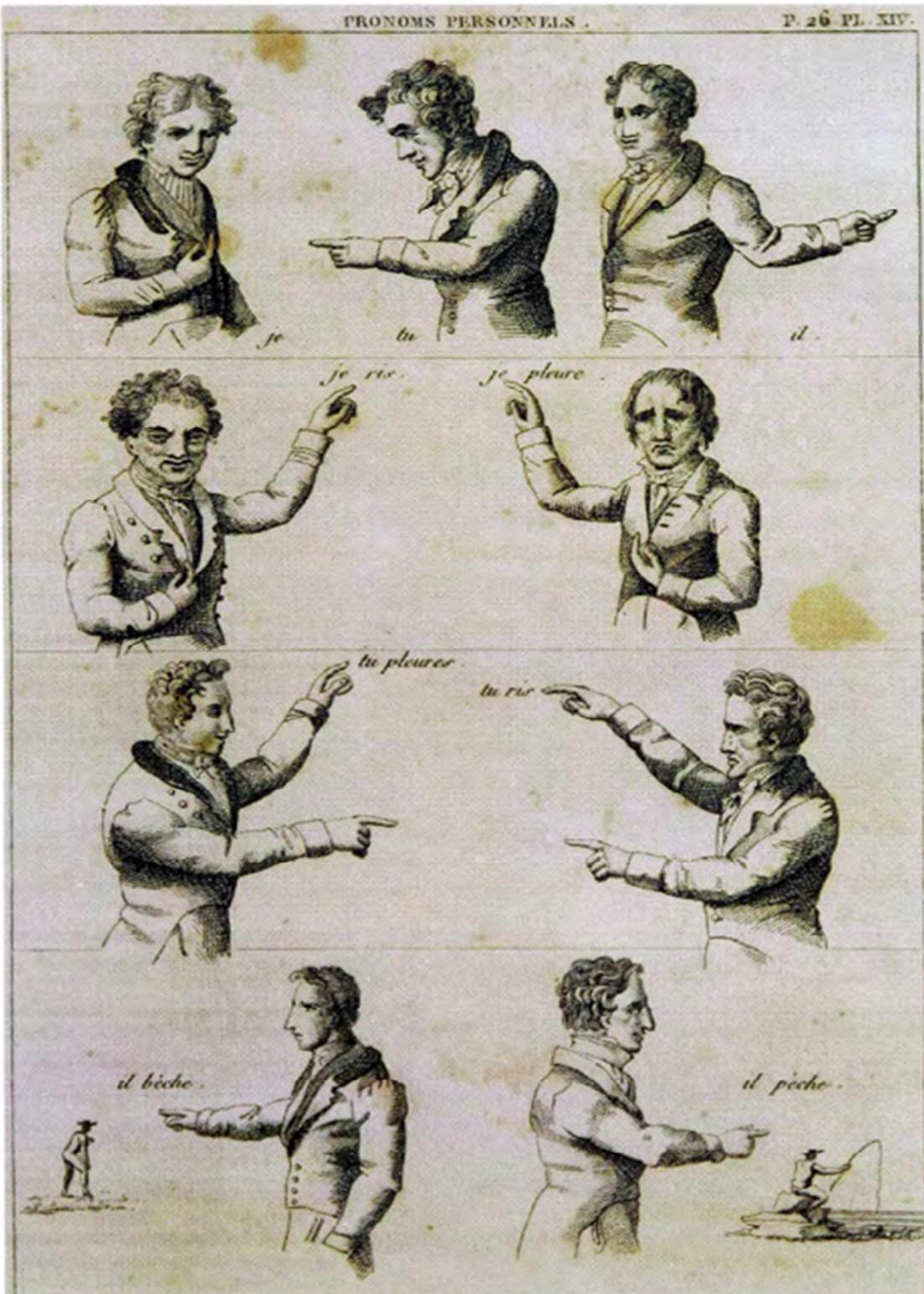


un grand livre.



un gros livre.





ÉDUCATION
des Sourds - muets,

MISE À LA PORTÉE

des Institutions primaires et de tous les Parents

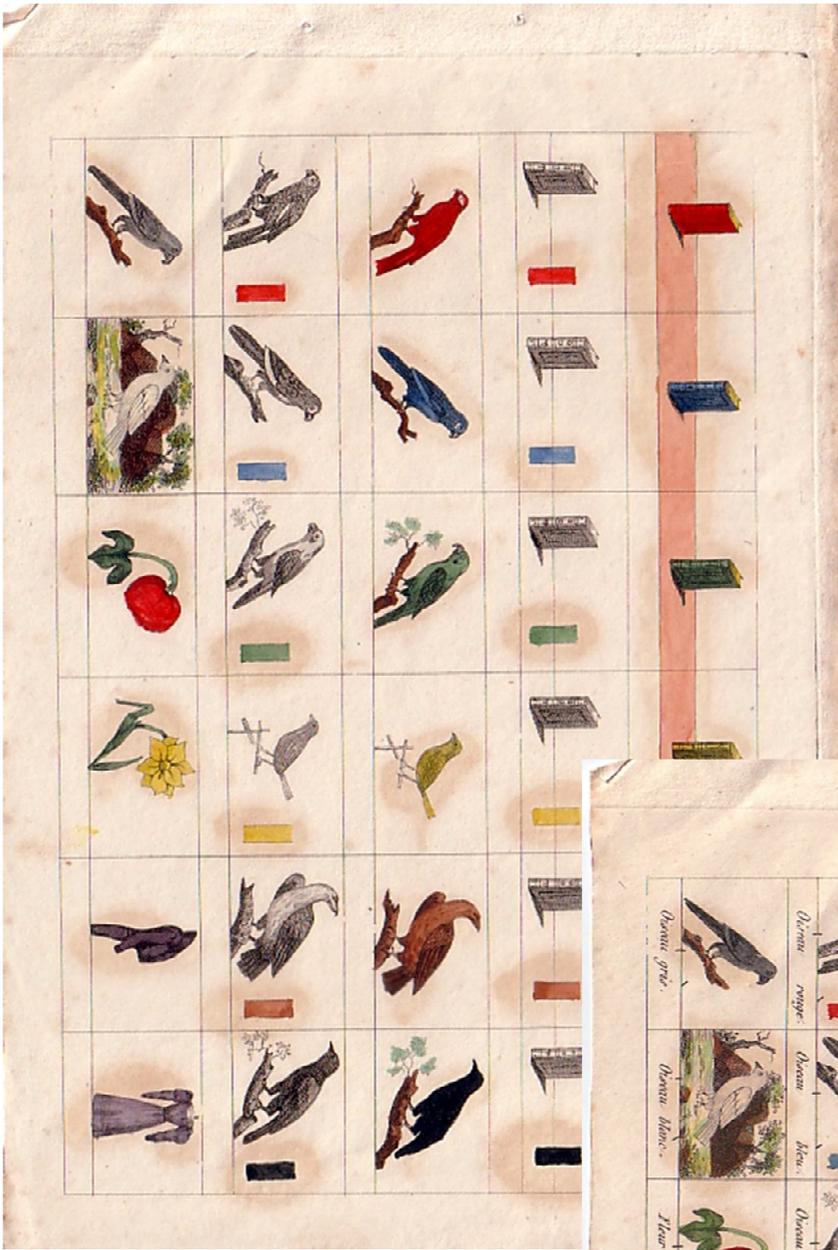
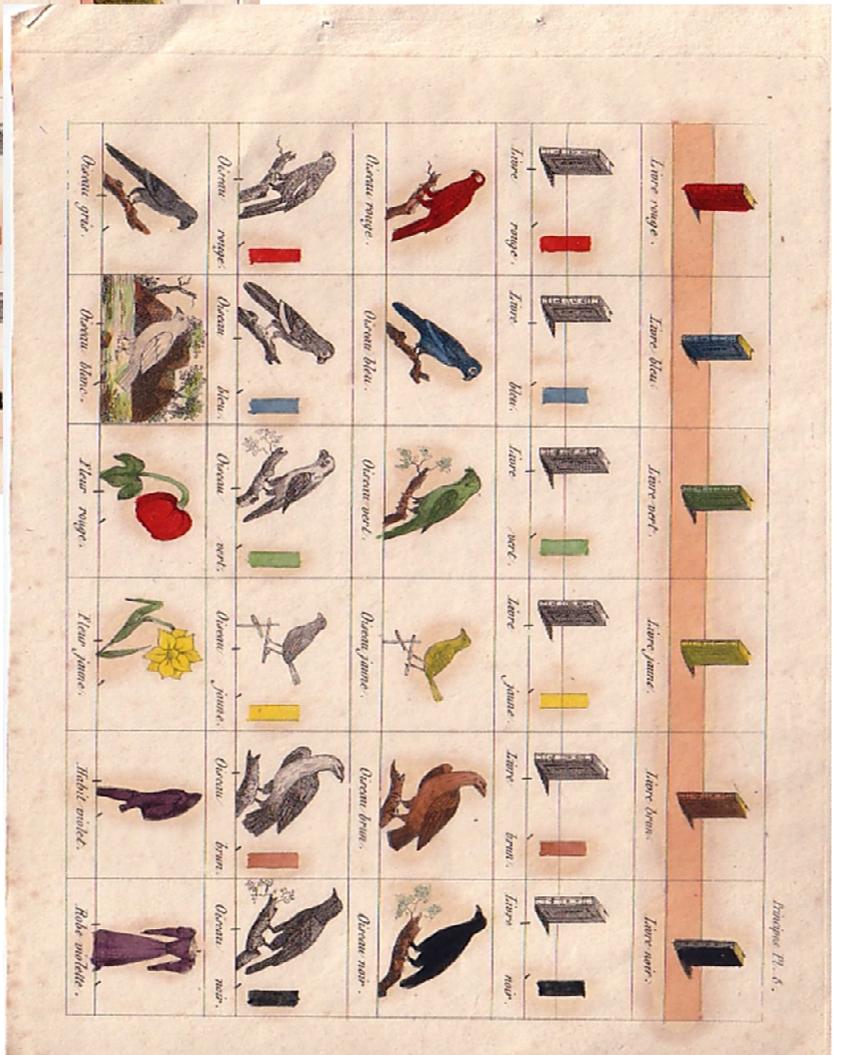
Nomenclature élémentaire.

texte

9^{me} édition.

Voilà renouveau le texte de la Nomenclature après la 3^{me} édition afin de le coordonner avec la 3^{me} édition.

les Tranchés.



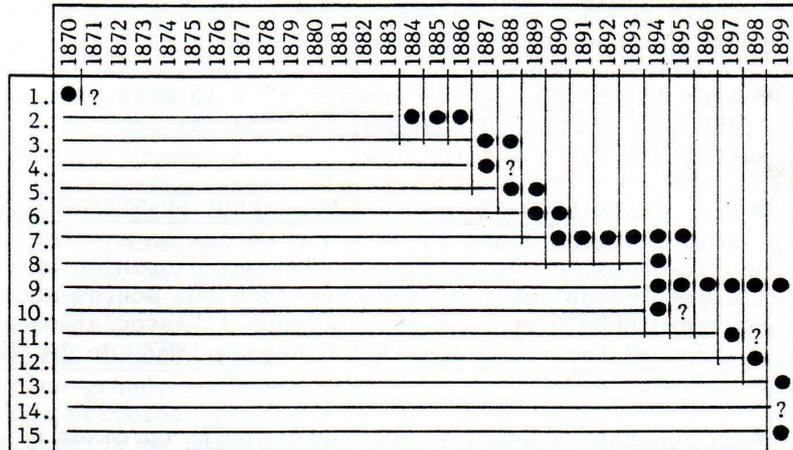
ANNEXE 7

Statistiques de la presse silencieuse au XIX^{ème} siècle

Au dernier quart du XIXe siècle apparaît en France une floraison de journaux publiés par les sourds.

Sur 15 titres, le premier voit le jour en 1870, le deuxième en 1884, ainsi de suite.

Dans ce tableau, ce qui saute aux yeux, c'est la courte durée de vie de ces publications (le nombre de points alignés horizontalement représente le nombre d'années de parution).



	Titre	Parution	Lieu	Directeur
1	Le BULLETIN DE LA SOCIETE UNIVERSELLE	1870- ?	Paris	B.Dubois
2	La DEFENSE DES SOURDS-MUETS	1884-1886	Aix-en-Prov.	J.Turcan
3	Le COURRIER FRANÇAIS DES SOURDS-MUETS	1887-1888	Aix-en-Prov.	J.Turcan
4	La SINCERITE	1887- ?	Paris	L.Rémond
5	L'ABBE DE L'EPEE	1888-1889	Bourges	B.Dubois
6	L'ECHO DE LA SOCIETE D'APPUI FRATER- NEL DES SOURDS-MUETS DE FRANCE	1889-1890	Paris	J.Cochefer
7	La GAZETTE DES SOURDS-MUETS	1890-1895	Nancy	H. Rémy
8	La FRANCE SILENCIEUSE	1894	Paris	R.Desperriers
9	Le JOURNAL DES SOURDS-MUETS	1894-1906	Paris	H.Gaillard
0	L'AVENIR DES SOURDS-MUETS	1894-1895	Paris	P.Villanova
1	Le SOURD-MUET ILLUSTRE	1897- ?	Paris	J.Berthet
2	La SILENCIEUSE	1898	Paris	H.Gaillard
3	La REPUBLIQUE DE DEMAIN	1899-1900	Paris	H.Gaillard
4	Le PILORI SILENCIEUX	?	Paris?	?
5	La REVUE PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNE- MENT DES SOURDS-MUETS	1899-1900	Paris	H.Gaillard

ANNEXE 8

Rapport du conseil d'administration de l'INSMP, rédigé le 2 mars 1840

(réfutation de la *Notice sur la vie et les ouvrages de Auguste Bébian*
publiée l'année précédente par Ferdinand Berthier)

Extrait

De la notice sur la vie et les ouvrages de A. Bébian
par F. Berthier.

1^{re} Partie.

Eloges de Bébian.

Notes.

Les 17 premières pages
exaltent les talents naturels,
le génie, les travaux, les succès
de Bébian et concluent :

La vie fut la continuation de celle
de l'abbé de l'Épée dont il rappelait les
bienfaits et les vertus.

L'administration a toujours
reconnu le talent de A. Bébian
elle n'en a que plus gémi sur ses
écarts qui ne lui ont pas permis,
à elle même, de profiter plus
long temps de sa coopération.

Le talent ne suffit pas à un
Instituteur ; la moralité est
indispensable, car l'exemple est
le premier maître en mal
comme en bien.

Comment donc mettre en
parallèle aux yeux des élèves
avec le vertueux abbé de l'Épée,
un homme habile sans doute,
mais incapable d'ordre et de

conduite, criblé de dettes, et
méritant de graves reproches
sous le rapport moral?

On peut consulter les archives de l'Institution.

Page 27. Il fonda une école de
Sourds-Muets au Mont-Farnasse.

Page 28. La faiblesse de ses ressources
ne lui permet pas de la soutenir.

Ce fut le désordre qui ruina
cet essai; Ce fut l'intrigue de
Bébian toujours occupé à débaucher
les Elèves de l'Institution Royale
et les jeunes professeurs qu'il
détournait de leurs devoirs.

On fut obligé de lui interdire
l'entrée de la maison, et de
défendre tout rapport avec lui.

M. Berthier ne doit pas avoir
oublié les reproches qu'il
a reçus non plus que sa
suspension à cette occasion
Voir les Délibérations du Conseil.

Page 30 — Discours au Roi

Ses ouvrages servent de guide aux Instituteurs
de France et de l'étranger.

C'est sa méthode que nous suivons. Il
n'a cessé de consacrer ses talents et sa
modique fortune à cet enseignement.

Ses travaux n'ont jamais obtenu du
pouvoir le plus léger encouragement

C'est ainsi qu'on ose mentir
au Roi.

M. Bébian n'a pas fondé
de méthode; on n'a pas suivi
ses idées à l'Institution Royale.
C'est l'excellent ouvrage de
M. de Gérando qui a
vraiment créé la méthode.

La fortune de Bébian a été

dissipée et non employée.

N'est-ce donc rien qu'un ouvrage incomplet payé 1800⁺ par le Ministre sur la demande du Conseil ?

Page 34. Le maire de Rouen s'adressa au Ministre qui désigna Bébien. Son empressement répondit à une si honorable proposition.

Coujours des faits altérés.

Voici la vérité :

Le Maire de Rouen avait annoncé l'ouverture d'une école de Sourds-muets. Bébien se proposa pour Chef. Le maire prit des informations auprès du Ministre. Le Ministre en demanda au Conseil qui rendit témoignage au talent et se tint sur la moralité.

Bébien fut admis

Page 37. D'aussi beaux succès en si peu de temps se virent. Malheureusement Bébien ne fut pas plus heureux à Rouen qu'à Paris.

L'auteur sait bien qu'à Rouen ^{comme} à Paris Bébien, homme d'esprit, mais incapable de conduite, n'avait jamais d'argent, consommait à l'avance les pensions et les abonnements ; il sait bien qu'il fut contraint de fuir de

Rouen et ne laissa pas même
de pain aux Elèves pour la
journée.

Le Maire en fournit.

On peut savoir des autorités
de Rouen et de M. l'abbé Lesire
qui y établit une école peu
après, la réputation laissée
par Bébien et les obstacles
qu'elle présente aux efforts de
M. Lesire pour son propre
établissement

9^{ème} Partie.

Blâme sur l'Administration.

Page 18. L'Admⁿ aime mieux juger
le travail sur simple lecture que sur une
expérience qui a été décisive.

L'auteur appelle simple
lecture un examen fait le
loisir du Cabinet par M. M.
Cuvier et de Girardo qui en
ont fait rapport au conseil.

Si l'expérience devait être
décisive pourquoi M. Bébien
ne l'a-t-il pas faite à Rouen
où il était chef?

Page 22. Bébien venait sans
prévenir et malgré les membres du

L'auteur veut faire à Bébien
un mérite de ce qui serait une

Conseil prendre place au milieu d'eux et
 faire entendre à leurs oreilles des vérités
 utiles; c'était plus qu'il n'en fallait pour
 éviter de hautes et puériles susceptibilités.

Les Directeurs sont obligés de prier
 l'agent de présenter leurs propositions
 et d'adresser une demande d'audience
 qui leur est souvent refusée.

Pages 22 et 23. Une vivacité
 malencontreuse imprudente, mais que
 son âge pouvait excuser ne tarda pas à
 leur fournir le moyen de se débarrasser
 de lui. — Un jour il chassa un employé de...
 La Duchesse de Berry était venue
 visiter, la maison en 1819 ou 1820. Bébien

grave inconvenance, ou il veut
 blâmer la faiblesse du Conseil,
 qui la souffrait.

Des deux côtés il a tort, le
 fait est inventé.

Le Conseil a puni les fautes et le
 désordre de Bébien, par devoir et
 en regrettant l'inutilité d'un
 talent mal soutenu par la conduite

Ceci est absolument faux;
 les directeurs ont toujours
 été admis et même appelés au
 Conseil pour y présenter
 leurs réflexions et leurs
 propositions.

Jamais un fonctionnaire
 n'a demandé à y être reçu
 sans l'être de suite

Voici la vérité:

Même la Duchesse de Berry
 était venue à l'Institution
 le 17 Décembre 1820. Elle avait
 vu les élèves à l'exercice fait à
 son occasion.

Le propos tenu par Bébien

qu'on avait éloigné à dessein
survint tout à coup . . . Madame
demanda à voir les élèves... impossible!
répond l'honorable Censeur, ils sont
nus et même dans l'impossibilité
depuis quatre mois d'aller à la
promenade faute de vêtemens.

Deux jours après on lui suscita
une vive explication à la suite de la-
quelle il se vit obligé de quitter.

Qu'on se figure le désespoir des
élèves. ~~etc. etc.~~

Ainsi parle l'auteur.

est donc une invention.

Mais on voulait donner
le change sur la cause de
son expulsion. Voici le fait:

Le 3 janvier 1821 M. Paulmier
Doyen des professeurs était
chez M. Sicard au moment
du déjeuner. Ils parlaient de
la répartition des élèves.

Bébian survint et dit en
avoir envoyé 5 à M. Paulmier.
Celui-ci dit ne les avoir point
vus, que c'était un mensonge.

Sur cette réponse Bébian
s'élança sur Paulmier, renversa
la table, saisit Paulmier à la
gorge et le frappa à la tête
de trois coups d'une clef forte
qui fait jaillir le sang. Le
Directeur se trouve mal, et
Bébian est mis à la porte
par la servante.

Procès-verbal est dressé,
plainte au Conseil, et
Bébian est renvoyé le 5
janvier.

(voir la lettre de Paulmier, les lettres
de l'abbé Sicard.)

Cette scène avait lieu trois

mois après que Bébien,
qui voulait avancer à tout
prix, avait contraint l'abbé
Sicard à demander pour lui
la place d'Instituteur adjoint.
(Voir la lettre de M. Sicard à M. de
Gerando dans laquelle il explique une
première lettre et demande qu'on n'ait
aucun égard à cette lettre dictée par ce
jeune ambitieux et copiée pour le bien de
la paix.

Voilà l'homme qui selon
M. Berthier faisait revivre les
bienfaits et les vertus de l'abbé
de l'Epée!

Page 33. Le Conseil de perfectionne-
ment qui ne s'entendait guère mieux
que le Conseil d'administration à la
méthode se insistait sur la nécessité
de s'adjoindre comme secrétaire...

Dans une réunion des deux
Conseils il fut décidé à l'unanimité
que Bébien serait proposé au Ministre.

Il attendit en vain; une force
occulte a écarté sans relâche tout ce
qui pouvait les éclairer La...

Ne relevons pas le ton de
ce passage, bornons nous
à démentir le fait.

Si le nom de Bébien a été
prononcé dans cette réunion
ça été pour être de suite écarté
malgré le talent et l'esprit,
à cause de la personne.

C'est là la véritable force
occulte qui repoussait toujours
Bébien.

Wm

Page 40. Sa présence à Paris
réveilla l'intrigue assoupie et ferma
les Chemins à l'homme d'honneur
et de talent.

Un professeur qui fait payer
son ouvrage à ses élèves
appelle intrigue la juste
sévérité du Conseil.

Il ose appeler l'homme
d'honneur celui dont
l'exemple est dangereux,
dont le désordre est à son
comble, et qui fugitif insolvable
d'un établissement confié à
ses soins, est réduit à
s'expatrier après être sorti
de prison, grâce à quelques
personnes généreuses qui
ont satisfait pour lui.

Page 40. Dans une lutte engagée
en 1832 entre les professeurs Bourds-
Mauch et le Conseil d'ad^{ve} Debien
soutint constamment le courage
de ces jeunes professeurs, sans appui
sans protection.

Il s'agissait de les écarter de la
rotation, système suranné, condamné
par toutes les universités du monde....

Changement absurde

Le but caché d'une si étrange
innovation paraissait être de sacrifier

On concevra l'opposition
de M. Berthier pour la
rotation quand on saura
que les élèves dont ce mode
lui a confié l'instruction
ont été chaque année
trouvés fort inférieurs à
ceux des professeurs parlans,

Ainsi en a-t-il été de
ceux de M. Lenoir (voir les
procès verbaux)

C'est bien ce qu'on avait